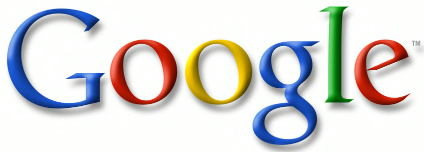
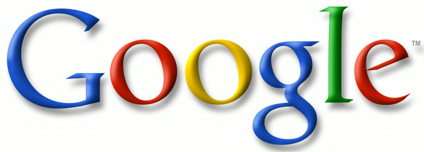








HISTOIRE

DE

FRANÇOIS PREMIER;

TOME QUATRIÈME.

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS PREMIER,

ROI DE FRANCE,

DIT LE GRAND ROI ET LE PERE DES LETTRES.

Par M. G*AILLARD*, *de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,

Chez SAILLANT & NYON, Libraires, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. LXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



HISTOIRE DE FRANÇOIS PREMIER, ROI DE FRANCE.

SUITE DU LIVRE SECOND.

CHAPITRE XIV.

Nouvelle Campagne de Lautrec dans le Milanès. Opérations de la Ligue jusqu'à la délivrance du Pape.

PENDANT que deux Souverains illustres se couvroient ainsi de ridicule, l'armée Impériale répandue dans Rome & dans les environs, s'affoiblissoit insensiblement par les 1527.



1527. ravages de la peste ; les restes de la vieille armée de la Ligue, commandée par le Duc d'Urbin, & par le Marquis de Saluces, faisoient des courses & des fautes dans l'Ombrie; le Maréchal de Lautrec, avec une nouvelle armée, faisoit des conquêtes dans le Milanès, où il avoit en tête Antoine de Leve, avec fort peu de troupes.

Guicciard. liv. 18.

Lautrec avoit passé les Monts vers la fin de Juillet 1527; il s'étoit trouvé dans l'Astesan à la tête d'environ mille hommes d'armes, & vingt-six mille Fantassins Lansquenets, Gascons, François & Suisses. Les Lansquenets, au nombre de six mille, avoient à leur tête le Comte de Vaudemont, frere du Comte de Guise; Pierre de Navarre commandoit les Gascons qui étoient aussi au nombre de six mille; quatre mille François étoient commandés par le Seigneur de Burie; Mondragon, Gentilhomme Gascon, gouvernoit l'artillerie; André Doria commandoit les Galeres Françoises.

Il sembloit qu'on dût d'abord courir à Rome pour délivrer le Pape, puisque c'étoit, en apparence, le principal objet de la guerre. Le Duc d'Urbin même étoit de ce sentiment, soit que sa fureur contre le Pape fût assouvie, soit que par hypocrisie, il ne conseillât cette démarche que parce qu'il voyoit qu'on ne la feroit point. En effet Sforce, pour qui on devoit conquérir le Milanès, & les Vénitiens qui désiroient de voir, avant tout, ce Duché enlevé à l'Empereur, obtinrent que Lautrec s'arrêteroit en Lombardie. 1527.

Ce Général pénétra dans l'Alexandrin, prit Bosco, puis Alexandrie. La prise de cette derniere Place jetta quelques semences de division parmi les Alliés, parce que Lautrec vouloit en faire un lieu de retraite pour son armée, & un rendez-vous pour les troupes qui arriveroient de France. Les Alliés crurent voir dans ce projet une disposition à conquérir tout le Milanès

Belcar. liv. 19. n. 37, 38. Mém. de Du Bellay, liv. 3. Sleidan. Commentar. liv. 6.

1527. pour la France, & non pour Sforce; à qui le Traité promettoit la restitution de ce Duché. Ils exigerent tous, sur-tout les Vénitiens & le Roi d'Angleterre, que la Place fût remise au Duc Sforce; elle le fut, non sans beaucoup de mécontentement de la part du Maréchal de Lautrec,

Guicciard. liv. 18. Belcar. liv. 19. n. 37.

Pendant qu'il avoit pris Alexandrie, André Doria, parti de Marseille avec quatorze galeres, avoit tellement bloqué le Port de Gênes, que rien ne pouvant entrer dans la ville, elle avoit été bientôt réduite à une extrême disette. Les Frégoses, toujours ennemis (1) des Adornes, étoient toujours dans le parti de la France, & les Adornes dans le parti de l'Empereur. Lautrec voulant seconder Doria, envoya Cesar Frégose avec un détachement considérable pour serrer la Place du côté du continent. Les Gênois ayant armé quelques galeres pour tenter

Mém. de Du Bellai, liv. 3.

(1) Voir le liv. 1. chap. 1. & le liv. 2. chap. [illegible]

de se procurer des vivres du côté de la mer, le combat alloit s'engager entre ces galeres & celles de Doria, lorsqu'une tempête obligea Doria de se retirer à Savonne, avec perte d'une de ses galeres que montoit Philippin Doria son neveu, & qui tomba entre les mains des Gênois. Ceux-ci, encouragés par ce petit succès, espérerent le même bonheur du côté de la terre; ils firent une sortie contre Frégose, & elle parut encore leur réussir d'abord; mais l'ivresse du succès ayant engagé les Gênois trop avant, ils furent coupés & mis en déroute; leur Général Martinengue fut fait prisonnier. Cette défaite ayant abattu le courage des assiégés, ils se rendirent, & Lautrec donna le Gouvernement de Gênes au Maréchal Théodore Trivulce. (1) Le Doge Adorne, 1527.

(1) Il avoit eu le bâton du Maréchal de Chabannes. Voir le chap. 12. de ce second livre. Il étoit cousin-germain du fameux Maréchal Jean-Jacques Trivulce, dont Lautrec lui-même avoit causé la mort. Voir le chap. 4. du liv. 1.

avec ses partisans & les Impériaux,
1527. s'étoit retiré dans le château, qu'il rendit assez lâchement sans attendre qu'on l'attaquât.

La nécessité avoit contraint Sforce d'oublier les outrages qu'il avoit reçus de ce célebre Aventurier Medequin, tyran de Musso, & maître du lac de Côme. Ce Medequin avoit alternativement servi & l'Empereur & les Alliés. La situation des Places qu'il avoit su enlever & au Duc de Milan & aux Grisons, l'avoit rendu redoutable à ses voisins, & important dans toute l'Italie. Sforce s'étant réconcilié avec lui, l'avoit chargé de faire quelques levées avec lesquelles Médequin alloit joindre l'armée de Lautrec. Antoine de Leve qui étoit à Milan, fut instruit de sa marche; il sut que Medequin occupoit un poste peu avantageux à Carata, à quatorze milles de Milan, il vint l'attaquer, & ses vieux soldats taillerent en pieces les nouvelles levées de Medequin, qui s'enfuit avec une précipitation dont sa gloire souffrit un peu.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Guicciard. liv. 18. Galeazzo Capella, Brantome, Capitaines étrang. art. Marq. de Matignan.

Mais cette victoire étoit plus honorable à de Leve qu'utile aux affaires de l'Empereur ; de Leve avoit trop peu de troupes pour défendre le Milanès. Deux Places importantes demandoient tous ses soins : c'étoient Milan & Pavie. Milan étoit trop vaste pour pouvoir être défendu par le peu de monde que de Leve étoit en état d'y jetter ; Pavie étoit trop dépourvu de vivres pour que même ce peu de monde pût y subsister : de Leve se détermina pour Milan, & résolut d'y attendre les ennemis. 1527.

Lautrec poursuivoit ses conquêtes ; il prit Vigevano, & s'empara de toute la Lomelline ; il jetta un pont sur le Tesin, prit Biagrasso, & marchant droit à Milan, confirma de Leve dans l'opinion qu'il avoit eu raison de préférer Milan à Pavie ; mais tout-à-coup Lautrec tournant au Levant, se présenta aux portes de cette derniere Place, que les François attaquérent du côté du château, & les Vénitiens du côté Belcar. liv. 19 n. 38.

de la ville. Il s'agissoit de venger
1527. l'affront & les malheurs que le Roi
avoit essuyés sous ses murs. Les soldats impatiens n'attendirent pas que la breche fût assez grande pour souffrir l'assaut, ils se débanderent & pénétrerent sans Chef jusqu'aux remparts. Leur témérité ne fut point heureuse, ils furent repoussés avec perte, & obligés de regagner leurs retranchemens ; mais le lendemain le canon ayant aggrandi la bréche, la Place fut emportée d'assaut ; la garnison savoit trop le sort qu'elle devoit attendre, pour ne s'y pas dérober : elle eut le tems de se sauver sur le pont, qu'elle rompit après l'avoir passé. Sa perte fut légere, mais la ville fut livrée au pillage. Les Soldats y mirent même le feu, & le Maréchal de Lautrec eut beaucoup de peine à empêcher qu'elle ne fût entiérement réduite en cendres.

Sleidan. Commentar. liv. 6.

Guicciard. liv. 18. Belcar. liv. 9.

Toutes ces Places furent remises fidélement au Duc Sforce ; tout réussissoit alors à la Ligue, & cepen-

Guicciard. liv. 18.

dant son Chef, qu'on différoit de secourir, étoit toujours accablé de douleur, environné de périls, & prisonnier dans le château Saint-Ange. Lorsque Lautrec étoit encore au camp devant Pavie, le Cardinal Cibo, Légat du Pape, vint le conjurer de hâter sa marche vers Rome, lui représenter que le principal & le plus pressant objet de la Ligue, devoit être la délivrance du Pape. D'un autre côté le Duc Sforce qui arriva vers le même tems au camp, faisoit les plus fortes instances pour que le Maréchal, avant de s'engager dans l'Etat de l'Eglise, achevât la conquête, déja si avancée, du Milanès; il représentoit ce qui restoit à faire comme extrêmement facile; Milan sans garnison, sans argent, sans vivres, alloit ouvrir ses portes dès qu'on s'y présenteroit, si au contraire on quittoit le Milanès, de Leve s'y fortifieroit, & ne pourroit plus en être chassé.

1527.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Belcar. liv. 19. n. 39.

Cibo & Sforce avoient tous deux raison, & Lautrec prit le parti de

les satisfaire tous deux. Les troupes
1527. Vénitiennes, jointes à celles du Duc, lui parurent suffisantes pour achever la conquête du Milanès ; il résolut d'aller avec le reste de l'armée au secours du Pape ; il attendit quelque tems des Lansquenets qui lui manquoient. Quand ils eurent joint, il partit ; mais il s'arrêta encore, d'abord à Plaisance, ensuite à Bologne : ces délais furent longs. Plusieurs Auteurs jugent que ce tems eût suffi pour chasser entiérement les Impériaux de la Lombardie, ce qui rendant Lautrec plus redoutable à l'Italie, eût facilité toutes ses entreprises. D'autres le justifient, & rejettent ces longueurs sur les ordres de la Cour de France, qui étoit alors amusée par des espérances de paix avec l'Empereur, auquel François I. auroit aisément sacrifié la Ligue, si l'Empereur eût voulu lui rendre ses fils. Quoi qu'il en soit, Lautrec employa ces délais utilement pour la Ligue, puisqu'il sut y attirer deux Alliés nouveaux ; l'un fut le Mar-

quis de Mantoue, qui s'étoit piqué long-temps d'une neutralité difficile à observer entre tant de grandes Puissances, ennemies les unes des autres, & qui enfin avoit embrassé le parti de l'Empereur comme celui du plus fort; l'autre fut le Duc de Ferrare, qui depuis long-temps s'étoit entiérement dévoué à l'Empereur. Sa défection fut payée du prix le plus glorieux; elle valut dans la suite à Hercule d'Est son fils, l'honneur de devenir beau-frere du Roi: il épousa la seconde fille de Louis XII, Renée de France, sœur de la feue Reine Claude.

1527.

Guicciard. liv. 18. Belcar. liv. 19. n. 41.

Lorsqu'Antoine de Leve vit que Lautrec s'éloignoit du Milanès, il sentit renaître l'espérance de le recouvrer; il comptoit pour peu de chose les troupes de Sforce & des Vénitiens, qui restoient pour la défense de cet Etat, & qui étoient campées entre le Pô & le Tesin. Il sort de Milan, résolu de forcer les postes qui serroient cette

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

1527. Place, & la gênoient pour les vivres, il court à Biagraſſo & s'en empare; déja il ſe promettoit la conquête de toute la Lomelline, lorſque le Maréchal de Lautrec, inſtruit de ſes deſſeins, détacha de l'armée qu'il menoit vers Rome, cinq ou ſix mille Fantaſſins choiſis, avec quelque Gendarmerie, ſous la conduite de Pierre de Navarre. Ce détachement reprit Biagraſſo, & reſſerra de Leve dans Milan.

Belcar. liv. 19. n. 40.

Lautrec s'avançoit toujours vers l'Etat de l'Egliſe. Dès les premiers bruits de ſon départ pour l'Italie, l'Empereur avoit ſongé ſérieuſement à délivrer le Pape, & à ſe donner tout l'honneur de cette délivrance. Il ſe trouvoit alors dans le même embarras où il s'étoit trouvé après la priſe de François Premier. Le ſoin de garder le Pape, occupant une grande partie de l'armée Impériale, la mettoit hors d'état de rien entreprendre; elle bornoit toutes ſes opérations à bien veiller ſur ſon priſonnier; & tous ſes projets à ne

le relâcher qu'à prix d'argent, quoique l'Empereur en pût ordonner ; car le pillage de Rome n'avoit fait qu'enflammer la cupidité du Soldat en la satisfaisant. L'Empereur avoit envoyé en Italie le Général de l'Ordre de Saint François, & un autre Négociateur nommé Véri de Migliau, avec des instructions & des pouvoirs adressés au Viceroi de Naples. Ce Viceroi n'étoit plus Charles de Lannoy, il venoit de mourir à Gaëte, c'étoit Dom Huges de Moncade son ami, le seul des Grands d'Espagne, qui aimât Lannoy. Celui-ci, en mourant, l'avoit désigné son successeur sous le bon plaisir de l'Empereur qui agréa ce choix.

1527.

Belcar. liv. 19. n. 42.

Guicciard. liv. 18. Brant. Capit. Etrang. art. Moncade.

Le Général & Migliau ayant conféré avec le Viceroi, partirent pour Rome ; & Moncade, qui dans un commencement de Vice-royauté ne croyoit pas devoir quitter son Gouvernement, se fit représenter à Rome par Serenon son Sécrétaire. Le Général des Cordeliers, qui vouloit être Cardinal, se montra très-

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

de sa situation pourroit lui arracher.

1527. L'habile Pontife avoit vu aisément

Guicciard. liv. 18. ce que toute l'Europe voyoit ou pouvoit voir comme lui; que sa destinée ne dépendoit pas uniquement de l'Empereur, & qu'il falloit aussi se rendre l'armée favorable; il mit dans ses intérêts le fameux Moron qui étoit le conseil de tous les principaux Chefs; il donna l'Evêché de Modene à son fils; il lui promit à lui-même des sommes considérables.

Il ne se comporta pas moins adroitement à l'égard de son furieux ennemi le Cardinal Pompée Colonne. Ce Prélat étoit venu lui rendre visite au château Saint-Ange, soit par bienséance, soit pour jouir de son humiliation. Le Pape sut tirer parti de sa vanité; il s'avoua vaincu, il reconnut qu'il n'appartenoit qu'aux Colonnes, & sur-tout à Pompée, d'abbaisser & de relever le Saint Siége à leur gré; les titres qu'il lui prodigua de Dompteur des Papes,

d'appui ou de fléau du Saint Siége, d'Arbitre de la Chrétienté, flatterent ce cœur ambitieux, & dissiperent insensiblement sa haine. Le Pape le voyant ébranlé, n'épargna ni prieres, ni larmes pour le fléchir; Colonne s'enivra de la noblesse du personnage qu'il pouvoit jouer, il devint l'ami du Pape & son protecteur auprès de l'Empereur & de l'armée; il crut que le Pape, remis en liberté, se souviendroit du bienfait & oublieroit les outrages.

1527.

Belcar. liv. 19 n. 43.

Il étoit temps que l'Empereur relâchât le Pape, s'il ne vouloit pas qu'il lui fût arraché. Lautrec avançoit toujours sans obstacle. L'Empereur envoya de nouveaux ordres pour faire mettre le Pape en liberté, aux conditions, disoit-il, les plus agréables à ce Pontife. Migliau voyant que le Traité alloit être conclu, ne voulut point y prendre part, & crut devoir se retirer à Naples. Le Général des Cordeliers s'empressa d'exécuter les ordres de l'Empereur,

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

1527. & Moncade se lassant de persécuter le Pape, sans motif & sans intérêt, Serenon son Secretaire fit tout ce qu'on voulut.

Belcar. liv. 19. n. 44. On convint donc que le Pape seroit mis en liberté, sans rançon, dans le sens qu'on a expliqué plus haut, mais en payant 67000 ducats aux Allemans, 35000 aux Espagnols, avant que de sortir de Rome; en donnant encore une pareille somme aux Allemans, quinze jours après, & en achevant la somme de de trois cens cinquante mille ducats dans le terme de six mois.

Guicciard. liv. 18. A l'égard des Places de sûreté, on convint que l'Empereur resteroit en possession d'Ostie & de Civita Vecchia qu'André Doria lui avoit remises depuis le premier Ttaité, après avoir été payé des quatorze mille ducats qu'il demandoit; & que de plus on remettroit à l'Empereur Forli & Civita Castellana. On donna d'abord en ôtage Hyppolite & Alexandre de Médicis, en attendant que des ôtages moins pré-

tieux au Pape, les Cardinaux Pisani, Trivulce & Gaddo qui devoient être les véritables ôtages, fussent arrivés de Parme où ils étoient alors; le Pape fut obligé encore de livrer les Cardinaux Césis & des Ursins, mais il fut obligé à quelque chose bien plus dure pour remplir les funestes engagemens qu'il venoit de contracter. Ses besoins les plus pressans n'avoient pu le faire consentir à mettre en vente la dignité de Cardinal, quoique son Conseil l'y eût souvent exhorté, en alléguant l'exemple de ses prédécesseurs, qui n'avoient pas eu le même scrupule. Guichardin attribue même principalement les malheurs de ce Pontif au refus opiniâtre qu'il fit d'employer cette ressource, refus dont on doit encore plus louer sa religion qu'on n'en doit blâmer sa politique. La religion céda enfin à la nécessité: l'infortuné Pontife, pour trouver le prix de sa liberté, vendit, en gémissant, la Pourpre Romaine à des hommes qui s'en mon-

1527.

trerent d'autant plus indignes qu'ils consentirent de l'acheter. Il accorda autant de décimes sur le Clergé que Charles-Quint en demanda, il lui permit même d'aliéner les biens Ecclésiastiques pour payer les Lansquenets Luthériens. Le gouvernail étoit forcé dans ses mains, on ne pouvoit plus lui rien imputer.

1527.

Enfin le jour arriva qui devoit lui rendre sa liberté ; c'étoit le neuf de Décembre. Les Espagnols devoient le conduire ou à Orviete, ou à Spolete, ou à Pérouse, mais le Pape les prévint. Le malheur avoit aigri ses défiances ; il connoissoit, il s'exagéroit peut-être les mauvaises intentions du Viceroi, tout lui étoit suspect, il ne voulut se fier qu'à lui-même & aux siens. A l'entrée de la nuit du 8 au neuf Décembre il sortit du château Saint-Ange, déguisé en Marchand ; (1) une trou-

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Guicciard. liv. 18.

(1) En Marchand, dit Guichardin ; en Valet, dit Beaucaire. *Servi habitu . . . . . dispensatoris sui Ministrum mentitus.*

pe d'Arquebusiers qui l'attendoit dans la prairie l'escorta jusqu'à Montefiascone; il gagna ensuite Orviete où il arriva de nuit presque seul & sans être accompagné d'aucun des Cardinaux. 1527.

Tout affoibli, tout épuisé qu'il étoit, & dépouillé de presque tous ses Etats, à peine eut-il recouvré sa liberté qu'il parut avoir recouvré sa puissance & sa gloire; preuve sensible, » dit Guichardin, du » respect des Princes Chrétiens, & » de la vénération des peuples pour » la Majesté Pontificale.



CHAPITRE XV.

Expédition de Naples. Défection d'André Doria.

1528.

Mém. de Du Béllay, liv. 3.

DE'S qu'on sut le Pape arrivé à Orviete, les Puissances d'Italie s'empresserent de le féliciter sur sa délivrance. Le Pape reconnut qu'il la devoit aux bons offices des François, & à la marche de Lautrec vers Rome ; il écrivit à ce Général pour l'en remercier, & il ne ménagea aucune des expressions de la plus vive reconnoissance. Au reste il offrit dès lors sa médiation pour la paix à toutes les Puissances ennemies ; il y eut vers ce temps quelques négociations infructueuses, qui ne firent que rendre la guerre plus animée.

Lautrec résolut de la porter dans le Royaume de Naples, voulut profiter de la reconnoissance que le Pape témoignoit, pour l'engager de

nouveau dans la Ligue qui lui avoit été si fatale ; il traversa l'Etat de l'Eglise en Vainqueur ami, en Libérateur du Pape ; il lui fit rendre Imola & Rimini ; mais le Pape craignoit de se replonger dans les malheurs dont il étoit à peine délivré ; il demandoit de quel secours il pouvoit être à la Ligue, dans l'état de foiblesse où il étoit réduit, sans argent, sans troupes, & presque sans places. Il vouloit que Lautrec forçât les Vénitiens de lui rendre Ravenne & Cervia, mais ni Lautrec, ni le Roi ne pouvoient employer que leurs bons offices auprès de la République ; ils ne vouloient ni ne devoient se brouiller avec elle. Un autre obstacle empechoit encore l'accession du Pape à la Ligue ; c'étoit le Traité fait avec le Duc de Ferrare pendant la prison du Pape. Par ce traité la France assuroit au Duc de Ferrare la possession de ses Etats. Les Papes, toujours ennemis du Duc de Ferrare, ne pouvoient ratifier cette clause ; Clément offroit cepen-

1528.

Guicciar. liv. 18.

dant de traiter avec le Duc, mais
1528. il vouloit qu'on remît les choses dans l'état où elles étoient avant sa prison. Lautrec, toujours négociant avec le Pape, toujours se plaignant de ses irrésolutions, toujours espérant les vaincre, s'avançoit vers le Royaume de Naples, qui alloit enfin devenir sérieusement le théâtre de la guerre.

Les Impériaux, débarrassés du soin gênant de garder le Pape, se retirerent dans ce Royame, & se livrerent entiérement au soin de le défendre. La marche de Lautrec étoit pénible, elle se faisoit au milieu d'un hyver très-rigoureux; plus de trois cens hommes de son armée moururent de froid sous ses yeux dans l'Abbruzze; il arriva dans la Capitanate, où il partagea son armée en plusieurs corps pour la commodité des vivres. Le Prince d'Orange en ayant été averti, vint pour les couper: Lautrec étoit à Lucera. Le Prince d'Orange à Troïa. Lautrec voyant son dessein, se hâta

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

ra de réunir toute son armée à Lucera. Le Prince d'Orange parut vouloir traverser la jonction, mais la fiere contenance de Lautrec lui en imposa, & l'arrêta entiérement, sans même qu'il osât risquer la moindre escarmouche. 1528.

Après la jonction ce furent les François qui allerent chercher les Impériaux dans leur camp de Troïa; ceux-ci en sortirent comme s'ils eussent voulu attaquer eux-mêmes Lautrec, mais il n'y eut que de foibles escarmouches, & les Impériaux rentrerent dans leurs retranchemens, d'où il ne fut plus possible de les retirer. Le Maréchal de Lautrec tourna autour du camp, parut sur toutes les montagnes voisines, insulta le camp de tous côtés par son artillerie : rien ne fut capable d'émouvoir les Impériaux. Il ne restoit plus que deux partis à prendre, il falloit ou renoncer à les combattre, ou les forcer dans leurs retranchemens; l'armée inclinoit fort pour ce dernier parti, les Suisses baisserent la

terre avec ardeur, (1) tous les sol-
1528. dats crioient qu'on les menât à l'en-
Guicciard. nemi. Lautrec ne fut point de cet
liv. 18. avis; il en fut loué, il en fut blâmé. Ses raisons étoient qu'il ne pouvoit livrer cette bataille sans une perte irréparable des plus braves gens de son armée dont il avoit besoin pour la conquête du Royaume de Naples, & que d'ailleurs il vouloit attendre les bandes noires qui devoient incessamment le joindre. C'étoit la fameuse troupe de Jean de Médicis, commandée alors par Horace Baglione; elle n'arriva qu'au bout de huit jours. Pendant tout ce temps les armées resterent dans la même position; seulement les braves des deux partis se signalerent par quelques escarmouches. Lautrec n'en négligea aucune & parut dans plusieurs au milieu du péril, l'armet en tête & l'épée à la main. Plusieurs soldats périrent en-

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

(1) Signe d'impatience & de desir de combattre.

core, non par les armes des ennemis, mais par la rigueur d'un froid excessif, amené par un orage si violent, qu'il avoit renversé toutes les tentes. Enfin la nuit qui suivit l'arrivée des Bandes noires, les Impériaux prévoyant qu'ils pourroient être attaqués & forcés dans leur camp, se retirerent sans tambours, sans trompettes, & allerent droit à Naples. Quand le retour du jour apprit à Lautrec leur évasion, il se contenta d'envoyer à leur poursuite quelques compagnies de Gendarmes & de Chevaux-Legers, qui purent à peine tomber sur quelques traineurs, tant la diligence des Impériaux avoit été grande. 1528.

Les avis s'étoient partagés dans l'armée Françoise. Les uns soutenoient que toute l'armée devoit suivre celle des Impériaux vers Naples; que sûrement le Prince d'Orange, dont le Viceroi méconnoissoit l'autorité, envioit la puissance & détestoit la personne, trouveroit beaucoup de difficulté à se faire

1528. ouvrir les portes de cette capitale où commandoit le Viceroi ; que peut-être feroit-il obligé d'employer la violence ; on auroit le temps de l'atteindre & de mettre à profit ces divisions, sur-tout l'armée Françoise étant supérieure en forces. Les autres, à la tête desquels étoit Pierre de Navarre, vouloient qu'on commençât par s'emparer des principales Places du Royaume ; ils prétendoient qu'alors Naples tombant de lui-même, les troupes qui s'y seroient renfermées, seroient obligées de se rendre à discrétion. Peut-être qu'on n'eût pas mal fait de tenter d'abord le premier parti, & que s'il n'eût pas réussi, c'est-à-dire, si le Prince d'Orange fût entré sans obstacle dans Naples, & si on eût pu l'atteindre, il auroit toujours été temps de revenir au second parti. Quoi qu'il en soit, on s'en tint à ce second ; l'armée tira vers la Basilicate ; Pierre de Navarre prit Melphe avec ses Gascons & les Bandes noires ; un autre détachement

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Guicciard. liv. 18.

prit Venouse, Place devenue célebre dans l'Histoire des guerres de Naples, par le courage avec lequel le brave Louis d'Ars la défendit si long-temps, au milieu du désastre des affaires Françoises dans ce royaume, sous Ferdinand le Catholique & Louis XII, en 1503 & 1504. 1528.

Après la prise de Melphe & de Venouse, la plûpart des autres villes ouvrirent leurs portes ; il n'y eut que Manfredonia sur la mer Adriatique, & Gaëte sur l'autre mer, qui firent quelque résistance ; les Vénitiens comme on l'a déja plusieurs fois observé, n'avoient jamais voulu consentir que le Milanès & le royaume de Naples appartinssent à une même Puissance; ils n'avoient point changé de principes. Si le Milanès presque entiérement conquis par les François, n'avoit pas été remis au Duc de Sforce, ils eussent traversé la conquête que les François faisoient alors du royaume de Naples, ils

Belcar. liv. 19. n. 55.

1528. la faciliterent, à condition de la partager; ils se firent céder tous les ports de ce royaume dont ils s'étoient vus en possession avant que le Traité de Cambrai, conclu contre eux, eût amené la bataille de Ghiara d'Adda, si fatale à leur République. Pour remplir cette condition, Monopoli, & Trani, qui étoient deux de ces Ports, leur furent remis.

Du 14 Mai 1509.

Lautrec, après s'être assuré des Places les plus importantes dans presque toutes les Provinces du royaume de Naples, s'approcha de Naples même, & parcourut en conquérant toute la terre de Labour. Déja toutes les Places qui servent comme de boulevars à la capitale, Acerra, Capoue, Nole, Averse, s'étoient rendues. Quarante hommes d'armes surprirent & pillerent Vico, où ils firent un butin immense: sans compter les profits inconnus, chaque homme d'armes eut pour sa part douze cens écus, somme étonnante pour le temps. Pouzzols se rendit aussi; il ne restoit plus enfin qu'à rédu re la Capitale.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

C'étoit-là le plus difficile, toutes les forces des Impériaux y étoient rassemblées ; il est vrai que de ces forces même pouvoit naître la foiblesse de la Place, les vivres pouvoient manquer ; il n'y avoit de bled que pour un peu plus de deux mois, & très-peu de viande & de fourages. La division d'ailleurs pouvoit se mettre parmi les Chefs ; indépendamment de la haine mutuelle de Moncade & du Prince d'Orange, deux combats singuliers dans l'un desquels le Marquis du Guast blessa le Comte de Potenza, & dans le second desquels il tua le fils de ce Seigneur, donnerent les plus grandes espérances aux François : mais ces espérances devoient être cruellement déçues : c'étoit entre les François & leurs Alliés, que la division alloit naître ; c'étoit à eux qu'elle alloit attirer les plus grands malheurs.

1528.

Belcar. liv. 20. n. 2.

Guicciard. liv. 18.

Cependant tout sembla d'abord leur être favorable. A peine parurent-ils à la vue de Naples, qu'il se livra autour de cette ville diver-

ses escarmouches, dans lesquelles ils eurent presque toujours l'avantage : dans une entr'autres fut tué ce Migliau qui s'étoit tant opposé à la liberté du Pape.

1528.

Belcar. liv. 19. n. 43.

Le dernier jour d'Avril, ou le premier de Mai.

Sleidan. Commentar. liv. 6.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Enfin Naples fut investi. On délibéra si l'on feroit un siége régulier, ou un simple blocus. Le siege, contre une armée entiere qui défendoit la ville, devoit être dangéreux & meurtrier ; le succès du blocus parut plus certain ; il étoit déja presque tout formé du côté de la terre, par la prise de toutes les Places situées autour de Naples. Pour la serrer encore davantage, & couper tous les convois qui pourroient venir par terre, on construisit divers forts dont l'attaque & la défense donnerent lieu à plusieurs combats, tous assez violens. Les Impériaux voulurent surprendre par une camisade le Fort des Basques, (1) construit dans les marais de la Ma-

(1) Ainsi nommé, parce que c'étoient les Basques & les Gascons de Pierre de Navarre qui l'avoient construit & qui le défendoient.

deleine, confié à la garde des Capitaines Martin & Raimonet. C'étoient deux Officiers d'une valeur éprouvée. (1) 1528. Belcar. liv. 20. n. 2.

Raimonet ne dément point la gloire de son nom dans le Fort des Basques ; les sentinelles Françoises ayant apperçu de loin les Impériaux qui se traînoient ventre contre terre, & que quelques uns avoient pris d'abord pour des moutons qui paissoient près du Fort, avertirent les Commandans ; ceux-ci firent mettre promptement les soldats sous les armes, mais sans bruit & sans aucun mouvement apparent. Les Impériaux s'approchent, on leur crie : *Qui vive.* Pour toute réponse ils s'élancent sur les remparts, & ne doutent plus du succès de leur entreprise. Alors tous les soldats

(1) Le nom de Raimonet étoit célebre par la défense des Forts. Un Raimonet, sous Louis XI, avoit arrêté l'armée de Maximilien pendant une campagne presque entiere devant un Fort ouvert de tous côtés, & lui avoit fait perdre, par cette résistance héroïque, tout le fruit de la bataille de Thérouenne. En 1479.

1528. Basques paroissent & les envéloppent; les Impériaux sont taillés en pièces; il en resta deux cens cinquante sur les remparts ou dans les fossés; mais ce combat coûta aussi aux François; le Capitaine Martin y reçut des blessures dont il mourut peu de jours après. Ràimonet fut aussi brave & plus heureux, un grand coup d'arquebuse dont il fut blessé au genou, ne l'empêcha pas de combattre, quoiqu'il ne pût se soutenir que sur une jambe.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Dans un autre combat, près du même Fort, Bâglionè, Capitaine des Bandes noires, défit un détachement ennemi, mais il fut enseveli dans son triomphe; il mourut couvert de gloire & percé de coups: digne successeur, par son courage, de l'illustre Jean de Médicis. Sa Charge de Capitaine général des troupes Florentines ou Bandes noires, fut donnée au Comte Hugues de Pepoli, Bolonnois.

Il y eut encore un autre combat particulier, digne de mémoire, au-

tour d'un autre Fort, où le jeune Bonnivet, fils de l'Amiral, qui promettoit d'effacer la gloire, ou, si l'on veut, la honte de son pere, reçut une si violente blessure, que les intestins lui sortoient du corps; il en guérit cependant à Venouse où il fut transporté, mais ce ne fut que pour mourir quelque temps après de maladie. 1528.

Cependant c'étoit en vain que du côté de la terre tant de Places conquises, tant de Forts construits, tant de précautions prises fermoient le passage aux vivres; c'étoit en vain que Lautrec étendoit ses quartiers jusqu'à un demi-mille de la Place pour la priver de la commodité des aqueducs de Poggio-Reale (1) où il étoit posté; si la mer n'étoit pas également fermée, si le port restoit libre, les vivres entroient en abondance, & Naples étoit imprenable. Or l'escadre Françoise n'étoit pas suffisante pour blo-

Guicciard liv. 19.

Belcar. liv. 20. n. 5.

(1) Palais magnifique, bâti par Alphonse II.

quer entiérement le Port de Naples, & les Vénitiens, qu'on pressoit tous les jours de joindre leurs galeres aux galeres Françoises pour achever le blocus, aimoient mieux s'emparer des ports de Polignano, de Brindes & d'Otrante, que de bloquer celui de Naples. Ces trois premiers ports étoient situés sur leur golphe, & ils espéroient les garder, quel que fût dans la suite le sort du reste du Royaume, au lieu que Naples ne devoit pas être pour eux. Cette conduite interessée des Vénitiens commença de nuire à la cause commune; mais les affaires Françoises devoient être absolument détruites dans ce pays-là, par une de ces grandes défections trop communes sous le regne de François premier, & qui prouvent que ce grand Prince ne s'attachoit pas assez à connoître les hommes. Seckinghen & les La Marck méconnus lui avoient fait manquer l'Empire, & perdre sa supérioté dans l'Europe; le Conné-

1528.

Guicciard. liv. 19.

table de Bourbon, poussé à la révolte par d'indignes traitemens, 1528.
lui avoit fait perdre le Milanès & la liberté; il falloit encore qu'il perdît le royaume de Naples, & une armée victorieuse, pour n'avoir pas su connoître André Doria.

Sleidanus. commentar. liv. 6.

André Doria, issu d'une des plus anciennes & des plus illustres familles de Gênes, étoit le plus grand homme de mer de son temps, il aimoit la gloire & sa patrie, & ne dédaignoit point la fortune. La fierté républicaine qu'augmentoit encore en lui la connoissance de ses talens, le rendoit odieux aux Courtisans, & lui rendoit les Courtisans odieux. Il avoit autrefois servi avec éclat François Premier; depuis il avoit passé au service de Clément VII, auquel il fut ataché pendant la Ligue, dont on vient de voir l'histoire; il se remit au service de François Premier dans le temps où Lautrec fut envoyé en Italie, c'étoit lui qui, en bloquant le port de Gênes sa patrie, avoit aidé à la

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

soumettre au Roi; mais il atten-
1528. doit de ce dernier service un prix digne de flatter un grand homme. Il désiroit que le Roi, content de n'avoir plus les Gênois pour ennemis, voulût les avoir pour alliés, non pour sujets, & qu'il rétablît à Gênes, sous sa protection, le Gouvernement républicain. Les Gênois, pour obtenir cette grace, avoient
Belcar. liv. 20, n. 11. offert au Roi deux cens mille ducats. Le Roi non-seulement ne l'accorda point, mais encore jugeant par cette demande, & par tant d'exemples de l'inconstance Gênoise, qu'il falloit humilier & affoiblir cette ville, il parut vouloir relever Savone sa rivale, sa voisine & sa sujette; il la démembra de l'Etat de Gênes, il en rétablit les fortifications & le port, qu'il parut destiner à la construction & à la retraite de ses vaisseaux; il la mit en état de partager avec Gênes l'empire de la mer de Ligurie; déja le commerce de Savone s'aggrandissoit au point d'allarmer celui de

Gênes. Le trafic du sel y avoit été transporté ; les Gênois prierent Doria d'employer le crédit que lui donnoit ses services pour obtenir que Savone fût réduite à son premier état, il parla & n'obtint rien. Les Courtisans qui regnoient alors, les Duprats, les Montmorencis, traiterent même de crime d'Etat les pressantes sollicitations de Doria en faveur de sa patrie. Le défaut ordinaire des Courtisans, dans un Etat Monarchique absolu, est de ne voir par-tout qu'une seule espece de sujets, & de ne pas assez distinguer des sujets naturels ceux qui ne le sont qu'à titre de conquête ou que par un choix libre ; on prétend d'ailleurs que des vues d'intérêt contribuoient à rendre Montmorenci inflexible ; on assure qu'il jouissoit des impôts qui se levoient au port de Savone.

1528.

Car. Sigonius de vitâ & rebus gestis Andr. Auriæ. lib. 1.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Mézerai ; abrég. chronolog.

On crut appercevoir les premiers signes du mécontentement de Doria dans une expédition qui fut tentée sur la Sicile, vers le temps

Belcar. liv. 19. n. 51. & liv. 20. n. 8.

où le Maréchal de Lautrec arriva
1528. devant Naples. Un Sicilien, nommé Cesar Imperador, avoit proposé aux François de leur faciliter la conquête de cette isle par le moyen de quelques-uns de ses amis las du joug Espagnol. Ses offres parurent mériter de l'attention, & François Premier résolu d'envoyer un corps d'armée en Sicile, André Doria eut le commandement de la flotte, & Renzo de Céré celui des troupes de débarquement. Une tempête violente obligea la flotte de cingler vers l'isle de Corse, d'où la proximité engagea les François à passer en Sardaigne. Doria voulut qu'on s'arrêtât dans cette derniere isle, & il l'emporta sur Renzo de Ceré, qui vouloit, selon sa destination, continuer sa route vers la Sicile.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Le Viceroi de Sardaigne vint à la rencontre des François avec des forces très-supérieures; il fut pourtant battu & mis en déroute: la prise de Saffary fut le fruit de cette victoire qui ne coûta aux François

qu'un Officier distingué ; c'étoit Jacques du Bellay, frere de ce fameux 1528.
du Bellay dont nous verrons les exploits dans la suite. Mais ces succès qui sembloient présager la conquête de l'isle entiere, n'aboutirent à rien. Une extrême disette que suivit trop rapidement une abondance meurtriere, amena une peste qui consuma les trois quarts de cette petite armée. La mésintelligence de Doria & de Renzo s'envenimant d'ailleurs de plus en plus, fit abandonner l'entreprise de Sardaigne, & manquer celle de Sicile ; les restes de cette armée victorieuse & détruite revinrent à Gênes, où André Doria resta dans une inaction très-suspecte. Il laissa cependant Philippin Doria, son neveu, prendre le commandement des galeres qui devoient bloquer le port de Naples pour seconder Lautrec qui bloquoit cette place du côté de la terre. Cette flotte, comme on l'a déja dit, ne suffisoit pas pour fermer absolument le passage aux vi-

Guicciardi liv. 19.

Car. Sigon. de vit. & reb. gest. Andr. Auriæ. lib. I.

vres, mais elle incommodoit la
1528. ville par des interceptions fréquentes. Le Viceroi Moncade entreprit ou de surprendre cette flotte, ou de
Belcar. liv. 20. n. 3. l'attaquer à force ouverte. Il fit armer le plus secretement qu'il put six galeres; &, pour en imposer à ses ennemis par l'appareil d'une flotte nombreuse, il joignit à ses galeres toutes les barques de Pêcheurs qu'il put rassembler. Moncade, instruit par ses espions que le service étoit fort négligé sur la flotte de Doria, & que souvent
Mém. de Du Bellay, liv. 3. les soldats en descendoient pour aller se promener au camp de Lautrec, espéroit les surprendre, & croyoit marcher à un succès certain. Les principaux Chefs des Impériaux, les Marquis du Guast, le Seigneur de Ris, le Vaudrei & plusieurs autres s'empresserent de partager la gloire de cette entreprise. Mais Lautrec mieux servi encore en espions que le Viceroi, sut tout ce qui se préparoit; il en avertit Philippin Doria, & lui en-

voya quatre cens Arquebusiers sous les ordres du Capitaine du Croc. 1528.
L'étalage des innombrables voiles de la flotte Impériale, ébranla d'abord un peu Philippin ; mais de loin c'étoit quelque chose, & de près ce n'étoit rien. Cette flotte, à mesure qu'elle approchoit, dissipoit elle-même l'illusion qu'elle avoit fait naître : les premiers coups de canon écarterent toutes ces voiles impuissantes. Philippin vit qu'il n'avoit réellement à faire qu'à six galeres : il en coula d'abord deux à fond, il enveloppa les autres & les força de venir à l'abordage. Ces quatre galeres montées par l'élite des troupes Impériales, se défendirent avec le plus grand courage ; on combattit depuis deux heures après midi jusqu'à une heure après minuit. On vit des compagnies Espagnoles changer jusqu'à sept fois d'Alfier ou de Porte-Enseigne, tous briguant avec audace l'honneur de porter cette Enseigne qui sembloit promettre une mort certaine à qui-

Guicciard. liv. 19.

conque osoit s'en charger ; mais
1528. Philippin, redoublant par des manœuvres adroites la supériorité de ses forces, triompha enfin de toute cette résistance. De huit cens soldats embarqués sur les galeres Espagnoles, sept cens périrent dans le combat, & la plûpart de ceux qui resterent, furent blessés. Tous les Chefs de la flotte Impériale, Ascagne Colonne, fils de Fabrice, & Camille Colonne, neveu du Cardinal Pompée Colonne, le Seigneur de Ris, un des Vaudrey, le Prince de Salerne, le Marquis du Guast lui-même furent faits prisonniers ; César Ferramusca ou Fieramosca, qui avoit été pris autrefois (1) avec Prosper Colonne dans Villefranche, fut submergé. Moncade qui n'avoit jamais montré tant de valeur que dans cette journée, après avoir long-temps combattu malgré une blessure considérable qu'il avoit reçue au bras, mourut accablé

Belcar. liv. 20. n. 9.
Mém. de Du Bellay, liv. 3.

(1) Voir le premier Chapitre du premier Livre.

sous une grêle d'arquebusades. La superstition remarqua que des trois Négociateurs qui avoient traité avec le Pape, les deux qui s'étoient opposés à sa délivrance, Migliau & Moncade périrent à ce siége de Naples. L'Empereur perdit dans Moncade, sinon un grand Général, du moins un brave soldat, un bon sujet, d'ailleurs un méchant homme: le Prince d'Orange lui succéda dans la Vice-royauté de Naples. 1528.

Ce terrible combat, connu sous le nom de Combat de Salerne, parce qu'il se livra dans le golphe de ce nom, coûta beaucoup aux François. Des quatre cens Arquebusiers envoyés par Lautrec à Philippin Doria, il n'en revint que soixante; mais la victoire fut entiere; on prit deux galeres aux Impériaux, deux avoient été submergées, les deux autres regagnerent à force de rames le port de Naples; le Prince d'Orange qui, étant resté dans la ville, pouvoit ignorer combien il avoit été nécessaire de fuir, fit pen- Belcar. liv. 20. n. 3.

1528. dre le Patron d'une de ces galeres pour avoir fui. Cette sévérité déplacée fit révolter l'autre galere qui vint se rendre à Philippin Doria.

Cette victoire qui sembloit devoir entraîner la réduction de Naples, ne fit qu'accélérer la ruine des François. Lautrec voulut envoyer en France les importans prisonniers qu'on avoit faits; Philippin Doria eut ordre de les y conduire: mais lorsqu'il fut arrivé avec eux à Gênes, André Doria qui ne pouvoit trouver une meilleure occasion, les retint, & protesta qu'il ne les rendroit que quand on l'auroit dédommagé de la rançon du Prince d'Orange; & de celle de Moncade, qu'il avoit faits prisonniers autrefois; le premier dans un combat naval; (1) vers la côte de Gênes; le second (2) à Varaggio sur la même côte. Le Roi avoit renvoyé Moncade libre (3) sans ran-

Guicciard. liv. 19.

(1) Voir le Chapitre 9., de ce Livre 2.
(2) Voir le Chapitre 9, de ce Livre 2.
(3) Voir le Chapitre 11, de ce Livre 2.

çon, mais peut-être avoit-il été généreux aux dépens de Doria, du 1528.
moins Doria le prétendoit ainsi, & soutenoit, que suivant son Traité avec le Roi, tous les prisonniers qu'il faisoit devoient lui appartenir. Pour le Prince d'Orange, c'étoit le traité de Madrid qui lui avoit procuré la liberté, toujours aux dépens de Doria, auquel on n'avoit point payé de rançon. Doria dépêcha un Gentilhomme à la Cour de France pour rendre compte de sa conduite, & pour solliciter le payement de quelques sommes qui lui étoient dûes. Quand le Conseil de François Premier apprit par ce moyen de quelle maniere hardie Doria s'étoit procuré des ôtages de son paiement, il fut saisi d'indignation. Montmorenci qui s'élevoit insensiblement au comble de la faveur, & les autres Courtisans qui vouloient s'y élever comme lui, ne virent dans le procédé de Doria qu'un excès d'insolence, qu'un attentat criminel; ils n'examinérent

point si ses demandes étoient justes,
1528. ils n'en vinrent qu'à la forme, qui en effet paroissoit violente; on alloit prendre contre lui des résolutions plus violentes encore : car l'autorité déposée entre les mains de jeunes Favoris, connoît peu cet art des tempéramens, si nécessaire à la politique; l'étourderie, l'orgueil sont ses guides & l'égarent. Un homme qui n'étoit ni Favori, ni Courtisan, mais citoyen plein de zele & de fidélité, quoiqu'ami de Doria, du Bellay-Langei; fut des premiers (par les espions qu'il entretenoit par-tout avec beaucoup de soin & d'intelligence) que son ami Doria tendoit à la défection; que le Marquis du Guast, aussi utile à son Maître dans la prison qu'à la tête des armées, négocioit fortement auprès de ce Général pour l'attirer au parti de l'Empereur, qu'il aigrissoit le ressentiment de Doria, qui lui exagéroit ses injures, qu'il levoit tous ses scrupules & que Doria n'attendoit peut-être pour lever l'étendart

Car. Sigon. de vit. & reb. gestis Andr. Auriæ, lib. 1.

Belcar. liv. 20. n. 9.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Brantome. Capit. étrang. art. André Doria.

l'étendard de la rébellion, qu'une réponse peu favorable de France. 1528.
Il avertit Lautrec de ce qui se passoit, & se fit envoyer à la Cour pour concilier, s'il se pouvoit, cette affaire plus importante qu'on ne paroissoit le croire. Avant de passer en France, il alla voir Doria dans Gênes pour arracher à son amitié la confidence de ses chagrins & de ses projets. Doria lui ouvrit son cœur, lui fit ses plaintes, le chargea de ses propositions : Langei partit pour aller plaider à la Cour la cause de Doria & des Gênois, avec tout le zele d'un ami, & tout le respect d'un sujet. Il tâcha de faire prendre à cette Cour trop fiere & trop prompte, des idées plus exactes de l'importance de Doria ; il montra le besoin qu'on avoit de ses services, surtout dans la conjoncture du siége de Naples, où Doria pouvoit décider du succès par l'usage qu'il feroit de ses galeres, il représenta que la défection de ce Général entraîneroit celle de l'Etat

de Gênes ; il voulut faire juger de
1528. la nécessité de conserver Doria, par les mouvemens que se donnoit du Guast pour le séduire ; mais c'étoit parler une langue étrangere dans un pays où un sujet, quel qu'il fût, n'étoit toujours qu'un sujet, & où les talens paroissoient bien moins nécessaires que l'obéissance. Ce n'étoient pas seulement les jeunes Courtisans qui pensoient ainsi, le Chancelier Duprat, que son expérience & ses lumieres rendoient l'oracle du Conseil, ne vouloit jamais que l'autorité reculât ni fléchît, systême dangereux, & qui deviendroit inutile, si l'autorité savoit mieux l'art de fléchir avec grandeur.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Il fut décidé que Doria seroit déposé du commandement, que sa Charge d'Amiral du Levant, ou de Général des galeres, seroit donnée à Barbésieux, qui iroit prendre possession non-seulement des galeres Françoises, mais encore des galeres Gênoises, & qui après s'être assuré d'André Doria, l'envoyeroit

Car. Sigon. de vit. & reb. gest. Andr. Aur. lib. 1.

en France recevoir le châtiment de son insolence & de sa félonie. (1) 1528.

Ce dernier ordre étoit plus aisé à donner dans le Conseil du Roi, qu'à exécuter à Gênes. Il devoit être secret, mais il ne put l'être assez pour échapper à Doria, qui avoit tant d'intérêt de le sçavoir; il en fut instruit par les amis qu'il avoit à la Cour, sans que l'Histoire répande à cet égard le moindre soupçon sur Langei. Lorsque Barbésieux fut arrivé à Gênes, son premier soin fut d'aller rendre visite à Doria qui l'attendoit sur ses galeres. Tandis que Barbésieux préparoit en bégayant les discours dont il vouloit l'éblouir, Doria lui dit; *je sais ce ce qui vous amene*; & lui montrant d'un côté les galeres de France, de

(1) Sur un bruit qui courut dans la suite que Doria venoit insulter les côtes de Provence, Montmorenci écrivoit : » *Je voudrois qu'il y fût déja* » *pour le pouvoir faire pendre & étrangler.*

Dans une autre lettre il parle de *le faire châtier comme tels paillards te méritent.*

Dans une autre, il l'appellè *le bon Gênois, qui est en danger de faire comme S. Denys.*

l'autre celles de Gênes : *Voici*, ajou-
1528. ta-t'il, *les galeres de votre Maître que je vous remets, voici celles de ma République que je conserve, accomplissez le reste de votre ordre, si vous l'osez.* On juge bien que ce reste de l'ordre ne fut pas accompli ; mais les prédictions de Langei ne le furent que trop. Le Marquis du Guast profitant des fautes de la Cour de France, & redoublant ses efforts auprès de Doria, l'amena enfin à traiter avec l'Empereur.

Guicciard. liv. 19. Si cette défection peut avilir Doria aux yeux de l'austere honneur, la gloire qu'il eut de faire servir cette défection même à la liberté de sa patrie, semble devoir l'illustrer, à jamais. Gênes fut déclarée libre sous la protection de l'Empereur, Savone fut rendue aux Gênois ; Doria s'engagea à commander douze galeres pour le service de l'Empereur, qui lui assigna soixante mille ducats d'appointemens.

Belcar. liv. 20, n. 10. On peut induire du récit de Martin du Bellay, que Doria ne restitua

(1) point les galeres du Roi, comme il l'avoit promis, mais qu'il les fit passer avec les siennes au service de l'Empereur, procédé qui paroît ne recevoir point d'excuse. 1528.

Au reste il se présente ici une singularité assez remarquable; les Auteurs François accusent de la défection d'André Doria, la hauteur & la précipitation du Conseil de France; au contraire, l'Italien Guichardin justifie la Cour de France, & rend la conduite du Général Gênois très-blâmable. Selon cet Historien, Doria, moins par amour de la patrie que pour les interêts de sa propre grandeur, préparoit depuis long-temps la révolution de Gênes, & traitoit secrétement avec l'Empereur. Lorsque les premieres traces de son mécontentement furent apperçues, François Premier, touché de ses plaintes, lui offrit le payement de tous ses appointemens, la rançon

Du Bellay, Mém. liv. 3. Mézerai, abrég. chronolog.

Guicciard. liv. 19.

(1) Beaucaire le dit formellement. Belcar. liv. 20. n. 10.

1528. de tous ses prisonniers, même celle du Prince d'Orange ; il fit plus, il lui laissa le choix ou de garder les prisonniers du combat de Salerne, ou d'en recevoir la rançon ; enfin il voulut le satisfaire sur l'article de Savone : mais plus il faisoit d'avances à Doria, plus celui-ci reculoit, & redoubloit d'insolence & de dureté. Il traita enfin publiquement avec l'Empereur, & du moins il cessa d'être perfide ; car Guichardin soutient que depuis long-temps il trahissoit Francois Premier ; que sa flotte eût suffi pour bloquer entiérement le port & affamer Naples, mais que lui-même avoit plusieurs fois ouvert le passage aux vivres, & que Philippin Doria en avoit souvent fait porter par ses brigantins.

Guicciard. liv. 19.

Il reste à décider si le suffrage d'un Italien, lorsqu'il est favorable à la France, doit l'emporter sur le témoignage des François, lorsqu'il lui est contraire.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Dans notre premier récit nous avons suivi les Historiens François,

nommément du Bellay, frere de Langei, & parmi les étrangers, celui de Sigonius qui paroît avoir approfondi cette affaire. 1528.

Doria, devenu l'ennemi déclaré des François, commença par ravitailler Naples, qui n'avoit besoin que de vivres pour résister. Ces secours firent traîner le siege en longueur, les François se virent attaqués par le plus redoutable de tous les ennemis, la peste. On prétend qu'elle y fut portée par des ballots de hardes infectées, que les assiégés, au mépris du droit des gens, firent passer dans le camp des François. Ce fléau emporta une grande partie de l'armée, & s'étendit jusqu'aux plus précieuses têtes. Vaudemont en mourut. Lautrec lui-même en fut atteint. Les assiégés reprenant courage, tiennent à leur tour les François comme assiégés dans leur camp ; ils leur enlevent tous leurs convois ; bientôt la famine se joignit à la peste ; les désertions, suites de ces calamités, devin-

Belcar. liv. 20. n. 8.

Belcar. liv. 20. n. 12, 13.

rent tous les jours plus fréquentes ;
1528. les reſtes languiſſans de cette armée long-temps triomphante, reſſerrés alors dans leurs retranchemens, bornoient tous leurs efforts & toute leur eſpérance à s'y défendre.

Lautrec, au milieu du mal qui le conſumoit, déployoit cette grande ame que la proſpérité pouvoit quelquefois enfler de trop d'orgueil, mais que l'adverſité ne pouvoit abattre, & qui ſe relevoit toujours plus forte & plus hardie au ſein du malheur. On le voyoit ſans ceſſe courir dans le camp, viſiter les malades, les conſoler, les ſecourir, les raſſurer, promettre à l'armée découragée des renforts qu'il ſollicitoit avec ardeur à la Cour, montrer aux ſoldats fatigués la fin prochaine de leurs maux. Sa vigilance embraſſoit tout, il faiſoit garder les paſſages avec le plus grand ſoin, pour empêcher les déſertions ; les convois, appuyés de puiſſantes eſcortes, parvenoient quelquefois juſqu'au camp, ou du moins n'étoient pas enlevés ſans combat ; la garde ſe

Guicciard. liv. 19.

faisoit avec une exactitude qui prévenoit toute surprise. Mais la Cour, toujours pour le moins négligente, (1) le servit mal, elle lui envoya des secours trop foibles & trop tardifs; lui-même il avoit trop différé à les demander, soit que par une présomption, qui étoit de son caractere, il crût pouvoir s'en passer, soit que par une foiblesse, qui est d'un Courtisan, il craignît de se rendre importun. Il réparoit alors, autant qu'il étoit en lui, & ses fautes de Courtisan, & ses fautes de Général; mais c'étoit bien de la constance perdue, & peut-être eût-il mieux valu lever le siege, comme la plupart des Chefs l'en pressoient. Son corps, moins robuste que son ame, succomba enfin sous le poids de la fatigue & de la maladie; il se vit obligé de

1528.

Belcar. liv. 19. n. 52.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

(1) Beaucaire peint bien plus fortement cette négligence, qu'il impute au Roi, *Lautrecius*, dit il, *in desperationem versus, Francisci socordiam execratus est, qui neque ullâ ratione, neque datâ fide, neque suâ utilitate motus, tot inutiles impensas faceret, necessarias omitteret*, Belcar. rer. Gallicar. liv. 19. n. 52.

garder le lit ; il n'y consentît qu'à
1528. l'extrêmité, une inquiétude continuelle l'y consumoit encore plus que son mal ; il ne songeoit qu'au salut de l'armée, il demandoit à tous momens des nouvelles de l'état des troupes ; on le trompoit, & on avoit raison ; on l'assuroit que tout alloit bien, que la peste avoit cessé ses ravages. Il se défioit de ces récits, &, pour son malheur, il voulut être désabusé ; il fit venir deux Pages qui n'étoient préparés à rien, il leur ordonna, d'un air terrible, d'avouer la vérité, les menaçant de les faire fouetter jusqu'au sang s'ils lui déguisoient la moindre chose : les Pages avouent en tremblant que le mal augmentoit chaque jour, & que la
Belcar. liv. 20. n. 12. désolation étoit au comble. La peinture qu'ils firent des malheurs de l'armée saisit Lautrec & lui creva le cœur : il se tourna de l'autre côté de son lit en gémissant, & expira.

Mort digne d'un cœur sensible & d'un vrai citoyen. » Mort bien dif» férente, dit Brantome, de celle de

» Gaston de Foix son cousin. « Mais quoi qu'en dise Brantome, l'avantage est tout entier du côté de Lautrec. 1528.
Une témérité folle avoit précipité Gaston au-devant de la mort, une juste sensibilité avança la fin de Lautrec. Malheur à qui ne sent pas tout ce qu'a de noble & de respectable le désespoir d'un Général qui ne peut survivre à la perte de son armée ! Faut-il toujours avertir les hommes d'être sensibles, ou de respecter ceux qui le sont ! Que le petit-fils du grand Consalve serve ici d'exemple. Les honneurs que ce Seigneur Espagnol fit rendre au Général François, à l'ennemi de sa Nation, ont ajouté, à la gloire du nom de Consalve. Les restes du malheureux Lautrec, enterrés d'abord dans un champ par ses derniers soldats, transportés depuis dans une cave à Naples, par un soldat Espagnol qui espéroit les vendre bien cher à sa famille, y reposoient sans éclat & sans honneur ; le petit-fils de Consalve leur érigea un tombeau de marbre parmi ceux de

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

ses peres dans l'Eglise de Sainte Marie la Neuve, uniquement guidé par ce mouvement tendre & respectueux qu'inspire aux cœurs sensibles le spectacle ou le souvenir des malheurs de l'humanité. (1)

1528.

Paul. Jov. in élog.

Le Pape, qui avoit dû sa délivrance à Lautrec, lui fit faire de magnifiques obseques à Rome, & François Premier à Paris dans l'Eglise de Notre-Dame. Lautrec méritoit en effet qu'on honorât sa mémoire ; ses talens étoient dignes d'estime, son courage d'admiration, ses services de reconnoissance, ses malheurs de pitié. Le peuple quelquefois injuste, haïssoit en lui la source de sa faveur sous François Premier. Dès le regne de Louis XII, on avoit répandu

Brant. Hommes illustres. art. Lautrec.

(1) Tel est le sens général de l'Epitaphe que ce petit fils du grand Consalve fit faire à Lautrec, & que voici : « *Odeto Fexio Lautrecco, Consalvus Ferdinandus, Ludovici filius corduba, magni Consalvi nepos, cùm ejus ossa, quamvis hostis, ut elli fortuna tulerat, sine honore jacere comperisset, humanarum miseriarum memor, ita in avito sacello, Duci Gallo Hispanus Princeps posuit.*

un ridicule ineffaçable sur la carriere Militaire de Lautrec. Il avoit eu le malheur d'être choisi pour escorter à Pise les Prélats du Concile, que Louis XII. y convoquoit contre Jules II. Cette commission d'escorter des Prêtres, quoiqu'ennoblie par son objet, donna lieu à ces plaisanteries si redoutables qui souvent étouffent une réputation naissante, ébranlent une réputation établie, & dont l'influence ne peut être détruite qu'à force d'exploits. Ceux de Lautrec furent mêlés de trop de fautes pour produire tout leur effet. Sa valeur, à la vérité, fut non-seulement irréprochable, mais éclatante: en condamnant la témérité de Gaston à Ravenne, en s'efforçant de la réprimer, il la partageoit, & il pensa en être la victime; il combattoit seul contre une armée entiere, pour arracher Gaston à la mort: cette époque est la plus brillante de sa vie. Mais les négligences qu'il parut affecter pendant la campagne de 1521 dans le Milanès, l'inflexibilité barbare avec

1528.

1528. laquelle il gouverna ce Duché, l'opiniâtreté aveugle avec laquelle il suivit ses projets sans les communiquer, sans consulter l'expérience des vieux Chefs, la présomption qui présida souvent à ses démarches, qui sembla prendre plaisir à appeller le danger, à le laisser parvenir au comble pour le dissiper tout-à-coup par un trait de génie ; qui rejetta la victoire quand elle s'offroit, pour la rappeller ensuite malgré elle ; les pertes, les défaites qu'entraîna cette conduite équivoque, ont obscurci sa gloire, l'ont fait confondre dans la foule des Capitaines du second ordre, ont empêché qu'on ne lui tînt compte de tout ce qu'il avoit fait à la journée de la Bicoque, & de ce qu'il souffrit devant Naples. (1)

Belcar. liv. 20. n. 12.

(1) Beaucaire dit qu'il eut, comme Demetrius I, Roi de Macédoine, le surnom de *Poliorcetes* ou *Preneur de villes*. Beaucaire ne se trompe-t'il pas ? Ce surnom paroît convenir bien mieux au fameux Pierre de Navarre, qui mourut peu de tems après.

On perdit tout en le perdant ; le Marquis de Saluces, qui prit le commandement de l'armée, n'avoit pas les mêmes ressources dans l'esprit, d'ailleurs il étoit malade, le peu qui restoit de troupes étoit découragé ; André Doria étoit à Gaëte avec douze galeres. Les ennemis, enhardis par la mort de Lautrec, sembloient vouloir attaquer le camp qu'ils avoient toujours respecté pendant sa vie ; ils venoient de surprendre Nole, Sarno, Capoue ; il étoit à craindre que les François ne se trouvassent pressés entre ces Places, celle de Naples & la mer. Dans ces malheureuses conjonctures, le Marquis de Saluces ne put se refuser aux instances de cette armée détruite qui demandoit la retraite : on la fit pendant la nuit, & d'abord en assez bon ordre ; mais ensuite les ennemis en ayant été avertis, vinrent la troubler, ils défirent l'arriere-garde, & pénétrant jusqu'au corps de bataille que commandoit Pierre de Navarre, ils firent celui-ci prisonnier ; on le

1528. Guicciar. liv. 19. Belcar. liv. 20. n. 13.

Id. Ibid. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

conduisit à Naples, il étoit malade ;
1528. il mourut peu de temps après. On a écrit qu'il fut étouffé entre deux matelas par ordre de l'Empereur, en punition de ce qu'il s'étoit attaché au service de la France. Cependant lorsque le même Pierre de Navarre avoit été pris à Gênes par les mêmes Impériaux, quelque temps auparavant, il avoit été traité comme un prisonnier ordinaire, il avoit été délivré moyennant une rançon, & l'on n'avoit point exigé qu'il quittât le service de France. Quelle rage soudaine auroit donc pû engager l'Empereur à faire assassiner lâchement un vieillard qui n'étoit plus à craindre, & qui ne l'avoit point offensé ? Car c'étoit sous Ferdinand le Catholique que Pierre de Navarre avoit quitté le service d'Espagne pour celui de France, parce qu'après la bataille de Ravenne, où il avoit été pris par les François, la Cour d'Espagne avoit refusé de payer sa rançon. D'ailleurs ces défections étoient trop communes alors

pour être punies, & si l'on eût voulu les réprimer par la terreur, Pierre de Navarre eût été livré publiquement au supplice, & non pas étouffé avec un secret qui laisse au moins la liberté de douter de ce fait étrange. 1528.

Ce fut encore un excellent Capitaine que la France perdit. Sa longue expérience, l'art des Mines qu'il inventa, ou du moins qu'il exerça le premier en Europe avec un succès marqué, tant de sieges qu'il conduisit, tant de malheurs qu'il éprouva, sur-tout celui d'être pris jusqu'à trois fois, l'ont distingué parmi les Capitaines de son temps. Consalve Ferdinand de Cordoue, ce généreux ami des Héros malheureux, rendit à sa mémoire les mêmes honneurs qu'à celle de Lautrec : ce qui ajoute encore aux raisons de douter que Pierre de Navarre soit mort victime de l'injuste vengeance de l'Empereur. (1)

Paul. Jov. in élog. Brantome. Vies des Capit. étrang.

(1) Consalve Ferdinand de Cordoue, fit enter-

1528. Quel qu'ait été son sort, il n'effraya point le Prince de Melphe, Jean-Baptiste Caraccioli, qui venoit de se livrer à la France pour le même sujet que Pierre de Navarre, c'est-à-dire, parce qu'ayant été pris par les François, l'Empereur l'avoit oublié dans les fers.

Belcar. liv. 20. n. 13. Mém. de Du Bellay, liv. 3. Guicciard. liv. 19.

L'armée Françoise s'étoit retirée à Averse, les Impériaux en firent aussi-tôt le siege; le Marquis de Saluces y ayant eu un genouil cassé d'un éclat de pierre, se détermina un peu trop promptement à une capitulation, par laquelle il remit au Prince d'Orange la ville & le château

---

rer Pierre de Navarre avec honneur, ainsi que Lautrec, dans l'Eglise de Sainte Marie la Neuve, & il fit mettre sur son tombeau une inscription où il dit que la prérogative de la vertu est de se faire admirer même dans un ennemi. Voici cette inscription : » *Ossibus & memoriæ Petri Navarri* » *Cantabri, solerti in expugnandis urbibus arte* » *clarissimi, Consalvus Ferdinandus, Ludovici* » *filius, magni Consalvi Suessiæ Principis nepos,* » *ducem Gallorum partes secutum, pro sepulchri* » *munere honestavit. Hoc in se habet virtus, ut* » *vel in hoste sit admirabilis.*

(1) Il fut fait Maréchal de France le 4 Décembre 1544, à la place du Maréchal de Montpesat.

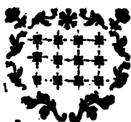
d'Averſe, l'artillerie, les vivres, les munitions, les armes, les bagages, les chevaux, ſa perſonne même, & celle des principaux Officiers. Les Italiens de l'armée de Saluces s'engagerent à ne ſervir de ſix mois contre l'Empereur ; les François devoient être renvoyés avec une eſcorte juſqu'aux frontieres de France ; le Marquis de Saluces promit même de ſe rendre Médiateur auprès des François, des Vénitiens & de leurs alliés, pour les engager à remettre les Places dont ils s'étoient emparés dans le royaume de Naples. Un Traité ſi humiliant ne pouvoit être exécuté dans tous ſes points, & le Marquis de Saluces n'avoit pas une aſſez grande autorité dans l'armée pour la faire ſouſcrire à ſon infamie ; ceux des François que la maladie n'avoit pas entiérement abattus, allerent ſe joindre dans l'Abbruzze aux troupes que Renzo de Céré & le Prince de Melphe y avoient nouvellement levées ; elles ſe retirerent toutes enſemble à

1528.

Belcar. liv. 20. n. 13.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Barlette & dans quelques autres
1528. Places maritimes, d'où l'on ne put les chasser. D'autres François qui, pour favoriser la retraite de l'armée à Averse, étoient restés dans le fort des Basques devant Naples, firent du moins une capitulation plus honorable, & sortirent du Fort avec armes & bagages. Saluces n'eut pas long-temps à rougir de son deshonneur, il mourut de ses blessures à Naples, n'ayant eu le commandement pendant un instant que pour voir perdre tout le royaume de Naples, & dissiper toute l'armée de la Ligue.



CHAPITRE XVI.

Derniere Expédition du Milanès, jusqu'à la Paix de Cambray, ou des Dames, & à la dissolution entiere de la Ligue.

PENDANT que toutes ces révolutions agitoient le royaume de Naples, il en étoit arrivé d'autres dans le Milanès. Les troupes Vénitiennes jointes à celles de Sforce, s'étoient chargées de resserrer Antoine de Leve dans Milan, & de le reduire par famine; mais le Duc d'Urbin, qui commandoit les troupes Vénitiennes, se bornoit à couvrir les frontieres de la République, & montroit beaucoup d'indifférence sur le reste des affaires de la Ligue. De Leve, à force d'extorsions & de nouvelles violences exercées sur les malheureux Milanois, trouvoit le moyen de faire subsister ses troupes. Il s'étoit emparé de

1528.

Guicciard. liv. 19.

Belcar. liv. 20. n. 16.

tous les vivres, il en avoit fait des
1528. magasins ; les Milanois n'avoient que le rebut des soldats, & ne l'avoient qu'au prix qu'il plaisoit à de Leve d'y mettre.

Cependant ni les troupes de de Leve, ni celles de la Ligue, n'étoient en état d'agir. On attendoit de part & d'autre des renforts nécessaires.

Le Duc de Brunswick assembloit des troupes dans le Tirol & dans le Trentin, pour l'Empereur. Le succès des Lansquenets de Fronsberg, attirant en foule les Allemands en Italie, Brunswick eut bientôt dix mille hommes de bonne Infanterie, appuyés de six cens chevaux.

D'un autre côté la Ligue attendoit le Comte (1) de Saint Pol qui devoit partir incessamment de France avec une armée à-peu-près aussi forte.

---

(1) Prince de la Maison de France, de la branche de Bourbon-Vendôme. Voir l'Introduction, chap. 4.

Tout dépendoit de la diligence, vertu inconnue alors à la Cour de France, où l'on ne ſongeoit aux affaires que quand on étoit las des plaiſirs. Brunſwick étoit déjà en Italie avant que le Comte de S. Pol fût ſeulement en état de partir. 1528. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Une autre négligence venoit de faire perdre Pavie à la Ligue. Cette Place, avec une très-forte garniſon, étoit très-mal gardée, parce que perſonne ne faiſoit ſon devoir. Antoine de Leve, qui ne s'occupoit que du ſien, vint eſcalader la nuit, par trois endroits, cette importante Place, & l'emporta. Il réduiſit auſſi Mortare, & tout cela ſans le ſecours du Duc de Brunſwick, qui ne lui ſervit de rien, même dans la ſuite; car de Leve & Brunſwick ayant formé, après leur réunion, le ſiege de Lodi, la peſte, le défaut de paiement, l'inconſtance, diſſiperent peu-à-peu les Lanſquenets, & le ſiege de Lodi fut levé. En vain le Marquis du Guaſt, ayant obtenu d'André Doria un congé de dix jours ſur ſa parole, vint Guicciard. liv. 19. Belcar. liv. 20. n. 14.

à Milan travailler avec le Duc de
1528. Brunſwick à retenir les Lanſquenets ; ils vouloient de l'argent, Brunſwick n'en avoit point, de Leve n'en vouloit point donner, les Lanſquenets partirent au grand contentement d'Antoine de Leve, qui ne vouloit partager avec eux ni l'autorité, ni le pillage, & qui ſe flattoit que la négligence des François lui laiſſeroit reconquérir le Milanès avec ſes ſeules troupes : il ne reſta de toute l'armée de Brunſwick, que deux mille Allemands qui s'attacherent à de Leve, & qu'il voulut bien recevoir.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Le Comte de S. Pol arriva enfin avec une armée beaucoup moindre qu'elle ne devoit l'être, moindre même qu'on ne le croyoit en France ; car, grace à la négligence des Généraux & à l'avarice des Commiſſaires de l'armée, les troupes étoient toujours payées comme complettes, & ne l'étoient jamais ; ces funeſtes effets de l'inapplication des Princes ne peuvent être trop remarqués,

marqués, ils expliquent pourquoi la France qui abondoit, sous ce regne, en braves soldats, en grands Capitaines, en citoyens pleins d'amour pour leur Maître, de zele pour l'Etat, de passion pour la gloire, ne réussissoit dans aucune de ses entreprises. Tout se faisoit à contre-temps, & d'une maniere insuffisante; la dissipation du Roi étoit trop bien imitée par ses Courtisans, par ses Ministres, par ses Généraux; trop bien apperçue par ces hommes mercenaires & avides, par-tout détestés & par-tout employés, qui ont intérêt que l'Etat soit mal gouverné, que le Prince ait des foiblesses, & que les peuples soient malheureux. Les (1) secours n'arrivoient jamais dans le temps où ils auroient pu être utiles. On ne les envoyoit qu'à l'extrêmité, on en en-

1528.

Belcar. liv. 19. n. 52.

(1) *Ordinairement en France*, dit l'Historien du Chevalier Bayard, *ne se font pas volontiers les provisions de saison ne de raison.* Est-ce un défaut de la Nation, ou seulement de quelques-uns de ses Chefs?

1528. voyoit trop peu. L'argent moins bien fourni encore que les ſoldats, ne ſuffiſoit jamais aux beſoins, & il falloit que le peu qu'on fourniſſoit, eſſuyât toutes les déprédations qu'entraîne une adminiſtration négligée.

Guicciard. Liv. 19. Le Comte de S. Pol paroiſſoit arriver ſous d'heureux auſpices. Sa foible troupe, qui n'eût pu réſiſter à l'armée du Duc de Brunſwick, n'avoit plus cette armée à craindre, elle étoit diſſipée. La jonction du Comte de S. Pol avec les Confédérés ne fut point traverſée, & ne pouvoit pas l'être; elle ſe fit vers les bords de l'Adda dans le Lodeſan, après que S. Pol eut paſſé le Pô près de Crémone: alors les troupes des Confédérés ſe trouverent monter preſque au double de celles d'Antoine de Leve, mais c'étoient des forces de Confédérés, que la diviſion affoiblit toujours. Les Vénitiens tout au plus ne trahiſſoient pas la cauſe commune, mais ils la ſervoient bien mal. Uniquement occupés du ſoin de garder leurs fron-

tieres, pour lesquelles ils feignoient toujours de craindre, tandis qu'ils ne craignoient réellement que la trop grande puissance des François en Italie; (1) secrétement flattés de voir l'Etat de Gênes échapper à François Premier, par la défection de Doria, leur conduite équivoque se ressentoit de ces principes qu'ils cachoient pourtant avec soin; elle ne faisoit qu'embarrasser les opérations, & le Duc d'Urbin, leur Général, ne secondoit que trop bien leurs vues. 1528.

Ces dépositions ne se manifesterent point d'abord; on commença par presser de toutes parts les Impériaux avec assez de bonne foi, on pénétra dans le centre du Milanès, on prit S. Angelo, on chassa les ennemis de Marignan, on menaça Milan, un détachement passa le Tesin, & alla prendre Vigevano; on vint ensuite faire le siege de Pavie. Guicciard. liv. 19. Belcar. liv. 20. n. 16. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

(1) Les François faisoient alors la conquête du royaume de Naples.

1528. La ville fut forcée & pillée, le château se rendit ; mais ce fut-là le terme des succès des Alliés, & du zele des Vénitiens.

La défection d'André Doria, qui avoit fait perdre le royaume de Naples aux François, n'influoit pas moins puissamment sur les affaires de la Lombardie ; la peste qui avoit si bien servi les projets de Doria devant Naples, les servit aussi-bien à Gênes. Les ravages qu'elle faisoit dans cette Place, l'avoient fait abandonner presque entiérement par les troupes Françoises ; Théodore Trivulce qui y commandoit pour le Roi, s'étoit retiré dans le château. La flotte Françoise que commandoit Barbésieux, voyant les galeres de Doria qui s'avançoient pour profiter du trouble & de l'abandon où étoit la ville, se sauva promptement à Savonne, dans la crainte que le port de Gênes ne fût bloqué, & les chemins de la France fermés. Doria n'avoit que cinq cens hommes de débarquement ; il n'avoit osé se

Belcar. liv. 20 n. 15.

Car. Sigon. de vit. & reb. gest. Andr. Aur. liv. 1.

promettre un succès si rapide, il en profita, il entra dans Gênes, où il fut reçu comme le Pere & le Libérateur de sa patrie : le joug François fut brisé. Trivulce, enfermé dans le château, écrivit au Comte de S. Pol de lui envoyer en diligence trois mille hommes d'infanterie, l'assurant qu'avec ce secours il reprendroit la Place ; le Comte de S. Pol les envoya aussi-tôt sous la conduite de René de Montejan : (1) mais ils n'allerent point jusqu'à Gênes, & se dissiperent (2) faute de paiement. A cette nouvelle, le Comte de S. Pol partit lui-même avec deux mille hommes d'infanterie, & cent lances ; mais une partie de sa troupe s'étant encore dispersée, & toujours faute de paiement, il désespéra de sauver le château de Gênes ; il voulut du moins secourir Savone dont les Gênois formerent alors le siege : mais Mon-

1528.

Car. Sigon. de vit. & reb. gest. Andr. Aur. liv. 1. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Guicciard. liv. 19.

(1) Qui fut depuis Maréchal de France en 1538.
(2) C'étoient des Lansquenets & des Suisses.

1528. tejan auquel il ordonna de se jetter dans cette Place avec trois cens hommes d'infanterie, trouva tous les passages fermés. La flotte Françoise qui vouloit toujours conserver la liberté du retour, avoit quitté le port de Savone comme celui de Gênes. Il étoit trop dur pour le Comte de S. Pol de n'être accouru de la Lombardie dans la Ligurie, que pour laisser prendre sous ses yeux le château de Gênes & Savone, il envoya demander trois mille hommes aux Ducs de Milan & d'Urbin, qui lui en envoyerent douze cens; S. Pol jugea ce secours insuffisant pour défendre Savone: elle fut prise. Trivulce rendit aussi le château de Gênes que les Gênois raserent aussitôt; ils comblerent le port de Savone; & déformais libres de toute autorité étrangere, délivrés de toute concurrence sur la mer de Ligurie, ils établirent, par le conseil d'André Doria, une forme de gouvernement qui parut enfin fixer leur inconstance. On comprit que les fu-

Belcar. liv. 20. n. 15.

1529.

Pâques le 28 Mars.

Belcar. liv. 20. n. 17.

reurs de parti, si invétérées à Gênes, avoient été la source des troubles & de la servitude ; on s'appliqua sérieusement à les éteindre, à extirper les profondes racines des factions des Guelphes & des Gibelins, de la Noblesse & du Peuple, des Adornes & des Fregoses ; on unit, on confondit les familles nobles avec les Plébeïennes, les partisans des Adornes avec ceux des Fregoses ; on forma un conseil de quatre cens personnes en qui résida le pouvoir de nommer à toutes les Magistratures, & sur-tout de créer le Doge qui devoit changer tous les deux ans. Doria commandant les galeres de l'Empereur, maître par leur secours d'asservir Gênes, n'y voulut conserver d'autre autorité que celle que donnent la sagesse, la réputation, les talens, les bienfaits ; il fut le Dieu de sa Patrie pour n'avoir pas voulu en être le Roi, il fut maître absolu en paroissant, en croyant n'être qu'un simple citoyen ; on le consultoit sur-

1529.

Guicciard. liv. 19.

1529. tout, on déféroit en tout à ses avis; il refusa d'être chargé de l'administration des deniers publics, de concourir à l'élection du Doge & des autres Magistrats : cette modération politique affermit son pouvoir en désarmant la défiance & la jalousie. Gênes fatiguée de ses longues agitations, se reposa, pour ainsi dire, à l'ombre de ce grand homme; la fureur de parti fit place aux vues de commerce, il ne fut plus question parmi les Gênois, d'être grands ni puissans, ils ne songerent qu'à être riches, libres & à-peu-près égaux.

Mém. de Du Bellay, liv. 3. Ainsi furent remplis, à la gloire éternelle du généreux Doria, les deux grands objets de son Traité désintéressé avec l'Empereur; la liberté de Gênes, l'asservissement de Savone.

Barbésieux sembla rougir de ses fuites perpétuelles devant les galeres de Doria; il osa enfin les envisager, les attaquer même, à la hauteur de Nice & de Monaco : Doria eut une galere coulée à fond,

mais ce combat ne produisit rien:

Le Comte de Saint Pol se voyoit presque abandonné des Vénitiens, qui lui avoient fait manquer son expédition de Gênes & de Savone, qui ne songeoient qu'à passer l'Adda pour se renfermer dans la défense de leurs frontieres qu'on n'eût point attaquées, qui s'applaudissoient de la liberté que Gênes avoit recouvrée, par l'intérêt qu'avoient toutes les Puissances d'Italie à l'affoiblissement des puissances étrangeres. Ils avoient promis à Saint Pol de lui fournir des troupes pour réduire diverses Places du territoire de Gênes, & pour la resserrer du moins du côté de la terre; ils lui manquerent de parole. Saint Pol erra longtemps dans le Tortonese, l'Alexandrin, la Lomelline, sans forces suffisantes pour rien entreprendre, toujours se plaignant des Vénitiens, toujours implorant leur secours, & ne l'obtenant jamais. 1529.

Il imagina pourtant un projet dont le succès eût pu renverser l'édifice

naissant de la liberté Génoise. Le pa-
1529. lais d'André Doria, situé sur le bord de la mer, & presque contigu aux murs de Gênes, n'y touchoit pourtant pas entiérement : c'étoit un bâtiment isolé, sans défense. Saint Pol résolut de l'y surprendre & de l'enlever ; il fit faire, pendant la nuit, une marche forcée à deux mille hommes d'infanterie, soutenus de cinquante chevaux commandés par Villacerf, & par Montejan qui vouloit prendre sa revanche du mauvais succès de son expédition de Savone. Mais de Vitade, d'où ils étoient partis à quatre heures du soir, la distance étoit si grande qu'ils ne purent arriver que quelques heures après le lever du soleil ; on les vit. Doria eut le temps de se jetter dans une barque, les François n'eurent que celui de piller son palais & de retourner promptement sur leurs pas.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

r Guicciard. liv. 19.

t Belcar. liv. 20. n. 18.

Après bien des entrevues du Duc Sforce, du Duc d'Urbin & du Comte de Saint Pol, après bien des plaintes réciproques, bien de froides

excuses & de profondes dissimulations, on fit semblant d'agir de concert & avec ardeur ; on envoya des troupes & de l'argent de France & de Venise, mais toujours moins qu'on n'en avoit promis, & bien moins qu'il n'en falloit. Antoine de Leve reçut aussi du secours. Les forces, soit séparées, soit réunies des François, des Vénitiens & des autres Italiens, ne purent empêcher deux mille cinq cens Espagnols arrivés à Gênes de joindre ce Général à Landriano : on courut à leur rencontre dans l'Alexandrin, dans le Tortonese, dans tout le Milanès ; ils se détournerent par le Plaisantin, passerent le Pô la nuit à Arona, & de détours en détours arriverent à Landriano, sans avoir rencontré les Alliés. Ceux-ci s'en vengerent par la prise de Mortare & de Novare, entre le Tesin & la Sessia, de S. Angelo & de S. Colombano dans le Lodesan ; ce fut le Comte de S. Pol, presque seul, qui fit toutes ces conquêtes, & qui réduisit par

1529.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

degrés Antoine de Leve aux deux
1529. Places de Milan & de Côme.

Il restoit toujours à forcer de Leve dans Milan par un siege régulier, ou à l'affamer par un blocus ; le Comte de S. Pol proposoit le premier de ces deux partis, les Vénitiens le second : Sforce n'avoit pas assez d'autorité pour décider entr'eux ; & comme on ne pouvoit rien entreprendre contre Milan sans les Vénitiens, ce furent eux qui l'emporterent. D'ailleurs les esprits n'étoient pas disposés aux grandes entreprises, ils se tournoient tous vers la paix ; François Premier qui s'étoit déjà lassé de la guerre pour lui-même, commençoit à s'en lasser même pour ses sujets ; il n'espéroit plus recouvrer ses enfans que par un Traité avec l'Empereur. Les Vénitiens, instruits de ces dispositions conformes aux leurs, songeoient aussi à traiter, & se refusoient aux expéditions ou coûteuses, ou périlleuses. Il fut donc décidé qu'on se borneroit au blocus ;

mais le Comte de S. Pol, peu fait pour l'inaction, indigné des subterfuges perpétuels du Duc d'Urbin, & jaloux de son ascendant, déclara qu'on n'obtiendroit jamais de lui qu'il restât les bras croisés; & que, puisqu'on renonçoit à faire le siege de Milan, il iroit ailleurs chercher la gloire & servir son Maître. En effet, une autre expédition plus importante pour les François que le siege même de Milan, tentoit toujours son courage : c'étoit la réduction de Gênes. Cette Place devoit appartenir au Roi, s'il en faisoit la conquête, au-lieu que Milan devoit être remis au Duc Sforce. D'ailleurs Saint Pol ne se consoloit point d'avoir vu prendre Gênes, & de songer que son commandement dans l'Italie serviroit d'époque à la perte de cet Etat. Pendant qu'il erroit entre le Tesin & Milan, mécontent de ses Alliés, & méditant les moyens de venger seul cet affront, de Leve lui en fit essuyer un autre. Ce fameux Philippe Torniello, qui

1529.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

avoit été pris en l'année 1522 dans
1529. Novare, vivoit encore. Sa haine pour les François étoit devenue moins féroce, mais non moins vive, depuis sa captivité. De Leve l'envoya faire le siege de cette même ville de Novare; le château tenoit encore pour l'Empereur, & Torniel y fut aisément introduit; il lui fut aisé aussi, avec le renfort qu'il amenoit, de réduire la ville. Mais on vit alors un singulier exemple du danger de la sécurité. Torniel étoit allé faire des courses pour se procurer des vivres, & le Commandant du château étoit allé se promener dans la ville, l'un & l'autre ayant laissé tout paisible & sans aucune apparence de mouvement. Deux soldats de Sforce qui avoient été faits prisonniers, & trois habitans de Novare, qu'on savoit être mal intentionnés pour l'Empereur, étoient gardés dans le château, mais ils l'étoient assez négligemment depuis la réduction de la ville; ils échapperent aisément à leurs gardes, ils mi-

rent quelques ouvriers dans leurs intérêts, on leur fournit des armes. 1529.
ils égorgerent une partie de la garnison, s'assurerent de l'autre, se rendirent maîtres du château ; ils savoient que quand Torniel étoit parti pour faire le siege de Novare, les Alliés avoient de leur côté fait partir un corps de troupes pour la défense de cette place ; ils s'attendoient donc à être secourus : mais lorsqu'au lieu des troupes des Alliés, ils virent arriver Torniel écumant de colere, qui investissoit le château, qui préparoit l'assaut, qui juroit de ne faire aucune grace aux rebelles, s'ils ne se rendoient à l'instant, la frayeur les saisit, ils remirent le château moyennant la vie sauve seulement.

Cependant le zele inhabile de Saint Pol l'entraînoit à sa ruine ; il vouloit toujours marcher seul contre Gênes, & il étoit déjà en route. Il se proposoit de passer par Pavie pour gagner le Tortonese, il envoyoit devant lui son avant-garde

Guicciard. liv. 19.

1529. avec l'artillerie & les bagages, qui devoient l'attendre à Lardarigo, près de Pavie, où il comptoit se rendre le lendemain, & il s'avança jusqu'à Landriano. De Leve instruit de sa marche, sachant qu'il étoit seul, séparé non-seulement des autres corps de la Ligue, mais encore de son avant-garde & de son artillerie, jugea qu'il ne trouveroit jamais une plus belle occasion de le battre; il va, malgré la goutte qui le tourmentoit, livrer une camisade aux François à Landriano; il les surprend & les met aisément en désordre. Saint Pol ne trouva que du courage à lui opposer; il fit avancer tour à tour, & toujours au hazard, les Lansquenets, la Cavalerie, & quelques troupes Italiennes qu'il avoit avec lui; tous ces différens corps repoussés, renversés les uns sur les autres, ne firent qu'augmenter la déroute.

Mém. de Du Bellay, Liv. 3.

On rencontroit par-tout de Leve, qui ne pouvant monter à cheval, à cause de sa goutte, se faisoit

porter tout armé, dans une chaiſe, par quatre hommes. Saint Pol, entraîné dans la fuite des ſiens, ſe trouve arrêté par un large foſſé, il pouſſe ſon cheval pour le franchir, le cheval ſe cabre, réſiſte, s'élance & tombe enfoncé dans la fange; Saint Pol eſt fait priſonnier, ainſi que Jérôme de Caſtiglionè, & Claude Rangonè, qui commandoient les Italiens de l'armée Françoiſe. Pluſieurs autres Officiers diſtingués furent pris avec lui. Annebaut ſeul, monté ſur un cheval ou plus hardi, ou plus vigoureux, paſſa heureuſement le foſſé. La perte fut auſſi grande qu'elle pouvoit l'être; la cavalerie qui fuyoit toute effrayée vers Pavie, rencontra l'avant-garde, & lui communiqua ſon effroi; celle-ci ſe mit à fuir auſſi, en abandonnant l'artillerie & les bagages, qui tomberent au pouvoir du vainqueur. L'armée du Comte de Saint Pol fut entiérement diſſipée; les ſoldats qui reſterent, reprirent la route de France.

1529.

Belcar. liv. 20. n. 22.

Guicciard. liv. 19.

Mém. de Du Beliay, liv. 3.

1529. Cet échec des François fut le dernier acte d'hostilité de cette guerre. L'épuisement de toutes les Puissances rendoit la paix nécessaire, François Premier vouloit revoir ses enfans, & soulager ses sujets. L'Empereur, malgré tous ses succès, n'étoit sûr de rien. Son principal ennemi étoit écrasé dans le royaume de Naples & dans le Milanès, mais la Ligue subsistoit toujours, & pouvoit, par des efforts plus heureux, lui enlever ces deux Etats. Une grande partie du Milanès étoit encore entre les mains du Duc Sforce; au royaume de Naples, les restes des François, joints aux nombreux partisans qu'avoit la France parmi la haute Noblesse du pays, entretenoient toujours la guerre dans l'Abbruzze, dans la Pouille, dans la Basilicate, guerre de sieges, épineuse, difficile, sans éclat, sans succès décisif, procurant peu de profit à l'Empereur, peu d'honneur à ses Généraux. D'un autre côté les Turcs commençoient à presser les Etats Autrichiens en

Allemagne ; la malheureuse Italie ravagée tour à tour par tant d'ennemis redoutables & de dangereux amis, fatiguée du flux & du reflux perpétuel de tant d'armées refoulées sans cesse par le sort de la guerre du Milanès au royaume de Naples, & du royaume de Naples au Milanès, l'Italie ne demandoit qu'à respirer. Le Pape qui avoit éprouvé les plus grandes horreurs que la guerre puisse entraîner, qui avoit langui dans les fers, qui avoit vu saccager sa capitale, qui ne voyoit, depuis long-temps, que le péril & la mort autour de lui ; qui ne pouvoit plus ni prendre parti, ni rester neutre, n'imaginoit de sûreté que dans la pacification universelle. Les Vénitiens ne prenoient à tous ces troubles qu'un intérêt foible, éloigné ; ils vouloient que le Milanès restât au Duc Sforce, & que Gênes fût libre ; ils s'embarrassoient peu à qui appartiendroit le royaume de Naples, pourvu qu'ils conservassent les Places qu'ils y avoient

1529.

conquises ; ils pouvoient aussi-bien obtenir tous ces objets par un Traité que par les armes. L'Angleterre qui n'avoit d'autre intérêt que celui de tenir la balance, pouvoit s'imaginer la tenir en paix comme en guerre. D'ailleurs l'Angleterre pouvoit arrêter lorsqu'il étoit question d'entrer en guerre, non lorsqu'il s'agissoit de faire la paix. De plus, par des circonstances particulieres dont on aura lieu de parler dans la suite, le Roi d'Angleterre avoit trop besoin alors du Roi de France, pour ne pas approuver tout ce qu'il feroit.

1529.

Guicciard. liv. 19.

Belcar. liv. 20. n. 23.

Le Pape fit d'abord sa paix particuliere avec l'Empereur. L'Empereur lui devoit bien des sacrifices pour le dédommager de tout ce qu'il lui avoit fait souffrir. Outre sa prison & ses longs malheurs, les suites de l'expédition du Connétable de Bourbon avoient fait descendre du Trône de Florence la Maison de Médicis. On a vu que cet Etat d'abord républicain, s'étoit accoutumé insensible-

ment au joug de cette Maison. Il reprenoit cependant quelquefois avec 1529. violence la liberté qu'on lui ôtoit; l'esprit démocratique étoit presque toujours en fermentation contre le despotisme chancelant & incertain des Médicis. Léon X, qui avoit gouverné la Toscane depuis la mort de Laurent de Médicis son neveu, avoit éprouvé peu de contradictions. Clément VII fut moins heureux. Lorsque le terrible Bourbon menaçoit à la fois Rome & Florence, & tenoit toute l'Italie dans une attention pleine d'effroi, les Florentins qui n'étoient entrés dans la Ligue contre l'Empereur que comme sujets du Pape, ne voulurent plus l'être. Le plus grand bien de la servitude est de procurer la paix, & la leur ne faisoit qu'attirer chez eux les fléaux de la guerre. Ils se soulevérent contre le Gouvernement, prirent les armes, forcerent le Palais, firent rendre un décret de proscription contre Hyppolite, & Alexandre de Médicis, cousins du Pape. La détention de ce

1529. Pontife augmenta encore l'insolence des mutins; il s'élevoit de toutes parts un cri de haine contre les Médicis, on s'indignoit de la foiblesse qu'on avoit eu de servir l'ambition de Léon X. & de Clément VII. dans tous les projets qu'il leur avoit plu d'enfanter, & d'en avoir fait tous les frais. On se rappelloit avec fureur que la guerre d'Urbin sous Léon X. avoit coûté à Florence cinq cens mille ducats, celle du même Pape contre la France, autant; qu'on en avoit fourni en différentes occasions trois cens mille autres aux Généraux de l'Empereur; que la guerre présente en coûtoit déja six cens mille. Ces calculs & ces raisonnemens ranimant l'amour de la liberté & la haine pour les Médicis on s'emporta contr'eux jusqu'aux plus violens excès; on abattit, on effaça leurs armoiries dans toute la ville; on brisa les statues de Léon & de Clément dans l'Eglise de l'Annonciade; on saisit les biens du Pape, on rétablit la démocratie. Le Pape

remis en liberté, tenta par mille voies obliques de rendre à sa Maison l'autorité qu'elle avoit eue à Florence; les Florentins rechercherent contre lui l'appui des François, & le Pape flottant entre Charles-Quint & François Premier, n'osant depuis sa captivité ni rentrer dans la Ligue, ni en sortir, redoutant plus l'Empereur dont il avoit trop senti la puissance, espérant plus de lui, par la même raison, pour la réduction de Florence, mécontent d'ailleurs des intelligences que François Premier avoit entretenues avec les Florentins, prit le parti de traiter avec l'Empereur.

1529.

Guicciard. liv. 19.

La base de ce Traité devoit être & fut le rétablissement des Médicis à Florence; l'héritiere légitime de cette Maison étoit Catherine de Médicis, fille de Laurent. Mais l'intérêt du nom faisoit préférer les mâles bâtards aux filles légitimes; la bâtardise, dans cette Maison, n'étoit un obstacle ni à la grandeur, ni à la

fortune ; Clément VII. lui-même (1)
1529. étoit bâtard, & le nom de Médicis n'étoit porté alors avec éclat que par trois bâtards, Clément VII, fils naturel de Julien ; Alexandre, (2) fils naturel de Laurent II ; & Hyppolite, fils naturel de Julien II. C'étoit à Alexandre que Clément VII. destinoit le Gouvernement de Florence ; il avoit fait Hyppolite Cardinal, partage dont celui-ci fut toujours mécontent. L'Empereur profita pour sa bâtarde, des vues qu'avoit le Pape pour les bâtards de sa Maison ; il donna en mariage à Alexandre de Médicis, Marguerite d'Autriche, qu'il avoit eue d'une Flamande nommée Marguerite Van-Gest ; il promit de le remettre en

(1) Lorsqu'il avoit été fait Cardinal, de faux témoins avoient déposé pour la forme, contre la notoriété publique, qu'il étoit né en légitime mariage, parce que c'étoit une opinion reçue qu'un bâtard ne pouvoit être Cardinal, quoique cela ne fût établi par aucune loi.

(2) Scipion Ammirato dit qu'Alexandre étoit fils naturel du Pape Clement VII. lui même, & non de Laurent.

possession

possession de l'autorité que les Médicis avoient eue à Florence ; promesse dont le mariage de sa fille garantissoit l'exécution. Il s'engagea de plus à faire rendre au Pape Modene, Reggio, & Rubiera, dont le Duc de Ferrare s'étoit emparé; il promit même, mais d'une maniere moins solemnelle & moins authentique, d'aider le Pape à reconquérir Ferrare, s'il en étoit requis en qualité d'Avoué, de Protecteur & de Fils aîné du Saint Siége: ce galimathias signifioit qu'il ne falloit pas compter sur lui pour la réduction de Ferrare; mais il s'engagea de la maniere la plus formelle à faire rendre au Pape Ravenne & Cervia, dont les Vénitiens s'étoient emparés en lâches ou en politiques pendant la captivité du pape. Comme le plus grand avantage de Cervia consistoit dans ses salines, il fut décidé que les Milanois s'y fourniroient de sel pendant la vie du Pape, & deux ans encore après. L'Empereur se chargea d'y faire consentir Fer- 1529.

1529. dinand son frere, Roi de Hongrie, qui avoit aussi des salines dans le voisinage du Milanès. Le Pape de son côté donnoit à l'Empereur l'investiture du Royaume de Naples, moyennant un cheval blanc pour toute reconnoissance de souveraineté, & en annullant le cens qu'il s'étoit réservé par ses Traités précédens avec l'Empereur. Ils partagerent entr'eux la nomination aux bénéfices de ce royaume; on permit aux Vénitiens d'accéder au Traité, mais à condition de rendre toutes les places qu'ils avoient prises, soit à l'Empereur dans le Royaume de Naples, soit au Pape dans la Romagne.

Guicciard. liv. 19.

A l'égard du Milanès, l'Empereur reprenant l'ancienne accusation de félonie contre Sforce, stipula qu'on jugeroit ce Prince; que si, par l'événement du procès, il étoit justifié, le Duché lui seroit rendu; que s'il étoit jugé coupable, l'Empereur ne disposeroit de ce Duché qu'en faveur d'une personne agréable au Saint Siege.

On inséra auſſi dans le Traité deux clauſes qui étoient devenues de ſtyle lorſqu'on traitoit avec un Pape ; l'une concernant les Turcs, l'autre concernant les hérétiques. Clément accorda à l'Empereur & à Ferdinand ſon frere, le quart des revenus Eccléſiaſtiques de leurs Etats, pour ſe défendre contre les Turcs, on convint d'employer les armes ſpirituelles & temporelles pour la converſion ou la punition des hérétiques. 1529.

Les clauſes de ce Traité n'étoient encore qu'arrêtées lorſque Charles-Quint reçut la nouvelle de la déroute des François à Landriano ; on craignoit que ce ſuccès ne l'empêchât de ſigner, il ſigna cependant ; & ce fut encore un trait de modération que ſes partiſans eurent à publier. La ratification de ce Traité, faite avec la plus grande ſolemnité dans la cathédrale de Barcelone, eſt du 29 Juin. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Par ce Traité, l'Empereur ne cédoit que ce qu'il vouloit, le Pape

obtenoit tout ce qu'il vouloit, le
1529. Duc de Ferrare, les Vénitiens & les Florentins étoient sacrifiés.

C'étoit à la France à les défendre dans le Traité qu'elle alloit faire; mais elle avoit assez de ses intérêts à discuter, le sort des armes ne l'avoit pas mise en état de ménager ceux des ses Alliés. C'étoit gagner beaucoup, si elle obtenoit quelque adoucissement au Traité de Madrid.

On se rappelle que le Roi eût exécuté ce Traité si dur, sans l'article de la cession de la Bourgogne, auquel ses sujets n'avoient pas même voulu consentir. Pourvu que cet article fût changé, pourvu qu'il pût revoir ses enfans, il étoit déterminé à recevoir toutes les conditions que l'Empereur voudroit lui prescrire; en effet, la paix de Cambrai, ainsi que la convention de Madrid, fut moins un Traité de Puissance à Puissance, qu'une suite de conditions imposées au vaincu par le vainqueur.

Le Roi renonça au Duché de Milan, au Comté d'Aſt, au royàume de Naples; & bien loin d'aſſurer aux Vénitiens les Places dont ils s'étoient emparés dans ce royaume, François s'engagea lui-même à leur en demander la reſtitution les armes à la main, s'il le falloit. 1528. Guicciard. liv. 19.

Un autre article très-important, fut la renonciation du Roi à toute ſouveraineté ſur la Flandre & ſur l'Artois, & la ceſſion qu'il fit à l'Empereur de tous ſes droits ſur Tournay, ainſi que ſur Arras. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

L'Empereur eut la générosité de ne point abandonner le Duc de Bourbon, même après ſa mort. Il exigea que ſon procès fût annullé, ſa mémoire réhabilitée, ſes biens rendus à ſes héritiers. Nous avons dit (1) juſqu'à quel point cette clauſe fut exécutée. L'Empereur, pour faire voir qu'on ne perdoit rien à le ſervir, voulut que toutes les confiſcations auxquelles la derniere

(1) Voir le chap. 6. de ce liv. 2.

guerre avoit donné lieu, fussent ren-
1529. dues. Cette clause resta sans exécution à l'égard du Prince d'Orange; en faveur de qui elle avoit principalement été faite. L'Empereur s'en plaignit, mais il ne fit que s'en plaindre.

Le Roi promit encore de ne se mêler jamais des affaires ni de l'Allemagne, ni de l'Italie: promesse trop vague pour pouvoir être fidellement remplie.

Il ne fut plus question de la Bourgogne.

On mit au Traité de Cambrai le même sceau qu'on avoit voulu mettre au Traité de Madrid; c'est-à-dire, le mariage de François Premier avec Eléonore, Reine Douairiere de Portugal, & sœur aînée de l'Empereur; on ajouta seulement, par rapport à la Bourgogne, cette clause dont il étoit aisé de prévoir l'inexécution: » que s'il naissoit un fils de ce mariage, il hériteroit du Duché de » Bourgogne au préjudice des fils du » premier lit. «

On convint d'envoyer des Députés à Bayonne & à Fontarabie, pour la délivrance des Enfans de France; le Roi s'obligea de payer deux millons d'écus d'or pour leur rançon, dont douze cens mille écus en recevant ses fils; sur les huit cens mille autres, le Roi s'engageoit à faire remettre à l'Empereur pour environ cinq cens mille écus de terres situées dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut, le Braban, & qui avoient passé, par des alliances, dans les branches de Bourbon-Montpensier & de Bourbon-Vendôme; il se chargeoit aussi d'accquitter l'Empereur envers le Roi d'Angleterre, d'environ cent mille écus qui restoient, il se chargeoit encore de quelques autres sommes. 1529.

Les Vénitiens, les Florentins, le Duc de Milan, le Duc de Ferrare, les Bannis du royaume de Naples, & tous les Seigneurs Napolitains qui avoient pris le parti de la France, furent sacrifiés.

De toutes ces victimes qu'on aban- Guicciard. liv. 19.

donnoit à la vengance, soit de l'Em-
1529. pereur, soit du Pape, les Vénitiens étoient la plus considérable. Ce Traité conclû à Cambrai, & conclu par Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur, rappelloit aux Vénitiens la fatale Ligue faite contr'eux en 1508, au même lieu par la même femme. « La ville de Cambrai, dit » le Doge André Gritti, est le Pur» gatoire des Vénitiens ; c'est là que » les Empereurs & les Rois de Fran» ce font expier à la République » la faute qu'elle fait toujours de s'al» lier avec eux. «

Belcar. liv. 20. n. 24, 25. Mém. de Du Bellay, liv. 3. Sleidanus. commentar. liv. 6.

La paix de Cambrai fut publiée le 5 Août, on l'appelle aussi *la paix des Dames*, parce qu'elle fut l'ouvrage de deux femmes qui négociérent ensemble à Cambrai en qualité de Plénipotentaires, assistées seulement par quelques Ministres pour la discussion des divers articles. Ces deux femmes étoient Marguerite d'Autriche pour l'Empereur, & la Duchesse d'Angoulême pour le Roi de France. Cette paix si nécessaire, que

la Duchesse sut terminer avec tant de promptitude, est un bienfait que les François ne doivent pas oublier, eux qui se souviennent si bien de toutes les fautes de cette Princesse ; mais le pere Daniel fait à ce sujet une réflexion sévere, qui est sans replique ; c'est que la Duchesse d'Angoulême ne répara point par ce Traité la double perte du Milanès, qu'elle avoit causée par sa haine pour le Maréchal de Lautrec & pour le Connétable de Bourbon. 1529.

Cette paix de Cambrai fut négociée avec le même secret que l'avoit été la Ligue de Cambrai en 1508. Les deux Plénipotentiaires furent impénétrables ; tous deux accoutumées aux affaires & au secret qu'elles exigent, savoient se taire & dissimuler. (1) La dissimulation de la Duchesse d'Angoulême avec le Ministre des Confédérés, alla jusqu'à

(1) Afin de pouvoir conférer ensemble plus librement, elles s'étoient logées dans deux maisons contigues, & qui communiquoient l'une à l'autre.

l'artifice, elle les assuroit tous les
1529. jours qu'elle ne concluroit rien contr'eux, ni sans eux, mais la nécessité excusoit tout. S'ils furent trompés, ils voulurent bien l'être; ils n'avoient qu'à considérer l'état des affaires & la captivité des Princes, pour sentir que la France ne pouvoit songer qu'à elle-même.

Guicciard. liv. 19. Guichardin dit que quand le Roi, après la conclusion du Traité, alla voir Marguerite d'Autriche à Cambrai, il évita, pendant plusieurs jours, de voir les Ministres de ses Alliés, redoutant leurs reproches, & ayant trop à rougir devant eux; que, forcé enfin de leur donner audience, il s'excusa sur la nécessité de racheter ses enfans, sur la juste impatience qu'il avoit de les revoir, joignant à ces excuses de vaines promesses pour l'avenir: on sentoit que tout ce qui avoit l'air d'un manque de foi, coûtoit infiniment à sa franchise.

Paul Jove, liv. 26. hist.

Guicciard. liv. 19. Parmi les Ministres qui assisterent au Congrès de Cambrai pour les

Puissances interessées, Guichardin nomme l'Evêque de Londres, & le Duc de Suffolk (Charles Brandon) pour le Roi d'Angleterre. Il assure que rien ne se décidoit sans l'agrément de ce Prince. Martin du Bellay assure au contraire que le Traité de Cambrai fut conclu sans que le Roi d'Angleterre y eût eu aucune part, & qu'Henri VIII en témoigna son ressentiment à Langei, envoyé par François Premier pour traiter avec lui du remboursement des sommes déléguées par le Traité de Cambrai. Langei, par sa dextérité & par les services qu'il eut occasion de rendre au Roi d'Angleterre en profitant de ses foiblesses, sut calmer l'esprit de ce Monarque; & comme Henri VIII. ne se piquoit pas moins de grandeur d'ame que de politique, il remit à François Premier des sommes que celui-ci s'étoit chargé de payer à l'acquit de l'Empereur, & il fit présent au Prince Henri, Duc d'Orléans, son filleul, d'une fleur de lys d'or de cinquante mille écus donnée au-

1529.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

trefois en gage au Roi d'Angleterre
1529. par Philippe d'Autriche, pere de Charles-Quint, & que François Premier, par le Traité de Cambrai, s'étoit chargé de retirer. C'étoient là les vertus de Henri VIII. Prince d'ailleurs si vicieux; on le reconnoissoit à ce procédé noble qui adoucissoit à François Premier les conditions de la délivrance de ses Fils.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Ce fut le Maréchal de Montmorenci, dont la faveur étoit alors au plus haut dégré, qui fut choisi avec l'Archevêque d'Embrun (1) pour les aller recevoir. La cérémonie de leur délivrance se fit au même lieu, avec les mêmes précautions & les mêmes marques de défiance que celle de François Premier. Comme c'étoit un échange d'hommes contre de l'argent, il fallut s'assurer de la somme, de l'aloi, du poids. On fit venir sur la frontiere des Directeurs des Monnoies de France

Le premier Juin 1529.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

(1) Qui fut depuis le Cardinal de Tournon.

& d'Espagne, qui employerent quatre mois à cet examen. Dupleix prétend que le Chancelier Duprat avoit justifié ces défiances, en faisant affoiblir l'aloi des écus, petite fraude dont il espéroit tirer pour son Maître un léger profit, & qui ne fit que tourner à sa confusion; car il fallut, pour completter la somme ajouter quarante mille écus. (1) On déposa ensuite la somme entiere dans quarante-huit caisses de vingt-cinq mille écus chacune, qui toutes furent scellées du sceau des Députés & de France & d'Espagne. Au jour pris pour l'échange, on vit paroître sur la rive Espagnole de la Bidassoa, la Reine douairiere de Portugal avec les fils de France, conduits par Dom Pedro Fernandès de Velasco, Connétable de Castille; & sur la rive Françoise, Monmoren-

1529.

Belcar. liv. 20. n. 31.

(1) Dupleix rappelle à cette occasion que quand Saint Louis paya sa rançon aux Sarrasins, ceux-ci se tromperent à leur préjudice de dix mille écus, & que S. Louis l'ayant su, leur envoya cette somme à l'instant, en les avertissant de l'erreur.

ci avec ses quarante-huit caisses.
1529. Deux seuls Gentilhommes, l'un François, l'autre Espagnol, entrerent dans un bac qui se trouva placé au même endroit, où en 1526, s'étoit fait l'échange du Roi & des Princes. Lorsque ce bac fut bien au milieu de la riviere, lorsqu'il fut bien visité, lorsqu'on se fut bien assuré qu'il ne contenoit rien de suspect, le Gentilhomme Espagnol appella le Connétable de Castille, qui s'avança dans une barque avec la Reine & les Princes, tandis que Montmorenci appellé pareillement par le Gentilhomme François, s'avançoit de son côté dans une barque avec l'argent : les sceaux reconnus, l'échange fut consommée. Montmorenci envoya Montpesat en porter la nouvelle au Roi qui s'étoit avancé jusqu'à Bordeaux ; il partit aussi-tôt pour aller recevoir ses fils & sa nouvelle femme. La rencontre & le mariage se firent dans l'Abbaye de Veien, située sur les confins des Landes & du Condomois, entre Rocque-

' Sleidan. Commentar. liv. 7.

fort de Marsan & Capitieux ou Capsjoux. La Reine fit son entrée solemnelle à Bordeaux ; Cognac, Amboise, Blois, jouirent tour à tour du spectacle de cette Cour renouvellée. Le couronnement de la Reine à S. Denis, & son entrée à Paris, furent célébrés par un magnifique Tournois qui se donna dans la rue S. Antoine. 1529. *Au mois de Mars 1530.* Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Ces fêtes, ces Tournois, cette femme qu'il n'aimoit gueres, ce titre de beau-frere d'un homme qu'il haïssoit, voilà tout ce qui restoit à François Premier de tant de justes prétentions sur la Ligurie, sur la Lombardie, sur le royaume de Naples, de tant d'armemens, de tant d'argent, de tant de sang, de cette gloire acquise à Marignan par la victoire, conservée à Pavie au sein du malheur, mais presque perdue depuis dans sa Cour par la molesse & l'inapplication.

Cependant son rival exerçoit sans obstacle sa puissance en Italie ; il y exécutoit avec hauteur le Traité Guicciard. liv. 19. Belcar. liv. 20. n. 17.

1529. de Cambrai. Les Italiens, abandonnés à leur foiblesse, attendoient en tremblant quelle seroit leur destinée.

L'Empereur s'étoit transporté chez eux, tant pour recevoir la Couronne Impériale des mains du Pape, que pour régler en personne ses affaires dans ce pays-là. Le Pape & l'Empereur étant d'accord, & ce dernier paroissant en armes dans l'Italie, son couronnement ne souffroit ni difficultés, ni délais, il se fit à Bologne dans l'Eglise de S. Petronio. L'Empereur, à genoux, baisa ses mains, qui portoient encore les marques de ses fers; le Pape embrassa & couronna cette tête qu'il eût voulu écraser: il parut avoit oublié toutes ses injures, l'amitié la plus tendre sembla présider à cette entrevue.

Le 24 Février 1530. Guicciard. liv. 20. Sleidan. Commentar. liv. 7.

Il restoit pour la pacification universelle, à reconcilier le Duc de Ferrare avec le Pape, le Duc de Milan & les Vénitiens avec l'Empereur; enfin à réduire la Républi-

Belcar. liv. 20. n. 29.

que de Florence; cette derniere expédition intereffoit à la fois le Pape & l'Empereur, à cause du mariage d'Alexandre de Médicis avec la Bâtarde de Charles-Quint. 1529.

Le Duc de Ferrare vit bien qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre que celui de soumettre ses droits au jugement de l'Empereur; le Pape prit aussi ce Prince pour arbitre; comptant sur un peu de partialité que l'Empereur lui avoit promis, & sur quoi il ne lui tint point parole. Clément VII affectoit d'étendre les prétentions du Saint Siege jusques sur Ferrare, afin que le Duc s'estimât trop heureux d'en être quitte pour la restitution de Modene & de Regge. L'Empereur décida que Modene & Regge appartenoient au Duc de Ferrare, & il lui remit Modene qu'il avoit entre les mains; à l'égard de Ferrare il prononça que le Pape en donneroit une nouvelle investiture au Duc, moyennant cent mille ducats. Le Pape fut très-mécontent de cette décision, il ne vou- Paul.Jov.de vitâ A'phonsi Ducis Ferrariæ.

lut pas s'y soumettre; il refusa les cent
1529. mille ducats, & le cens que le Duc
Belcar. liv. 20. n. 38. lui fit offrir publiquement, il ne fit ni la paix, ni la guerre, mais le Duc
Guicciard. liv. 20. de Ferrare obtint de l'équité de l'Empereur tout ce qu'il avoit espéré de l'alliance des François.

Charles-Quint avoit voulu paroître juste envers le Duc de Ferrare, il voulut paroître clément envers
Guicciard. liv. 19. le Duc de Sforce; celui-ci à qui Antoine de Leve enlevoit toujours quelques portions du Milanès, prit le parti d'aller se jetter aux pieds de l'Empereur, & se justifier de la prétendue félonie dont il étoit toujours accusé. Antoine de Leve pressoit l'Empereur de disposer du Milanès en faveur d'Alexandre de Médicis ou de quelque autre sujet sans prétentions & sans titres, qui devroit tout à sa bonté & que la reconnoissance attacheroit à ses intérêts; mais il falloit faire un choix agréable à toute l'Italie, & ce choix étoit tout fait dans la personne de Sforce. L'Empereur qui n'auroit pu pren-

dre le Milanès pour lui-même, sans renouveller les troubles qu'il vouloit alors étouffer, crut qu'il n'étoit pas même prudent d'y établir sa Bâtarde & son Gendre, en dépouillant celui que le vœu de l'Italie entiere y avoit appellé. Il donna un sauf-conduit à Sforce qui vint le trouver à Bologne. Sforce parut devant son Juge avec une contenance modeste & assurée : » je ne veux » point d'autre sureté que mon in- » nocence, lui dit-il, » il jetta le sauf-conduit aux pieds de l'Empereur. Cette maniere franche & noble plut à Charles-Quint. Le Duc rejetta tout ce qu'il avoit fait sur les violences du Marquis de Pescaire, qui l'avoient forcé à prendre les armes pour sa défense lorsqu'il s'étoit vu pressé par ce furieux ennemi dans le château de Milan. Pescaire étoit mort, il valoit mieux qu'il eût tort que Sforce ; d'ailleurs la conduite de Pescaire n'avoit jamais été bien éclaircie. Ces considérations jointes aux motifs politiques qui déter-

1529.

Belcar. liv. 20. n. 28.

1529. minoient alors l'Empereur, donnerent beaucoup de poids à la justification du Duc. Le Pape qui vouloit voir l'Empereur débarrassé de toute autre affaire, afin qu'il s'occupât uniquement de la réduction de Florence, employa ses bons offices en faveur de Sforce. L'empereur confirma donc l'investiture qu'il avoit autrefois donnée du Milanès à Sforce: il la confirma moyennant quatre cent mille ducats payables dans un an, & cinquante mille autres ducats payables d'année en année pendant dix ans. Le Duc conservant ses Etats à ce prix, perdit l'amour de ses sujets, qu'il fut obligé d'accabler d'impôts pour remplir des engagemens si onéreux, & pour être en état de recompenser les Seigneurs qui l'avoient le plus utilement servi. Le sort du Duché de Milan étoit toujours d'être opprimé par ses ennemis ou par ses Maîtres.

Guicciard. liv. 19.

L'Empereur pour s'assurer de plus en plus de la fidélité de Sforce, lui fit épouser dans la suite la Prin-

cesse de Dannemarck sa niéce. (1)

Les Vénitiens, par l'entremise du Pape, traiterent aussi avec l'Empereur en même-temps que Sforce. Ils furent obligés de rendre Ravenne & Cervia au S. Siége, d'évacuer toutes les Places qu'ils occupoient dans le royaume de Naples, & de fournir beaucoup d'argent à l'Empereur. Ce Traité fut non-seulement une paix perpétuelle, mais encore une alliance défensive entre l'Empereur, le Duc de Milan & les Venitiens; on régla le nombre de troupes que chacune de ces Puissances entretiendroit toujours pour la défense de leurs Etats respectifs. Le Duc d'Urbin fut compris dans le Traité comme Allié & protégé des Vénitiens; ainsi son Duché d'Urbin lui fut assuré.

1529. *Le 23 Décembre 1529.* Belcar. liv. 20. n. 29.

Il ne resta enfin que les Florentins à soumettre. Eux seuls ne goûterent point les douceurs de la paix. Ce

1530. Belcar. liv. 20. n. 30.

(1) Fille de Christiern II. Roi de Dannemarck, & d'Elisabeth sœur de Charles-Quint : elle se nommoit Christine.

1530. vif enthouſiaſme qu'excite la liberté qu'on recouvre, plus encore que la liberté qu'on défend, enflammoit chez eux tous les eſprits; ils oſerent réſiſter aux forces de l'Empereur, qui n'ayant plus d'autres ennemis à combattre ſe raſſembloient toutes contre Florence. L'armée du Prince d'Orange avoit reflué du royaume de Naples dans la Toſcane; les Troupes occupées autrefois contre Sforce & les Vénitiens, venoient auſſi ſous la conduite du Marquis du Guaſt, preſſer Florence du côté du nord, & donner la main à celles du Prince d'Orange; Malateſta Baglione, qui, avec Etienne Colonne, commandoit dans la ville, fit aſſembler tous les Officiers de la garniſon dans l'Egliſe S. Nicolas, & après leur avoir fait entendre la Meſſe, il les fit jurer par le ſaint ſacrifice de défendre la liberté jusqu'à la mort; mais lui-même il fut le premier à violer ce ſerment, à entretenir des intelligences avec le Prince d'Orange, à traiter ſourdement avec le Pape, pour être rétabli dans Pe-

Guicciard. liv. 20.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Pâques le 17 Avril.

rouſe qui avoit appartenu à ſa Maiſon. Ses vues & ſes intrigues ayant été découvertes, exciterent contre lui des ſoulevemens qu'il eut beaucoup de peine à calmer. Baglionè, Etienne Colonne étoient à la ſolde de François Premier qui leur ordonnoit hautement de ſortir de Florence, & qui, dit-on, les engageoit en ſecret à reſter : il faiſoit auſſi tenir quelque argent aux Florentins, n'oſant pas leur envoyer d'autres ſecours qu'il leur promettoit pourtant. Ces petites infidélités méritent à peine ce nom en matiere de politique, tant l'uſage les autoriſe.

1530.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Les malheureux Florentins abandonnés à eux-mêmes, enveloppés de tous côtés par des forces ſupérieures, réduits aux dernieres horreurs de la famine, déchirés par les diviſions, ſuite de la défiance & de l'infortune, ne ſe ſoutenoient plus que par le fanatiſme républicain & par un déſeſpoir aveugle, reſſources toujours redoutables, mais impuiſſantes contre les talens du Prince

Guicciard. liv. 20.

d'Orange & du Marquis du Guast.
1530. Cependant quelque mésintelligence survenue entre ces deux Généraux, délivra les Florentins du Marquis du Guast, qui quitta l'armée, & un petit combat fort peu décisif, où les Impériaux furent vainqueurs, emporta dès le premier choc le Prince d'Orange (1) auquel les Historiens font le reproche, toujours flateur, d'avoir mérité son sort par une témérité plus digne d'un soldat que d'un Général. Sa mort eut cela de commun avec celle du Duc de Bourbon, son maître & son ami, qu'elle n'empêcha pas ses troupes de vaincre.

Belcar. liv. 20. n. 32.

Le Prince d'Orange n'avoit que trente ans lorsqu'il mourut, après avoir fait de si grandes choses, après avoir exécuté l'entreprise du Connétable sur Rome, après avoir détruit les affaires de France dans le royaume de Naples, après avoir tant avan-

(1) Il fut tué, non comme le dit Brantôme, devant un des forts de Florence ; mais en attaquant un convoi sur le chemin de Pise à Pistoya.

cé

ce la réduction de la Toscane, qui fut presque entiérement son ouvrage. Le Capitaine Florentin, Ferruccio, qui commandoit le convoi à l'attaque duquel avoit péri le Prince d'Orange, ayant été pris par les Impériaux, fut immolé aux mânes de ce Général, & au ressentiment des soldats, dont le Prince d'Orange s'étoit fait aimer, comme Bourbon, par sa liberalité affable & généreuse. Brantôme semble attribuer le redoublement de valeur que le Prince d'Orange fit paroître dans cette guerre de Toscane, au désin qu'il avoit d'épouser Catherine de Médicis, que Brantôme appelle sa maitresse, & qu'il prétend que Clément VII. avoit promise au Prince d'Orange. J'ignore si on pouvoit l'appeller la Maitresse du Prince d'Orange, mais elle avoit à peine onze ans quand il fut tué. 1530.

La retraite de ce Marquis du Guast, si digne de remplacer & Pescaire & Bourbon & d'Orange, procura le commandement de l'armée & la vi- Guicciard. l. 29.

ceroyauté de Naples à Ferdinand
1530. de Gonzague, qui avoit été Colonel général de la Cavalerie-légere, sous Bourbon au siége de Rome, & sous d'Orange à l'expédition de Naples, & à celle de Florence.

Les Florentins se défendoient toujours en furieux contre les armes de l'Empereur & du Pape, contre les intrigues de Malatesta Baglionè leur Chef, contre les remontrances de leurs Magistrats, amis de la paix, qui vouloient sauver, avec les restes de la République, les monumens dont les Arts avoient embelli cette ville opulente sous la protection des Médicis. Le siege traînoit en longeur; le Pape commençoit à craindre pour le succès: tant de révolutions qu'il avoit éprouvées, l'avoient accoutumé à l'inquiétude : toute la fortune, toute la puissance de l'Empereur son nouvel Allié, ne le rassuroient pas. Il avoit prié François Premier d'agir auprès des Florentins pour les engager à se rendre. Le Roi avoit offert sa médiation, &

fait négocier ses Ministres ; (1) ce qui valut le chapeau à deux d'entre-eux, à l'Evêque de Tarbes, Grammont, alors Ambassadeur du Roi à Rome, & au Chancelier Duprat, qui eut la Légation de France. 1530.

Enfin à travers mille orages qu'excitoient à Florence les divisions au-dedans, les pertes au-dehors, l'intérêt des Chefs, la fureur du peuple, la famine, le fanatisme, l'horreur des Médicis, le désir effrené de se défendre, la nécessité absolue de se rendre, l'idée répandue par quelque zélateurs, que le Ciel attendoit qu'on fût réduit à la derniere extrémité pour sauver la République par un miracle, des Députés Florentins furent envoyés à Ferdinand de Gonzague pour capituler, au bout d'onze mois de siege. On fit, pour la forme, une espece de Traité

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Le 9 Août 1530.

(1) Ces négociations duroient depuis long tems. Le Chancelier Duprat avoit reçu le Chapeau dès le 19 Janvier 1528 ; deux ans après il eut la Légation ; il fit son entrée solemnelle à Paris en qualité de Légat *à latere* le 20 Décembre 1530. L'Evêque de Tarbes fut fait Cardinal le 8 Juin 1530.

par lequel on prétendit ſauver quelques reſtes de la liberté ; mais en effet les Florentins ſe livroient la corde au col à leurs vainqueurs & à leurs maîtres. Ce qu'il y eut de mieux exécuté de toute la capitulation, ce fut le payement de quatre-vingt-mille ducats qu'on exigea des Florentins pour l'armée qui les avoit opprimés. D'ailleurs malgré l'amniſtie ſolemnellement promiſe, l'exil, la priſon, le ſupplice même vengerent & délivrerent les Médicis de leurs ennemis les plus acharnés. L'autorité ſouveraine fut entiérement rétablie en Toſcane, & déclarée héréditaire dans la Maiſon de Médicis, par la déciſion de l'Empereur.

1530.

Belcar. l. 20. n. 32.

La réduction des autres Places de cet Etat, ou avoit précédé ou ſuivi celle de Florence.

La foible influence que la France avoit eue dans l'affaire de Toſcane, ne méritoit en effet que ce qu'elle obtint, c'eſt-à-dire, deux chapeaux de Cardinal.

L'Italie connut enfin la paix, elle

se retrouva au même point à-peu-près, où elle s'étoit vue à l'avénement de François Premier au Trône; Sforce régnoit à Milan; les Vénitiens étoient réduits à leurs anciennes possessions; les Médicis régnoient à Rome & à Florence; le Royaume de Naples étoit assuré à l'Empereur, comme héritier de la Maison d'Aragon. A quoi donc avoit servi la guerre?

1530.

Guicciard. liv. 20.

Le Duc de Savoye qui ne l'avoit point faite, quoiqu'il s'en fût mêlé, fut presque le seul à qui elle valut un aggrandissement réel par l'acquisition du Comté d'Ast, que l'Empereur lui vendit, pour que le Duc eût encore plus d'intérêt de l'aider à éloigner toujours les François de la Lombardie.

(Belcar. l. 20. n. 35.

Fin du second Livre.



LIVRE III.

Qui comprend tout l'intervalle de la Paix depuis le Traité de Cambrai jusqu'à la Guerre de 1535.

CHAPITRE PREMIER.

Administration intérieure. Réunion de la Bretagne à la Couronne.

1530. 1531. Le génie de la France abaissé, sa considération diminuée dans l'Europe, ses Alliés abandonnés, & opprimés, tant de sacrifices extorqués à sa foiblesse, les Enfans de France dépouillés de leur patrimoine par la cession d'Ast & du Milanès, la Couronne privée du droit éminent de souveraineté sur la Flandre & sur l'Artois, tant de pertes, tant de

malheurs, tant d'humiliations occupoient tristement l'esprit du Roi, il 1530.
vouloit & n'osoit abjurer ce Traité 1531.
honteux de Cambrai ; il fit & fit faire par son Procureur Général, contre les divers articles de cession contenus dans ce Traité, de vaines & secrettes protestations, tristes témoignages de foiblesse & de douleur. Au milieu de ce grand désastre des affaires politiques, le Roi se tourna du côté des Lettres ; elles le consolerent, elles l'illustrerent même, & lui procurerent une gloire plus solide que celle qui lui avoit tant coûté pour lui échaper ensuite. Cette gloire nouvelle n'avoit rien à craindre ni des revers de la fortune, ni des fautes d'un Général, ni des malversations des Gens d'affaires, ni des révolutions du temps. Ce nom de pere & de restaurateur des Lettres, est encore aujourd'hui le plus bel ornement de la mémoire de François Premier ; toute la fortune de Charles-Quint n'a rien à opposer à ce titre. On vit au milieu des douceurs de la

paix, la face de la Cour changer
1530. & s'embellir, les mœurs s'adoucir,
1531. une politesse aimable tempérer l'orgueil sauvage de la Chevalerie, les Arts fleurir, les vues s'étendre, & la France regagner par les succès de l'esprit cette considération qu'elle gémissoit d'avoir perdue par les armes & par les Traités. Tout ce que François Premier fit pour les Arts; tout ce que les Arts firent pour l'embellissement & l'amélioration du royaume, sera exposé dans une partie de cet Ouvrage, uniquement consacré à l'histoire litteraire du regne de François Premier.

Je remarquerai seulement ici que ce goût de Littérature qui tient de si près à l'esprit philosophique, adoucit beaucoup à ce Monarque l'amertume du Traité de Cambrai, en lui montrant le dédommagement de tous ses sacrifices dans le bonheur de ses sujets. Les Lettres firent plus encore, elles détacherent insensiblement François Premier des idées de conquête; elles l'accoutu-

merent à ne plus tant chercher la [redacted]
Grandeur dans l'éclat des victoires 1530.
ni dans l'abaissement de ses enne- 1531.
mis, mais dans la réforme des abus
de son royaume, & dans le perfectionnement des différentes parties
de l'administration intérieure.

Il ne renonça pourtant à aucun de ses projets de vengeance & d'ambition, mais il les suivit avec moins d'ardeur, & il les prépara mieux ; ce qui fut encore une suite de l'esprit de réflexion que les Lettres nourrirent en lui.

Il se partageoit entre les soins de l'administration intérieure & les intrigues de la politique au-dehors.

Le premier objet, devenu le plus important à ses yeux, fut rempli par des réformes & des établissemens utiles ; tels furent par rapport à l'administration & à la réformation de la Justice, les grands jours tenus à Poitiers & ailleurs, divers Réglemens, diverses Ordonnances que la sagesse du Roi lui dicta pour le bonheur de ses peuples ; telle fut,

pour la perfection de l'Art Militaire,
1530. l'institution de Légions nationales.
1531. Nous nous étendrons sur ces objets dans la partie où nous examinerons les progrès de l'esprit humain, sous le regne de François Premier, dans les Lettres, dans les Arts & dans les Sciences.

Un des principaux soins dont s'occupa François Premier pendant la paix, fut de consommer la réunion de la Bretagne à la Couronne, comme un de ses premiers soins, à son avénement, avoit été de confirmer celle de la Provence, que les Ducs de Lorraine avoient disputée à tous ses prédécesseurs depuis Louis XI. (1)

Quant à la Bretagne, on a vu dans l'Introduction, que la Reine Anne avoit toujours voulu assurer à cette province un Duc particulier. Cette maniere d'envisager les

(1) Les Lettres de confirmation de la réunion à la Provence, sont du mois d'Avril 1515. Les droits Contendans seront exposés dans une dissertation particuliere.

intérêts de sa Patrie, lui étoit commune avec presque toute la province. (1) D'ailleurs les intérêts particuliers, dont l'intérêt public n'est jamais que le masque, s'opposoient à la réunion. Les Seigneurs qui descendoient de la Maison Ducale par femmes, (2) pouvoient-ils ne pas combattre un projet, qui établissant pour le Duché le même ordre de succession que pour le royaume, détruisoit toutes leurs espérances? Ils alléguoient & les loix générales du pays & les conventions particulieres. 1530. 1531.

Les loix du pays n'admettoient

(1) Ceux qui voudront entrer dans la grande question de l'indépendance de la Bretagne, question qui devient étrangere ici, peuvent consulter ce qu'ont écrit sur ce sujet, d'un côté D. Lobineau, dans son *Hist. de Bretagne*; de l'autre, l'Abbé de Vertot dans son *Traité historique de la mouvance de la Bretagne*; ils peuvent voir aussi M. des Thuilleries, *Dissertation sur la mouvance de Bretagne*.

(2) Les droits de la Maison de Rohan suivoient immédiatement les droits de la Maison de France. François II. pere d'Anne de Bretagne, avoit épousé la fille aînée de François Premier, Duc de Bretagne, un de ses prédécesseurs; & Jean II. Vicomte de Rohan, avoit épousé la cadette.

point les dispositions de la Loi Sali-
1530. que, & le contrat de mariage entre
1531. Louis XII & Anne de Bretagne, portoit expressément que si la Reine mouroit sans enfans, ou si sa postérité venoit à s'éteindre, le Duché passeroit à ses plus proches héritiers issus de la Maison de Bretagne.

Mais il restoit un moyen efficace & légitime d'annuller ces conventions, & de changer les loix du pays relativement à la loi Salique. (1)

D'Argentré, Hist. de Bret. liv. 12, chap. 470.

Le Chancelier Duprat cherchoit ce moyen. Son esprit s'épuisoit en expédiens, il avoit imaginé divers projets, & dressé divers Mémoires. Cette affaire étoit depuis long-temps le grand objet des délibérations du Conseil, lorsque le Roi, pour en faciliter le succès, prit le parti de faire un voyage en Bretagne. (2)

(1) Voyez l'Eclaircissement à la fin de ce Volume.

(2) Il y avoit déja fait un voyage en 1518, & il y avoit gagné tous les cœurs par son affabilité; à Saint-Malo il avoit été le parrain du fils du Syndic ou Maire de la ville, nommé Grout, de la famille des Grotius de Hollande.

Le Chancelier voulut sonder les esprits & prendre des instructions sur les lieux ; il s'entretenoit de cette affaire avec un Président au Parlement (1) de Bretagne, nommé Louis des Deserts ; celui-ci rejetta tous les projets du Chancelier, & lui dit qu'il n'y en avoit qu'un de raisonnable, qui étoit de faire demander la réunion par les Etats eux-mêmes ; le Chancelier croyoit la chose impossible ; le Président lui enseigna les moyens de réussir, lui nomma ceux qu'il falloit gagner. Les Etats furent convoqués à Vannes ; Montejan y assista au nom du Roi ; la réunion fut proposée, l'assemblée se partagea : ceux que la Cour n'avoit point gagnés, soit qu'elle les eût négligés, soit qu'elle n'eût pu les séduire, insisterent beaucoup sur le danger dont la province étoit menacée de perdre ses privileges, mal- 1532.

(1) Il s'agit des grands jours ou ancien Parlement de la Province ; car le Parlement de Rennes n'a été créé que par Henri II, en 1553.

gré tous les engagemens que le Roi pourroit prendre à cet égard.

1532. » Ce soupçon, répondoient les » Partisans de la Cour, est trop injurieux au Roi; mais supposons-le » fondé, quel remede appliquez-» vous à ce mal? Résisterons-nous » seuls à toutes les forces de la » France, qui, ayant sur nous des » droits légitimes, voudra certaine-» ment les faire valoir? Nous ap-» pellerons les Anglois, c'est no-» tre ressource ordinaire. Qu'a-» t-elle produit? Vous le savez: » nos champs ravagés, nos villes » pillées, notre commerce détruit, » nos Ducs esclaves dans leur Cour, » la dureté d'un joug étranger, au » lieu de la douceur d'un joug do-» mestique, voilà les fruits que » nous avons constamment recueil-» lis de cette fatale alliance. «

D'Argentré, Hist. de Bret. liv. 12. chap. 47.

Ces raisons puissantes, fortifiées encore & développées par la contradiction, produisirent leur effet; les Maisons qui pouvoient avoir intérêt à la succession de Bretagne,

voyant leurs droits s'éloigner, 1532.
voyant que le Roi avoit trois fils & plusieurs filles, tous issus de la Reine Anne, & qui par conséquent les excluoient, mirent peu de chaleur dans leur opposition, l'avis de la réunion l'emporta.

Mais on ne vouloit pas seulement que les Etats y consentissent, on vouloit qu'ils la demandassent ; c'étoit lui donner un caractere & plus authentique & plus favorable, mais c'étoit ce qui révoltoit sur-tout les opposans à la réunion. Quoi ! s'écrioient-ils, nous demanderons la servitude comme une grace ! Le Député de Nantes s'opposa fortement à cette proposition, il déclara que ses pouvoirs ne s'étendoient pas jusques-là ; qu'il croiroit trahir la confiance dont on l'avoit honoré, & sacrifier par une lâche prévarication, les intérêts de sa Patrie, s'il prêtoit les mains à une pareille démarche sans avoir consulté de nouveau sa Communauté. Montejan, soldat téméraire, négociateur mal-

adroit, courtiſan, peu accoutumé à
1532. trouver de la réſiſtance, quand il parloit au nom du Roi, s'emporte, éclate, ſe leve de ſon ſiege pour maltraiter le Député. Cette indécence révolte la fierté Bretonne, les Etats indignés ſe ſoulevent & veulent ſe ſéparer; enfin les eſprits ſages calment les eſprits échauffés; ils leur font comprendre que ſi la réunion eſt un bien pour la Bretagne, comme on vient de le reconnoître, la démarche que le Roi demandoit aux Etats devenoit pour eux un honneur & un devoir: on ſe rendit à ces raiſons, la réunion fut demandée & accordée, la Charte en fut donnée au mois d'Août 1532.

D. Lobineau, Hiſt. de Bret. liv. 22. n. 107.

Cette Charte déclaroit, conformément à la Requête des Etats, le Duché de Bretagne irrévocablement & inſéparablement uni à la Couronne, ſes priviléges réſervés en leur entier; le Dauphin y étoit nommé Propriétaire de ce Duché, l'uſufruit réſervé au Roi; le Roi défendoit à tous ceux qui deſcendoient de la Mai-

son de Bretagne par femmes, de prendre le nom de Bretagne, d'en porter les armes pleines & sans différence ; il ordonnoit aux bâtards de cette Maison de briser leurs armes par une barre. 1532.

Le Parlement de Paris fit des remontrances sur quelques articles de cette Charte ; principalement sur celle qui déclaroit le Dauphin Propriétaire de ce Duché. Il le regardoit apparemment comme réuni de droit ainsi que de fait à la Couronne, soit par la mort du dernier Duc sans enfans mâles, soit par les mariages d'Anne de Bretagne avec Charles VIII & avec Louis XII ; il représentoit cette qualité de Propriétaire donnée au Dauphin, comme une espece d'aliénation du Domaine ou d'avancement d'hoirie, qui ne pouvoit avoir lieu, tant que le Roi occupoit le Trône, le Domaine ne pouvant être donné aux Enfans de France qu'en appanage. Le Parlement se déterminoit par des maximes domaniales d'un ordre plus uni-

1532. verſel & d'une influence plus étendue que les loix particulieres de la Bretagne ; mais le Roi, content d'avoir terminé cette affaire délicate d'une maniere plus douce & plus heureuſe qu'il ne l'avoit eſpéré, ne changea rien à la Charte de réunion. Le Dauphin fut couronné Duc à Rennes le 14 Août ; il eut toujours, comme Duc de Bretagne, ſon ſceau & ſes Chanceliers particuliers.

D. Lobineau, Hiſt. de Bret. liv. 22. n. 107.

La Ducheſſe d'Angoulême ne vit point faire cette réunion dont elle s'étoit ſouvent occupée avec le Roi ſon fils ; elle avoit été malade à Fontainebleau pendant preſque toute l'année 1531 ; elle ſe crut enfin guérie, & voulut prendre la route de Romorentin ; elle ne put aller que juſqu'à Grès en Gâtinois, où elle mourut le 22 Septembre de la même année 1531.

Belcar. liv. 20. n. 38. Sleidan. Commentar. liv. 8. Mém. de Du Bellay, liv. 4.

L'Hiſtorien de la Maiſon de Savoie, Guichenon, l'a comblée d'éloges, (1) parce qu'elle étoit de la

Guichenon, Hiſt. général. de la Maiſon de Savoye, tom. 1. pag. 602 & ſuiv.

(1) Voir dans Guichenon (*loc. citat.*) la liſte des

Maison de Savoie ; mais la France hait sa mémoire, quoiqu'elle fût mere de François Premier. Le badinage peu décent & peu ingénieux, par lequel Marot (1) prétend représenter la douleur des diverses provinces de son appanage à sa mort, persuade peu la sincérité de cette douleur. 1532.

Le supplice de Semblançai, l'acharnement avec lequel les De Foix furent traversés & le Connétable de Bourbon persécuté, ont plus diffamé cette princesse que les talens qu'elle employa pendant ses deux Régences, sur-tout dans les temps orageux de la seconde, ne l'ont illustrée.

Poetes qui l'ont célébrée, & quelques-uns de leurs vers. Il y en a entr'autres du Chancelier Olivier, qui ont été traduits par Colletet.

(1) Coignac s'en coingne en sa poitrine blême;
Romorentin la perte rememore :
Anjou fait joug : Angoulême est de même.
Amboise en boit une amertume extrême :
Le Maine en meine un lamentable bruit.

Eglogue sur la mort de Madame Louise de Savoye, Mere du Roi.

1532. Je ferai seulement en sa faveur une observation peut-être peu importante, c'est que tout le mal qu'on lui reproche a été fait hors du temps où elle a été revêtue de l'autorité. (2)

(2) François I. en faisant part à l'Empereur, de la mort de la Duchesse d'Angoulême, lui dit » *que* » *le plus grand soulagement que sache avoir un* » *homme tombé en affliction, est de découvrir son* » *deuil* A SES PRINCIPAUX AMIS.

Lettre du 29 Septembre 1531.

» Je vous advertis, dit le Connétable de Montmorenci à l'Évêque d'Auxerre (Lettre du 7 Octobre 1531.) » que la vie de Madame a été si bonne » en toutes choses que après son décès, l'on lui » a bien trouvé quatorze ou quinze cent mille écus. Somme alors exorbitante, qui montre & le crédit de la Duchesse & l'usage qu'elle en faisoit.



CHAPITRE II.

Divorce de Henri VIII. Services que lui rend François Premier. Alliance intime entre ces deux Princes.

TANDIS que les Arts changeoient la face de la France, l'Amour changeoit celle de l'Angleterre. Henri VIII marié depuis dix-huit ans avec Catherine d'Arragon, fille de Ferdinand le Catholique & d'Isabelle, & tante de Charles-Quint, se dégoûta d'elle & devint amoureux d'une des Filles attachées à cette Reine, nommée Anne de Boulen (1), fille du Chevalier Thomas de Boulen, Vicomte de Rochefort. Si l'ambition d'Anne de Boulen (2) n'eût aspiré qu'à l'autorité, il ne tenoit qu'à elle d'en 1527. 1528.

(1) Elle avoit suivi en France Marie d'Angleterre, seconde femme de Louis XII. Elle avoit été attachée depuis à la Reine Claude, & après sa mort à la Duchesse d'Alençon.

(2) Ou Bolleyn ou Bollen.

jouir, en bornant Catherine d'Ar-
1527. ragon au titre de Reine, mais elle
1528. étoit jalouſe du titre, dût-elle perdre l'autorité. Elle voulut être Reine, ſon adreſſe ſervit ſi bien ſon ambition, elle enchaîna ſi fortement Henri VIII par des refus attirans, qu'il déſeſpéra de la vaincre, & ne ſongea plus qu'à l'épouſer. Il ſe ſouvint alors que Catherine d'Arragon avoit épouſé d'abord Artur ſon frere aîné, qui étoit mort ſi peu de temps après ce mariage, qu'on ne croyoit pas qu'il eût été conſommé; c'étoit même ſur ce fondement que le Pape Jules II. avoit accordé une diſpenſe pour le mariage de Catherine d'Arragon avec Henri VIII. Il ne s'étoit point élevé juſqu'alors de doutes ſur la validité de cette diſpenſe, la réſiſtance infléxible d'Anne de Boulen en fit naître; ce fut le Cardinal Volſey qui en montra le premier: mais ſes vues étoient bien différentes de celles du Roi d'Angleterre. Le fier Volſey n'étoit point aſſez bas pour ſervir en courtiſan

Sanderus de Schiſmate. Burnet, hiſt. de la Réforme. Duchesne, hiſt. d'Angleterre, &c. Larray, hiſt. d'Angleterre. Rapin de Thoiras.

Guicciard. liv. 19.

les amours de son Maître, il n'étoit qu'assez petit pour ne pouvoir pardonner à l'Empereur le retranchement de quelques égards, dont ce Prince avoit flatté sa vanité, quand il avoit cru avoir besoin de lui. Volsey vouloit se venger de Charles-Quint, & c'étoit déjà lui faire un assez grand affront que de faire répudier sa tante; mais Volsey ne bornoit point là sa vengeance, il vouloit faire épouser à Henri VIII. la Duchesse d'Alençon, sœur de François Premier, (1) afin d'unir par cet étroit lien Henri VIII. & François Premier dans une haine commune contre l'Empereur. Il fit part sans doute de son projet à Henri; mais Henri, conduit par la puissante & habile Boulen, prit son Ministre

1527.
1528.
Mém. de Du Bellay, liv. 4.
Sleidan. Commentar. liv. 9. *passim.*

(1) Quelques Auteurs nomment au lieu de la Duchesse d'Alençon, la Princesse Renée, belle-sœur de François Premier, qui n'avoit point encore épousé le Duc de Ferrare; ils disent que la Duchesse d'Alençon avoit déja épousé Henri d'Albret, Roi titulaire de Navarre. Elle l'épousa le 3 Janvier 1527, & Renée épousa le Duc de Ferrare le 30 Juillet de la même année.

pour dupe. L'Ambassadeur de Fran-
1527. ce, Grammont, Evêque de Tarbes,
1528. étant arrivé en Angleterre sur ces entrefaites, Volsey l'engagea à proposer, comme de lui-même, au Roi d'Angleterre le mariage de la Duchesse d'Alençon, & à lui faire voir l'illégitimité du premier. L'Evêque de Tarbes fit la proposition. Henri parut étonné, scandalisé; puis il examina, il eut des scrupules, il consulta, il demanda avec un effroi religieux aux Docteurs en Droit Canon, s'il étoit vrai qu'il eût le malheur de vivre depuis dix-huit ans dans l'inceste; & il les fit prier de répondre qu'*oui*; ce fut alors que
1529. Langei, député extraordinairement pour traiter avec le Roi d'Angleterre des sommes déléguées par la paix de Cambrai, sut pénétrer dans le secret des foiblesses de ce Prince, & en tirer parti pour son Maître. Langei étoit savant, & ami des Savans, il jouissoit d'une grande considération dans les Universités de l'Europe; ses intrigues, les présens de Henri VIII,

Henri VIII, ceux de François Premier qui le seconda bien, procurerent au Roi d'Angleterre des consultations favorables des Universités les plus célebres de France & d'Italie. On décida que la dispense de Jules II. étoit nulle & contraire à la Loi de Dieu; mais ce n'étoit encore qu'une décision de Jurisconsultes, il falloit un Jugement, la Reine se défendit, & il étoit aisé de juger qu'avec de l'argent elle auroit eu pour le moins autant de consultations en sa faveur que Henri VIII. 1529.

Le Pape, qui avoit essuyé tant d'outrages de la part de l'Empereur, & qui avoit eu obligation de sa délivrance aux efforts de la Ligue, (1) s'étoit trouvé d'abord assez bien disposé en faveur du Divorce; mais dans la suite les intérêts ayant changé, toutes les conséquences de cette affaire ayant été mûre- Guicciard. l. 18. 19.

(1) Tout ceci se passoit pendant la guerre. On se souvient que les Rois de France & d'Angleterre étoient les principaux Chefs de la Ligue.

ment pesées dans le Consistoire, il ne
1529. songea plus qu'à gagner du temps
dans l'espérance que la passion de
Henri VIII. se dissiperoit; il délégua
Belcar. l. 19. n. 49. 50. cependant des Juges pour instruire
l'affaire sur les lieux : c'étoient le
Cardinal Volsey & le Cardinal Campege. Il prévoyoit aisément que le
choix même de ces Juges feroit naître des incidens & des longueurs;
que la Reine ne manqueroit pas de
récuser Volsey comme un Juge prévenu (1) & trop attaché à Henri
VIII. Guichardin dit que pour satisfaire Henri VIII. le Pape remit au
Cardinal Campege, en l'envoyant
en Angleterre, la Bulle de Divorce
toute dressée; qu'il lui ordonna de
la montrer au Roi d'Angleterre &
à Volsey, de les assurer qu'il la publieroit si la procédure ne prenoit
pas un tour favorable, mais de leur
insinuer qu'il valoit mieux tenter le

(1) Des Mémoires portent que le Pape voulut déléguer des Juges pour décider cette affaire à Cambray, comme pays neutre.

fort d'une procédure réguliere pour mettre de leur côté les apparences de la justice ; qu'en même-temps le Pape avoit expressément défendu au Cardinal Campege de publier cette Bulle & de terminer l'affaire sans de nouveaux ordres. Cependant Volsey, dont la Reine se défioit le plus, fut celui qui la servit le mieux. Lorsqu'il eut découvert le vrai motif qui faisoit agir le Roi, lorsqu'il sut qu'en favorisant le divorce il travailloit pour sa plus redoutable rivale d'autorité, il changea de conduite ; on prétend qu'il avertit le Pape qu'Anne de Boulen suivoit les opinions de Luther, & qu'il étoit à craindre qu'elle ne les inspirât au Roi, à qui elle avoit su inspirer un desir si effrené de l'épouser. Ce combat du Ministre contre la Maîtresse dut fournir un spectacle intéressant à l'oisiveté inquiete du Courtisan. Le Pape, soit sur les avis de Volsey, soit par d'autres raisons, évoqua l'affaire au Tribunal de la Rote, après avoir donné ordre au Cardinal Campége 1529.

de brûler la Bulle de Divorce, ce
1529. qui fut exécuté. Henri, furieux de
voir cette affaire sortir de l'Angleterre; où il lui étoit aisé de la faire juger en sa faveur, s'en prit à Volsey, & ce Cardinal si puissant, ce Ministre si absolu, ce tyran de son Maître, ce Juge des Empereurs & des Rois, ce Séjan de l'Angleterre, dont il sembloit que rien ne pût renverser la fortune, fut détruit d'un coup d'œil. Le Roi, passant tout-à-coup d'une déférence aveugle
1530. à une haine implacable, le dépouil-
1531. la de sa dignité de Chancelier, d'une
1532. grande partie de ses biens, & le re-
Guicciard. légua dans son Archevêché. Alors
l. 18. 19. mille cris que la crainte avoit étouffés, s'éleverent de toutes parts contre le Ministre opprimé. Le Roi avoit l'oreille ouverte à toutes les plaintes qu'on vouloit hasarder; il ordonna qu'on lui fît son procès, il le fit arrêter; mais tandis qu'on le traînoit en criminel d'York à Londres, exemple éclatant de l'inconstance de la fortune & des révolu-

ſions dès Cours, la douleur & la dyſſenterie, plus promptes que la rage de ſes envieux, terminerent ſa vie. Belcar. l. 20. n. 21. Le 30 Nov. 1530.

La réputation de Volſey fut trop grande pour n'avoir pas été fondée ſur quelques talens, mais l'orgueil & l'avarice les ont flétris. Il faut avouer au reſte que le temps où il a régné a été le plus beau temps de la vie de Henri VIII, & celui où l'Angleterre a tenu la balance avec le plus de grandeur. Tant qu'il vécut, le fougueux Henri n'oſa s'abandonner à toute l'impétuoſité de ſes paſſions ; le principal éloge de ce Miniſtre ſe tire de tout ce que Henri VIII. ne fit point pendant ſa vie, & de tout ce qu'il fit après ſa mort.

Le Roi d'Angleterre, ſous prétexte de malverſations, confiſqua la meilleure partie de ſes biens, ſur-tout ſa belle maiſon d'Hamptoncourt. Gregorio Leti (1) rapporte qu'un jour, qu'Anne de Boulen y étoit avec le Roi, peu de temps après leur

(1) Vie d'Elizabeth, Reine d'Angleterre.

mariage, elle lui dit ; » Qu'il m'est » doux, Sire, de me voir avec vous » dans ce palais, dans ces jardins que » mon ennemi semble n'avoir em- » bellis que pour moi, quoiqu'il y » ait si souvent médité ma perte ! « Sentiment naturel, mais indigne, qui étale le vil triomphe de la vengeance & de l'usurpation.

Henri attendoit toujours la décision de Rome avec toute l'impatience de l'amour ; plus il la pressoit, moins il l'obtenoit. Anne de Boulen, sur l'assurance d'un prochain mariage, s'étoit enfin rendue aux desirs du Roi qu'elle regardoit déjà comme son mari, & le Roi n'en étoit que plus ardent à solliciter le divorce. L'honneur de sa Maîtresse commençoit à exiger qu'il l'épousât promptement & publiquement ; il ne garda plus de mesures, & se passa d'un jugement qu'on lui faisoit trop attendre ; il fit casser son mariage par l'Archevêque de Cantorbery, Thomas Crammer, Primat du royaume :

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

il épousa (1) Anne de Boulen, la fit couronner, & publia son mariage dans les Cours. Il faut rendre à François Prèmier une justice que plusieurs Auteurs Protestans ne lui ont pas rendue; quelque desir qu'il eût de voir rompre tous les nœuds d'alliance & d'amitié entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre, il fut effrayé du parti violent que ce dernier avoit pris, il en prévit les suites, il les représenta. Langei n'oublia rien pour porter Henri VIII. à terminer cette affaire avec Rome par la voie de la négociation. Rome ne put pardonner le mépris que l'impatient Monarque avoit fait de son autorité. Clément sortit de la prudente lenteur avec laquelle il avoit traité cette af-

Guicciard. l. 20.

1532.
1533.

Guicciard. l. 18. 19.

(1) Il l'épousa au mois de Janvier 1533, & elle accoucha le 3 Septembre de la fameuse Elisabeth. Mais on prétend qu'il avoit épousé secrétement Anne de Boulen le 14 Novembre 1532.

Dinteville, Ambassadeur de France à Londres, écrivoit à François I. le 7 Novembre 1533. » Les » principaux d'ici seroient bien marryz que le Pape » eust baillé Sentence contre celle qui souloit être » Royne, car c'este-cy ni toute sa race n'est guéres » aymée.

faire, il assembla le Consistoire, il y
1533. prononça une Sentence d'excommunication contre Henri VIII; mais il ne la publia pas encore. François Premier en fut pourtant informé, il fit tout ce qu'il put pour appaiser & le Pape & le Roi d'Angleterre; mais les limites de la modération étoient franchies, il étoit difficile d'y rentrer. François envoya en Angleterre l'homme le plus éloquent & le plus habile de son royaume, Jean du Bellay-Langey, Evêque de Paris, frere de ces du Bellay-Langey, tous si utiles à leur patrie. Ce Prélat, à force d'éloquence, suspendit un moment l'éclat de la rupture. Il fit consentir le Roi d'Angleterre à négocier, il courut lui-même à Rome, où son crédit obtint du Pape & des Cardinaux que la Sentence d'excommunication ne feroit point publiée, & qu'on attendroit l'événement de cette négociation; mais le Pape fixa un terme, après lequel il jura de publier la Sentence, s'il n'avoit pas une réponse du Roi d'Angleterre, telle

qu'il la demandoit. Ce fut la cause de tous les maux, le terme expira, le Courier d'Angleterre n'arriva point; l'Evêque de Paris épuisa toutes les ressources de son zele & de son éloquence pour obtenir un nouveau délai ; il représenta toutes les raisons, tous les accidens qui pouvoient avoir retardé l'arrivée du Courier ; la rigueur de la saison, les vents contraires, l'inconstance de la mer, les mauvais chemins, la maladie, &c. le Pape fut inflexible, il ne voyoit dans toute la conduite de Henri VIII. qu'un mépris choquant pour le S. Siege, il craignoit de redoubler ce mépris par une indulgence qui seroit prise pour de la foiblesse. (1) Un seul Consistoire termina tout, & la

1533.

Guicciard. l. 16. 19.

Belcar. l. 20. n. 47.

(1) Il paroit par les Lettres des Cardinaux de Grammont & de Tournon, Ambassadeurs à Rome, que le Pape, à la sollicitation de François I. étoit disposé à ménager Henri VIII ; mais que le consistoire le força d'éclater. » *Tous les Cardinaux se » désespéroient contre le Pape, s'il n'eût faict ce » qu'il a faict*, dit le Cardinal de Tournon dans sa Lettre du 17 Août 1533. Il dit à peu près la même chose dans la Lettre du 27 Septembre de la même année.

1533. fatale Sentence fut publiée. Deux jours après le Courier arriva apportant des propositions dignes d'être écoutées, & qui eussent pu l'être si les choses eussent été moins avancées. Le Consistoire s'assembla, examina, délibéra; mais comme enfin le Roi d'Angleterre ne faisoit pas une réponse précise, comme l'autorité n'aime point à reculer, comme le mal étoit fait., on ne changea rien, & la Sentence eut lieu.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

1534. La fureur de Henri, à cette nouvelle, ne connut plus de bornes, il rompit tous les liens de l'unité, il se constitua le Chef de l'Eglise Anglicacane, il établit ce schisme trop fameux & trop durable dont l'Eglise Romaine gémit toujours, & qu'on vit bientôt amener sur ses pas l'hérésie qui le fortifia encore (1)

Belcar. l. 20. n. 54.

---

(1) François I. l'avoit prédit au Pape quelques années auparavant, en lui recommandant les intérêts de Henri VIII. » Je crains, lui disoit-il, » quelque grand scandale.... lequel redonderoit à » la diminution de l'autorité du S. Siége.... Il » pourroit être que du côté de l'Angleterre. Votre » Sainteté n'auroit, par cy après, l'obéissance telle

Cette rupture fut un ſpectacle d'autant plus éclatant pour l'Europe, que de tous les Etats Catholiques, c'étoit peut-être l'Angleterre qui avoit pouſſé le plus loin l'obéiſſance aveugle au Saint Siege ; mais l'excès même de cette longue obéiſſance en annonçoit le terme, & devoit naturellement produire l'indépendance dans un temps où tout étoit en fermentation contre Rome, & où tout avertiſſoit de briſer ſon joug.

L'événement prouva combien il eût été utile de temporiſer encore dans cette affaire. Un délai de deux jours eût donné le temps au Courier d'arriver, & Catherine d'Arragon mourut au bout d'un an. Objet infortuné de tant de contradiction & de violence, elle étoit née pour la douceur & pour la paix. Ses vertus, ſes malheurs l'ont rendue reſpectable. Son mérite perſonnel, ſa patience dans ſes diſgraces, dix-huit ans

Le 6 Janv. 1536. Sleidan. Commentar. l. 10.

» qu'elle a eue par le paſſé. Lettre de François I.
» dattée d'Arques, le 10 de Janv. 1531, c'eſt-à-dire
1532.

paſſés dans la ſécurité d'un mariage contracté en vertu d'une Diſpenſe univerſellement jugée valable, les enfans nés (1) de ce mariage, le motif qui engagea Henri à le rompre, la paſſion, l'emportement qu'il ſignala toujours dans cette affaire, ſont autant de circonſtances qui le condamnent. Si la conduite de Clément VII. a paru précipitée à bien des perſonnes, celle de Henri VIII. a paru odieuſe à tout le monde, celle de Catherine d'Arragon ferme, égale & modeſte. Peut-être pardonne-

(1) Il y en avoit eu trois, deux fils qui étoient morts, Marie qui vivoit & qui régna. On prétend que la mort des deux fils fut regardée par une partie de la Nation, comme une marque du courroux du Ciel contre le mariage illégitime d'un beau-frere avec ſa belle-ſœur. Il paroît au reſte, que Henri VIII. n'oublia rien pour perſuader que ſes ſcrupules ſur ſon mariage avec Catherine d'Arragon avoient commencé avant ſon amour pour Anne de Boulen. On a de lui une Lettre dans laquelle il dit qu'il n'a point eu de commerce avec la Reine depuis l'année 1524; ce qui, en ſuppoſant le fait vrai, pourroit prouver ſeulement qu'il s'étoit dégoûté de la Reine, avant de devenir amoureux d'Anne de Boulen; ou qu'il en étoit amoureux avant cette époque, comme bien des Auteurs le prétendent.

roit-on à Henri d'avoir épousé sa Maitresse en répudiant la femme de son frere, si de six femmes qu'il épousa, il n'avoit pas fait trancher la tête aux deux qu'il avoit le plus aimées; s'il n'en avoit pas répudié deux, s'il n'en avoit pas fait périr une autre dans les tortures de l'enfantement (1) en pouvant la sauver, s'il n'avoit pas mille fois ménacé la vie de la sixieme, s'il n'avoit pas joint les fureurs de la jalousie aux caprices de l'inconstance, si la disgrace de ses femmes n'avoit pas entraîné la proscription des enfans qu'il en avoit eus, si enfin il n'avoit pas été un Roi tyran, un mari barbare, un pere dénaturé, un ami infidèle, un politique bizarre, presque uniquement célebre par le mal qu'il a fait, & plus redevable aux conjonctures qu'à ses talens, du pouvoir illimité qu'il exerça en Angleterre.

---

(1) Les Chirurgiens lui donnerent, dit-on, le choix de sauver la mere ou l'enfant, ne pouvant les sauver tous deux; il répondit qu'il trouveroit aisément une autre femme.

CHAPITRE III.

Etat général des affaires de l'Europe. Nouveaux points de vue dans le syſtême politique. Alliance des Turcs.

Depuis 1528. jusqu'en 1554.

PENDANT le cours de cette malheureuſe aventure dont les incidens rempliſſent l'eſpace de pluſieurs années, la politique extérieure avoit produit divers événemens ſur leſquels cette affaire avoit influé; & qui avoient influé ſur cette affaire.

Tout le temps de la guerre ſe paſſe ordinairement à préparer la paix, & tout le temps de la paix à préparer la guerre. Un petit nombre de Conquérans ont paru ſe propoſer la guerre comme un état permanent, mais en général la plûpart des Nations croient tendre à la paix comme à un état fixe; cependant qu'on ſuive leur Hiſtoire, on ne les trouvera pas plus faites pour la paix que pour la ; elles ne ſe ſervent de la paix

que comme on se livre au sommeil pour réparer ses forces & reprendre ses fonctions avec une nouvelle vigueur. (1) Il étoit aisé de voir que les haines entre Charles-Quint & François Premier n'étoient qu'assoupies par l'impuissance de les faire éclater ; il n'y avoit de changé, pour ainsi dire, que la maniere de faire la guerre ; on ne se nuisoit plus par les armes, mais par les négociations ; tous les cabinets de l'Europe étoient aussi agités que l'Italie avoit été déchirée.

1528.
1534.

Le systême politique n'étoit plus tout-à-fait le même quant à la forme, c'étoit toujours du Milanès & du royaume de Naples qu'il s'agissoit au fonds ; mais les moyens ou de les conquérir ou de les conserver devenoient différens. François Premier avoit perdu ses anciens Al-

(1) Leibnitz, dans la belle Préface de son *Codex Juris Gentium Diplomaticus*, est obligé d'approuver l'Enseigne d'un Marchand Hollandois, dont l'Inscription étoit : *A la Paix perpétuelle*, & le tableau un cimetiere.

[illegible]

Allié, celle qui ne pouvoit me [illegible]
vie, & qui ne pouvoit point [illegible]
[illegible] de toutes ces petites
Puissances Italiennes, toujours [illegible]

dantes à une neutralité impossible, toujours indifférentes sur les succès 1528.
du parti qu'elles avoient embrassé 1534.
par force, toujours prêtes sur la moindre crainte, sur la moindre allarme, à grossir le parti contraire; celui-ci étoit aussi essentiellement ennemi de l'Autriche que François Premier lui-même, il pouvoit la poursuivre à la fois dans l'Allemagne & dans l'Italie: c'étoit le Turc, c'étoit Soliman II, l'un des plus grands Princes, l'un des plus redoutables Conquérans dont l'orgueil Ottoman se glorifie; mais l'intérêt de la Religion, tel qu'il étoit conçu alors, l'horreur de l'Europe entiere, le zele que la France avoit toujours fait éclater contre cet ennemi du nom Chrétien, le souvenir de la bataille de Nicopoli, ce titre de *Très-Chrétien*, cette épée envoyée par Pie II. à Louis XI. avec cette inscription:

Exerat in Turcas tua me, Lodoice, furentes Dextera.

1528. 1534. Enfin mille préjugés légitimes & respectables sembloient interdire à jamais une pareille alliance. Aussi fut-on très-long-temps sans oser l'avouer, & c'est ce qui fait la difficulté de fixer l'époque précise où la France commença d'agir de concert avec Soliman, les Historiens étrangers avançant cette époque, & les Historiens François s'attachant à la retarder pour dérober au moins quelques années à la honte de François Premier : car c'est ainsi qu'ils envisagent cette alliance; & les efforts qu'ils font pour l'excuser par les conjonctures, leurs plaintes contre les prétendues calomnies de l'Empereur qui accusa peut-être François Premier de cette alliance avant le temps, font autant de condamnations qu'ils prononcent contre cette même alliance. Elle paroissoit alors exécrable & monstrueuse. Il y a beaucoup sans doute à rabattre de cette idée; mais il est sûr que pour renverser ainsi toutes les barrieres qui sembloient séparer les Chrétiens & les Turcs, il falloit dans

Epist. & Apolog. Francisci I. apud Freher. t. 3.

le cœur de François Premier toute la haine qui l'animoit contre l'Empereur, & dans son esprit toute la hardiesse que les Lettres d'un côté & les opinions des Sectaires de l'autre commençoient à inspirer : car c'est en partie à la témérité de ces Sectaires qu'on a eu l'obligation, si c'en est une, de distinguer beaucoup d'idées qu'une respectueuse & timide ignorance confondoit autrefois ; ils ont enhardi l'esprit à examiner, à rapporter chaque idée à son vrai principe. L'ancien esprit des Croisades, estimable à bien des égards, tenoit pourtant à un principe erronné ; ce principe étoit qu'il falloit exterminer les ennemis du nom Chrétien, & sur-tout arracher à leurs profanations les lieux sanctifiés par le mystère de notre Rédemption ; idée sublime d'une Chevalerie Chrétienne à la fois & romanesque, mais principe faux & dans l'ordre de la religion, & dans l'ordre de la politique. La Religion ne met à personne les armes à la main, & la politique

1528.
1534.

ne permet d'attaquer que ses voisins.
1528. L'expérience dégoûta de ces pieuses
1534. & imprudentes expéditions, les Croisades cesserent, mais leur esprit subsista ; c'est par un reste de cet esprit que depuis le temps de Saint Louis jusqu'au temps de François Premier, toute l'Europe regarda comme un devoir de suspendre ses querelles pour se réunir contre le Turc, à chaque irruption que faisoit celui-ci dans quelque Etat Européen. C'étoient des Croisades défensives au lieu des anciennes Croisades offensives. A la vérité on ne remplissoit pas toujours parfaitement ce devoir, parce qu'on étoit entraîné par le mouvement des intérêts politiques, mouvement plus puissant & plus rapide que l'impression du devoir; mais enfin le principe étoit admis, c'étoit un devoir. Or ce principe étoit composé d'idées bien confuses. On le croyoit à la fois religieux & politique, il n'étoit réellement ni l'un ni l'autre; il n'étoit point religieux, car encore un coup les intérêts de

la Religion, uniquement relatifs à
une autre vie & à une autre patrie, 1528.
ne doivent armer personne sur la 1534.
terre. Il n'étoit point politique, car il importoit peu aux Etats septentrionaux & occidentaux de l'Europe, que le Turc envahît quelques provinces au sud-est. La crainte qu'un peuple conquérant n'engloutisse par dégrés tous les Etats de la Chrétienté, ne peut jamais être un ressort puissant que pour des Etats voisins; les autres comptent les barrieres, & se rassurent par leur force & par leur nombre. L'intérêt présent & certain est seul sensible pour eux, les intérêts éventuels & purement possibles se perdent dans les ténebres incertaines d'un avenir éloigné qui n'existera peut-être jamais.

On commença donc sous François Premier à démêler toutes ces idées jusqu'alors confondues; on comprit que la différence de Religion laissant une égalité parfaite entre tous les peuples, quant aux motifs de vivre en paix ou en guerre,

& la Religion Chrétienne en particulier, n'offrant à toutes les Nations du monde que des principes de paix, c'étoit la politique seule qui pouvoit décider de la paix & de la guerre, & donner des ennemis ou des alliés, selon les intérêts présens, certains, & propres à chaque Nation.

1528.
1534.

D'après ces idées, rien ne devoit empêcher François Premier & Soliman II. de s'unir pour abaisser la Maison d'Autriche, comme firent dans la suite Gustave Adolphe & Louis XIII, malgré la diversité de sentimens en matiere de Religion; la chose étoit entiérement égale: car la différence des simples Sectes aux Religions disparoît ici; le même principe s'applique aux unes & aux autres, & si une puissance Chrétienne ne peut s'unir avec une Puissance Mahométane contre une autre puissance Chrétienne que la politique rend leur commune ennemie, une Puissance Catholique ne peut pas plus s'unir avec une puissance Luthé-

rienne contre une autre Puissance Catholique.

1529.
1534.

Mais ces idées ne se développerent pas tout d'un coup, il fallut long-temps sacrifier ses intérêts à la décence publique, rougir d'un Allié nécessaire, quelquefois même s'armer contre lui. Comment soutenir les clameurs de toute la Chrétienté? Ce fut dans ces agitations, dans cette alternative perpétuelle de vouloir & de n'oser s'allier avec les Turcs, que se passa tout l'intervalle de la paix depuis le Traité de Cambrai jusqu'à la guerre de 1535.

Litteræ Francisci I. apud Freher, t. 3. rer. Germanicar.

Pendant tout ce temps, l'affaire du Divorce avoit fixé l'inconstant Henri VIII. dans l'alliance de François Premier, qui n'avoit cessé de solliciter pour lui le Pape, le sacré Collége & tous les Docteurs de France & d'Italie. Henri VIII. alors paroissoit plus ennemi de Charles-Quint que François Premier lui-même, parce que Charles-Quint défendoit à Rome les droits de Ca-

1529. 1534. therine d'Arragon sa tante. Henri n'oublioit rien pour engager François Premier à renouveller la guerre, il lui offroit de l'argent pour cela, il s'allarmoit des moindres négociations qui s'entamoient entre ces deux Princes. Lorsque par l'évocation de l'affaire du Divorce à Rome, & plus encore par la Sentence d'excommunication, le Pape fut devenu l'ennemi de Henri VIII, celui-ci exigea hautement que le Roi de France, son Allié, rompît comme lui les liens de l'unité, il s'indignoit de la modération du Roi, qui, loin de partager son emportement, ne cherchoit qu'à le calmer, Tous deux prêtoient l'oreille aux plaintes & aux propositions des Protestans d'Allemagne, qui ne demandoient qu'à se soulever contre l'Empereur.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

Le Pape voyoit tous les jours quelques Etats échapper à l'obéissance du Saint Siege. Déja la Réforme lui avoit enlevé une partie de l'Allemagne, une partie de la

Suisse,

Suisse, & pénétrant jusques dans le Nord, lui faisoit perdre insensiblement le Dannemarck & la Suede. 1529. 1534.

L'Empereur allarmé pour son autorité dans l'Allemagne, vouloit y étouffer le Luthéranisme dont l'esprit général lui paroissoit trop républicain, il proposoit la voie du Concile, mais le Pape trouvoit ce remede plus dangereux que le mal. Indépendamment des inconvéniens ordinaires de ces assemblées par rapport à l'autorité pontificale, Clément craignoit qu'on n'allât rechercher le vice de sa naissance, & celui de son élection, qui n'avoit pas été entiérement exempte de simonie; il craignoit qu'on ne lui fît un crime de l'asservissement de la Toscane, il craignoit tout, car la crainte étoit sa passion dominante. » C'é» toit, disoit-on, le plus habile po» litique de l'Europe, pourvu qu'il » ne fût pas troublé par la crainte, mais il l'étoit souvent.

Guicciard. l. 20.

Sleidan. Commentar. l. 7.

Guicciard. l. 20.

Son personnage naturel depuis les Traités de Barcelone & de Cam-

brai, étoit de tenir la balance aussi
1529. égale qu'il pourroit entre François
1534. Premier & Charles-Quint, de déférer un peu plus à ce dernier, puisqu'il étoit le plus puissant, d'échapper pourtant à sa tyrannie, & surtout d'éviter le Concile, dont la seule proposition le faisoit trembler.

L'Empereur s'attachoit à semer la défiance parmi ses ennemis, pour empêcher leur réunion; il négocioit avec chacun d'eux, en répandant un faux mystère sur toutes ces négociations, tandis qu'il affectoit d'en publier avec éclat le succès prétendu. Il cherchoit à embarrasser, à diviser, à brouiller les vues & les intérêts. Son activité n'avoit que trop d'exercice, il falloit qu'il dissipât les troubles de l'Allemagne, qu'il arrêtât les progrès du Turc, qu'il maintînt son autorité en Italie, qu'il intimidât le Pape, qu'il contînt le Roi d'Angleterre, qu'il humiliât le Roi de France,

CHAPITRE IV.

Affaires d'Allemagne & de Hongrie. Ligue d'Ausbourg. Ligue de Smalcalde.

TELLE étoit dans le point de vue le plus général, la disposition des esprits & des affaires, il faut maintenant suivre cette même disposition dans le détail des événemens, 1530.

Le trop célebre Martin Luther, dont nous parlerons plus amplement dans l'Histoire ecclésiastique de ce regne, remplissoit l'Allemagne & le Nord de ses dogmes & de ses intrigues. Le Roi d'Angleterre, avant que l'amour l'eût rendu schismatique, avoit écrit ou fait écrire contre lui; en France, on brûloit ses sectateurs; Rome l'avoit proscrit; l'Empereur l'avoit mis au Ban de l'Empire. Toute cette persécution n'avoit fait que le rendre plus important, &

Guicciar. l. 13. & 14. *passim.*

Mém. de Du Bellay, *passim.*

Sleidan. Commentar. *passim.*

qu'inspirer plus de zèle à ses prosé-
1530. lytes. Son orgueil étoit flatté d'avoir à combattre tant de Souverains. Il avoit su depuis long-temps mettre dans ses intérêts Philippe, Landgrave de Hesse, & Jean (1) Electeur de Saxe. Ces deux Princes n'ayant pas voulu souscrire au Décret qui avoit rejetté la Confession d'Ausbourg, étoient devenus les chefs du parti Protestant en Allemagne. Ces divisions sur la foi ne devroient jamais entraîner de troubles civils, & elles en entraînent toujours. Les Princes Catholiques d'Allemagne s'allarmerent du schisme qu'ils prévoyoient, ils crurent devoir prendre des mesures pour leur sûreté & pour le maintien de la Foi; ils s'unirent entr'eux & avec l'Empereur par la Ligue d'Ausbourg.

Belcar. l. 20. n. 53.

Cette Ligue, formée contre les Protestans, menaçoit ceux-ci d'une persécution à laquelle ils voulurent

(1) Jean étoit le frere & le successeur de Frédéric le *Sage*, qui avoit refusé l'Empire.

se dérober. Ils devoient naturellement s'adresser aux ennemis de l'Empereur, c'est-à-dire, aux Rois de France & d'Angleterre; mais Henri VIII. faisoit des Livres contre Luther, & François Premier dressoit des bûchers contre ses disciples. Il ne paroissoit pas que l'on pût compter sur ces deux Princes, si l'on ne leur fournissoit quelque prétexte plausible, puisé dans le sein de la politique; autrement eussent-ils osé protéger au-dehors l'hérésie qu'ils combattoient chez eux? C'étoit encore une de ces alliances délicates contre lesquelles s'élevoit le cri de la religion mal entendue. Heureusement la Ligue d'Ausbourg fournit elle-même le prétexte qu'on desiroit. L'Empereur qui n'avoit point encore de fils (1) en état de le seconder, & qui vouloit non-seulement assurer l'Empire à sa Maison, mais encore avoir dans l'Allemagne, où

1530.

Sleidan. Commentar. l. 7.

(1) Philippe II. son fils, n'avoit que trois ou quatre ans alors.

il ne pouvoit pas toujours résider, un Coadjuteur sûr qui résidât pour lui, fit élire l'Archiduc Ferdinand son frere Roi des Romains, à la Diete de Cologne le 5 Janvier 1531. Ce fut par le secours de la Ligue Catholique qu'il exécuta ce projet. Jean Frédéric, fils de l'Electeur de Saxe, représentant son pere à la Diete de Cologne, traversa de tout son pouvoir l'élection de Ferdinand, & n'ayant pu l'empêcher, il fit des protestations; le Landgrave de Hesse, les Ducs de Baviere, Louis & Guillaume, protesterent aussi; ils prétendoient tous que la Bulle d'Or étoit violée. Ils s'assemblerent à Smalcalde, ville du Comté de Henneberg, & de la dépendance du Landgrave de Hesse, devenu célébre par la Ligue qui y fut conclue le 27 Février 1531 entre tous les Princes Protestans & mécontens.

1531.
Belcar. l. 20. n. 35.
Pâques, le 9 Avril.
Mém. de Du Bellay, liv. 4.
Belcar. l. 20. n. 34.
Sleidan. Commentar. l. 7.

L'objet de cette Ligue étoit, disoit-on, la conservation des libertés du Corps Germanique, qu'on trouvoit blessées par l'élection du Roi

des Romains. On trouva aussi que, suivant les anciens Traités de la France avec l'Empire, les Rois de France étoient les Défenseurs nés des Libertés Germaniques. Si le Roi d'Angleterre n'avoit pas le même titre, il ne tenoit qu'à lui de le mériter en protégeant la Ligue de Smalcalde. Les raisons politiques tirent toute leur force des intérêts & des circonstances, les points de vue différens changent les objets; ce n'étoient plus des Hérétiques que François Premier défendoit contre un Prince Catholique, c'étoient les loix sacrées de l'Empire qu'il maintenoit dans leur pureté. Il ne faisoit qu'obéir aux Traités qui lui imposoient cette obligation; il est vrai que le Traité de Cambrai lui imposoit bien précisément l'obligation contraire, mais outre qu'il avoit protesté contre la trop grande rigueur de ce Traité, & contre l'abus cruel que le vainqueur y avoit fait de sa fortune, l'Empereur lui paroissoit avoir violé ce même Traité en cent manieres;

1531.

Sleidan. Commentar. l. 8.

du moins s'il ne pouvoit alléguer
1531. de ces contraventions formelles qui rompent tout Traité, l'Empereur lui avoit donné de ces mécontentemens qui tiennent lieu de contraventions; il ne cessoit de soulever tous les peuples de l'Italie contre
Mém. de Du Bellay, liv. 4. François Premier, & de prendre toutes les mesures capables de fermer à jamais aux François l'entrée de ce pays; il le pouvoit à la rigueur, car par le Traité de Cambrai, François Premier avoit renoncé à rien posséder en Italie, & même à se mêler des affaires de cette contrée; mais François Premier soutenoit qu'il falloit s'en tenir aux termes du Traité de Cambrai, & n'en point aggraver les dispositions déja trop dures par ces démarches plus dures encore. Charles-Quint avoit vendu le Comté d'Ast au Duc de Savoye pour se l'attacher & le rendre éternellement ennemi de François, dont il étoit le proche parent, & dont il avoit été l'Allié le plus zélé; il le pouvoit encore sans contrevenir

au Traité, mais c'étoit encore un grief. 1531.

Charles-Quint, non content d'enlever pour toujours le Duc de Savoye à la France, se servoit du crédit que ce Prince avoit auprès des Suisses & des Grisons, pour essayer de les arracher à l'alliance des François. On ne peut pas dire que le Traité de Cambrai autorisât ce procédé; François Premier se plaignoit encore qu'on ne lui eût pas rendu des domestiques de ses fils, qui avoient été condamnés aux galeres dans le temps que les Princes étoient en Espagne, & que l'Empereur avoit promis de rendre. Ce petit grief domestique, s'il eût été seul, eût fait peu d'impression; mais tous ces sujets de plainte joints ensemble, & joints aux dispositions où François Premier fut toute sa vie à l'égard de Charles-Quint, rendoient le premier moins scrupuleux sur les engagemens relatifs à l'Empereur. Il prêta donc l'oreille aux proposi- 1532. *Pâques, le 31 Mars.*

tions de la Ligue de Smalcalde ;

1532. & il envoya Langei en Allemagne pour traiter avec les Princes Proteſtans.

L'Empereur eſſaya de traverſer ces négociations, en négociant lui-même avec François Premier, par l'entremiſe de la nouvelle Reine de France ſa ſœur, qui brûloit d'être Médiatrice entre un frere & un mari, & de donner ſon nom à quelque Traité comme la Ducheſſe d'Angoulême & Marguerite d'Autriche. Elle ſavoit que François Premier étoit jaloux à l'excès des droits de ſa Couronne, & que la ceſſion de la ſouveraineté de la Flandre & de l'Artois lui étoit plus amere (1) que celle de ſes droits patrimoniaux; elle eſperoit que ſon frere conſentiroit au rachat de cette ceſſion moyennant une ſomme con-

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

(1) Le Roi s'étoit fait donner l'abſolution par le Pape, des aliénations du Domaine qu'il avoit faites par le Traité de Cambrai, au mépris du ſerment qu'il avoit prêté à ſon Sacre. La Bulle d'abſolution eſt du 19 Novembre 1529.

ſidérable; elle obtint de François Premier qu'il envoyât Rabodange 1532.
à l'Empereur & au Roi des Romains, pour traiter de cette affaire. L'Empereur donna toutes les eſpérances néceſſaires pour amuſer François Premier, il parla d'une entrevue, il envoya en France Courbaron, Gentil-homme de ſa Chambre, pour la propoſer. François Premier de ſon côté envoya ſucceſſivement de Tombes & Silly en Allemagne, pour convenir du temps & du lieu; le Roi d'Angleterre s'allarmoit déja de tous ces pourparlers; le Pape demandoit avec chagrin à l'Empereur ſi c'étoit aux dépens de Gênes & du Milanès qu'il s'accordoit avec ſon rival; en même-temps il ſe plaignoit à François Premier du ſecret qu'il lui faiſoit de ſes négociations avec l'Empereur. Toutes ces inquiétudes furent bientôt diſſipées, l'entrevue manqua, comme avoit manqué l'affaire du duel, ſans qu'on ait ſu bien préciſément par la faute de qui. On s'ac-

cusa de part & d'autre de peu de
1532. sincérité, ce fut François Premier qui fit dire à l'Empereur, par la Pommeraye son Envoyé, qu'il trouvoit les conjonctures actuelles peu propres à une entrevue; l'Empereur en convint; le Traité de Cambrai subsista dans toute sa rigueur, & les négociations avec la Ligue de Smalcalde continuerent.

Vers le même-temps Soliman se préparoit à faire une irruption en Hongrie. L'influence que les affaires de ce royaume avoient alors sur le systême politique de l'Europe, demande qu'on les reprenne de plus
Belcar. l. 20. n. 37. haut. Louis, Roi de Hongrie & de Bohême, de la Maison de Jagellon, avoit contracté une double alliance avec Ferdinand, frere de Charles-Quint; il avoit épousé Marie, sœur de ces deux Princes, & Ferdinand avoit épousé Anne Jagellon sa sœur.

En 1526 Soliman étant entré en Hongrie à la tête de cent cinquante mille hommes, Louis lui livra bataille dans les plaines de Mohacs,

près des bords du Danube, la perdit & fut submergé dans des marais. 1532.
Le Trône de Hongrie étoit électif, mais dans tous les Etats électifs, on avoit égard au titre le plus apparent. Ferdinand étoit doublement beau-frere du dernier Roi, il se fit élire par une partie des Hongrois, mais une autre brigue nomma au Trône de Hongrie Jean de Zapols, Vaivode de Transylvanie, & Comte de Scepus. Celui-ci trop foible pour soutenir ses droits contre la puissance de la Maison d'Autriche, trop courageux pour les abandonner, osa implorer l'appui des Turcs contre des Chrétiens; il se rendit tributaire du Sultan, qui, en 1529 & 1530, conquit toute la basse Hongrie, en garda pour lui les principales Places, comme Cinq-Eglises, Bude, Albe-Royale, Strigonie, Altenbourg, & poursuivant ses conquêtes le long du Danube, alla mettre le siège devant Vienne; mais il fut obligé de le lever avec perte de soixante mille hommes. Il jura

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

1532. en partant de revenir bientôt avec un appareil plus terrible, & c'étoit cette menace qu'il effectuoit en 1532.

L'Empereur n'avoit rien négligé pour persuader que c'étoit François Premier qui provoquoit ces irruptions du Turc dans la Hongrie & dans l'Autriche. Il est difficile de décider jusqu'à quel point cette imputation étoit calomnieuse ; & puisque François Premier a certainement fini par être l'Allié des Turcs, qu'importe qu'il l'ait été dix ans plutôt ou plus tard ? Guichardin ne balance pas à lui imputer au moins cette

Guicciard. l. 20. derniere expédition de 1532. Les Historiens François relevent Guichardin sur ce fait. François Premier désavouoit alors ces prétendues intelligences, (1) & sa franchise peut faire penser qu'il n'avoit eu au-

(1) Dans des Instructions données à son Ambassadeur à Rome, il dit avoir appris que le Cardinal Dosme y semoit ce bruit-là, & il soutient, selon sa formule ordinaire, que ce Cardinal *en a menti par la gorge.*

un commerce secret avec les Turcs, avant le temps où il prit le parti de traiter ouvertement avec eux. Un événement imprévu qui arriva cette même année 1532, semble prouver ce fait indifférent. François Premier reçut une ambassade (2) du Vaivode de Transilvanie, qui lui demandoit une épouse & de l'argent. Le Vaivode vouloit s'allier à François Premier & demandoit une Princesse du sang de France. Le Roi lui destina Isabelle d'Albret, sœur du Roi de Navarre; ce n'étoit pas proprement une Princesse du Sang, mais son frere étoit beau-frere du Roi. Quant à l'argent, le Roi consentit de lui en fournir, mais sous deux conditions qui prouvent, l'une son respect pour les Traités, l'autre l'éloignement qu'il avoit alors pour l'alliance des Turcs. La premiere fut que cet argent ne seroit point employé à faire la guerre au Roi des Romains, parce qu'il étoit compris 1532.

(2) L'Ambassadeur se nommoit Jerôme de Lasco.

dans le Traité de Cambrai, mais seu-
1532. lement à réparer les ravages qu'a-
voit causés le passage des Turcs. La
Mém. de Du Bellay, liv. 4. seconde fut que le Vaivode renonce-
roit à employer le secours des Turcs.

Macaut, Valet-de-chambre du Roi, fut chargé de porter l'argent au Vaivode; mais, chose singuliere! le Vaivode n'ayant pas voulu se soumettre aux conditions que le Roi lui imposoit, eut la bonne foi de ne point accepter l'argent, & Macaut le rapporta en France. Quelle leçon ce petit Protégé des Turcs osoit donner à de grands Princes Chrétiens, à qui, en pareil cas, les plus fausses promesses n'auroient rien coûté!

Belcar. l. 20. n. 37. L'accueil que François Premier fit dans ces conjonctures à Balanson, Ambassadeur de l'Empereur, réveilla les soupçons que sa conduite envers la Vaivode auroit pu dissiper. L'Empereur croyant ou feignant de croire que François Premier provoquoit l'armement du Turc, affecta de lui envoyer demander solemnellement du secours comme à son ami & à son

allié. » Le Roi, disoit l'Ambassadeur, 1532.
» ne pouvoit faire moins pour une
» si sainte & si importante expédi-
» tion, où il s'agissoit de l'intérêt
» de toute la Chrétienté, que de
» fournir beaucoup d'argent, de
» prêter sa Gendarmarie & sa flot-
» te. «

François sentit l'ironie, & la repoussa fortement. » Je n'ai point
» d'argent à fournir, dit-il, ce n'est
» point en Banquier que je (1) se-
» conde mes Alliés. Je ne prête point
» ma Gendarmerie, je la mene moi-
» même aux combats. Ma flotte,
» inutile pour l'expédition de Hon-
» grie, est nécessaire pour garantir
» mes provinces de Languedoc &
» de Provence des Pirates dont la
» Méditerranée est infestée. Mais si
» l'Empereur craint à la fois pour
» la Hongrie & pour l'Italie, parta-
» geons les efforts de la défense com-
» mune, qu'il se charge de défendre

(1) Il avoit pourtant consenti à seconder le Vaivode en Banquier.

1532. » la Hongrie, j'irai à la tête de cin» quante mille hommes défendre » l'Italie. «

Ce n'étoit ni l'argent, ni la Gendarmerie, ni la flotte de François Premier que Charles-Quint demandoit, c'étoit une pareille réponse. Il ne manqua pas de la publier à la Diete de Ratisbonne & dans toute l'Europe, avec des circonstances aggravantes, pour appuyer l'imputation qu'il faisoit à son rival d'avoir appellé Soliman dans la Hongrie. » Vous voyez, disoit-il, qu'il tarde » à cet ambitieux de mettre à profit » l'embarras qu'il m'a suscité. Il brû» le d'envahir de nouveau l'Italie, à » laquelle mes armes l'ont forcé de » renoncer. Digne allié, digne com» plice des infideles, il trame avec » eux la ruine de la Chrétienté, fou» lant aux pieds la religion, l'hon» neur, les engagemens les plus sa» crés. «

La vraisemblance donnoit du poids à ces discours; François avoit peine à en détruire l'impression, quoiqu'il

montrât le plus grand zele contre les Turcs, quoiqu'il fît proposer au Pape par Dinteville, Evêque d'Auxerre, son Ambassadeur à Rome, une Ligue générale contr'eux; quoique dans une nouvelle entrevue (1) avec le Roi d'Angleterre à Calais, les deux Rois se fussent engagés par un Traité (2) à rassembler une armée de quatre-vingt mille hommes pour *obvier aux dampnées conspirations & machinations, & résister aux dampnés efforts & violences du Turc, ancien ennemi & adversaire de nôtre sainte Foi.* Tout ce zele parut moins sincere qu'un certain article inséré dans ce Traité ne parut suspect; *& prendrons le chemin*, disoient les deux Rois, *que nous verrons être*

1532.

Traité du 28. Octobre 1532.

(1) On avoit expressément stipulé que cette entrevûe se feroit *sans drap d'or ni d'argent*; on se souvenoit encore de la dépense qu'avoit entraînée le fameux *camp du drap d'or.* Lettre écrite de Vindsor, le 10 Septembre 1532.

(2) Il y avoit eu la même année entre les deux Rois un autre Traité, signé le 30 Avril à Westminster par Henri VIII. & le 21 Mai à Château-Briant, par François I.

plus à propos & nécessaire pour nous
1532. *trouver au-devant dudit Turc.* L'Empereur rapprochant cet article de la réponse faite à son Ambassadeur, insinuoit que ce seroit en Italie que les deux Rois iroient chercher Soliman, pendant qu'il seroit en Hongrie.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

Les plaintes de l'Empereur, répandues depuis long-temps dans l'Allemagne, y révoltoient tous les esprits contre François Premier. Langei, témoin des mauvais effets qu'elles produisoient, en avoit d'autant mieux senti la nécessité de s'assurer du parti Protestant. Le Roi balançoit depuis long-temps à s'engager dans la Ligue de Smalcade par respect pour cette Religion qu'on l'accusoit de braver, & pour ce Traité de Cambrai qu'on l'accusoit de violer. Entraîné enfin par les fougueuses sollicitations de Henri VIII, & par les sages remontrances de Langei, il consentit à faire un Traité avec les Princes Protestans d'Allemagne, mais ce ne fut qu'une Ligue

Sleidan. Commentar. l. 8.

défensive. Elle fut conclue à Esslinguen. Il consigna cent mille écus entre les mains des Princes de Baviere, pour être employés à leur défense seulement ; il insista sur la condition qu'on n'en feroit aucun usage à moins qu'on ne fût attaqué ; il croyoit, à la faveur de cette restriction, ne donner aucune atteinte réelle à la paix de Cambrai ; cependant il avoit renoncé un peu indistinctement à se mêler des affaires de l'Allemagne.

1532.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Ç'eût été trop pour l'Empereur d'être attaqué à la fois à l'ouest de l'Allemagne par les Princes Protestans, & au sud-est par le Turc ; il sut habilement assoupir la Ligue de Smalcade, en accordant aux Réformés le libre exercice de leur Religion jusqu'au Concile général qu'il promettoit de faire convoquer dans six mois, & que les Protestans croyoient desirer ou feignoient de desirer. Par cette indulgence non-seulement il désarma les mécontens prêts à éclater, mais encore il réunit les Protes-

tans avec les Catholiques dans une
1532. utile émulation contre les Turcs; ils s'empresserent tous à l'envi de fournir des troupes, & en peu de temps l'Empereur, qui faisoit alors sa premiere expédition importante, se vit sur les frontieres de la Hongrie à la tête de deux cens mille hommes, dont il y en avoit trente mille de cavalerie. (1)

On ne connoissoit plus depuis plusieurs siecles l'usage de ces innombrables armées; mais celle-ci étoit nécessaire pour résister à Soliman, qui, pour réparer l'affront qu'il avoit reçu devant Vienne, s'avançoit avec une armée de trois cens mille chevaux, sans compter l'infanterie. Ces armemens épouvantables qui sembloient devoir inonder de sang cette partie de l'Europe, ne servirent qu'à lui donner un spectacle singulier. L'immensité des préparatifs, la lon-

(1) Baucaire dit qu'il y avoit trente mille hommes de cavalerie, & quatre vingt dix mille d'infanterie, ce qui paroit plus vraisemblable. Beicar. liv. 26. n. 39.

gueur du chemin, la difficulté de faire mouvoir cette multitude énorme, furent cause que Soliman arriva très-tard en Hongrie. Il avoit publié qu'il alloit marcher directement à l'Empereur, se mesurer avec lui dans une bataille, & décider de la destinée des deux Empires; il ne fit rien de tout cela, il ravagea quelques terres, se montra & se retira. Il sembla craindre l'Empereur qui le craignoit encore plus, en faisant pourtant bonne contenance; (1) & comme enfin les Turcs se retirerent, cela s'appella les avoir vaincus & forcés à la retraite. Mais on respecta cette retraite, on ne la troubla point, on s'assura bien qu'ils étoient partis, de peur qu'ils ne revinssent; on ne voulut pas même, comme il étoit si naturel & si aisé de le faire, s'arrêter 1532.

(1) » Il parcouroit les rangs, chevauchant tout » armé, disant qu'il tueroit ce chien de Turc, & » *n'y a personne qui me sçeust garder que je ne me* » *trouve en personne à la Bataille.*

Le fameux Astrologue Luc Gauric, lui indiqua les 15. premiers jours d'Octobre, sur-tout le 5. comme des jours heureux pour combattre le Turc.

en Hongrie pour soumettre ce royaume à la domination de Ferdinand ;
1532. on se contenta d'y envoyer quelque infanterie Italienne, *qui se révolta*, dit Guichardin, *sans pouvoir dire pourquoi*, & qui reprit brusquement la route de l'Italie, en brulant sur son passage les villages & les bourgs, pour se venger, disoit-elle, sur l'Allemagne de tant d'incendies & de ravages dont les Allemans avoient rempli l'Italie.

Guicciard. l. 20.

Sleidan. Commentar, l. 8.

L'Empereur accusa de cette sédition des troupes Italiennes, le Cardinal Hyppolite de Médicis, que le Pape avoit envoyé à l'armée de Hongrie en qualite de Légat Apostolique, & il le fit arrêter. C'étoit la destinée de Charles-Quint de faire prisonniers les Rois, les Papes & les Cardinaux, & c'étoit la destinée des Papes & des Cardinaux du nom de Médicis, d'être faits prisonniers au moins une fois dans leur vie. Léon X. l'avoit été à la bataille de Ravenne, avant son exaltation ; Clément VII. l'avoit été dans Rome ; le

Cardinal

Cardinal Hyppolite de Médicis (1) le fut à l'armée de Hongrie ; mais la détention de ce dernier fut courte. L'Empereur ſentit de lui-même les conſéquences du nouvel affront qu'il faiſoit au Pape, il fit de grandes excuſes & au Pape & au Cardinal ; & cette affaire, qui eût pu devenir très-conſidérable, fut étouffée dans ſa naiſſance. 1532.

Soliman, au retour de cette ridicule expédition, la ſeule de cette eſpece qu'il eût jamais à ſe reprocher, fit une entrée triomphante dans Conſtantinople, pour avoir, diſoit-il, empêché l'Empereur de conquérir la Hongrie.

(1) Ce Cardinal étoit furieux de l'être. » Il ne » pouvoit, diſoit-il, endurer que le Duc Aléxandre » ſon Couſin, plus jeune que lui, plus mal né que » lui, plus bas en race que lui, moindre de ſça» voir & de toutes choſes, fuſt choiſi pour avoir » tous les biens & les honneurs de ce monde, & » lui demourer un Prêtre pour tout potage ; il ne » parloit que de faire révolter Florence & Sienne, » il entretenoit pour cela des liaiſons avec la France, & peut être fut-ce la véritable cauſe de ſa détention. (Lettre de l'Evêque d'Auxerre au Grand-Maître de Montmorency, du 7 Mars 1532).

CHAPITRE V.

Affaires d'Italie, Ligue de Bologne.

1533. *Pâques le 13 Avril.* Guicciard. l. 20.

CE qui avoit pu contribuer à la négligence avec laquelle l'Empereur venoit de traiter les affaires de Hongrie, c'étoit l'impatience qui le pressoit de retourner en Italie, où il lui restoit encore bien des choses à régler. Il ne croyoit pas avoir assez fermé à François Premier l'entrée de ce pays, quoique par son Traité avec les Puissances Italiques, il les eût toutes engagées à la défense respective de leurs Etats. Ce Traité n'avoit paru exclure les François que du royaume de Naples & du Duché de Milan, Gênes n'étoit pas nommément comprise dans les rénonciations du Roi, c'étoit donc toujours une porte qui restoit à François Premier pour rentrer en Italie, & pour y renouveller les troubles. A la vérité le Roi, par le Traité de Cam-

brai, avoit renoncé indiſtinctement à toute prétention ſur l'Italie ; cette rénonciation indéfinie ſembloit embraſſer Gênes comme tous les autres Etats de l'Italie : mais l'Empereur, pour ne laiſſer aucune équivoque, vouloit former une confédération nouvelle de toutes les Puiſſances Italiques, & y comprendre nommément les Génois, non comme Républicains, mais comme ſujets de l'Empire. Il eut pour cet objet une nouvelle entrevue avec le Pape, & encore à Bologne. Le Pape y prit plus que jamais le caractere de Pere commun des Fideles, & d'Arbitre de la Chrétienté. Pour prouver à François Premier qu'il ne prétendoit point prendre d'engagement conſidérable contre la France, il lui fit dire qu'il voudroit bien avoir auſſi une entrevüe avec lui, lorſque l'Empereur auroit quitté l'Italie. Tout ce regne eſt plein d'entrevues & de conférences entre les Souverains, qui n'en vivoient pas plus en paix pour cela.

1533.

1533. La retraite précipitée de Soliman avoit enlevé à François Premier & à Henri VIII. ou l'occasion de faire éclater leur zele, ou le prétexte d'envahir l'Italie. Mais les affaires de Soliman n'étoient pas les seules qui les occupassent à Calais ; ils en traitoient d'autres qui intéressoient le Pape, & qui lui inspiroient ce desir d'avoir une entrevue avec François Premier. L'affaire du Divorce étoit alors dans sa crise, le Pape l'avoit évoquée à Rome, Henri VIII. indigné vouloit humilier le Pape, & sollicitoit François Premier de concourir avec lui à la convocation d'un Concile, sachant qu'on ne pouvoit rien proposer de plus embarrassant pour le Pape. Henri confioit avec amertume & avec violence à François toutes ses plaintes contre Clément. François, qui s'attachoit sans cesse à le calmer, étoit obligé de flatter son ressentiment par d'autres plaintes qu'il faisoit aussi contre le Pontife, pour ne pas rendre sa modération suspecte à son fougueux al-

lié. Cette modération habile triompha, il fut résolu que François envoyeroit des Ambassadeurs à Bologne, pour veiller aux opérations de l'entrevue, & pour y défendre les intérêts des deux Rois, de concert avec les Ambassadeurs d'Angleterre. François chargea donc les Cardinaux de Grammont & de Tournon d'instructions fieres & menaçantes, (1) mais qu'ils auroient la liberté d'adoucir selón les conjonctures; car il étoit à craindre que le Pape ne se jettât absolument entre 1533. Guicciard. l. 20.

(1) Elles contenoient de grandes plaintes sur les abus qui se glissoient dans la perception de l'Annate. » Se payent propines grosses sans cause ny » raison, & si convient payer Huyssiers, Buveurs, » Ortolans, Chambriers, Prothonotaires, leurs » Serviteurs & Varletz, & pour la restauration » des Apôtres, qu'ils appellent (*Sacka*) combien « que l'argent de ce provenu ayt esté ordinaire» ment employé à faire la guerre au Roi, & outre » cela y a grande multiplication de Bulles, ou il » ne seroit besoin d'en avoir que une, & si se » payent plusieurs autres choses frustratoires, où » il n'y a aucune raison ne apparence, de sorte » qu'il semble que ce soit un vray engin & retz à » prendre argent....... mesmement on est fort scan» dalisé des grosses sommes de deniers qui se payent » pour le faict des *Palyons* (*Pallium*) combien » que ce soit chose *mere* (*purement*) spirituelle.

les bras de l'Empereur, il ne lui falloit même que de la foiblesse pour
1533. cela, & il lui falloit du courage
Mém. de Du Bellay, liv. 4.
pour soutenir la neutralité entre l'Empereur present & ses ennemis absens. Les Ambassadeurs François devoient donc parler beaucoup de Concile, mais ils devoient d'un autre côté faire la proposition la plus flatteuse pour le Pape, & la plus propre à le détacher du parti de l'Empereur, celle du mariage de Catherine de Médicis avec le Duc d'Orléans, second fils de France. Le Pape à qui l'on avoit déjà insinué quelque chose de cette proposition, & qui regardoit avec raison l'alliance du Sang de France comme le comble des Grandeurs pour la Maison de Médicis, trouva bon & fit trouver bon à l'Empereur que les deux Cardinaux entrassent aux conférences de Bologne, revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour traiter au nom du Roi. Au moyen de cette admission, ce n'étoit plus une simple entrevue de deux Monarques qui con-

férent à l'amiable de leurs affaires, c'étoit un Tribunal érigé au Pape dans Bologne, pour y juger la cause politique de l'Italie, contradictoirement plaidée en sa présence par l'Empereur en personne, & par les Représentans du Roi de France. 1533.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

Sur la proposition que faisoit l'Empereur d'une Ligue défensive de l'Italie, dans laquelle les Génois seroient compris, les Ambassadeurs de France disoient que rien ne pouvoit enlever au Roi le droit de soumettre & de châtier des sujets rebelles, puisqu'il ne s'étoit point dépouillé de ce droit par le Traité de Cambrai; que s'il avoit voulu sacrifier ses droits sur Gênes, il les auroit sacrifiés expressément, comme il avoit fait à l'égard du royaume de Naples & du Milanès; que ce ne seroit point troubler la paix de l'Italie que de punir les révoltes des Génois; que le Traité de Cambrai étoit la loi commune de l'Empereur & du Roi de France, loi à laquelle on ne pouvoit après coup ni ajou-

Guicciard. l. 20.

ter, ni déroger ; loi dont l'exécu-
1533. tion ſtricte & pleine avoit été jurée ſous la ſoumiſſion reſpective aux cenſures du Saint Siege, en cas de contravention ; que par cette ſoumiſſion le Pape ayant été conſtitué Juge de l'exécution du Traité de Cambrai, il ne devoit point ſe rendre Partie contre le Roi de France, en entrant & en faiſant entrer les Génois dans la Ligue propoſée. Ils ajoutoient en particulier que le Roi, dans l'entrevue qu'il devoit avoir inceſſamment avec le Pape, le rendroit ſeul arbitre de ſes prétentions ſur Gênes, & ſur-tout ils lui remettoient ſans ceſſe devant les yeux l'éclat qu'alloit répandre ſur toute la Maiſon de Médicis le mariage de Catherine & du Duc d'Orléans.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

L'Empereur ne ſe bornoit point à la propoſition de faire entrer les Génois dans la Ligue contre la France, il en faiſoit une encore d'une toute autre conſéquence ; il propoſoit d'avoir en Italie une armée toujours ſubſiſtante pour la défenſe de

ce pays, tant contre les François que contre les Turcs; il vouloit 1533.
que cette armée fût entretenue par les Puiſſances confédérées d'Italie, dont chacune fourniroit ſon contingent, qui ſeroit conſigné chaque mois entre les mains d'un Banquier Génois. L'Empereur devoit diſpoſer ſeul de cette armée, & lui ſeul ne devoit rien fournir pour ſon entretien.

Les Ambaſſadeurs François ne manquerent pas de répondre que ſi l'Empereur avoit toujours en Italie une armée prête à ſe porter partout où il voudroit, il faudroit que le Roi de France, pour ſa ſûreté, en eût une auſſi dans le Dauphiné, ou dans le Marquiſat de Saluces; alors que n'auroit pas à craindre l'Italie de la proximité perpétuelle de deux armées ennemies? S'obſerveroient-elles toujours ſans qu'il leur échappât aucune hoſtilité? D'ailleurs, ſans parler des conditions inégales que l'Empereur impoſoit à ſes Alliés, en prenant pour lui tous les

Guicciard. l. 20.

avantages, en faisant tomber sur eux
1533. toutes les charges, la liberté de l'Italie n'auroit-elle rien à craindre d'une armée remise ainsi entre les mains puissantes & ambitieuses de l'Empereur ? N'étoit-ce pas proposer à l'Italie de se forger à grands frais des chaînes à elle-même ?

Ces raisons étoient sensibles, elles entraînerent; mais comme la contestation avoit deux objets, la Ligue & l'Armement, on prit le parti de satisfaire l'Empereur en formant la Ligue, & le Roi de France en rejettant l'Armement perpétuel. Si l'Empereur n'avoit proposé l'Armement que pour faire passer la
24. *Février* proposition de la Ligue, il eut sa-
1533. tisfaction entiere.

Le Pape refusa long-temps d'entrer dans cette Ligue, il y entra de mauvaise grace, & avec des dispositions qui promettoient peu de zele; mais enfin il y entra: on fixa de nouveau les contributions, & l'Empereur n'en fut point exempt; mais ces contributions ne devoient avoir

lieu qu'en cas que la guerre s'allumât en Italie. (1) 1533.

Antoine de Leve fut fait Général de l'armée non existante de la Ligue. On lui assigna vingt-cinq mille écus par mois pour son entretien particulier, & pour celui de quelques Officiers qui devoient rester avec lui dans le Milanès, afin d'être prêts à lever des troupes aussi-tôt que le besoin l'exigeroit ; c'est-à-dire, encore un coup, aussitôt que l'Italie seroit menacée, & non selon le plan d'Armement perpétuel qu'avoit proposé l'Empereur.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

(1) Pour concilier la date & les dispositions du Traité de Bologne, tel qu'il est rapporté dans le Corps Diplomatique au 23 Décembre 1529, avec le récit de tous les Historiens, il faut nécessairement distinguer deux Traités de Bologne, l'un en 1529, lorsque Charles-Quint alla recevoir la couronne Impériale ; l'autre en 1533. Ce dernier n'est point rapporté dans le Corps Diplomatique, mais il est détaillé par tous les Historiens, & on voit par un acte du 8 Janvier 1533, inséré dans le Corps Diplomatique, que l'Empereur étoit alors à Bologne. Sléidan, Guichardin, du Bellay, &c. disent qu'alors il renouvella & qu'il étendit le premier Traité de Bologne. Du Bellay rend compte du second comme on vient de le faire.

1533. Malgré toutes les sollicitations de ce Prince, ce ne fut pas non plus comme sujets de l'Empire, mais comme Républicains, que les Génois entrerent dans la Ligue.

Les Vénitiens furent les seuls qui refuserent absolument d'y entrer; le Duc d'Urbin qui promettoit de les y faire consentir, y perdit tout son crédit. Ils prirent le parti qu'ils auroient peut-être toujours dû prendre, celui de rester entiérement neutres. Ils s'en firent un mérite auprès des Ambassadeurs François, ils les assurerent que le desir de conserver l'amitié de la France avoit été le principal motif de leur refus; ils ne tinrent pas tout-à-fait le même langage à l'Empereur; ils lui dirent que l'intérêt de la liberté de l'Italie n'exigeoit rien d'eux au-delà des engagemens pris par le dernier Traité de paix; qu'ils ne pouvoient s'obliger à prendre la défense de Gênes sans s'exposer au ressentiment des Turcs, avec lesquels ils avoient le bonheur d'être en paix, & qui vouloient ti-

Guicciard. 20.

rer vengeance de quelques ravages que la flotte Génoise, commandée par André Doria, avoit faits depuis peu sur les terres du Grand Seigneur. Il fallut que l'Empereur se contentât de ces raisons. 1533.

Le Traité de Bologne contenoit un article dont la France avoit d'autant plus lieu de se plaindre qu'il n'avoit qu'un rapport indirect à la défense de l'Italie; c'étoit une assignation de quelques pensions aux Suisses, pour qu'ils cessassent de fournir des soldats à la France. Il paroît qu'ils n'accepterent point ces pensions au prix qu'on y mettoit, du moins il est sûr qu'ils persévererent dans l'alliance des François. Les Cantons Catholiques (car la Réforme avoit déjà divisé la République) avoient envoyé un Député à Bologne pour s'assurer des secours du Pape & de l'Empereur, en cas qu'ils fussent attaqués par les Cantons qui s'etoient soustraits à l'autorité du S. Siege. On profita de l'occasion pour inviter ce Député à entrer dans la

Ligue au nom de ses Maîtres ; mais
1533. comme il vit qu'elle se formoit contre leur Alliée, il répondit sensément que ses pouvoirs ne l'autorisoient pas à conclure un pareil Traité.

Pendant toutes ces années où la France fut sans ennemis déclarés, les élémens lui firent la guerre, l'extrême dérangement des saisons y perdit tout. Leur inégalité réguliere, leur vicissitude utile avoient disparu. Pendant cinq ans entiers, depuis 1528, jusqu'en 1533, on ne vit pas deux jours de gelée de suite ; l'été régnoit seul dans la nature, il l'énervoit, il l'épuisoit ; la terre produisoit continuellement par foiblesse, & n'amenoit rien à maturité ; les insectes dévorans, les animaux destructeurs se multiplioient horriblement ; les grains étoient rongés avant d'être produits ; bientôt la famine & la peste couvrirent la face de la France, & lui enleverent un quart de ses habitans. On ne pouvoit ni nourrir les pauvres, ni se-

courir les malades, ni réprimer les voleurs qui portoient par-tout le brigandage & l'infection. Les châteaux, les grandes villes se fortifioient contr'eux; les bourgs, les villages, les chemins en étoient infestés. Mézeray, dans sa grande Histoire, étale avec force des détails à la fois dégoutans & effrayans de la désolation universelle. Parmi les traits dont il charge cette douloureuse peinture, on trouve un fait qui ne peint que trop bien les derniers excès de la misere. 1533.

» Une pauvre femme, dit-il; » ayant trouvé un petit morceau » de pain noir & fort sec, son enfant » qu'elle tenoit à la mammelle ayant » à peine un an, le lui arracha d'en» tre les mains, & le mangea de si » grande avidité, que la mere ayant » amassé quelques mietes qui tom» boient dans son giron, il se mit à » crier, à se débattre, & à les lui » ôter de la bouche avec ses petits » doigts. «

On recourut aux premiers ali-

mens des hommes ſauvages, aux
1533. glands & aux racines de fougeres, dont on imagina de faire une eſpece de pain. La mauvaiſe nourriture n'appaiſe un inſtant la faim que pour appeller la peſte ; ce pain de gland produiſit une maladie inconnue, à qui la rapidité de ſes ravages fit donner le nom de *pouſſegaland*. Ces fléaux ne ſe bornerent point à la France, ils affligerent auſſi l'Italie, & du moins ils y ſuſpendirent la rage de la guerre, le plus cruel de tous les fléaux, puiſqu'il réunit le mal phyſique & le mal moral.



1533.

CHAPITRE VI.

Entrevue du Pape & du Roi à Marseille. Mariage de Catherine de Médicis avec le Duc d'Orléans. Mort de Clément VII.

LA foible accession du Pape à la Ligue ne rassuroit point l'Empereur sur ses dispositions; il croyoit lui voir depuis long-temps un penchant secret pour la France; bientôt ce penchant devint une liaison publique & avouée; le Pape ne fit point mystère à l'Empereur des espérances qu'on lui donnoit de marier sa parente au Duc d'Orléans. L'Empereur, pour empêcher cette alliance qui alloit unir François & Clément par des nœuds trop intimes, proposa le mariage de Catherine de Médicis avec le Duc de Milan, qui n'avoit point encore épousé la Princesse de Dannemarck; mais le Pape

Guicciard. l. 20.

1533. ne trouvoit point dans cette alliance ce qui le flattoit dans l'autre, l'honneur d'unir sa Maison à la plus illustre Maison de l'Europe; il répondit à l'Empereur qu'il étoit trop tard, que les propositions de François Premier étoient les plus anciennes, & qu'il lui siéroit mal de refuser l'honneur qu'un si grand Roi vouloit lui faire. A ces raisons de décence, il ajouta des motifs d'intérêt. Catherine ne pouvoit, disoit-il, se marier que du consentement du Roi, parce que les grands biens (1) qu'elle tenoit de la succession de sa mere, étoient situés en France, & pouvoient être confisqués, si le Roi n'approuvoit pas son mariage. L'Empereur enlevoit au Pape cette derniere excuse, en offrant de donner en échange de ces biens qui pourroient être confisqués, des terres beaucoup plus

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

(1) Les biens de la Maison de Boulogne, & de la Maison de la Tour d'Auvergne, portés dans la Maison de Medicis par le mariage de Madeleine de Boulogne avec Laurent de Médicis.

considérables dans le Milanès, & en se chargeant de les faire céder à perpétuité, par le Duc de Milan, à Catherine de Médicis, sous l'investiture de l'Empereur même; mais si Charles-Quint pouvoit procurer à l'intérêt ce dédommagement, il n'avoit rien à opposer à la vanité si naturelle qui entraînoit Clément vers l'alliance de la France. 1533.

Charles-Quint tomboit quelquefois dans l'erreur de juger de François Premier par lui-même, & de le croire aussi rusé que lui: en considérant l'énorme disproportion des deux Maisons, il ne pouvoit se persuader qu'un Roi de France recherchât sérieusement pour son fils l'alliance d'une Médicis. » N'embrassez-vous pas une belle chimere, » disoit-il au Pape, ne craignez-» vous point qu'après avoir présen-» té cet appât à votre vanité cré-» dule, pour vous engager dans ses » intérêts, le Roi de France ne trom-» pe vos espérances? Mais pourquoi

Guicciardi. l. 20.

1533. » en courir les risques? vous pou» vez savoir votre sort : demandez » aux deux Cardinaux Ambassa» deurs, s'ils ont un pouvoir pour » traiter de ce mariage. «

Mém. de Du'Bellay, liv. 4. Lorsque l'Empereur parloit ainsi, les articles étoient déja dressés (1); mais le Pape ne vouloit pas lui dire son secret, il feignit de prendre l'inquiétude que l'Empereur vouloit lui inspirer. Il promit de faire la question aux Ambassadeurs, qui de concert avec lui répondirent. » Le » Roi nous a donné ce pouvoir ver» bálement; il nous l'a confirmé par » toutes ses Lettres; nous n'avons » à la vérité aucun acte signé ni scellé » à vous présenter, mais nous ne » demandons que le temps de dé» pêcher un courier en France, & » nous vous répondons qu'il nous » rapportera un pouvoir en bonne » forme. «

Le pouvoir arriva en effet. Il ne

---

(1) Lettre des Cardinaux de Tournon & de Grammont, à François I, du 21 Janvier 1533.

ferma point encore la bouche à l'Empereur. » Ce n'eſt, dit-il au Pape, 1533.
» qu'un nouvel artifice, ce pouvoir
» eſt démenti par des inſtructions
» ſecrettes ; exigez que les Ambaſ-
» ſadeurs terminent, vous les ver-
» rez chercher des ſubterfuges, dire
» qu'il faut attendre de nouveaux
» ordres, &c. «

Le Pape demanda donc à terminer. Les Ambaſſadeurs offrirent de faire dreſſer à l'inſtant le contrat, & de le ſigner.

L'Empereur confondu par la bonne foi de François Premier, inſiſta pourtant encore ; il n'avoit plus de ſoupçons à inſpirer, mais il lui reſtoit des périls à montrer dans un avenir incertain. » Catherine, diſoit-
» il, eſt l'héritiere légitime de la
» Toſcane, François le prétendra
» du moins, lorſque ſon fils l'aura
» épouſée. Il ne cherchera qu'à ren-
» verſer la fortune d'Alexandre de
» Médicis, pour élever celle du Duc
» d'Orléans. «

Cette raiſon fit peu d'impreſſion

1533. sur le Pape, qui ne songea plus qu'à l'entrevue qu'il devoit avoir avec François Premier.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

L'Empereur ne pouvant empêcher cette entrevue, voulut du moins persuader au Pape qu'il lui avoit promis d'y exiger trois choses du Roi. La première, qu'il n'innovât rien en Italie, & qu'il ratifiât les Traités de Madrid & de Cambrai. La seconde, qu'il fît désister le Roi d'Angleterre de la poursuite du Divorce. (1) La troisieme, qu'il consentît à la convocation d'un Concile. Pour ce dernier article, le Pape ne l'avoit sûrement pas promis, du moins sincérement.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

Il répondit avec assez de fierté qu'il n'avoit rien promis, qu'il ne promettoit rien, qu'il n'avoit point de loix à prescrire au Roi de France, qu'il seroit plutôt dans le cas d'en recevoir de lui.

L'Empereur n'obtenoit plus rien

(1) Cette affaire n'étoit point encore terminée alors.

du Pape ; avant de quitter Bologne, il avoit demandé trois Chapeaux, il n'en eut qu'un. 1533.

Il quitta l'Italie fort mécontent, & pour s'attacher du moins le Duc de Milan, lorsque le Pape s'éloignoit de lui, il reprit la proposition du mariage du Duc avec la Princesse de Dannemarck sa niece. Guicciard. liv. 20.

Le Pape avoit proposé Nice dans les Etats du Duc de Savoye, pour le lieu de l'entrevue. François Premier témoignoit quelque répugnance à fixer ce lieu chez un prince qui n'étoit rien moins que son ami, & qui l'avoit, disoit-il, plusieurs fois trompé. C'étoit précisément à cause de cela que le Pape insistoit sur ce choix du lieu de l'entrevue ; il vouloit saisir l'occasion de réconcilier le Duc de Savoye avec le Roi, ce qui eût été utile à tous deux, mais le Duc étoit trop dévoué à l'Empereur. Le Roi demanda que du moins la ville & le château de Nice lui fussent remis pour tout le temps de l'entrevue, mais le Duc, qui avoit consul- Belcar. l. 20. n. 43. Mém. de Du Bellay, liv. 4.

1533. té l'Empereur, fit mille difficultés, comme si cette entrevue n'avoit pu se faire qu'à Nice : quelques prétentions que le Roi avoit sur Nice, & dont on rendra compte dans une dissertation particuliere, ajoutoient à ces difficultés. Le Pape & le Roi convinrent de Marseille, circonstance agréable pour le Roi, à qui le Pape donnoit une marque flatteuse de confiance & d'estime en venant le visiter dans ses Etats. Mais par la raison même qu'il se mettoit au pouvoir du Roi, il crut devoir prendre quelques précautions, soit contre sa propre foiblesse, soit contre l'idée qu'on pourroit s'en former ; il fit ses conditions, il stipula qu'il ne seroit fait aucun Traité entre le Roi & lui sur les affaires politiques pendant l'entrevue, & que le Roi ne lui demanderoit le Chapeau pour personne ; le Pape auroit voulu persuader que cette entrevue n'avoit d'autre objet que l'affermissement de la paix universelle, & la réunion des Princes

Belcar. liv. 20. n. 48.

Chrétiens

Chrétiens contre les Turcs; mais elle n'en avoit point d'autre que la célé- 1533.
bration du mariage de Catherine de Médicis avec le Duc d'Orléans.

L'Empereur essaya encore vainement de rompre l'entrevue par de petites pratiques indignes d'un si grand Prince; quand il sut que le Pape se disposoit à passer en France sur les galeres de Malte, il les demanda pour une expédition contre les Turcs, le Pape s'empressa de les céder, d'y joindre même les siennes, & se servit des galeres de France pour son voyage.

A l'entrée du Pape à Marseille, il arriva un incident qui fit voir de quel éclat les Lettres & les connoissances peuvent quelquefois embellir les talens d'un homme d'Etat; il falloit haranguer le Pape, on avoit prévu cet inconvénient, & on avoit chargé de la commission un des hommes les plus éloquens du royaume, le Président Poyet, qui fut depuis Chancelier. Mais ce n'étoit qu'en François qu'il étoit éloquent,

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

& il falloit haranguer en Latin.
1533. On lui fit un beau diſcours Latin qu'il entendoit à peine, & dont il chargea ſa mémoire. Le jour même de l'entrée au matin, le Maître des cérémonies vint au lever du Roi pour fixer les objets auxquels le Pape deſiroit qu'on bornât la harangue. Ce Pontife, jaloux à l'excès des bienſéances, ne vouloit pas permettre que dans un diſcours public qui lui étoit adreſſé, l'animoſité gliſſât quelque trait dont l'Empereur ou tout autre Souverain eût à ſe plaindre. D'après cette inſtruction, il eût fallu refaire le diſcours, le temps preſſoit, on jetta les yeux ſur le ſeul homme peut-être qui fût capable de ſoutenir l'honneur de la Nation dans cette occaſion devenue importante pour le moment. Jean du Bellay, Evêque de Paris, ne craignit point de commettre ſa réputation aux hazards de cette périlleuſe journée; il parla ſur le champ, preſque ſans préparation; il parut éloquent en Latin, & ce

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

petit triomphe littéraire fut assez considérable pour que l'Histoire en ait conservé le souvenir. 1533.

Catherine de Médicis avoit été amenée à Marseille par le Duc d'Albanie son oncle, (1) qui avoit été la prendre à Pise sur les galeres destinées au passage du Pape. La Reine & toute la Cour s'étoient rendues à Marseille pour la recevoir. Des fêtes ordonnées par la magnificence & la galanterie embellissoient ce séjour; le Roi combloit de graces & de pensions les Cardinaux de la suite du Pape; on admiroit son goût, son esprit, sa générosité; on jugeoit qu'il ne lui manquoit que du bonheur pour être le plus grand des Rois.

Le Pape & le Roi étoient logés vis-à-vis l'un de l'autre, la rue les séparoit, mais on construisit une galerie de bois qui, joignant les deux Palais, leur donnoit la commodité

(1) Il avoit épousé Anne de la Tour ou de Boulogne, sœur de la mere de Catherine de Médicis.

1533. de passer en secret dans l'appartement l'un de l'autre. Ils s'occuperent d'abord, pour la forme, des affaires de l'Eglise, des moyens d'assembler un Concile, & d'arrêter, en attendant, les progrès de l'hérésie; car le Pape n'osoit avouer qu'il ne vouloit pas de Concile, mais il cherchoit à l'éloigner en grossissant les difficultés & les inconvéniens.

Sleidan. Commentar. l. 9. Belcar. l. 20. n. 49.

Le mariage fut célébré avec toute la pompe convenable, le Pape en fit lui-même la cérémonie, jaloux de consommer par ses mains l'ouvrage des Grandeurs de sa Maison. Martin du Bellay dit qu'en faveur de ce mariage le Pape fit à sa niéce une donation des Places de Reggio, Modene, Rubiera, Pise, Livourne, Parme & Plaisance; mais de ces sept Places, les trois premieres étoient entre les mains du Duc de Ferrare, & on ne voit pas que la donation (1) des quatre autres ait eu d'effet; seule-

Le 27 Octobre 1533.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

(1) Le contrat de mariage entre le Duc d'Orléans & Catherine de Médicis, ne contient pas un mot de cette donation, au contraire Catherine renonce à la succession de son pere, & en trans-

ment les Ambaſſadeurs Tournon & Grammont, dans la lettre du 21 Janvier 1533 qu'on a citée plus haut, parlent myſtérieuſement au Roi des Villes *qu'il ſait bien*, & qui étoient l'objet d'un Traité ſecret entre lui & le Pape. 1533.

La conſtitution dotale fut d'ailleurs de cent mille écus. Les Tréſoriers, en la recevant, trouvoient que c'étoit trop peu pour une ſi noble alliance. *Oui*, dit Strozzi, *mais il faut conſidérer que Catherine apporte de plus trois bagues d'un prix ineſtimable, la Seigneurie de Gênes, le Duché de Milan, le Royaume de Naples.* On ſe perſuadoit que la clauſe ſecrette étoit que le Pape & la Maiſon de Médicis aideroient le Roi à conquérir ces trois Etats. On n'imaginoit pas qu'un moindre avantage pût compenſer la diſproportion d'une pareille alliance.

porte tous les droits au Pape (à l'exception des droits ſur le Duché d'Urbin) moyennant une ſomme de trente mille écus. Le contrat eſt du 27 Octobre 1533.

çois étoient chargés de défendre
1533. ses intérêts auprès du Pape, & de solliciter le Divorce, ni à Marseille où François Premier l'avoit invité
Guicciard. l. 20. à se trouver lui-même, & à son défaut avoit fait admettre ses Ambassadeurs, quoique l'excommunication fût lancée contre lui; mais ces Ambassadeurs qui avoient déja le ton du schisme, traiterent avec tant de hauteur, braverent le Pape avec si peu de ménagement que le Roi eut tout lieu de se repentir de les avoir fait admettre à Marseille. Un jour entrant dans l'appartement du Pape, il y trouva ces Ambassadeurs qui, d'un air choquant & ennemi, lui signifioient un appel au futur Concile. De ce moment François sentit que ses solli-
Guicciard. l. 20. citations devenoient de mauvaise grace, & le Pape l'ayant prié de ne lui plus parler de Henri VIII, il le promit & tint parole, content d'avoir rempli, quoique sans succès, envers Henri, tous les devoirs de l'alliance & de l'amitié. Henri le

sollicita de se soustraire comme lui à l'obéissance du Saint-Siege ; cette 1533.
proposition si déplacée dans un temps où François Premier s'unissoit si intimement avec le Pape, ne prouve que l'emportement de Henri VIII. François n'avoit pas besoin, pour la rejetter, de son attachement à sa Religion, il lui suffisoit de n'être ni insensé ni inconséquent.

Il rendit un service plus légitime & plus utile à Henri VIII. en désarmant par sa médiation le Roi d'Ecosse que les intrigues de l'Empereur avoient soulevé contre l'Angleterre.

L'entrevue de Marseille finit le 20 Novembre, elle avoit commencé le 4 Octobre. Le Pape reprit la 1533.
route de Rome ; il ne survécut pas long-temps à cette entrevue, ni au Belcar. l.
schisme d'Angleterre, il prévit sa 20. n. 57.
mort, (1) l'annonça, il fit faire 1534.

(1) Clément VII. mourut le 24 Septembre 1534. Le Ferron ne manque pas de présenter l'idée du

l'anneau & les habits que les Papes
1534. emportent au tombeau, il désigna son successeur par ses éloges & ses conseils, & dès le jour même de l'entrée au Conclave, on élut unanimement celui qu'il avoit désigné. C'étoit Alexandre Farnese, Doyen du sacré Collége. Son âge (il avoit 67 ans) & son origine Romaine, contribuérent aussi à le faire élire. L'un flattoit les espérances des Cardinaux, l'autre les désirs du peuple Romain, qui gémissoit de ne voir depuis long-temps sur le Saint Siège que des Pontifes étrangers à Rome. Si à chaque élection il ne crioit pas autour du Conclave *Romano lo volemo*, comme à l'élection d'Urbain VI, il n'en désiroit pas moins vivement un Romain pour Pape.

Arnold. Feron. rer. Gallicar. l. 8. Francisc. Vales.

Sleidanus. commentar. l. 9.

En 1378.

Guichardin loue dans Clément VII, qu'il avoit beaucoup connu des qualités vraiment pontificales, de

Guicciard. l. 20.

poison, mais, chez beaucoup d'Historiens, c'est une phrase de style à la mort de chaque Prince.

la gravité, de la décence dans les mœurs, de la piété, cet art de traiter avec les hommes, cette souplesse d'esprit si nécessaire à un Souverain qui n'est puissant que par la considération qu'il sait s'attirer. La timidité, par conséquent la foiblesse, fut l'écueil le plus ordinaire de ses talens. Il seroit injuste de lui imputer les pertes que fit le Saint Siège sous son pontificat, il n'eût point introduit les abus qui servirent de prétexte à la Réforme, & qui firent le succès des Réformateurs. S'il soutint ces abus, ce fut moins par zèle que par honneur, car l'autorité place l'honneur à ne point reculer, même sur les abus. L'esprit de révolte contre Rome fermentoit depuis long-temps; le malheur des deux Papes Médicis voulut qu'il éclatât sous leur regne, uniquement parce que le temps étoit arrivé. L'indulgent Léon X, le sage Clément VII étoient punis des crimes d'Alexandre VI & des fureurs de Jules II. Clément, très-supérieur à

1534.

Guicciardin, l. 20.

son prédécesseur Adrien VI, égal
1534. pour le moins à Léon X, puisqu'il le gouvernoit, n'avoit ni les vertus d'un Grégoire le Grand, ni les talens d'un Grégoire VII. ou d'un Sixte-Quint; il avoit cependant & des talens & des vertus : la postérité paroît l'avoir mis au second rang parmi les Papes qui ont illustré le Saint Siège. Sa passion dominante fut l'aggrandissement de sa Maison. Pour la soutenir à Florence, il y faisoit construire une citadelle dans le temps même où il faisoit les préparatifs de sa mort. Heureux de n'avoir point assez vécu pour voir la discorde & la haine désoler cette Maison, Hyppolite conspirer contre Alexandre, & mourir empoisonné peut-être par cet Alexandre; Alexandre lui-même égorgé par des assassins que Laurent de Médicis, un de ses parens, introduisit la nuit dans sa chambre, au lieu d'une femme qu'il s'étoit chargé d'y introduire, & que l'incontinence d'Alexandre attendoit; enfin Laurent

Sleidan. Commentar. l. 10.

de Médicis maſſacré à ſon tour par les vengeurs d'Alexandre.

CHAPITRE VII.

Suites de la Ligue de Smalcalde en Allemagne. Affaire du Virtemberg.

CEPENDANT les négociations de François Premier avec la Ligue de Smalcalde, continuoient toujours. L'intérêt d'un inſtant, qui avoit réuni les Proteſtans avec les Catholiques contre le Turc, ne ſubſiſtoit plus. Les Proteſtans avoient repris leurs craintes, & Charles-Quint ſon ambition. Les perſécutions ſembloient prêtes à renaître contre les Proteſtans d'Allemagne; ils vouloient s'armer pour prevenir leur ruine. L'habile & infatigable Négociateur, Guillaume du Bellay-Langei, ne ceſſoit depuis pluſieurs années de courir en Angleterre, en France, en Allemagne. Il rempliſſoit alors

1533.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

l'Allemagne d'intrigues très-impor-
1533. tantes, en obſervant toujours, ſelon les intentions de ſon Maître, de ne conclure aucun Traité offenſif contre la Maiſon d'Autriche, pour ne violer le Traité de Cambrai que le moins qu'il feroit poſſible.

Le procés des Ducs de Virtemberg contre Ferdinand, Roi des
1534. Romains, attiroit alors l'attention de tout le Corps Germanique, & pouvoit dégénerer en une guerre civile. Il faut reprendre cette affaire
Guicciard. d'un peu plus haut. Ulric, Duc de
l. 20. Virtemberg, Prince avare, injuſte & violent, opprimoit ſes ſujets, & outrageoit Sabine de Baviere ſa femme, parce qu'elle l'invitoit à
Sleidan. l. 9. les foulager. Ses violences furent
paſſim. pouſſées à un excès ſi inſupportable, que d'un côté les Ducs de Baviere, Guillaume & Louis, freres de Sabine, de l'autre la Nobleſſe de Virtemberg, en firent des plaintes publiques en pleine Diete. Ulric fut mis au Ban de l'Empire, ſa gé-

néreuse femme obtint son pardon ; il promit de la mieux traiter & de réparer les torts dont se plaignoient ses sujets. Il oublia bientôt une promesse arrachée par la crainte, & poursuivit le cours de ses violences. Un de ses Officiers, chargé de quelque ordre injuste, fut tué par les habitans d'une place nommée Ruthinghem. Aussi-tôt Ulric fait le siège de cette Place, & s'en rend maître. Ce fut le signal d'une révolution qui entraîna la perte d'Ulric. L'Empire avoit les yeux sur lui. Il existoit depuis long-tems une Ligue, connue sous le nom de Ligue de Suabe, car en Allemagne l'indépendance de tant d'Etats & de Souverains, donnoit lieu sans cesse à des Ligues & à des confédérations, & peut-être le Corps Germanique ne subsistoit-il que par ces associations & ces ressources irrégulieres qui détruiroient un Etat Monarchique. C'étoit à la Ligue de Suabe que la Maison d'Autriche avoit dû la plus grande partie de 1533.

sa puissance en Allemagne ; ce fut
1533. cette même Ligue qui renversa Ulric du Trône dont il étoit si indigne. Elle lui déclara la guerre, Guillaume de Baviere s'étant mis à la tête des troupes de Suabe, s'empara de tout le Virtemberg, & força Ulric d'aller chercher un asyle à Montbelliard, dont Georges son frere étoit Souverain. Ce fut au retour de cette expédition que les troupes de Suabe, se voyant sans emploi & voulant s'en procurer, se vendirent à Charles d'Autriche (1) qui disputoit alors
1519. l'Empire à François Premier. Les scrupules de François Premier l'avoient empêché d'accepter leurs services pour forcer les suffrages des Electeurs. Charles fit ce que François n'avoit osé faire, & conquit l'Empire presque autant qu'il l'obtint. Il acheta ensuite le Duché de Virtemberg de cette même Ligue de Suabe qui l'avoit conquis, & il le comprit dans la cession qu'il fit de

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

(1) Voir le chap. 1. du liv. 2.

ses Etats d'Allemagne à Ferdinand son frere, 1533.

Cette proscription d'Ulric paroissoit juste à tout le monde, Ulric étoit odieux, & Ferdinand jouit en paix de sa dépouille pendant plusieurs années; mais Cristophe, fils d'Ulric, élevé parmi les malheurs de son pere, avoit les vertus de sa mere. Il étoit enfant lorsqu'Ulric fut déthrôné, ses intérêts ne parurent point alors mériter d'attention, mais lorsqu'on vit ce jeune Prince parvenu à l'âge de gouverner, réclamer le Trône paternel, faire parler pour lui les graces de sa jeunesse, ses malheurs, ses vertus, ce spectacle interessa l'Allemagne. Les Ducs de Baviere qui avoient proscrit le pere, s'attendrirent sur le fils; c'étoit leur neveu, c'étoit le fils de cette sœur si chére pour laquelle ils avoient pris les armes contre son barbare époux; il leur offroit d'ailleurs l'occasion d'affoiblir la Maison d'Autriche contre laquelle ils étoient engagés dans la

Ligue de Smalcalde. Mais Ulric vi-
1533. voit encore, & le jeune Criſtophe eût été bien indigne de l'intérêt qu'il commençoit à inſpirer, s'il eût conſenti à profiter de la dépouille de ſon pere, auſſi ne ſépara-t'il point ſa cauſe de celle d'Ulric, les Princes qui le conduiſirent dans cette affaire, étoient trop habiles pour permettre qu'un vernis odieux gâtât un perſonnage ſi intereſſant. Ce fut donc le fils, qui appuyé d'un grand parti & de toute ſon innocence, demanda grace pour les crimes de ſon pere, expiés par l'infortune. Il s'adreſſa à la Ligue de Smalcalde, qu'il mit bientôt toute entiére dans ſes intérêts; il s'adreſſa au Roi de France qui, en alléguant le Traité de Cambrai pour ſe diſpenſer d'embraſſer ſa querelle avec éclat, ne laiſſa pas de lui promettre & de lui accorder ſes bons offices. Chriſtophe fit mieux encore, plein d'une noble confiance dans la juſtice de ſa cauſe, il oſa s'adreſſer à cette même Ligue de Suabe, qui avoit dé-

pouillé son pere ; il la prit pour Juge, & lui présenta un Mémoire. 1533.
Il en reçut pour réponse que son affaire étoit trop compliquée pour pouvoir être jugée sur de simples Mémoires, mais que s'il vouloit se rendre à une Diéte qui alloit se tenir à Ausbourg au mois de Septembre, on lui rendroit justice. On lui fit expédier, avec cette réponse, un sauf-conduit signé des Chefs de la Ligue de Suabe. L'Empereur & le Roi des Romains, pour ne point paroître se refuser aux voies de la justice, consentirent que leurs droits fussent discutés à la Diéte d'Ausbourg, & donnerent aussi un sauf-conduit à Cristophe. Ce Prince parut dans la Diéte accompagné de l'Electeur de Saxe, Jean Frédéric; (1) de Henri & d'Ernest, Ducs de Brunswic & de Limbourg; d'Albert, Duc de Prusse; de Jean Duc de Cleves & de Juliers; d'Albert, Duc de Meckelbourg ; de Philippe, Landgrave de

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

Belcar. l. 20. n. 51. 52.

(1) Fils & successeur de Jean.

Heſſe ; de Georges, Comte de Vir-
1533. temberg, oncle paternel de Criſtophe, du Duc François, Evêque de Munſter, qui tous, ſuivant une ancienne coutume, plus forte que toutes les loix, étoient obligés, puiſqu'ils accompagnoient Criſtophe, puiſqu'ils étoient ſes *Aſſiſtans*, d'épouſer ſa querelle, & de la défendre par les armes, s'il le falloit. Langei ayant appris à quoi engageoit le perſonnage d'*Aſſiſtant*, ne voulut point l'être quoiqu'il en fût vivement preſſé par Criſtophe & par ſes partiſans. En effet, le Roi ne l'en eût point avoué, il ne s'étoit même déterminé à l'envoyer à la Diéte d'Ausbourg qu'avec beaucoup de difficulté ; qu'après avoir bien examiné ſi cette démarche n'étoit pas trop contraire au Traité de Cambrai, & ſur-tout qu'après avoir vu le ſauf-conduit donné à Criſtophe par Ferdinand, & la déclaration que Ferdinand y faiſoit de trouver bon que l'on rendît juſtice aux Ducs de Virtemberg. Les Ducs de Baviere

eux-mêmes, qui, par leurs intrigues, avoient amené l'affaire du Duché de Virtemberg au point où elle étoit, & qui par leurs sollicitations, avoient contribué à faire envoyer un Ambassadeur François à la Diéte d'Ausbourg, les Ducs de Baviere parurent craindre l'obligation qu'imposoit le personnage d'*Assistans* & crurent qu'il leur convenoit mieux de paroître à la Diéte comme membres de la Ligue de Suabe. 1533.

Cristophe n'avoit rien négligé pour trouver des *Assistans*, ou au moins des Médiateurs, parmi les Souverains de l'Europe, sur-tout parmi les Alliés de la France.

Le Roi d'Angleterre envoya aussi à la Diéte d'Ausbourg un Ambassadeur, mais qui arriva trop tard, & qui trouva la Diéte séparée.

La Vaivode de Transylvanie écrivit aux Confédérés de Smalcalde des Lettres très-pressantes en faveur du Duc de Virtemberg.

1533. Il y eut entre Langei & les Ambaſſeurs du Roi des Romains, une diſpute de préſéance qu'on ne décida point, mais qu'on éluda, comme on fait toujours, quand on le peut; on convint que les Ambaſſadeurs des deux Rois ne ſe trouveroient point enſemble à la Diéte, & qu'ils auroient chacun leur jour marqué pour y aſſiſter.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

Si Langei ne fut point *Aſſiſtant* des Ducs de Virtemberg, il ne les en ſervit que mieux, il fut leur Avocat. Les diſcours qu'il prononça dans la Diéte en leur faveur, & que Martin du Bellay rapporte dans ſes Mémoires, ſoutienent aſſez noblement les droits de l'humanité, ceux de la Souveraineté, ceux du malheur, ils firent une telle impreſſion ſur la Diéte, & mirent ſi bien dans tout ſon jour la tyrannie Autrichienne, malgré tous les menagemens de l'Orateur, qu'on prit d'abord la réſolution de diſſoudre cette Ligue de Suabe, uniquement à cauſe des avantages que la Maiſon d'Autriche

Belcar. l. 20. n. 53.

en avoit tirés ; & qu'elle en tiroit encore. Au reste il ne paroît pas que la Diéte ait prononcé de Sentence définitive, mais les Ducs de Baviere, le Landgrave de Hesse, tous les *Assistans* des Ducs de Virtemberg, tous les Confédérés de Smalcalde, arrêterent entr'eux qu'on auroit recours aux armes pour rétablir les Ducs de Virtemberg dans leurs Etats. Il falloit de l'argent, la Ligue s'adressa à Langei, on lui demanda la permission d'employer aux frais de cette guerre, les cent mille écus consignés par le Roi entre les mains des Ducs de Baviere, comme on l'a dit plus haut ; (1) mais il avoit été expressément stipulé que cet argent ne seroit employé qu'à la défense de la Ligue, si elle étoit attaquée par l'Empereur, & il s'agissoit ici d'attaquer, non de se défendre. On cherchoit un prétexte. Langei, toujours plein d'expédiens & de ressources, en trouva

1533.

Mém. de Du Bellay liv. 4.

(1) Chapitre 4, de ce troisiéme livre.

1533. Il y eut e
baſſeurs du
diſpute de p
da point, m
me on fait
peut; on c
deurs des d
roient poin
& qu'ils au
marqué po

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

Si Langei
Ducs de Vi
ſervit que n
cat. Les diſco
la Diéte en l
tin du Bella
moires, ſou
les droits d
la Souverain
ils firent u
la Diéte, &
tout ſon jour
ne, malgr
de l'Orateur
réſolution
de Suabe,
avantages

Belcar. l. 20. n. 13.

furent aisément chassés
berg où les légitimes Sou- 1533.
ent rétablis. Cette expé-
l'ouvrage de l'éloquence
resse de Langei. Mais,
dans les engagemens de
d'un petit Prince fait à
n puissant, le Comté
iard fut retiré dans
le Duc de Virtem-
odit au Roi l'argent
eçu, à l'exception d'en-
mille écus, du paie-
les Ducs de Baviere
néces.
de Virtemberg fait
entre le Roi des Ro-
Duc de Virtemberg,
assura au Duc la
ossession de son D-
Roi des Rom-
ontent d'y a-
andes plain-
de ce qu'il e-
s des Princes
n ; Ferdinand s'en-
r la nécessité, sur la

1533. un qui sembloit mettre le Roi à couvert de tout reproche, & qui en même temps lui procuroit un avantage, ce fut que le Duc de Virtemberg engageât au Roi le Comté de Montbelliard moyennant cent vingt mille écus. Si c'étoit une contravention au Traité de Cambrai, elle étoit faite au moins de la maniere la plus adroite, & en apparence la plus légitime. De quoi pouvoit-on se plaindre? Le Roi s'étoit-il interdit par le Traité de Cambrai la faculté d'acquérir par engagement un pays à sa bienséance? Pouvoit-il empêcher qu'on ne fît l'usage qu'on voudroit du prix de l'engagement? L'argent fut donc remis entre les mains des Députés du Duc de Virtemberg, & le Roi prit possession du Comté de Montbelliard, tandis que les Confédérés levoient avec son argent une armée dont le Landgrave de Hesse fut nommé Général, & qui étoit en marche avant que l'Empereur & le Roi des Romains eussent eu le temps de se mettre en défense. Les Impériaux

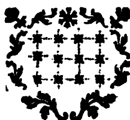
Sleidan. Commentar. L. 9.

Impériaux furent aiſément chaſſés du Virtemberg où les légitimes Souverains furent rétablis. Cette expédition fut l'ouvrage de l'éloquence & de l'adreſſe de Langei. Mais, choſe rare dans les engagemens de Domaine qu'un petit Prince fait à un Souverain puiſſant, le Comté de Montbelliard fut retiré dans la ſuite par le Duc de Virtemberg, qui rendit au Roi l'argent qu'il en avoit reçu, à l'exception d'environ quarante mille écus, du paiement deſquels les Ducs de Baviere ſe rendirent cautions. 1533.

Cette guerre de Virtemberg finit par un Traité entre le Roi des Romains & le Duc de Virtemberg. Ce Traité qui aſſura au Duc de Virtemberg la poſſeſſion de ſon Duché, attira au Roi des Romains, deja trop mécontent d'y avoir été forcé, de grandes plaintes de la part du Pape de ce qu'il reconnoiſſoit pour amis des Princes ennemis de la Religion; Ferdinand s'excuſa triſtement ſur la néceſſité, ſur l'a-

1533. mour de la paix, ſur la crainte de plus grands maux. Ce Traité eſt du mois de Juin ou de Juillet 1534. L'Empereur le ratifia le premier Septembre ſuivant.

Sleidan. Commentar. l. 9.



CHAPITRE VIII.

Assassinat de l'Ecuyer Merveille.

ON voyoit ainsi la haine amener par degré la guerre; les sujets de mécontentement s'accumuloient tous les jours entre François Premier & Charles-Quint. 1533.

L'entrevue du Pape & du Roi à Marseille, le mariage du Duc d'Orléans avec Catherine de Médicis, les projets, les vues que cette alliance supposoit, les liaisons du Roi avec la Ligue de Smalcalde, la dissolution de la Ligue de Suabe, le rétablissement des Ducs de Virtemberg, tant d'intrigues en Italie & en Allemagne, malgré la promesse de ne se mêler en aucune maniere des affaires de ces deux contrées, tels étoient les griefs de l'Empereur. Belcar. l. 20. n. 53.

François se plaignoit des efforts continuels de l'Empereur pour lui

enlever ses Alliés, de l'admission des
1533. Génois dans la Ligue de Bologne, des discours injurieux, souvent calomnieux, par lesquels l'Empereur ne cessoit d'attaquer sa réputation. Indépendamment de ces sujets de plainte qui tous avoient précédé ceux qu'il avoit pu donner à l'Empereur, il sentoit vivement mille marques de haine que l'Empereur lui prodiguoit en toute occasion, & qu'il couronna sur-tout dans une affaire fort étrange, survenue entre le Roi & le Duc de Milan, vers le temps de l'entrevue de Marseille.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

1533. Jusques-là le Roi de France & le Duc de Milan n'avoient eu aucune relation particuliere. N'ayant point d'affaires à traiter ensemble, ils n'entretenoient point de Ministres l'un chez l'autre. François Premier n'avoit jamais eu d'Ambassadeur à la Cour de Milan, il regardoit Sforce comme un Souverain precaire, comme un ennemi subalterne, sous le nom duquel l'Empereur lui enlevoit

ſon patrimoine. Sforce n'étoit rien pour lui. Quand il le chaſſeroit du Milanès, il croiroit l'avoir reconquis ſur l'Empereur. Si à préſent il l'en laiſſoit paiſible poſſeſſeur, c'étoit ſon Traité avec l'Empereur qu'il reſpectoit. Si Louis XI. avoit eu des liaiſons avec le premier François Sforce, ſi Chales VIII. avoit traité avec Ludovic Sforce pour l'expédition de Naples, c'eſt que Louis XI. & Charles VIII n'avoient point de droits ſur le Milanès; ſi, pendant la priſon de François Premier, la Régente avoit compris Sforce dans une Ligue de toutes les Puiſſances Italiques contre l'Empereur; ſi François Premier lui-même, après avoir été mis en liberté, avoit ſouffert qu'il entrât dans la Ligue de Cognac; & la Régente & François Premier n'avoient fait que céder à la rigueur des conjonctures. D'ailleurs, par ces Traités, Sforce étoit confondu dans la foule des Souverains d'Italie, on ne traitoit point avec lui, on lui aſſignoit ſeulement la 1533.

place qui convenoit à l'arrangement
1533. général ; enfin Sforce n'étoit point
par lui-même une Puiſſance, du
moins à l'égard de la France, il
n'exiſtoit par rapport à elle, que
comme protégé par l'Empereur, ou
comme réuni aux autres Puiſſances
de l'Italie.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

Un Gentilhomme Milanois, nommé Merveille, qui étoit venu en France ſous Louis XII. y avoit fait une fortune conſidérable par les bienfaits de ce Roi & de François Premier. La vanité aſſez naturelle d'étaler cette fortune aux yeux de ſes parens & de ſes concitoyens, lui fit faire un voyage à Milan. L'éclat avec lequel il y parut, la dépenſe qu'il y fit, lui donnerent des liaiſons avec les principaux Officiers de la Maiſon du Duc, & le firent connoître du Duc lui-même : il lui plut. Le Duc avoit alors pour Chancelier François Taverne, qui avoit ſuccédé au célebre Moron ; Taverne étoit neveu de Merveille : ce dernier revint en France. Quelque

temps après ſon retour, Taverne allant en ambaſſade dans quelque Cour étrangere, ſe détourna, paſſa par la France, & vit le Roi à Fontainebleau. Il lui fit entendre que le Duc de Milan ſeroit flatté d'avoir à ſa Cour un Ambaſſadeur François; que cette ambaſſade pourroit n'être pas infructueuſe au Roi, qu'elle donneroit les moyens de traiter d'affaires également avantageuſes & à la France & au Duc de Milan, mais il ajouta qu'il falloit dérober avec ſoin à l'Empereur la connoiſſance de ces liaiſons; qu'il ne falloit point que celui qui ſeroit envoyé, prît publiquement le caractere d'Ambaſſadeur, content d'être connu du Duc ſous ce titre; que pour diſſiper les ſoupçons qui pourroient naître dans l'eſprit de l'Empereur, le Roi, par des Lettres expreſſes, recommanderoit au Duc cet Ambaſſadeur comme un homme que des affaires particuliéres avoient conduit à Milan. Taverne ajouta qu'il falloit nommer à cette ambaſſade un homme connu du Duc, 1533.

& qui lui fût agréable ; il indiqua
1533. Merveille son oncle. Le Roi approuva ces arrangemens, nomma Merveille, lui donna des Lettres de créance qui ne devoient être montrées qu'au Duc, des Lettres de recommandation qui devoient être montrées à l'Empereur en tout événement, & assigna des appointemens à ce Ministre déguisé.

Merveille fut bien reçu du Duc ; il vivoit à sa Cour, il l'accompagnoit par-tout, il étoit de tous ses amusemens & de toutes ses fêtes : peut-être mit-il un peu de faste dans ses démarches, peut-être la même vanité qui lui faisoit étaler ses richesses dans sa patrie, le rendit-elle indiscret sur son caractere d'Ambassadeur. Quoi qu'il en soit, l'Empereur ou sut ou soupçonna que cet homme avoit un titre pour résider auprès du Duc. Ce Ministre François à la Cour de Milan, cette intelligence entre le Roi de France & le Duc, ce mystère répandu sur un commerce déja si suspect par lui-même, ne pouvoient que couvrir

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

une trahiſon. L'Empereur reprit ſon ancienne colere contre ſon infidele vaſſal, il fit des reproches & des menaces, Sforce lui envoya les fauſſes Lettres de recommandation; ce ſtratagême n'étoit pas aſſez fin pour tromper l'Empereur, d'ailleurs la même indiſcrétion qui lui avoit appris que Merveille étoit Miniſtre de François Premier, pouvoit lui avoir dévoilé l'artifice des Lettres de recommandation ; il comprit que Sforce joignoit la fourberie au myſtère, il parut doublement irrité, Sforce trembla, & pour prévenir les effets du reſſentiment de l'Empereur, il lui promit que bientôt il recevroit des preuves éclatantes de ſa fidélité. 1533.

Merveille paſſoit un jour dans les rues de Milan à la ſuite du Duc. Un Seigneur de la Maiſon de Caſtiglionè, Gentilhomme de la Chambre du Duc, les voyant paſſer, s'adreſſe à un des domeſtiques de Merveille, & lui demande d'un ton fier à qui il eſt, le domeſtique répond reſpec- Belcar. l. 20. n. 50.

tueusement qu'il a l'honneur de ser-
1533. vir le Seigneur Merveille de France. Castiglionè fit une réponse qui annonçoit fort peu d'estime pour le *Seigneur Merveille*. Un autre domestique de Merveille moins respectueux que le premier, attend que le Duc & Merveille soient remontés au Château, il descend précipitamment, court après Castiglionè, l'atteint & lui demande raison des discours injurieux qu'il a tenus sur son Maître. Castiglionè les nie, le domestique soutient qu'il les a entendus, reçoit un démenti, le rend & met l'épée à la main. Soit prudence, soit honte de se commettre avec un domestique, Castiglionè se retire & laisse à ses domestiques le soin de le venger. Deux d'entr'eux fondent sur celui de Merveille, on les sépare. Merveille, instruit de tout par son domestique, prie un de ses amis, parent de Castiglionè, de lui demander ce qu'il devoit penser de ce rapport. Castiglionè proteste qu'il n'a point tenu les discours qu'on lui impute. L'Ambassadeur, content de

ce désaveu, envoye faire des excuses à Castiglionè sur l'étourderie & l'insolence de son domestique. Le bruit de ces débats parvient jusqu'au Duc, qui défend aux deux Gentilshommes toute voie de fait. Merveille répond qu'il obéira d'autant plus volontiers qu'il n'a point d'ennemi, & qu'il n'a ni fait, ni reçu d'insulte. Cependant on voyoit Castiglionè passer & repasser devant l'hôtel de l'Ambassadeur, accompagné de dix ou douze hommes armés; un soir ayant rencontré cinq ou six domestiques de l'Ambassadeur, il les attaqua & les mit en fuite. Merveille en porta ses plaintes au Magistrat qui promit justice & ne la rendit point. Castiglionè attaqua de nouveau les gens de Merveille, qui étant sur leurs gardes & déterminés à tout, repousserent vivement l'insulte; le combat fut sanglant, Castiglionè fut la victime de ses violences, il resta mort sur la place, les siens épouvantés prirent la fuite.

1533.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

Le lendemain matin (vendredi 4

1533. Juillet 1533) le même Magiſtrat qui n'avoit pas voulu prévenir ce malheur, ſe transporte chez l'Ambaſſadeur, le mene en priſon, fait mettre ſes gens au cachot, leur fait donner la queſtion, n'épargne pas même un domeſtique de plus de quatre-vingt ans que l'âge avoit rendu ſourd, il ne néglige rien pour leur arracher par la violence des tourmens une dépoſition contre leur Maître. Merveille eſt gardé à vue, aucun de ſes amis n'a la liberté de le voir. Quelques-uns d'entr'eux préſentent au Magiſtrat un Mémoire pour ſa juſtification, le Magiſtrat ne le lit point, & le déchire en leur préſence; il va faire ſon rapport au Duc, & prendre ſes ordres; le dimanche il ſe transporte pendant la nuit à la priſon, fait trancher la tête à l'Ambaſſadeur, fait expoſer ſon corps dans la place de Milan.

Arnold. Ferron. rer. Gallicar. lib. 8. Franciſc. Valeſ.

Un neveu de ce malheureux Miniſtre, autre que Taverne, prend la poſte, vient ſe jetter aux pieds du Roi, & lui demander juſtice &

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

vengeance. Toutes les circonſtances de cette affaire étoient ſi atroces, que pour peu que les Hiſtoriens étrangers aidaſſent à la révoquer en doute, on ne pourroit croire que les choſes ſe fuſſent paſſées ainſi. Il faut avouer que tout eſt inexplicable dans le procédé du Duc de Milan. Pourquoi d'abord vouloit-il un Ambaſſadeur François ? Etoit-ce afin d'obtenir un honneur nouveau pour lui ? En ce cas il falloit que l'ambaſſade fût publique, & il la demandoit ſecrette. Etoit-ce pour traiter avec la France de quelques affaires ſecrettes ? En ce cas un agent ſubalterne ſuffiſoit ſans ce caractère auguſte d'Ambaſſadeur. Encore eût-il fallu reſpecter la perſonne de cet Agent ſubalterne. Mais d'ailleurs quelles affaires pouvoit-il y avoir à traiter entre un héritier des Viſcontis, & un uſurpateur du Milanès ? Quels moyens le Duc de Milan, toujours obſervé par l'Empereur, toujours placé ſous les yeux d'Antoine de Leve, nouvellement en-

1533.
1534.

Lettre de François I. du 16 Juillet 1533. à ſon Ambaſſad. en Anglet.

gagé dans une Ligue de l'Italie en-
1534. tiere contre la France, quels moyens pouvoit-il avoir dans ces conjonctures, d'intervertir l'ordre établi par le Traité de Cambrai & par la Ligue de Bologne ? & quels motifs pouvoit-il avoir de l'entreprendre dans un temps où l'Empereur le combloit de bienfaits, lui assuroit la possession de son Duché, venoit de le proposer pour mari à Catherine de Médicis, & alloit, au défaut de cette Princesse, lui donner sa propre niéce ? Quels avantages plus grands pouvoit-il espérer d'un Prince dont il étoit essentiellement l'ennemi, dont il possédoit le patrimoine ? Sforce n'avoit donc, en apparence, ni raisons de vanité, ni raisons d'intérêt politique pour désirer d'avoir un Ambassadeur François à Milan. Mais comment concevoir ensuite qu'après avoir desiré, mendié même cet Ambassadeur, la seule crainte d'avoir déplu à l'Empereur lui inspire tout-à-coup le projet de faire insulter cet Ambassadeur,

par des gens apostés, afin d'avoir un prétexte de lui faire trancher la tête ? Quelle marche du crime ? La foiblesse est quelquefois bien cruelle, ici elle est bien bizarre. En quoi ce crime hardi prouvoit-il à l'Empereur l'innocence de Sforce à son égard ? Seroit-ce parce qu'il n'étoit pas vraisemblable qu'un homme si légérement immolé, fût revêtu d'un caractére public ? Voilà peut-être ce qu'on peut imaginer de plus plausible pour expliquer l'étonnante conduite de Sforce. Car enfin que le voyage de Taverne en France, que la demande qu'il fit à François Premier d'un Ambassadeur, que ces vues qu'il proposa, ces mesures qu'il fit prendre, ces précautions qu'il indiqua, ne fissent que couvrir un piége tendu de concert par l'Empereur & le Duc de Milan à François Premier, pour lui préparer l'affront le plus cruel, en vérité il n'y a pas moyen de se prêter à cette idée, ce seroit un trop long enchaînement de crimes & de noirceurs.

1534.

1534. Les ſujets d'étonnement ne tariſſent point dans cette affaire. Ce même Taverne, Chancelier du Milanès, neveu de Merveille, & qui l'avoit demandé nommément pour Ambaſſadeur auprès du Duc, vint à la Cour de France juſtifier ſon Maître, & ſoutenir que Merveille n'avoit point ce caractère d'Ambaſſadeur. Accablé à l'inſtant par les preuves de ſon menſonge, troublé par des queſtions auxquelles il n'avoit rien à répondre, & par des reproches dont il ſentoit la juſtice, preſſé ſur l'irrégularité de ce ſupplice qu'on avoit fait ſubir à Merveille dans la priſon, & pendant la nuit, il répondit en bégayant : Que le Duc en avoit uſé ainſi par reſpect pour le Roi, & par égard pour le caractère d'Ambaſſadeur dont Merveille étoit revêtu. « Fourbe mal- » adroit, lui dit François Premier; » digne Miniſtre d'un Maître aſſaſ- » ſin, te voilà convaincu par ta pro- » pre bouche. Si le caractère d'Am- » baſſadeur avoit été auſſi avili dans

Mém. de Du Bellay, liv. 4.
Eſſais de Montagne, l. 1. ch. 9. tit. *des Menteurs.*

» la perſonne de Merveille qu'il l'eſt » dans latien ne, j'approuverois preſ- 1534. » que ſa deſtinée ; » & il chaſſa de ſa Cour ce Miniſtre de fraude & d'impudence.

Fin du Livre troiſiéme.





LIVRE IV.

Qui contient toute la Guerre de 1535, jusqu'à la Treve de Nice.

CHAPITRE PREMIER.

Mort de Sforce. Face nouvelle des affaires en Italie. Négociations entre l'Empereur & le Roi.

1534. Pâques le 5 Avril. Belcar. l. 20. n. 50.

Le Roi sentoit avec horreur cette indigne violation des droits les plus saints; il appella sur le perfide Sforce la vengeance de Dieu & des hommes, il prépara la sienne, il écrivit à tous les Princes de l'Europe, & sur-tout à l'Empereur. Ces Princes parurent diversement affectés de cette affaire, selon leurs dispositions & leurs intérêts : ceux qui en témoi-

gnerent le plus d'indignation, n'en témoignerent que par Lettres.

1534.

Pour l'Empereur, il ne manqua pas de répondre que le Duc avoit justement condamné un particulier son sujet, qui remplissoit sa Cour de cabales & de troubles. Sur cette réponse, Velly, Ambassadeur de France, montre à l'Empereur une Lettre que le Duc de Milan avoit écrite au Roi, & par laquelle il reconnoissoit dans Merveille le caractère d'Ambassadeur. L'Empereur replique froidement que cette affaire ne le regardoit pas. Au reste il n'en fut que plus content de Sforce. Il envoye chercher en Flandre la Princesse de Dannemarck sa niéce, il la marie au Duc de Milan comme pour lui payer le prix de son crime.

Sleidan. Commentar. l. 9.

D'après cette démarche il fut aisé de juger que la guerre alloit se rallumer entre l'Empereur & le Roi de France, & que le Duc de Milan ne faisoit, pour ainsi dire, que prêter son nom à l'Empereur, comme on avoit soupçonné le Roi de

1534. Navarre, le Duc de Gueldres & Robert de la Marck, d'avoir prêté le leur à François Premier pour les commencemens de la guerre de 1521; Il semble que ces grands Souverains, quand ils vouloient commencer la guerre, aimoient à faire faire les premieres insultes par de petits Princes, qui se chargeoient du role d'aggresseurs, & ne leur laissoient, en les appellant à leur secours, que le personnage plus noble de Protecteurs & de Défenseurs; mais du moins si en 1521 François Premier avoit engagé le Roi de Navarre, le Duc de Gueldres à réclamer leurs Etats, & Robert de la Marck à soutenir les droits de sa Principauté de Bouillon, il ne leur avoit point fait commettre de crimes: il n'avoit à défendre en eux que des Princes dépouillés & opprimés, non des assassins & des parjures. C'est peut-être là un des traits qui distinguent le plus sensiblement le caractère de ces deux Princes. Le Régne de François Premier offre en

tout trois grandes guerres entre lui & ſon rival. François Premier a été ſoupçonné d'aggreſſion dans la premiere, Charles-Quint en a été convaincu dans les deux autres. (1) La premiere n'a commencé que par des voies honnêtes, les deux autres ont commencé par des voies infâmes. 1534.

François Premier, bien ſûr d'avoir la juſtice de ſon côté dans cette ſeconde guerre, voulut encore avoir la prudence; il ne précipita rien, il fit tous ſes préparatifs avec cette lente promptitude qui aſſure les ſuccès, il n'oublia point que ce n'étoit pas au ſeul Duc de Milan, mais à toute la puiſſance de l'Empereur qu'il alloit avoir affaire.

L'Empereur qui lui faiſoit ſouvent l'honneur de compter ſur ſa probité, (2) s'engagea vers ce temps-là dans l'expédition de Tu-

(1) Celle-ci & celle de 1542.

(2) Quelquefois même il comptoit ſur plus que de la probité.

nis. (1) François respecta cette louable & glorieuse entreprise, il n'en
1534. tira aucun avantage pour attaquer ni l'Empereur, ni même son coupable protégé. Cette modération d'un côté l'honoroit, de l'autre lui donnoit plus de temps pour rassem-

(1) C'étoit au fameux Chairedin, dit Barberousse, que Charles-Quint alloit faire la guerre à Tunis. Ce Corsaire que la piraterie avoit fait Roi, étoit né dans l'Isle de Metelin d'un pere Chrétien, renégat & pauvre. Chairedin & Horuc son frere exercerent la piraterie dès l'enfance. D'abord ils n'avoient qu'un brigantin à eux deux; enrichis par leurs brigandages, ils eurent bientôt une flotte, ils passerent en Afrique. Deux freres s'y disputoient le Trône d'Alger; Horuc & Chairedin prirent parti dans cette querelle pour les dépouiller tous deux. Maîtres d'Alger, ils s'étendent & dépouillent encore le Roi de Trémisen; mais Horuc est battu & tué; Barberousse lui succede; il jouit seul des conquêtes communes, il les augmente. Deux freres, Araxide & Muley Assan, se disputoient aussi le Trône de Tunis, Muley Assan s'y étoit établi, Barberousse se sert du nom d'Araxide pour l'en chasser & s'y placer lui-même; il regne à Tunis, à Alger, à Trémisen, sur toute la côte septentrionale de l'Afrique, sur toutes les mers du Levant. Soliman II. lui donne le commandement de ses armées navales. Barberousse, pour servir Soliman & pour s'enrichir, infeste toutes les côtes des royaumes de Naples & de Sicile. Ce motif suffisoit bien à Charles V. pour s'armer contre lui; Muley Assan qui vint implorer sa protection, lui fournit de plus un prétexte noble.

bler ſes forces, & combiner ſes projets. Il employa un an entier à lever des troupes en France, en Allemagne, à les exercer; il voulut tout voir par ſes yeux, tout conduire lui-même, il parcourut les diverſes provinces de ſon royaume, où il avoit établi des légions, il en fit la revue. 1534.

Il fut arrêté un inſtant dans cette tournée par un obſtacle ridicule, reſte de la fiere indépendance des anciens Seigneurs François. Un petit tyran de Champagne, nommé Buſanci, de la Maiſon d'Aſpremont, oſa refuſer aux Officiers du Roi l'entrée de ſon château de Lumes ſur la Meuſe, entre Mézières & Donchery, on ne conçoit pas ce qu'il pouvoit eſperer de cette folle inſolence, il la pouſſa juſqu'à obliger de faire venir du canon pour le réduire : il fut pris, & il auroit eu la tête tranchée, s'il n'avoit trouvé dans Robert de la Marck ſon voiſin, un interceſſeur qui obtint ſa grace.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

1534.

1534. Le temps étoit venu d'aller punir Sforce, cet autre ennemi plus coupable, mais moins facile à réduire. Un autre ennemi encore, suscité par l'Empereur à François Premier, vint couvrir Sforce d'une puissante barrière, c'étoit Charles Duc de Savoye, oncle de François Premier, autrefois son ami, son allié, son introducteur dans l'Italie en 1515, devenu depuis son ennemi secret, & peut-être le plus dangereux de tous. C'étoit lui qui, par le secours d'argent qu'il avoit fourni au Connétable de Bourbon, lui avoit procuré l'armée d'Allemans avec laquelle ce Heros rebelle avoit fait son Roi prisonnier à Pavie, & avoit exécuté de si grandes choses; il avoit félicité l'Empereur sur cette victoire de Pavie, il avoit tenté plusieursfois de détacher les Suisses de l'alliance de la France, il avoit acheté le Comté d'Ast, patrimoine de François Premier. Universellement dévoué à l'Empereur, il avoit envoyé le Prince de Piémont son fils, en Espagne,

Belcar. l. 10. n. 57.

Mém. de Du Bellay, liv. 5.

Guichenon, Hist. de Savoye.

Espagne, pour y être élevé : il donnoit tous les jours de nouvelles matieres au ressentiment du Roi. 1534.

La France, de son côté avoit fourni aux habitans de Genève des secours contre le Duc de Savoye ; elle avoit obligé celui-ci à lever le siege de Genève. Cet affront récent (1) irritoit le Duc contre le Roi ; & redoubloit son attachement pour l'Empereur.

Tels étoient les motifs de rupture entre la France & la Savoye.

Les prétextes ne manquoient pas davantage. La France avoit sur divers Etats du Duc de Savoye des prétentions dont les fondemens seront exposés dans une dissertation à la fin de ce volume ; elle en avoit sur le Comté de Nice, sur diverses Places du Marquisat de Saluces ; elle demandoit l'hommage de la Baronnie de Faucigny ; elle demandoit

(1) Genève se prétendoit Ville Libre & Impériale ; les Ducs de Savoye qui avoient acquis les droits des Evêques de Genève & des Comtes du Genevois, prétendoient l'asservir.

sur-tout qu'on rendît compte au Roi de la succession de Philippe Duc de Savoye, pere commun & de Charles & de Louise de Savoye, mere de François Premier.

1534.

Mém. de Du Bellay, l. 4.

Le Roi envoye le Président Poyet demander au Duc de Savoye le passage sur ses terres pour porter la guerre dans le Milanès. Sur le refus du Duc, Poyet le somme de satisfaire le Roi sur tous les objets dont on vient de parler. Le Duc envoie demander du secours, à l'Empereur. Il propose d'échanger diverses provinces qui confinoient à ce royaume, telles que le Génevois, qui aussi bien lui échappoit, le Comté de Nice, qui donne l'entrée en Provence, & quelques autres, contre des terres que l'Empereur lui auroit données dans d'autres pays. Par-là le royaume de France eût été ouvert aux armes de l'Empereur par des côtés qui n'ayant eu jusqu'alors pour voisin qu'un Prince peu redoutable, n'avoient pas été mis en état de défense. Le Roi sut cette proposition,

1535.

Pâques le 28 Mars.

Sleidan. Commentar. l. 10.

elle irrita son ressentiment en y joignant l'inquiétude. Il s'avança jusqu'à Lyon, d'où il envoya déclarer la guerre au Duc de Savoye. Ainsi le théatre de la guerre se trouva changé comme le systême politique; elle s'étoit faite jusqu'alors dans l'intérieur de l'Italie, elle s'arrêta sur la frontiere; on ne pouvoit plus pénétrer dans le Milanès que par la conquête des Etats du Duc de Savoie. L'Amiral de Brion (Chabot) auquel le Roi donna le commandement de son armée, soumit la Bresse, le Bugey, pénétra dans la Savoye, y prit Chambery, Montmélian, & n'éprouva quelque résistance que dans les montagnes de la Tarentaise. Déja il étoit parvenu jusqu'au Mont-Cenis & le Duc de Milan voyoit approcher l'orage: Ce Duc mourut, sur ces entrefaites, sans enfans. Cette mort inopinée changea encore tous les points de vue politiques.

1535.

Guichenon, Hist. de la Maison de Savoye.

Belcar. l. 21. n. 19.

Sleidan. Commentar. l. 9.

Vers la fin d'Octobre 1535.

Mém. de Du Bellay, liv. 4.

La vengeance de François Premier n'avoit plus d'objet, & ses droits au Milanès paroissoient dé-

1535. ſormais ſans concurrence; cette Maiſon rivale que le ſort ſembloit avoir tiré exprès de la pouſſiere pour exclure du Milanès la Maiſon d'Orléans, (1) étoit éteinte. François Premier prétendoit n'avoir renoncé au Milanès qu'en faveur de Sforce & de ſa poſtérité. Que reſtoit-il ſinon que la Maiſon d'Orléans rentrât dans tous ſes droits, en les confirmant, non par le droit violent de conquête, mais par l'inveſtiture qu'elle prendroit de l'Empereur.

Mais les convenances générales de l'Europe, & les convenances particuliéres de l'Italie, qui avoient toujours fait préférer l'heureuſe uſurpation des Sforces aux droits légitimes des Princes de la Maiſon d'Orléans, ſubſiſtoient toujours. L'Italie, à travers toutes les tempêtes qui l'avoient agitée, avoit toujours tendu aſſez conſtamment à rejetter de ſon ſein

(1) On ſe rappelle que François Premier étoit de la branche d'Angoulême, branche cadette de la Maiſon d'Orléans. Au reſte il n'y avoit d'éteinte dans la Maiſon de Sforce, que la branche Ducale.

les grandes Puissances qui pouvoient détruire sa liberté. Si quelquefois en- 1535.
trainée par la force, elle avoit semblé s'écarter de son objet, elle y étoit bientôt revenue par un penchant naturel. On l'avoit vue dans le temps des plus grands succès de Charles-Quint, & pendant la prison de François Premier, offrir le royaume de Naples au Marquis de Pescaire, pour empêcher la réunion de ce royaume avec le Milanès dans une même main. Après cette réunion, ce qu'elle craignoit le plus, étoit que ces deux Etats fussent partagés entre deux grandes Puissances étrangeres, telles que la France & l'Espagne; voilà pourquoi dans le temps même où elle parut s'interesser le plus vivement en faveur de François Premier contre l'Empereur, elle exigea toujours que le Milanès fût donné à François Sforce, dont la puissance n'étoit pas capable d'allarmer la liberté publique; mais par la mort de Sforce, elle sembloit n'avoir plus à combattre que pour le choix des

Tyrans, puisqu'elle regardoit comme tels les Etrangers puissans. Pou-
1535. voit-elle espérer que Charles-Quint, au lieu de garder pour lui le Milanès, ou de terminer ses longues querelles avec François Premier, en lui en accordant l'investiture, daignât en investir quelque Duc particulier ? Il y avoit déja presque regné sous le nom de Sforce, comme il regnoit presque en Toscane sous le nom d'Alexandre de Médicis, mari de sa bâtarde, & à Gênes qui étoit sous sa protection; mais au moins, pendant la vie de Sforce il restoit encore une image de liberté dans ces Etats. Charles-Quint ne pouvoit partir directement ni de Gênes, ni de Milan, ni de Florence, pour subjuguer le reste de l'Italie. Si au contraire il prenoit le Milanès pour lui, le joug se faisoit sentir à Gênes, s'aggravoit en Toscane, & alloit bientot s'étendre aux autres Etats, surtout à l'Etat de l'Eglise, qui devoit être écrasé par les efforts que les rameaux épars de ce grand arbre, alloient fai-

re pour ſe réunir des deux extrémi- tés de l'Italie. Le véritable intérêt du S. Siége, étoit donc d'empêcher que l'Empereur ne prît le Milanès pour lui, & de s'unir avec François Premier pour traverſer cette réunion, dût le Milanès reſter à François Premier, qui, après tout, étoit bien moins redoutable à la liberté de l'Italie entiere que Charles-Quint; mais plus il étoit néceſſaire d'abaiſſer en Italie la puiſſance de l'Empereur, plus il étoit dangereux de l'entreprendre, & difficile de l'exécuter. Auſſi ne paroît-il pas que Paul III ait ſuivi cette hazardeuſe politique. L'exemple de Clément VII priſonnier, effrayoit Rome, l'Empereur étoit preſque à ſes portes; Naples l'avoit reçu en triomphe au retour de ſon expédition de Tunis, où il avoit vaincu Barberouſſe, la terreur de la Méditerrannée, & rétabli ſur le Trône Muley-Aſſan que Barberouſſe avoit détrôné. Non moins habile politique que généreux protecteur des Rois, il avoit gardé

1535.

Belcar. l. 21. n. 4. 5. 8. 9. 10. 11. 12. &c.

Sleidan. Commentar. l. 9.

1535. pour lui la Goulette, il y avoit conftruit un Fort qui dominant la baye de Tunis, donnoit une entrée facile dans ce pays, il avoit auffi détruit l'ancienne Hippone qui lui faifoit ombrage. Cette gloire nouvelle dont il venoit de fe couvrir, le rendoit encore plus redoutable, car la réputation augmente en effet la puiffance. Encouragé par le fuccès, & en fentant tout l'avantage des conjonctures, il réfolut dès le moment de la mort de Sforce, de garder pour lui le Milanès, qu'il avoit déja voulu envahir du vivant même de Sforce. (1)

Mém. de Guillaume Du Bellay, Langey, l. 5.

Mais il falloit cacher ce projet pour en affurer l'exécution; il falloit embraffer fon rival pour l'étouffer. Tout l'hiver de 1535 à 1536, fe paffa donc en négociations entre Charles-Quint & François Premier. Velly, Ambaffadeur de France, plus digne par fa franchife d'être Miniftre

(1) C'étoit pour le dépouiller qu'il lui avoit intenté autrefois cette grande accufation de félonie.

de François Premier, que par sa finesse de l'être auprès de Charles-Quint, fut chargé de solliciter au nom de son Maître l'investiture du Milanès. 1535.

La mort de Claude de France, fille de Louis XII, & femme de François Premier, avoit introduit à cet égard un léger changement. Comme on vouloit combiner le droit héréditaire de la Maison d'Orléans avec le droit qui pouvoit résulter de l'investiture, & regarder le premier comme le droit fondamental dont l'autre n'étoit que l'accessoire, François Premier ne pouvoit plus demander l'investiture pour lui. Le Milanès étoit le patrimoine de ses enfans. C'étoit donc pour le Duc d'Orléans son second fils, qu'il le demandoit; par-là il entroit dans les vues de l'Italie entiére qui désiroit à Milan un Duc particulier. C'étoit par cette même raison qu'il ne demandoit rien pour le Dauphin que sa qualité d'héritier de la Couron-

ne de France, excluoit du Trône
1535. de Milan.

Le Duc d'Orléans, mari de Cathérine de Médicis, avoit, comme on l'a dit, du chef de sa femme, des prétentions sur la Toscane & sur le Duché d'Urbin. François Premier, dont on ne peut trop louer la modération dans toute cette affaire, offroit de faire renoncer le Duc d'Orléans à ces prétentions; il offroit aussi de confirmer ses renonciations au royaume de Naples.

Tout ce que la politique peut décemment se permettre de mauvaise foi, d'artifice & de détours, fut épuisé par l'Empereur dans cette négociation. Il fut toujours sur le point de conclure, & ne conclut jamais. Velly, constamment trompé, entretenoit le Roi de fausses espérances qu'il puisoit sans cesse dans les discours ou de l'Empereur, ou de ses Ministres, de Cannes & Granvelle. Tantôt ceux-ci renvoyoient Velly à l'Empereur, tantôt l'Empereur le leur renvoyoit, & tour à tour ou

l'Empereur, ou les Ministres formoient ou résolvoient quelque difficulté nouvelle. Tantôt l'Empereur rejettoit le Duc d'Orléans comme trop proche de la Couronne, & préféroit le Duc d'Angoulême, troisiéme fils de François Premier. (Quand on lui représentoit que le Roi ne consentiroit jamais à cette préférence du plus jeune, qui feroit naître une jalousie funeste entre les deux freres, & qui empêcheroit le Duc d'Orléans de renoncer à ses prétentions sur la Toscane & le Duché d'Urbin, l'Empereur, après un long délai, revenoit au Duc d'Orléans, puis il retournoit au Duc d'Angoulême.) Tantôt il mettoit un prix à la grace qu'il prétendoit accorder, & un prix digne en apparence d'être proposé par un Prince religieux; il vouloit que François Premier s'engageât à convertir les Hérétiques, à ramener le Roi d'Angleterre au sein de l'Eglise, à combattre les infideles; & jamais il n'étoit content des assurances qu'on lui donnoit à

1535.

Mém. de Langei, l. 5.

cet égard. Aujourd'hui il exigeoit que
1535. le Roi renonçât à l'usufruit du Milanès, qu'il avoit d'abord demandé, sur-tout à ses prétentions sur Gênes; demain il exigeoit que la France reconnût tenir uniquement son droit de l'investiture, qu'elle comptât pour rien le droit héréditaire, pure dispute de mots, puisqu'elle vouloit bien regarder l'investiture comme nécessaire : mais l'Empereur, par ses intrigues, rendoit bientôt cette dispute plus réelle ; car il engageoit sous main le Roi de Portugal à demander le Milanès pour son frere, & assurément le frere du Roi de Portugal n'auroit eu d'autre droit que celui qu'il auroit tenu de l'investiture, il est vrai que c'étoit faire une insulte gratuite au Roi de Portugal & à son frere, puisque l'Empereur avoit résolu de garder le Milanès; mais l'Empereur craignoit peu l'inconvénient de les commettre, pourvu qu'ils servissent de prétexte à quelque délai. Quelquefois la négociation ne tenoit plus qu'à un fil, mais

ce fil ourdi par la main habile de l'Empereur, ne rompoit jamais. D'autres fois on touchoit à un dénouement heureux, l'Empereur arrêtoit tout par quelque nouvelle plainte, par quelque nouvelle condition; il vouloit que le Roi se chargeât de remarier sa niéce, la veuve du Duc de Milan, & parce que le Roi d'Ecosse alloit épouser la fille du Duc de Vendôme, (1) c'étoit précisément au Roi d'Ecosse qu'il falloit que François fît épouser la Duchesse de Milan. On lui proposoit encore de se charger d'autres établissemens de Princes & de Princesses, auxquels l'Empereur s'avisoit tout exprès de s'intéresser. Combien de petits sacrifices ne fallut-il pas faire à cette faveur qu'on ne devoit pas obtenir, à cette paix qui devoit échapper à mesure qu'on tendroit les bras pour la saisir! Que de ména- 1535.

(1) Il ne l'épousa point, il épousa d'abord Madeleine de France, fille de François Premier, & ensuite Marie de Lorraine, veuve de Louis, Duc de Longueville.

gemens & pour l'Empereur & pour le Duc de Savoye ! Le Roi faisoit
1535. lever six mille Lansquenets en Allemagne, l'Empereur s'en plaignit,
Mém. de Langei. l. 5. il fallut révoquer l'ordre. Beauvais avoit été envoyé à Venise pour proposer un Traité d'alliance, il fallut le rappeller. L'Evêque de Winchester, Ambassadeur d'Angleterre en France, étoit prêt d'y conclure un Traité entre les deux Puissances, il fallut le suspendre. On
Sleidan. Commentar. l. 9. avoit envoyé Langei en Allemagne pour entretenir l'union entre les Princes, & tenter de réunir les Protestans à l'Eglise, (la Ligue de Smalcalde, satisfaite par la révolution du Virtemberg, étoit alors tranquille) il fallut rendre le compte le plus exact de toutes ces négociations à l'Empereur ; il eût bien voulu les rompre, mais il fut obligé de les souffrir, par ce qu'elles étoient agréables au Pape, informé de leur objet par le Cardinal du Bellay qui étoit alors à Rome, & par l'Evêque de Mâcon, Ambassadeur de

France auprès du S. Siege. Encore fallut-il ; au bout de quelque temps rappeller Langei. 1535.

Cependant l'Empereur faisoit sourdement les préparatifs les plus formidables. André Doria rassembloit ses galeres à Gênes, Ferdinand de Gonzague, Viceroi de Naples, rassembloit la Cavalerie-légére ; on transportoit d'Allemagne en Italie une puissante artillerie ; on faisoit aussi des levées dans les Pays-Bas. Belcar. l. 20. n. 18.

Un Ministre qui se nommoit Duprat, comme le Chancelier de France, (1) envoyé par l'Empereur en Allemagne, sous prétexte d'examiner les démarches de Langei, qui n'étoit pas encore rappellé, y faisoit ainsi que le Comte de Nassau, des levées considérables, y décrioit, y calomnioit le Roi & tâchoit de faire entrer les Princes de l'Empire dans une Ligue contre lui. En Italie l'Empereur profitoit du départ de Beauvais, qu'il avoit fait rappeller

(1) Qui venoit de mourir.

de Venise, pour engager les Vénitiens dans une Ligue défensive en
1535. faveur de celui auquel il donneroit son investiture, c'est-à-dire, en sa faveur, s'il se la donnoit à lui-même; en tout cas il leur persuadoit qu'il ne le gardoit que comme un dépôt jusqu'à ce qu'il eût trouvé un Sujet agréable à l'Italie entiere. Il profitoit aussi de la haine que le Pape avoit conçue contre la Maison de Médicis, (quoiqu'il dût en partie la Thiare aux recommandations de Clément VII. mourant) pour l'engager à s'opposer avec les autres Princes & Etats d'Italie, à l'investiture du Duc d'Orléans.

Quand Velly se plaignoit de ces négociations, dont il ne savoit point parfaitement l'objet, on lui répondoit qu'elles n'avoient aucun rapport à l'affaire du Milanès; quand il se plaignoit des armemens, on lui répondoit que l'armement de mer étoit destiné à une expédition d'Alger dont on parloit depuis longtemps, qui ne devoit pas être moins

Mém. de Langei, l. 5.

célèbre que celle de Tunis, & à laquelle l'Empereur avoit même demandé que le Duc d'Orléans l'accompagnât, mais le Roi avoit répondu qu'il n'avoit plus de fils à donner en ôtage à l'Empereur. A l'égard de l'armement de terre : 1535.
» Ne voyez-vous pas disoit l'Em-
» pereur à François Premier, que
» c'est un stratagême par lequel j'en
» impose aux Puissances d'Italie, qui
» ne veulent point absolument voir
» la Maison de France sur le Trône
» de Milan, & qui ne cesseroient
» de former des brigues contre no-
» tre projet, si je ne leur présentois
» ces apparences d'une guerre prête
» à renaître entre nous ? Gardez-
» vous bien ajoutoit l'Empereur,
» de leur rien apprendre de notre
» secret ; faites-en sur-tout mystè-
» re au Pape, vous connoissez sa
» haine pour la Maison de Médicis.
» Que votre Ambassadeur à Rome
» n'en sache rien, je me garderai
» bien de mon côté d'en rien dire
» au Comte de Cifuentes mon Am-

» baſſadeur à Rome ; ſur-tout que
» le Cardinal du Bellay, l'ignore. »
1535. Ce Cardinal lui étoit particuliérement redoutable par la pureté de ſes intentions & par l'étendue de ſes lumieres.

Pendant que l'Empereur exigeoit ainſi le ſecret, il ne manquoit pas de révéler tout au Pape, & de l'inſtruire jour par jour de l'Etat de la négociation, il le raſſuroit ſur l'armement, en lui déclarant qu'il ne faiſoit qu'amuſer François, & qu'il garderoit le Milanès ; le Pape vouloit bien regarder cela comme une bonne nouvelle, ſoit que réellement trompé ſur ſes intérêts, il aimât mieux voir le Milanès dans les mains de l'Empereur que dans celles du Roi de France, ſoit qu'il crût plus ſage de ſubir doucement le joug du plus fort, que de s'expoſer comme ſes prédéceſſeurs, aux dangereuſes agitations du pouvoir balancé, ſoit que ſa haine pour la Maiſon de Médicis, l'emportât ſur toute autre conſidération, ſoit enfin que piqué

du myſtère que François Premier lui faiſoit, il eût pris aux projets de l'Empereur cette ſorte d'intérêt qu'une confidence même fauſſe, eſt quelquefois capable d'inſpirer. 1535.

L'Empereur en même temps, mandoit au Duc de Savoye, qu'il alloit inceſſamment lui rendre tout ce qu'on lui avoit pris.

Velly cependant négocioit, écrivoit, eſpéroit & faiſoit eſpérer. Le Roi s'ennuya enfin de ce badinage politique; il avoit bien voulu ſacrifier au deſir de la paix les occaſions de ſurpriſe, qui peuvent s'offrir pendant l'hiver même, à une armée victorieuſe, voiſine de l'ennemi; mais il ne vouloit pas qu'une négociation captieuſe le tînt enchaîné pendant la ſaiſon d'agir. Puiſqu'il falloit être trompé, il conſentoit de l'être, mais juſqu'à un terme préfix, & il chargea expreſſément Velly de tirer une réponſe déciſive de l'Empereur avant la fin de Janvier 1536. Mém. de Langei, l. 5.

CHAPITRE II.

Campagne de l'Amiral de Brion dans les Etats du Duc de Savoye.

1536. *Pâques, le 16 Avril.* Belcar. l. 21. n. 19.

LES mois de Janvier & de Février se passerent sans qu'on eût reçu cette réponse décisive. Au mois de Mars l'Amiral de Brion eut ordre de se mettre en campagne. Son armée devoit être composée de huit cens dix lances, de mille hommes de cavalerie légere, & de vingt-trois mille hommes d'infanterie, tant Françoise que Suisse & Allemande; mais elle se rassembloit lentement & par parties.

C'étoit dans le Piémont qu'il s'agissoit de pénétrer. Deux Capitaines qui s'étoient illustrés dans les guerres précédentes, Philippe Torniello & ce fameux Marquis de Marignan, accouroient avec quatre mille hommes d'infanterie pour s'emparer du Pas de Suze, comme avoient fait les Suisses en 1515, & pour en dis-

puter le passage aux François. D'Annebaut, qui fut depuis Amiral, & qui commandoit alors la cavalerie-légere, Montejan qui fut depuis Maréchal de France, & qui commandoit alors l'infanterie Françoise, c'est-à-dire le corps légionnaire, furent avertis de la marche des ennemis vers Suze. Ce Pas de Suze étoit, comme on l'a déja vu, de la plus grande importance, par la facilité de le defendre avec une poignée de monde contre une armée entiere, & par l'impossibilité presque absolue de le forcer. D'Annebaut & Montejan se hâtent de prévenir les ennemis, & gagnent la plaine avant leur arrivée. Les ennemis voyant que ce Pas de Suze étoit franchi, reculent devant Annebaut & Montejan jusqu'au-delà de Turin.

1536.

Mém. de Langei, l. 5.

Le Duc de Savoie, quelques mois auparavant, avoit répondu à la Déclaration de guerre du Roi, qu'il se trouveroit à l'entrée de ses Etats pour les défendre ; il ne fit pas mê-

1536. me le moindre effort pour défendre ſa capitale ; il avertit triſtement les habitans qu'il falloit céder à la force, qu'il ſe voyoit obligé de les abandonner ; il fit embarquer ſur le Pô ſon artillerie, ſes meubles les plus précieux, & ſortit par une fauſſe porte du château avec la Ducheſſe ſa femme, & le Prince de Piémont ſon fils ; il ſe retira à Verceil, d'où il envoya ſa femme & ſon fils à Milan. En partant, il conſeilla encore aux habitans de ſe rendre, & ils ſuivirent ſon conſeil dès la premiere ſommation. Chivas ſe rendit auſſi ſans réſiſtance.

Mém. de Langei, l. 5.

Sleidan. Commentar. l. 10.

Guichenon, Hiſt. de la Maiſon de Savoye.

L'Amiral de Brion établit ſon camp entre Turin & Chivas, en attendant que ſes troupes, qui arrivoient à la file, fuſſent raſſemblées. On lui a reproché de la lenteur & de la foibleſſe dans cette occaſion ; l'on prétend qu'il auroit pu accabler les ennemis dans la conſternation où ils étoient. Quoi qu'il en ſoit, lorſqu'il eut raſſemblé environ ſeize mille hommes, il s'avança juſqu'à la Doire,

où il trouva les ennemis au nombre de quatre à cinq mille hommes d'infanterie, & de quatre à cinq cens chevaux, prêts à lui disputer le passage. On diroit qu'une destinée aveugle dispose de la réputation des événemens & des hommes, ou plutôt la réputation est si peu de chose, que l'Etre suprême qui gouverne tout avec un ordre impénétrable, semble quelquefois la dispenser au hazard pour en faire sentir le néant. Le passage du Rhin en 1672, occupe une place distinguée dans la mémoire des hommes; les noms imposans de Louis XIV, de Condé, de Turenne, qui présiderent à cette expédition, la conquête presque entiere de la Hollande qui en fut la suite, peut-être l'Epître de Boileau qui l'a célébrée, tout a concouru à immortaliser le souvenir de ce passage. Un autre Poëte l'a comparé au passage du Granique sous Alexandre, & il a demandé que l'on jugeât de l'une & l'autre expédition par la comparaison des fleuves; mais

1536.

si c'étoit par la comparaison des obstacles vaincus qu'il en fallût juger, ce passage du Rhin que la postérité n'oubliera jamais, seroit peut-être un exploit ordinaire. Personne au contraire ne connoît le passage de la grande Doire en 1536, sous l'Amiral de Brion, & ce passage est un chef-d'œuvre militaire. Les François, à la vérité, étoient en plus grand nombre que les ennemis, mais ils n'avoient presque point de cavalerie, les ennemis en avoient beaucoup, & la cavalerie faisoit alors la principale force des armées. Ce défaut de cavalerie étoit d'ailleurs un grand obstacle à un passage qui devoit se faire en nageant. Les ennemis avoient Medequin à leur tête, Medequin dont le nom avoit acquis le droit d'intimider. Les François arrivent sur les bords de la Doire, riviere peu large, mais profonde & rapide. Fatigués de leur marche, ils avoient besoin de repos. L'Amiral ne prétendoit ni qu'ils traversassent le fleuve ce jour-là, ni qu'ils le traversassent

1536.

Mém. de Langei, l. 5.

verſaſſent à la nage ; il ſe préparoit à jetter un pont. A l'aſpect de l'ennemi, le courage du ſoldat s'enflamme ; impatient il demande, il crie, non qu'on le mene, mais qu'on lui permette d'aller. L'Amiral irrite cette impétuoſité en la combattant, mais il la combat, il veut qu'on attende au lendemain, il veut que le pont ſoit jetté. Les cris des ſoldats redoublent, il ſembloit qu'ils ſentiſſent le moment de la victoire ; le Général regardant enfin leur importunité comme un de ces avis du Ciel qu'il eſt dangereux de négliger, leur dit : *Allez donc, & que cette ardeur ne ſe démente point.* A ce mot ils s'élancent tous dans la riviere, François, Lanſquenets, les troupes bien ſéparées, & ce qui eſt ſur-tout admirable, les rangs auſſi bien obſervés, dit Guillaume du Bellay, que s'ils ſe fuſſent trouvés dans le plus beau chemin. Un Légionnaire François apperçoit du côté des ennemis un bateau qui pouvoit ſervir au paſſage de l'Amiral, il ſe ſépare de ſa

1536.

troupe, il nage seul vers ce bateau ; le détache & l'amene à son Général, action plus glorieuse, bien plus utile & infiniment plus périlleuse que celle qui a immortalisé Clélie ; car quoique les Historiens nous représentent Clélie & ses compagnes passant le Tibre à la nage, à travers une grêle de traits, outre que c'étoit pendant la nuit, il est à présumer que les Etrusques ménageoient des femmes qui ne leur faisoient d'autre tort que de s'enfuir, au lieu que tous les coups des ennemis se portoient vers ce soldat téméraire, qui en plein jour se détachoit de sa troupe, & marchoit à eux pour leur nuire. Ce fut par une espece de miracle qu'il revint à l'autre bord sans la moindre blessure, malgré les décharges continuelles d'arquebuserie que les ennemis faisoient sur lui. Le Général, pénétré d'admiration & de joie, donne, en présence de toute l'armée, un anneau d'or à ce brave soldat, dont l'Histoire n'a pas conservé le nom, & a peu

1536.

célébré l'action : nouvel exemple du hazard des réputations. Les ennemis étonnés de ce qu'ils avoient vu faire aux Francois, se retirerent avec précipitation, & même avec quelque désordre ; le défaut de cavalerie empêcha de les poursuivre assez vivement pour en profiter, & ils gagnerent Verceil sans grande perte.

1536.

Mém. de Langei, l. 5.

Alors s'avança pour les défendre un Général plus redoutable encore que Medequin, Antoine de Leve. Le personnage équivoque qu'Antoine de Leve joua dans cette guerre, répondoit très-bien à l'état équivoque des affaires entre l'Empereur & le Roi. Comme il n'y avoit point entr'eux de rupture formelle, comme le constant Velly suivoit toujours la négociation, quoique François n'en fût plus la dupe, François ménageoit l'Empereur qui faisoit semblant de le ménager. Le Roi, en recommandant à l'Amiral de pousser ses succès avec vigueur, & de livrer bataille, s'il le falloit, lui

avoit enjoint expreſſément de reſ-
1536. pecter les terres Impériales.

L'Empereur n'avoit pas tout-à-fait les mêmes égards, il faiſoit aſſez directement la guerre aux François ; cette armée qui avoit fui devant eux des environs de Suze juſqu'à Verceil, étoit à lui. Il eſt vrai qu'elle étoit commandée par un Aventurier accoutumé à ſe louer à tout le monde ; il eſt vrai encore que comme tous ceux qui avoient de l'argent, & même quelquefois ceux qui n'en avoient pas, étoient en poſſeſſion de faire des levées en Italie, cette armée pouvoit paſſer pour être au Duc de Savoye, ſi on vouloit, & qu'un déſaveu n'eût rien coûté à l'Empereur, ſi on eût daigné le demander. Mais comment déſavouer Antoine de Leve, le plus ancien & le plus illuſtre de ſes Généraux ? Voici le prétexte qu'il prit.

On a dit plus haut qu'en 1534 (1)

(1) Voir le chap. 5. du liv. 3.

les intrigues & ſur-tout la puiſſance de Charles-Quint avoient entraîné les Princes & les Etats d'Italie dans une Ligue pour la défenſe du Milanès, s'il étoit attaqué par les François. Chaque puiſſance devoit fournir un contingent proportionné à ſes forces; Antoine de Leve avoit été nommé Général de la Ligue, & réſidoit en cette qualité dans le Milanès, où il bornoit & gênoit l'autorité de Sforce. Depuis la mort de Sforce, il étoit reſté dans le Milanès, ſuppoſant que la Ligue ſubſiſtoit & avoit toujours le même objet. Si l'armée qu'il commandoit, & qui étoit forte alors de ſix cens chevaux & de douze mille hommes d'infanterie, étoit toute entiere à l'Empereur, c'étoit parce que l'Empereur avoit été le plus prompt & le ſeul fidele à fournir ſon contingent: mais Antoine de Leve ne prétendoit point être Général de l'Empereur: il étoit Capitaine général de la Ligue; il n'avoit, diſoit-il, d'autre objet que la défenſe du Mi-

1536.

Mém. de Langei, l. 5.

lanès; ce n'étoit point pour le Duc
1536. de Savoye qu'il agissoit, & il affectoit de ne se pas joindre à lui, il ne se mettoit en mouvement que parce que les François, en s'approchant de la Sessia, menaçoient le Navarese & la Lomelline. Cependant il inquiétoit extrêmement l'Amiral qui n'osoit poursuivre le Duc de Savoye, de peur que le Capitaine de la Ligue ne redevînt le Général de l'Empereur, & que les François ne fussent accusés d'avoir fait éclater la rupture. Si le Duc de Savoye, qui n'avoit qu'à sortir de Verceil pour être sur les terres du Milanès, faisoit ce pas, faudroit-il le laisser échapper? faudroit-il le poursuivre? Dans cette incertitude Brion eût bien voulu voir de Leve se déclarer, & il fit ce qu'il put pour l'y engager. Il avoit fait faire quelques levées de troupes en Italie; ces troupes, pour se rendre à son camp, devoient passer devant l'armée Impériale, Brion demanda pour elles un sauf-conduit à de Leve, qui

répondit : *Ah ! très-volontiers, si elles marchent au nom de la Ligue dont je suis Capitaine.* L'Amiral, mécontent de cette réponse, demanda nettement au Général Espagnol s'il falloit le regarder comme ami ou comme ennemi. De Leve répondit par des politesses équivoques qui ne décidoient rien, & qui redoubloient l'embarras de l'Amiral. Cette perplexité le retint dans l'inaction. La jalousie, qui trouble tout, avoit d'ailleurs divisé son armée, il s'étoit élevé une querelle très-vive entre les Légionnaires François & les Lansquenets, commandés par le Comte de Furstemberg. (1) On en étoit venu aux mains, & il y avoit déja beaucoup de sang répandu, lorsque le Comte de Furstemberg arrêtant ces furieux par sa présence, fit retirer ses Allemans frémissans de courroux, respirans la vengance, désarmés par le seul respect. Ils 1536.

(1) Ce Comte de Furstemberg, qui avoit d'abord servi l'Empereur, étoit alors attaché au service du Roi.

avoient été maltraités dans le com-
1536. bat qu'on les avoit obligés de quitter, & ils se proposoient bien de prendre leur revanche, mais la vigilance du Comte de Furstemberg, & la rigoureuse discipline qu'il fit observer, leur en déroberent les occasions; ils reprirent l'habitude de l'obéissance, & l'ordre se rétablit insensiblement.



CHAPITRE III.

Suite des Négociations entre l'Empereur & François Premier. Scène scandaleuse donnée à Rome par l'Empereur.

LES Négociations pour l'investiture n'avoient point cessé à Naples pendant toutes ces hostilités, mais l'Empereur se plaignoit de ce qu'on accabloit son Allié, tandis qu'il se disposoit à faire à la Maison de France un présent tel que celui du Milanès ; s'il avoit pu prévoir une telle conduite, il ne se seroit pas rendu si facile. » Je veux bien, ajoutoit-il, » ne rien changer, quoique j'y sois » trop autorisé sans doute, j'espere » qu'une même paix terminera les » affaires de Savoye & celle du Milanès ; mais qu'avant tout le Piémont soit évacué par les troupes » Françoises ; & comme il ne reste » plus de difficultés pour l'investi-

1536. Mém. de Langei, l. 5.

» ture du Milanès, que le Roi m'en-
1536. » voie l'Amiral avec un plein pou-
» voir pour terminer.

Velly, à qui l'Empereur tint ce discours, étoit citoyen & avoit peu d'ambition, il travailloit à la paix sans avoir la vanité d'être pacificateur; il voyoit sans envie qu'un autre eût la gloire de consommer, cet utile ouvrage; il croyoit même que l'importance d'un personnage tel que l'Amiral, donneroit au Traité plus d'éclat & d'authenticité; il regardoit la demande qu'en faisoit l'Empereur comme une preuve du desir sincere qu'il avoit de terminer; il en écrivit au Roi sur ce ton, mais le Roi ne pensa point comme lui; de nouvelles preuves des mauvaises intentions de l'Empereur arrivoient de toutes parts à la Cour de France. Le Roi ne pouvoit plus douter que la guerre ne fût résolue; tous les détails des préparatifs formidables de l'Empereur & de ses négociations souterraines lui étoient dévoilés; il ne voulut ni évacuer

le Piémont, ni laisser l'armée sans 1536.
son Général, sur-tout en présence d'un Capitaine aussi vigilant & aussi habile que de Leve. Si l'Empereur ne vouloit qu'un personnage considérable pour mettre la derniere main au Traité, on lui donnoit satisfaction entiere, on lui envoyoit un des plus grands Seigneurs qu'il y eût en France & par la naissance & par la fortune & par le crédit. C'étoit le Cardinal de Lorraine, frere de Claude Duc de Guise. Comme on croyoit encore ou qu'on feignoit de croire au secret que l'Empereur vouloit faire au Pape de l'affaire du Milanès, le Cardinal de Lorraine n'alloit point trouver l'Empereur à Naples, il alloit à Rome où l'Empereur devoit se trouver avant lui, & où l'on préparoit à ce vainqueur des infideles une magnifique réception. Le Cardinal pourroit y traiter à loisir avec l'Empereur, sans que le Pape, accoutumé à voir les Cardinaux se retirer auprès de lui sans autre pré-

Mém. de Langei, l. 5.

texte que celui de venir l'aider de leurs conseils, pût rien soupçonner.
1536. On écrivit à l'Amiral de suspendre toute hostilité, jusqu'à l'arrivée du Cardinal de Lorraine qui passeroit par l'armée pour aller à Rome.

Cependant l'Empereur n'avoit encore donné que des paroles vagues & indéterminées ; Velly restoit toujours chargé d'en tirer une parole positive. L'Empereur, qui étoit encore à Naples, promit de la donner quand il seroit à Gaëte, (pourquoi plutôt à Gaëte qu'à Naples ?) Quand il fut à Gaëte il promit de la donner à Rome.

C'étoit dans Rome en effet qu'il préparoit aux Ambassadeurs François la scène la plus désagréable pour eux, la plus outrageante pour leur Maître, scène devenue mémorable par l'éclat qu'elle fit alors, par le venin qu'elle versa sur les playes saignantes de ces deux cœurs mal réconciliés, & par la fureur avec laquelle la guerre se rallumma entr'eux. La superstition crut voir un présage

de cette guerre dans une petite circonstance très-indifférente. Pour donner plus d'agrément & de vue au Palais que l'Empereur devoit habiter à Rome, on avoit démoli parmi quelques vieux bâtimens les restes d'un ancien Temple de la Paix; mais la guerre qui se faisoit dans le Piémont, & les lenteurs affectées de l'Empereur étoient des indices bien plus sûrs d'une guerre sanglante.

1536.

Belcar. l. 20. n. 21.

L'Empereur arriva à Rome le 6 Avril, Velly l'y avoit suivi dans l'attente de cette réponse qu'on lui promettoit par-tout, & qu'on ne lui rendoit nulle part. Il trouva à Rome l'Evêque de Mâcon, Ambassadeur du Roi auprès du Pape, avec lequel il se concerta. Ils unirent leurs efforts pour tâcher de mettre le Pape dans leurs intérêts. L'Empereur & ses Ministres avoient si souvent & si formellement promis l'investiture en faveur du Duc d'Orléans, que les deux Ambassadeurs n'osoient plus en douter; ils s'ima-

Mém. de Langei, l. 5.

ginerent que l'Empereur n'avoit
1536. tant différé que pour ménager au
Pape l'honneur d'une médiation dont il seroit flatté, & le faire consentir, dans cette entrevue, au choix que l'Empereur avoit fait du Duc d'Orléans. Ce choix seul étoit l'objet du secret qn'on avoit recommandé à Velly, & que le scrupuleux Velly s'obstinoit à garder. Quant aux négociations générales pour le Milanès, elles étoient publiques. On savoit que François demandoit le Milanès pour le Duc d'Orléans, mais il ne falloit pas qu'on sût que l'Empereur l'accordoit. Tel étoit encore l'état de la négociation, lorsqu'on arriva à Rome.

Le Pape parla aux Ambassadeurs François avec assez de franchise, il ne leur dissimula pas qu'il croyoit être sûr que l'Empereur les amusoit, & que le Duc d'Orléans ne seroit jamais nommé. Velly n'imputant ce discours qu'à l'erreur où il croyoit que le Pape étoit encore, s'obstinoit par discrétion à ne le point désabu-

ſer, il ſe contentoit de prier le Pape d'entretenir l'Empereur dans des diſpoſitions pacifiques, ou de lui en inſpirer. 1536.

Mais l'Empereur en étoit plus éloigné que jamais. Depuis ſon arrivée à Rome, il prenoit un ton plus haut, il ſe plaignoit plus amérement de l'invaſion dans le Piémont, il ſe plaignoit de ce qu'on ne lui envoyoit point Brion, il ſe plaignoit de tout, il nommoit le Duc d'Angoulême au lieu du Duc d'Orléans, & diſoit qu'au reſte il ne termineroit rien ſans l'aveu du Pape & des autres Puiſſances d'Italie. Velly ne pouvant plus s'aveugler ſur les intentions de l'Empereur, oſa lui parler avec plus de fermeté qu'il n'avoit fait; il lui rappella ſes promeſſes, & l'empire qu'une parole donnée devoit avoir ſur les Souverains. Charles répondit qu'il avoit promis ſous des conditions que le Roi ne rempliſſoit point, & qu'il ne pourroit même jamais remplir dans toute leur étendue. *Pourquoi donc*, dit l'Ambaſſadeur, *les*

avez-vous imposées ? La dispute s'échauffant, & l'Empereur commençant à trouver que Velly lui manquoit, (petite ressource des Grands qui ont tort) il lui dit avec impatience : »Mais vous qui êtes si pressant, avez-vous des pouvoirs pour » conclure ? « Non, répondit Velly, » mais...... Eh bien, que demandez-vous donc ? interrompit l'Empereur. Puis se tournant vers l'assemblée : »Vous voyez, dit-il, lequel de nous deux amuse l'autre » par de vaines paroles. « Discours plein de mauvaise foi, puisque l'Empereur savoit qu'on lui envoyoit le Cardinal de Lorraine avec les pouvoirs nécessaires.

1536. Belcar. l. 21. n. 22. Mém. de Langei, l. 5.

Quoique cette scéne particuliere dût faire tout attendre de l'Empereur, Velly ne s'attendoit pas à la scène publique qui devoit se passer le lendemain. Il se rend avec l'Evêque de Mâcon chez l'Empereur, qui, après avoir fait un accueil assez favorable à l'Evêque de Mâcon, & après avoir demandé assez séchement

à Velly s'il avoit quelque chose de nouveau à lui apprendre, (quoiqu'il 1536.
sût très-bien qu'il étoit impossible que Velly eût eu en si peu de temps de nouvelles dépêches de France) leur dit : » Vous ne savez donc rien » des dernieres intentions de votre » Maître ? Eh bien ! suivez-moi tous » deux chez le Pape, vous y appren» drez les miennes. «

Les Ambassadeurs de Venise se trouvoient alors chez l'Empereur, il leur dit aussi de le suivre chez le Pape. Ils entrent tous dans la salle du Consistoire, où les Cardinaux assemblés attendoient le Pape. L'Empereur s'entretint avec eux. Le Pape, soit naturellement, soit pour écarter tout soupçon de connivence sur ce qui alloit se passer, lui envoya demander s'il vouloit monter dans sa chambre. Non, répondit l'Empereur, j'attendrai le Pape ici. Le Pape descend, accompagné de ses Ministres, & suivi d'une nombreuse Cour. L'Empereur annonce qu'il a les choses les plus importantes à dire

en présence du Sacré College. Le
1536. Pape voulut faire sortir tout le monde, excepté les Cardinaux. » Non, » dit l'Empereur, que personne ne » sorte, ce que j'ai à dire doit être » entendu de tout le monde. « Alors il commença la satyre la plus violente & la plus injuste contre les François & contre leur Roi ; il retraça toute l'histoire de ses démêlés avec eux, il rappella tous les Traités conclus par sa modération, rompus par leur infidélité ; il étala tous leurs torts en remontant jusqu'à Louis XII. & jusqu'au Livre rouge de Maximilien. Sa conduite avoit toujours été irréprochable, la leur toujours inexcusable. Sforce avoit eu raison de faire trancher la tête à l'Ambassadeur de France ; François Premier avoit eu tort de vouloir venger son Ministre : c'étoit un vain prétexte qu'il avoit pris pour violer le Traité de Cambrai. L'Empereur finit par proposer fiérement à son rival le choix de trois choses ; du Milanès pour le Duc d'Angoulême, du Duel,

Mém. de Langei, l. 5.

Belcar. l. 21. n. 22, 23. 24, 25, 26, 27.

Sleidan. Commentar. l. 10.

ou de la Guerre. S'il accepte le Duel, ce Duel toujours proposé, jamais exécuté, l'Empereur offre de combattre en chemise l'épée ou le poignard à la main; mais il veut que d'un côté le Duché de Milan, de l'autre le Duché de Bourgogne, soient mis en sequestre pour appartenir l'un & l'autre au vainqueur. Si c'est la Guerre qui est acceptée, il jure de ne poser les armes que quand il aura réduit son rival, ou qu'il aura été réduit lui-même à la condition du plus pauvre Gentilhome de l'Europe. Ici il insulte cruellement les soldats & les Généraux François: » Si je n'en avois que de tels, dit- » il, j'irois tout à l'heure, les mains » liées, la corde au col, implorer » la miséricorde de mon ennemi. » Emportement bien indécent & bien indigne d'un si grand Prince, qui, dans l'affaire du cartel, avoit lui-même fait rougir François Premier d'un emportement beaucoup moindre contre les Ministres Impériaux. Il finit par exhorter le Pape, le Sa-

1536.

cré College, tous les Princes d'Ita-
1536. lie, tous les Princes Chrétiens de s'unir à lui contre l'Allié des Infideles, & le perturbateur du repos de la Chrétienté.

Lorsque dans l'affaire du cartel l'Empereur & le Roi avoient fait l'un contre l'autre, avec tant d'appareil, chacun dans leur Cour, de grands plaidoyers bien injurieux & bien imposans, il leur avoit été facile d'avoir raison chez eux, & de se donner gain de cause dans leur propre Tribunal. Le discours de l'Empereur à Rome, tiroit bien plus à conséquence. C'étoit dans une Cour étrangere, c'étoit à la face des Ministres des diverses Puissances, c'étoit dans un Tribunal presque sans intérêt, devant le Pere commun des fideles, devant le Chef de la Chrétienté, qu'un Prince Chrétien citoit un Prince Chrétien, & qu'il le diffamoit avec un éclat & un scandale capables d'imprimer une tache à sa gloire, s'il ne se défendoit pas, ou s'il se défen-

Mém. de Langei, l. 5.

doit mal. (1) L'attaque étoit violente & imprévue ; la présence des Ambassadeurs François rendoit, pour ainsi dire, la cause contradictoire ; mais l'Empereur avoit pris trop d'avantage sur eux, il avoit depuis long-temps préparé cette scène, & arrangé son discours. On remarqua même qu'en parlant il avoit dans la main un papier sur lequel il jettoit de temps en temps les yeux. D'ailleurs tout, dans ce discours, annonçoit l'art & le travail, comme tout y respiroit l'artifice. Les Ambassadeurs François étoient confondus, ils ne s'étoient 1536.

(1) Il ne s'agit pas ici d'une compétence réguliere. Le Pape alors n'en prétendoit aucune sur les Rois, & ni l'Empereur, ni François Premier n'en reconnoissoient aucune en lui. Il s'agit de cette compétence naturelle & universelle, acquise à tout homme, de juger à son tribunal particulier la conduite & le caractère de ses semblables ; compétence à laquelle tout homme d'honneur se soumet tacitement & volontairement, par le soin qu'il prend de sa réputation, & par le desir d'acquérir de la gloire ou de conserver celle qu'il a acquise. Cette compétence du Pape étoit encore confirmée par le desir qu'avoient les deux Princes de l'attirer chacun à son parti.

1536. attendus à rien de semblable, ils n'osoient répondre de peur de répondre foiblement, ils n'osoient se taire de peur que leur Maître ne parût vaincu. Après que le Pape eut fait une réponse vague & modérée, dans laquelle il promettoit une neutralité qui n'étoit peut-être pas en son pouvoir, & exprimoit des vœux pour la paix qui pouvoient être sinceres, l'Evêque de Mâcon auquel il appartenoit de parler, puisqu'on étoit à l'audience du Pape, auprès duquel il étoit Ambassadeur, s'en excusa sur ce que le discours avoit été prononcé en Espagnol, Langue qui lui étoit si peu familiere, que la plus grande partie du discours lui avoit échappé. Velly sembla vouloir parler, il s'avança, (1) il demanda audience en

Belcar. l. 21. n. 28.

(1) Rien n'est plus ingénieux ni plus ridicule que tout ce que dit Brantôme sur l'embarras honteux & timide de Velly dans cette scène, il lui prescrit la contenance qu'il auroit dû avoir, & lui note pour ainsi dire, jusqu'au moindre geste. C'est une plaisante leçon de pantomime : il décrit encore plus burlesquement le maintien qu'il suppose qu'avoit Velly. » Je ne sçais, dit-il, si l'Empe-

bégayant; mais comme c'étoit de l'Empereur qu'il devoit l'obtenir, 1536.
puisque c'étoit auprès de lui qu'il étoit Ambassadeur, il fut trop heureux peut-être que l'Empereur la refusât, en disant qu'il lui feroit donner son discours par écrit, &

» reur se fût tant avancé en paroles, & s'il n'eût » pas songé deux ou trois fois, quand il eût vu » l'autre parler à lui, & répondre bravement, » quelquefois mettant la main sur le pommeau de » l'épée, quelquefois au côté pour faire semblant de » prendre sa dague, quelquefois faire une démarche » brave, quelquefois tenir une posture altiere, » maintenant son bonnet enfoncé, maintenant » haussé avec sa plume, ores au côté, ores au- » devant, ores en arriere, maintenant laissant » pencher à demi sa cappe, comme qui voudroit » l'entortiller autour du bras, & tirer l'épée...... » Au lieu que M. de Velly, encore qu'il répon- » dit un peu bien...... ne pouvant tenir autre » contenance, sinon quelquefois avec les doigts » r'habiller son bônnet quarré, racoustrer & éten- » dre bien, avec ses deux mains serrées & les pou- » ces étendus, sa cornette de taffetas, retrousser » sa grande robe de velours ou de satin sur les cô- » tés, tout cela ne pouvoit donner la moindre ter- » reur du monde, ni à penser en rien de peur dans » l'ame; si bien que j'ai oui dire qu'en ce fait il » alla beaucoup de l'honneur de notre Roi, par » faute de quelque bravache & présomptueuse re- » plique de l'Ambassadeur, dont le Roi n'en fut » trop content ».

1536. que Velly pourroit y répondre tout à loisir.

Au sortir du Consistoire, les Ministres de l'Empereur, toujours chargés d'adoucir quand leur Maître avoit aigri, ou d'aigrir quand leur Maître avoit adouci, ne manquerent pas de faire aux Ambassadeurs François des excuses de ce qui venoit de se passer. » Nous n'y comprenons » rien, dirent-ils, nous n'aurions » jamais cru qu'il se fût tant passionné; mais des trois points de son » discours, (1) il ne faut prendre » que le premier. » Le Roi, répondirent les Ambassadeurs, saura répondre convenablement à tous les » points. » Et sans vouloir s'expliquer davantage, ils se retirerent, recevant les excuses, & gardant leur ressentiment.

Dès le soir même le Pape fit avertir l'Evêque de Mâcon qu'il vouloit lui parler avant qu'il écrivît au Roi.

(1) Offre du Milanès pour le Duc d'Angoulême, Duel, ou Guerre.

L'Evêque

L'Evêque de Mâcon l'alla trouver le lendemain avec Velly. Le Pape leur montra le plus grand mécontentement de la scène scandaleuse que l'Empereur avoit donnée au Consistoire : » Mais, ajouta-t'il, le » mal est fait, songeons au remede. » Allez-vous envenimer la playe » par un récit trop fidele? Ministre » de paix, allez-vous allumer la » guerre? Ne pourriez-vous pas en » adoucissant, en affoiblissant, en » déguisant prudemment ce qu'il » n'est pas à propos de montrer, » en donnant un tour favorable à » ce que vous ne pourrez dissimu» ler, soutenir encore sur le pen» chant de sa ruine ce grand édifice » de la paix, que nos mains avoient » eu tant de peine à élever? «

1536.

Mém. de Langei, l. 5.

La proposition étoit délicate, les Ambassadeurs répondirent que la scène avoit été trop publique pour qu'on pût rien dissimuler; que leur Maître apprendroit par d'autres voies tout ce qu'ils auroient voulu lui cacher ; qu'ils promettoient

toute la circonſpection qui dépen-
1536. doit d'eux & rien de plus.

Belcar. l. 21. n. 28. Le mécontentement du Pape étoit apparemment ſincere, car après un entretien particulier qu'il eut avec l'Empereur, qui arriva dans ce moment pour prendre congé, l'Empereur parut diſpoſé à donner aux Ambaſſadeurs François des éclairciſſemens ſur les points de ſon diſcours qui leur faiſoient le plus de peine.

Le plus important ſans doute, & le plus délicat, étoit celui du Duel qui rappelloit ſi ſenſiblement les anciens défis. Ce fut principalement ſur cet objet que les Ambaſſadeurs prierent Charles-Quint de s'expliquer; ils demanderent qu'il déclarât s'il avoit entendu par-là faire un défi, & en ce cas ils crurent pouvoir répondre pour leur Maître, qu'il l'accepteroit. Brantôme eût eu raiſon peut-être de trouver la queſtion peu chevalereſque, & ſentant trop la procédure. En effet, où pouvoit être le doute? Propoſer un Duel n'eſt-ce pas faire un défi? Cependant

on ne peut blâmer la timide circonspection des Ambassadeurs dans une pareille affaire. Ils prierent aussi l'Empereur de déclarer s'il entendoit reprocher au Roi d'avoir manqué à quelque engagement d'honneur; car on distinguoit les engagemens d'honneur des engagemens politiques, comme si toute promesse n'étoit pas par essence un engagement d'honneur. 1536.

Jusques-là l'entretien avoit été particulier entre l'Empereur, le Pape & les Ambassadeurs. L'Empereur dit que sa harangue ayant été prononcée publiquement, il étoit juste que l'explication fût également publique. Malheureusement on n'étoit plus au Consistoire, cependant l'assemblée étoit presque aussi nombreuse que la veille, l'intérêt ou la curiosité ayant attiré une foule de monde chez le Pape. On fit approcher tous ceux qui étoient présens; l'Empereur élevant la voix déclara qu'il ne pouvoit refuser aux Ambassadeurs François

des éclairciſſemens qu'ils lui deman-
1536. doient ſur ſon diſcours de la veille; il ſe plaignit de ce que pluſieurs de ſes auditeurs avoient fauſſement & malignement interprété ce diſcours; car en pareil cas ce ſont toujours les auditeurs qui ont tort, ils ont manqué d'oreille ou d'intelligence. Il aſſura qu'il n'avoit prétendu faire aucun reproche au Roi ſon frere, qu'il n'avoit voulu que ſe juſtifier. A l'égard du défi, il n'en avoit voulu faire aucun; le Roi n'étoit pas un adverſaire qu'on défiât ſi témérairement, il avoit donné trop de preuves de valeur (comme ſi un brave homme ne devoit défier qu'un poltron!) La grande preuve que l'Empereur n'avoit point fait de défi, c'eſt, diſoit-il, que c'auroit été manquer de reſpect au Pape, en préſence duquel il parloit. Cependant il renouvella ſes trois offres, à la vérité avec beaucoup d'adouciſſement, & alors il mit la Guerre avant le Duel; il dit que ſi la Guerre entraînoit trop de pertes, trop de ruine,

une effuſion de ſang trop irrépara-
ble; ſi l'héréſie, ſi l'infidélité en ti- 1536.
roient de trop grands avantages,
peut être les deux Adverſaires, d'un
commun accord, s'empreſſeroient
de terminer cette querelle fatale par
la voie du Duel. Il n'étoit plus queſ-
tion de ſe réduire l'un l'autre par un
acharnement volontaire, à l'etat
du plus pauvre Gentilhome; il n'é-
toit plus même queſtion de préve-
nir la Guerre par le Duel: cepen-
dant l'Empereur prit plaiſir à étaler
un tableau effrayant & pathétique
des horreurs de la guerre, & il de-
manda s'il n'étoit pas excuſable d'a-
voir voulu prévenir tant de maux
par un combat ſingulier. Ainſi il
avoit propoſé le Duel, ſi l'on vou-
loit; il ne l'avoit pas propoſé, ſi l'on
ne vouloit pas. Pour les Impériaux,
il avoit eu l'honneur de propoſer le
Duel; pour les François, il n'avoit
point fait de défi en forme. Tel eſt
le réſultat des équivoques de ce nou-
veau diſcours qui fut prononcé en
Italien, & non plus en Eſpagnol.

1536. Le Pape y répondit par des applaudissemens & par des exhortations aux Ambassadeurs François de concourir aux vues pacifiques de l'Empereur. Les Ambassadeurs dirent que la paix pouvoit être principalement l'ouvrage du Pape, s'il observoit une exacte neutralité. Le Pape le promit. L'Empereur ayant encore beaucoup parlé de réconciliation, de paix & d'amitié, se leva pour prendre congé. Velly osa l'arrêter un instant, non plus pour les intérêts du Roi, mais pour les siens propres. Il interrogea la probité de l'Empereur, il intéressa son humanité. » Sauvez-moi, lui dit-il, de la » disgrace de mon Maître; vous sa» vez si je l'ai méritée. Je lui ai » porté de votre part des paroles » qui restent sans exécution. Est-ce » votre faute? Est-ce la mienne? Il » m'accusera de précipitation ou » d'infidélité. Faut-il qu'un Ministre » exact & zélé soit la victime des » jeux de votre politique? Je de» mande, S. M. pour ma justifica-

» tion, que vous déclariez devant » S. S. s'il n'est pas vrai que vous » m'avez promis le Milanès pour le » Duc d'Orléans? « 1536.

L'Empereur un peu déconcerté par cette pressante apostrophe, fit attendre un instant sa réponse; mais il avoit trop d'honneur pour laisser ce Ministre dans le piége où il l'avoit fait tomber: Charles-Quint ne vouloit tromper que les Rois. Il avoua qu'il avoit fait cette promesse, mais sous des conditions qu'on n'avoit pas remplies. ---- On peut les remplir encore. ---- Non, cela est impossible. Ici Velly répéta son ancienne question: » Pourquoi donc » les avez-vous prescrites, si vous » les jugiez impossibles? « L'Empereur qui, en parlant, trouvoit ses raisons, dit qu'il n'étoit plus temps; que le Roi en n'acceptant pas les conditions, lorsqu'elles avoient été proposées, & sur-tout en envahissant les Etats du Duc de Savoye, avoit rendu à l'Empereur sa promesse; que cette promesse empor-

Mém. de Langei, l. 8.

Belcar. l. 21. n. 29, 30.

toit d'ailleurs la condition tacite du
1536. consentement des Puissances Italiques, & qu'on n'avoit pu l'obtenir; que le Duc d'Orléans avoit, du chef de sa femme, des prétentions sur quelques Etats d'Italie, qui faisoient regarder son introduction dans cette contrée comme dangereuse; que d'ailleurs ce Prince dépendroit trop du Roi son pere, au lieu que le Duc d'Angoulême, qui, en recevant le Milanès, épouseroit une niece de l'Empereur, partageroit sa dépendance & sa docilité entre les deux Princes rivaux. » Eh! Sacrée » Majesté, dit Velly, que de défiance » & de précaution contre un beau- » frere, contre un Roi qui se regar- » deroit éternellement comme votre » obligé! Il vouloit insister: Mais, » dit l'Empereur avec un rire amer, » en se tournant vers le Pape, n'est- » il pas plaisant qu'il faille que je » prie le Roi de France de vouloir » bien accepter le Milanès pour un » de ses fils? Sont-ils mes neveux » après tout? Sont-ils nés d'Eléonore

» ma sœur ? Et quand ils le feroient,
» pourroit-on me disputer le choix 1536.
» de celui d'entr'eux auquel je vou-
» drois bien faire un pareil présent ?« La réponse eût été qu'il s'agissoit d'une restitution, & non pas d'un présent : mais l'Empereur ne voulut plus rien entendre, il prit congé & partit, laissant à Rome, pour un temps, ses Ministres Granvelle & de Cannes.

Les Ambassadeurs François s'adresserent à eux pour la copie que l'Empereur avoit promis de leur faire donner de sa harangue. Les Ministres Impériaux répondirent que Charles-Quint avoit changé d'avis, & qu'il l'envoyeroit directement à Leidekerke son Ambassadeur en France, qui la remettroit au Roi. Il l'envoya en effet, mais avec beaucoup d'adoucissemens. Les Ambassadeurs François de leur côté, combinerent dans leurs dépêches la harangue de l'Empereur avec ses explications, & suivant leur inclination pour la paix, & les avis du Pape, ils dissimulerent

ou affoiblirent (1) ce qui pouvoit
1536. irriter le Roi. Aussi la réponse du
Belcar. l. Roi, faite d'après cette copie infidelle
21. n. 32, 33, & cette analyse adoucie de la haran-
34, 35, 36. gue, est-elle extrêmement modérée. Le Roi se borne à une simple apologie sur tous les points, sans aigreur, sans récrimination, du moins outrageante; il répétoit sur le Traité de Madrid ce qu'il croyoit, ce qu'on l'avoit forcé de croire, que les engagemens contractés en prison étoient nuls. Le Traité de Cambrai étoit aussi injuste. » Je le signai pourtant, dit le Roi, parce que j'étois » pere. Mes enfans étoient prisonniers, pouvois-je me croire » libre? «

Sa modération ne se dément point

---

(1) Quelques Auteurs ont écrit que le Cardinal du Bellay, par un effort de mémoire bien singuliere, avoit retenu mot pour mot toute la harangue de l'Empereur; ce qui fit connoître l'infidélité de la copie que l'Empereur en donna, & de l'analyse que les Ambassadeurs de France en firent. Ce fait, & les Auteurs qui le rapportent, paroissent d'autant moins dignes de foi, que les du Bellay, dans leurs Mémoires, ne disent rien de semblable.

ſur l'article du Duel ; il déclare qu'il l'acceptera toujours avec plaiſir pour épargner une plus grande effuſion de ſang : mais il ne ſe regarde point comme défié par l'Empereur, & il ne le défie point. Cette réponſe eſt adreſſée au Pape, au Sacré College, aux Miniſtres des Puiſſances étrangeres réſidans à Rome, & qui avoient entendu le diſcours de l'Empereur. Le Pape donna ſa Bulle de neutralité. 1536.



CHAPITRE IV.

Suite des Affaires du Piémont. Ambassade du Cardinal de Lorraine.

1536. QUI le croiroit, & quel excès de probité peut excuser dans un Ministre une crédulité si opiniâtre? Velly espéroit encore le Milanès pour le Duc d'Orléans. Il se souvenoit que dans le cours des négociations, l'Empereur lui avoit dit qu'il falloit cacher avec soin aux Puissances d'Italie le projet de mettre le Duc d'Orléans sur le trône de Milan; cette confidence l'avoit séduit, il ne pouvoit la croire perfide; il se flattoit, (tant on croit aisément ce qu'on souhaite!) que par cette déclamation violente, si promptement réduite à rien, l'Empereur avoit seulement voulu offrir aux Puissances d'Italie les apparences d'une fausse animosité contre la France, & que s'il s'étoit promis l'éclat de ces vains discours,

Mém. de Langei, l. 5.

c'étoit parce qu'il se disposoit à les réparer par de prompts & solides effets ; que s'il n'avoit pas mis les Ambassadeurs François dans le secret, ce pouvoit être de peur qu'ils ne jouassent pas leur rôle assez naturellement. Ainsi l'ame simple de Velly mettoit à excuser l'Empereur toute la finesse qu'il auroit dû mettre à le pénétrer. Il fondoit principalement ses espérances sur l'arrivée prochaine du Cardinal de Lorraine, que l'Empereur savoit être chargé de pouvoirs pour conclure l'affaire du Milanès. Le Cardinal s'avançoit en effet à grandes journées vers Rome, où il espéroit trouver encore l'Empereur. Il avoit passé par le camp de l'Amiral de Brion, pour lequel il étoit chargé d'ordres du Roi qui ne respiroient que la paix. 1536.

L'Amiral, comme on l'a vu plus haut, étoit resté vers les bords de la Sessia, incertain de la conduite qu'il devoit tenir, observant Antoine de Leve du côté du Milanès, veil-

lant sur le Duc de Savoye enfermé
1536. dans Verceil, voulant assiéger cette Place, & ne l'osant, de peur que de Leve ne vînt au secours avec les forces supérieures qu'il avoit. Ce fut dans ces conjonctures que le Cardinal de Lorraine arrivant au camp, remit à Brion des Lettres du Roi, qui lui défendoient de continuer ses conquêtes, & lui recommandoient de se retirer dans quelque lieu de sûreté, sans y faire aucun mouvement jusqu'à nouvel ordre. L'Amiral qui ne vouloit rien faire légérement, communiqua ces ordres au Conseil de guerre, ils y éprouverent bien des contradictions; Burie qui commandoit l'artillerie, & qui avoit été reconnoître Verceil, assura qu'en vingt-quatre heures il auroit fait une bréche assez grande pour qu'on pût tenter l'assaut; si de Leve s'avançoit pour secourir Verceil, on comptoit être en état de l'arrêter du moins au passage de la Sessia: cependant il fallut obéir. Encore si l'ordre n'eût été que de suspendre les conquêtes,

mais cette retraite paroiſſoit inſupportable. D'Annebaut repréſenta 1536.
que la vanité Eſpagnole ne manqueroit pas de s'en applaudir comme d'une fuite honteuſe à laquelle ils auroient forcé les François. Dans ces conjonctures on prit un parti très-raiſonnable, qui ſatisfaiſoit aux ordres du Roi, en ſauvant tous les inconvéniens. Le Cardinal avoit fait part à Antoine de Leve de ſon arrivée, des ordres qu'il avoit apportés, & lui avoit fait demander une eſcorte pour pouvoir ſe rendre en ſûreté auprès de l'Empereur; il fut réſolu qu'on reſteroit dans le poſte où l'on étoit juſqu'à ce que le Cardinal eût conféré avec le Général Eſpagnol, qu'il l'eût inſtruit plus particulierement des ordres du Roi, de leur motif, qu'enfin il fût bien reconnu que la retraite des François étoit abſolument libre, & faite en vue de la paix. Le Cardinal fut reçu au camp ennemi avec toute ſorte de diſtinctions; de Leve s'engagea à ne point paſſer la Seſſia, & il fut reglé que l'Amiral repaſſeroit la

Doire : il alla camper à un poste
1536. nommé S. Germain, d'où il pouvoit s'assurer d'Yvrée & du Val d'Aoste, pour le passage des secours qu'il feroit venir de la Suisse, si la guerre continuoit, & d'où il étoit à portée de secourir Turin, si cette Place étoit assiégée. Le Cardinal continua sa route.

L'Empereur étoit alors à Sienne. Ses Ministres, de Cannes & Granvelle, s'y étoient rendus auprès de lui, aussi-bien que Velly. Le Cardinal y arriva presque en même temps qu'eux, & commença de négocier avec d'autant plus d'avantage, que le Roi venoit de donner des marques éclatantes de son amour pour la paix, en suspendant ses hostilités dans le Piémont. La négociation fut courte. Le Cardinal prenoit pour base la promesse que l'Empereur avoit faite à Velly du Milanès pour le Duc d'Orléans. L'Empereur revint à dire qu'il n'avoit rien promis, il entendoit apparemment qu'il n'avoit pas promis sans restriction, sans condition. Le Car-

dinal, sans s'arrêter à disp
tre l'Empereur, va trou
ly, & s'explique avec l
revient prier l'Empereur
un nouvel hommage à l
qu'il avoit déja reconnue e
ce du Pape. L'Empereur a
avoit promis, mais il rép
les conditions qu'il préten
mises à sa promesse, &
raisons de changer que lu
fournies l'opposition des l
d'Italie, & les procédés
offrit toujours le Milanè
Duc d'Angoulême, avec
niéces en mariage.

Le Cardinal répondit qu
de pouvoirs pour terminer
veur du Duc d'Orléans; qu
pereur persistoit à écarte
que objet de sa commission
restoit plus qu'à prendre co
s'en aller à Rome rendre
Pape des offres du Roi &
ses de l'Empereur.

L'Empereur parut con
voir partir, il lui dit seule

1536. vouloit l'entretenir à son retour de Rome.

Charles partit de Sienne le jour même ; le Cardinal l'accompagna jusqu'au-delà de la ville ; il se hâta ensuite d'écrire au Roi & à l'Amiral. Il fit au Roi une relation fidelle de sa courte & malheureuse négociation ; il avertit l'Amiral de se tenir sur ses gardes, & de compter peu sur la paix.

L'Amiral, sur cet avis & sur les ordres que le Maréchal de Montmorenci lui avoit adressés au nom du Roi, distribua une partie de ses troupes dans les différentes Places du Piémont dont il s'étoit emparé, & qu'il s'appliqua sans relâche à fortifier ; il enferma le reste dans un camp retranché le long du Pô, près de Carignan.

Mém. de Langei, l. 5. & 6.

Le Cardinal prit la route de Rome où il justifia son Maître avec une éloquence également forte & inutile ; il voulut intéresser le Pape à renouer les négociations pour la paix, en lui faisant sentir qu'on pourroit l'accu-

Belcar. l. 21. n. 31.

ſer du changement de l'Empereur, qui, avant ſon voyage de Rome, 1536.
avoit paru dans des diſpoſitions plus pacifiques. Tout le fruit de ſes repréſentations fut d'engager le Pape à envoyer deux Légats, l'un (le Cardinal de Carpy) auprès de l'Empereur; l'autre (le Cardinal de Trivulce) auprès du Roi, pour le diſpoſer à la paix,

Le Cardinal de Lorraine retourna enſuite auprès de l'Empereur qu'il trouva à Petra-Santa. Il eut le courage de lui faire ſur ſon manque de foi des remontrances dont la liberté hardie, mais ſage, fit reſpecter le Maître & l'Ambaſſadeur.

L'Empereur parut même frappé de ſes réflexions ſur l'inconſtance de la fortune, & de quelques prédictions, quoique purement conjecturales ſur la honte que ſes vaſtes entrepriſes devoient lui attirer. » Je » prie Dieu, dit-il avec quelque » émotion, qu'il détourne de moi » les malheurs dont vous me mena» cez, & que la paix puiſſe les pré-

» venir. « Il se plut à rendre justice
1536. au zele du Cardinal, à son éloquence,
à ses talens, à ses graces; mais il
persista dans son ancien projet de
garder le Milanès, & dans un projet
nouvellement conçu, & qui éclatoit
alors, d'attaquer la France de tous
côtés.



CHAPITRE V.

Intrigues & Négociations dans les différentes Cours de l'Europe.

LE Roi, toujours disposé à la paix se préparoit toujours à la guerre, mais à une guerre purement défensive. Il avoit pénétré dès long-temps tous les projets de l'Empereur, il les avoit pesés, il en bravoit la ridicule témérité; du haut de sa franchise altiere & généreuse, il regardoit avec pitié tous les artifices de son rival, il traçoit, pour ainsi dire, d'avance tous les détours du labyrinthe dans lequel la politique de l'Empereur alloit vouloir l'égarer; il le suivoit dans tous ces détours, non en dupe, comme l'Empereur pouvoit le croire, mais en observateur habile qui cherche à prendre le trompeur dans ses propres piéges. Il est toujours important, & il l'étoit alors plus que jamais dans les vues du Roi, de ne

1536.

Mém. de Langei, l. 5, & 6.

point paroître l'aggreſſeur. C'étoit à
1536. quoi le Roi s'attachoit uniquement. Il aſſembla un grand Conſeil, où cachant ſes vues avec ſoin, précaution ſans laquelle un Roi n'eſt que ſuivi par des courtiſans aveugles, au lieu d'être guidé par des Miniſtres éclairés, il écoute tous les avis, auxquels une liberté entiere d'opiner & de diſcuter, laiſſe toute leur énergie; il les réſume enſuite, & dans un diſcours ſans faſte, mais profond & entraînant, il ſe montre ſupérieur à ſon rival par les procédés, ſupérieur à ſon Conſeil par les lumieres; il fait ſentir la néceſſité de temporiſer, d'arrêter les conquêtes de l'Amiral, de lui faire peut-être repaſſer les Monts, en ſe contentant de laiſſer de bonnes garniſons dans les Places du Piémont qui ſeroient en état de défenſe.

Cette néceſſité provenoit moins de la foibleſſe de l'armée qui, par la ſage prévoyance du Roi, devoit recevoir à temps les ſecours néceſſaires, que du deſir d'enlever à Charles,

Quint jusqu'au moindre prétexte de rupture, de lui accorder plus qu'il ne pouvoit exiger, & plus qu'il n'attendoit. C'étoit le battre avec les armes qu'il fournissoit lui-même. En effet, l'Empereur ne faisoit pas une proposition qui n'eût pour but d'attirer un refus, dont il eût profité pour charger le Roi de la rupture aux yeux des gens prévenus. 1536.

Le Roi étant encore dans le Conseil, on lui remit une dépêche de Velly; cet Ambassadeur désabusé enfin de ses vaines espérances depuis le mauvais succès de la négociation du Cardinal de Lorraine, écrivoit au Roi que les Ministres de l'Empereur lui avoient demandé si le Roi ne se déterminoit pas enfin à envoyer l'Amiral à leur Maître; certainement on ne pouvoit pas faire de demande plus déplacée après l'envoi du Cardinal de Lorraine. Velly qui commençoit à apprendre auprès de l'Empereur l'art quelquefois utile de tromper, proposoit au Roi d'entamer, par le moyen de l'Amiral, une fausse né-

Mém. de Langei, l. 6.

gociation pour le Milanès en faveur
1536. du Duc d'Angoulême, pour se donner le temps de fortifier Turin & quelques autres Places du Piémont. Le Roi soûrit en lisant cette Lettre. » L'Empereur, dit-il, devoit mettre » plus d'adresse dans le choix du pré» texte. Il montre trop clairement » ou qu'il n'est pas prêt, ou qu'il n'ai» me point l'Amiral à la tête de mon » armée. Allons, il faut le désespé» rer, c'est-à-dire, le satisfaire. « Alors le Roi ne prenant du conseil de Velly que ce qui s'accordoit avec sa propre franchise, & rejettant la négociation pour le Duc d'Angoulême, écrit à l'Amiral de presser les fortifications de Turin & des autres Places, de ne conserver de l'armée que ce qui formeroit les garnisons, de renvoyer le reste en France, & de se tenir prêt à se rendre auprès de l'Empereur au premier avis que lui donneroit le Cardinal de Lorraine. Ce Cardinal avoit rompu sa négociation avec l'Empereur, mais il étoit encore à Rome, & il devoit à son

retour

retour, comme on l'a dit plus haut, (1) voir encore l'Empereur. L'Amiral n'entendit parler de rien; lorſque l'Empereur vit qu'on étoit diſpoſé à le lui envoyer, il ne le demanda plus: mais, ce qui eſt aſſez ſingulier; c'eſt que l'Amiral ſans éprouver alors aucune diſgrace, ſans rien perdre de ſa faveur, ſans qu'on formât aucune plainte contre lui, fut cependant rappellé. A la vérité il revint en Général, ramenant en France ſon armée, mais il n'eut plus de commandement. 1536.

Tous les artifices de l'Empereur venoient échouer contre la pénétration & la ſageſſe du Roi. Il déconcertoit l'Empereur à force de complaiſance; l'Empereur ne pouvant lui trouver de torts, fut réduit à lui en ſuppoſer. On vit alors combien il y avoit de bonne politique dans la modération du Roi. Si des calomnies à détruire lui donnerent tant de peine, qu'auroit-ce été s'il

(1) Voir le Chapitre précédent.

eût eu des torts réels ? L'Empereur
1536. n'avoit pas manqué de décrier son Rival dans toutes les Cours étrangeres, pour empêcher qu'on ne lui fournît des secours. Il l'avoit fait avec éclat à Rome, il le fit sourdement & avec beaucoup d'artifice partout ailleurs.

Il écrivit au Roi d'Angleterre pour lui demander le renouvellement des anciennes alliances, & solliciter son secours contre le Turc, disoit-il, mais en effet contre François Premier; il promettoit d'oublier à ce prix les outrages faits à la feue Reine Catherine d'Arragon sa tante. Il envoya aussi au Roi d'Angleterre une copie du discours qu'il avoit prononcé à Rome.

Mém. de Langei, l. 5.

Henri répondit assez durement que cette copie étoit infidelle, qu'il avoit sur cela des avis certains, qu'il en avoit de certains aussi sur un article qui le regardoit personnellement, sur des propos calomnieux que l'Empereur avoit tenus contre lui à Rome & ailleurs au su,

jet de la mort de Catherine d'Arragon ; qu'il verroit à loisir s'il devoit oublier cette injure, ou s'en venger ; qu'il prendroit sur cela conseil de sa gloire ; qu'au reste il connoissoit & condamnoit les desseins ambitieux de l'Empereur contre la France. Henri étoit toujours étroitement lié avec François Premier dont il n'avoit pas encore oublié les services. On traitoit même alors d'un mariage entre le Duc d'Angoulême & la Princesse Elisabeth, fille de Henri VIII, encore au berceau. 1536.

Les intrigues de l'Empereur avoient mieux réussi en Allemagne, où il lui importoit tant de faire des levées, & d'empêcher son ennemi d'en faire. Il y avoit envoyé des copies de son discours, toutes différentes les unes des autres. S'adressoit-il aux Protestans ? il avoit été leur défenseur auprès du Pape, & il alloit consommer l'ouvrage de leur réunion à l'Eglise, lorsque la nouvelle du Piémont envahi & du

Milanès menacé, l'avoit obligé de
1536. quitter Rome précipitamment. S'adressoit-il aux Catholiques ? Il avoit été le plus zélé défenseur de la Foi ; il avoit soin pourtant de combiner ces Lettres de maniere que les Protestans pussent voir celles des Catholiques, & les Catholiques celles des Protestans, sans être désabusés. Il peignoit aux uns & aux autres François Premier comme un ennemi furieux de l'Allemagne ; François avoit banni à son de trompe tous les Allemans de ses Etats, il faisoit brûler sous prétexte d'hérésie, tous les François qui entretenoient quelque commerce avec l'Allemagne & les Allemans même que le commerce attiroit chez lui. Sa rage contre les Allemans ne distinguoit ni religion, ni parti ; il avoit fait un Traité avec le Turc, qui devoit se jetter sur l'Allemagne.

Vers ce temps-là des incendiaires publics ravageoient toute cette

contrée; (1) il n'y avoit presque point de jour qu'il n'y eût quelque bourg ou quelque village réduit en cendres, c'étoit François Premier qui allumoit ces feux; il brûloit les Allemans chez eux, il brûloit leurs amis chez lui. L'Empereur indigné d'une si odieuse fureur, avoit envoyé défier cet ennemi de la religon, & de l'humanité. Il lui avoit fait remettre par un Héraut une épée teinte de sang, signal d'une haine irréconciliable & d'une guerre mortelle. François avoit reçu ce gage de bataille en présence des Princes de son sang & de toute sa Cour, & il n'avoit osé répondre au défi. On publioit ces calomnies dans les chaires, on les affichoit aux portes des Eglises. De petites images qu'on répandoit par-tout, montroient le Héraut de l'Empereur présentant au Roi une épée rouge & flamboyante, on lisoit au bas cette explication : *Guerre à feu & à sang à*

1536.

(1) Ils ravageoient aussi la France, où ils brûlerent plusieurs villes, Troye entr'autres.

l'ennemi de la Religion. Les Lettres
1536. de défi étoient imprimées & datées; on y voyoit le nom du Héraut, le lieu où elles avoient été présentées. Rien n'étoit oublié. Cette fanfaronnade calomnieuse jette de violens soupçons sur la conduite de l'Empereur dans la grande affaire du cartel en 1528.

Mém. de Langei, l. 6. Belcar. l. 21 n. 39.

Les esprits étoient prévenus, les cœurs étoient révoltés, tout Allemand frémissoit d'horreur & de colere au seul nom de François Premier, ils couroient en foule s'enrôler sous le Comte de Nassau, qui faisoit des levées pour l'Empereur. François Premier n'eût pas trouvé un seul soldat. Telles étoient les dispositions de l'Allemagne, lorsque François Premier y renvoya, pour la désabuser, le sage Guillaume du Bellay-Langei.

Il falloit toute l'intrépidité de ce Ministre pour l'entreprendre, & toute son adresse pour y réussir; il étoit obligé de se présenter, non en Ministre public, on ne l'eût pas reçu à ce titre, mais en Agent

ſecret ; il connoiſſoit le pays, il s'y étoit fait des amis dans ſes ambaſſades précédentes ; mais ces amis conſternés (même les Ducs de Virtemberg qui lui devoient tout) bornoient leur zèle à ne le point dénoncer, à l'avertir de ſon danger. S'il voyageoit de jour, il étoit impoſſible qu'il échappât aux Emiſſaires Impériaux. La nuit, autres périls. Les payſans faiſoient la garde dans tous les villages pour tacher de ſurprendre les incendiaires dont on a parlé, ils ne laiſſoient paſſer personne ſans l'interroger, & un Miniſtre du Roi de France eût eu bien de la peine à ſe tirer de ces interrogatoires. Tout le monde lui conſeilloit de retourner ſur ſes pas. On ne put l'y déterminer, il réſolut de périr, s'il le falloit, mais de s'engager dans l'Allemagne pour y remplir ſa miſſion. Heureuſement il trouva tout à l'entrée de ce pays (1) un ami plus généreux & moins ti-

1536.

(1) A Andernach en Weſtphalie, à ce qu'on prétend.

1536. mide que les autres, qui étoit dans les intérêts de la France, & qui lui donna un asyle. Langei resta caché dans la maison de cet ami pendant plusieurs jours qu'il sut bien employer. Secondé par son ami, il eut des conférences avec quelques-uns de ces gens sages que le torrent de l'erreur entraîne difficilement, & qui ont toujours une oreille ouverte à la vérité. Ils désiroient d'être instruits, ils le furent; ils employerent à détromper les peuples l'autorité que donne la sagesse. Langei, par leur moyen, répandit dans toute l'Allemagne la harangue de l'Empereur, telle au moins qu'on la connoissoit en France: il l'avoit fait traduire en Allemand. Il montra aussi des Lettres de Leidekerke, Ambassadeur de l'Empereur, écrites & datées de France, qui prouvoient du moins qu'il y étoit encore; qu'il n'y avoit par conséquent point de rupture, & que le défi étoit une fable; il montra d'autres Lettres que des Marchands Alle-

Mém. de Langei, l. 6.

Belcar. l. 21, n. 40.

mans lui avoient écrites de Lyon pour le remercier de les avoir recommandés au Roi, dont ils recevoient toute sorte de bons traitemens. L'Arrêt de proscription contre toute la Nation Allemande, n'étoit donc encore qu'une chimere. En même tems on vit arriver de la Foire de Lyon des Négocians de tous les cercles de l'Empire. Langei qui savoit combien ils avoient à se louer du Roi, ne négligea pas cette circonstance, il écrivit à tous ses amis pour demander que ces Négocians fussent interrogés, & que leurs témoignages fussent rendus publics. Ils démentirent tous & le défi & l'Arrêt de bannissement; ils attesterent la résidence actuelle de Leiderkerke en France; ils dirent qu'à la vérité tout annonçoit une rupture prochaine, mais qu'elle n'avoit point encore éclaté, que le Roi les avoit reçus avec une bonté distinguée; qu'il leur avoit même promis de protéger leur commerce en cas de guerre, & de les traiter comme ses Su- 1536.

fut contraint de retourner dans son asyle.

1536.

Mém. de Langei, l. 6.

Belcar. l. 21. n. 39.

Ne pouvant se présenter aux Electeurs, il leur avoit écrit; & de l'aveu du Roi il les avoit établi Juges de ses différends avec l'Empereur, & des droits des Princes ses fils au Milanès; il ne demandoit que la convocation d'une Diéte où il pût faire entendre ses raisons; il avoit envoyé ses Lettres de créance à l'Electeur Palatin, comme au Doyen du Collége Electoral; l'Electeur Palatin répondit que le Roi des Romains avoit été nommé Vicaire de l'Empire; que c'étoit à lui qu'il falloit s'adresser, & que les Lettres de créance alloient lui être renvoyées.

Lorsque Langei se vit ainsi renvoyé aux ennemis de la France, il n'espéra plus ni Diéte, ni justice; mais il ne négligea point la justification de son Maître; il adressa ses Lettres de créance directement aux Electeurs & aux Princes de l'Empire, il leur répéta que le Roi en

appelloit à leur équité de toutes les injustices de l'Empereur ; qu'il ne vouloit prendre qu'eux pour Juges de ses droits ; il détruisit toutes les calomnies dont on avoit noirci le Roi ; il exposa ses raisons, il écrivit tout ce qu'il auroit dit en pleine Diéte. Ses Lettres furent éloquentes & hardies. Il s'y plaignit amérement de ces embûches dressées, de ces Emissaires dispersés sur toutes les routes, pour enlever ou assassiner les Ministres du Roi. « Procédé, s'é- » crie-t'il, moins injurieux encore » pour ce Prince qu'humiliant pour » le Corps Germanique. Qu'est donc » devenue l'ancienne splendeur, » l'ancienne dignité du Saint-Empi- » re ? Qu'est devenue cette liberté » si chere, cette indépendance dont » vous étiez si jaloux ? Esclaves de » l'Empereur, vous ne recevez plus » d'Ambassadeurs sans sa permission. » Vous souffrez que l'entrée de vos » Etats soit fermée aux Ministres » d'un grand Roi votre allié, dont » les grands services viennent de 1536.

» vous préserver peut-être d'un plus
1536. » grand esclavage, j'en atteste la
» Ligue de Smalcalde, & la révo-
» lution du Virtemberg ! Vous souf-
» frez qu'un Prince votre Chef, mais
» non votre Maître, viole chez vous
» le droit des gens par des attentats
» criminels, comme il les a fait vio-
» ler à Milan; que la liberté, que
» la vie des Ambassadeurs soient
» abandonnées à l'insolence, à la fu-
» reur de ses satellites. Ce caractère
» sacré, toujours respecté, même
» au milieu de la guerre, devient
» une source de péril, un titre de
» proscription dans la paix, chez
» une Nation amie, alliée, géné-
» reuse d'ailleurs, mais foible, &
» qui n'ose empêcher son tyran d'exé-
» cuter chez elle des crimes qu'elle
» déteste. Connoissez vos droits &
» votre dignité, osez le juger, osez
» prononcer entre le Roi & lui. Ce
» Roi qu'on vous a peint comme
» votre ennemi & votre persécu-
» teur, vous savez à présent s'il mé-
» rite ces titres. La reconnoissance

» de vos Négocians publie par-tout » ses bienfaits. Protecteur de vos li- » bertés, bienfaiteur de vos Princes » & de vos moindres concitoyens, » il se rend aujourd'hui votre justi- » ciable, & croit l'être naturelle- » ment, puisqu'il s'agit d'un Fief de » l'Empire ; si vous rejettez ses pré- » tentions, il y renonce : mais je » vous en ai montré les fondemens, » l'équité vous est chere, pronon- » cez. «

1536.

Mém. de Langei, l. 6.

Belcar. l. 21. n. 39.

Les efforts de Langei ne furent pas sans effet ; de treize mille Lansquenets que la haine pour les François, plus encore que le désir du pillage, avoit engagés à prendre parti pour l'Empereur, & qui ne demandoient point d'autre solde que le butin qu'ils se promettoient de faire en France, il y en eut à peine deux ou trois mille qui resterent sous le drapeau, les autres chercherent des prétextes pour échapper à leurs engagemens, ils demanderent de l'argent qu'ils savoient bien qu'on ne pouvoit pas leur donner, ils

refuserent de faire aucune inva-
1536. sion en France où ils savoient qu'on les vouloit mener, ils finirent par se débander. Langei obtint même de quelques-uns des Princes Protestans qui l'avoient admis à leurs assemblées particulières de la Ligue de Smalcalde, la permission de faire des levées dans leurs Etats. Cette espèce de révolution fut le fruit de l'activité intelligente de Langei; & de la politique du Roi à laquelle
Mém. de Langei, l. 5. & 6. on ne put reprocher alors qu'un seul point que Langei dissimule dans ses Mémoires; c'est l'exécution que
1535. le Roi avoit fait faire à Paris de
Belcar. l. 20. n. 59. quelques Luthériens dont le fanatisme insolent, mais phrénétique, (1) pouvoit avoir mérité la prison. Le P. Daniel qui paroît se complaire dans la description des tourmens de
Belcar. l. 21. n. 1. ces malheureux qu'on brûloit à petit feu, dit que le Roi vouloit par cette

(1) Ils avoient affiché dans Paris & sur les murailles même du Louvre, des placards contre le Saint Sacrement.

pieuse rigueur attirer la bénédiction du Ciel sur ses armes; mais pouvoit-il par-là attirer la bénédiction du Ciel sur les armes des Protestans ses Alliés? On n'examine ici ce fait que relativement à la politique, on aura lieu de l'examiner sous un autre point de vue dans l'Histoire Ecclésiastique de ce Regne. Il paroît que dans un temps où le Roi recherchoit l'appui des Princes Protestans d'Allemagne contre l'Empereur, cette rigueur à l'égard des Protestans de France étoit au moins imprudente. 1536.



CHAPITRE VI.

Plan & préparatifs de François Premier, pour la défense de ses Etats.

1536.
Mém. de Langei, l. 5. & 6.

APRÈS tant d'éclat & d'intrigues, la rupture étoit infaillible. L'Empereur avoit même entiérement levé le masque, Antoine de Leve, par son ordre, avoit passé la Sessia dès le huit Mai, malgré la parole donnée au Cardinal de Lorraine; il étoit venu camper entre Turin, Verceil & Saint-Germain : c'étoit se rendre aggresseur, & il semble que le Roi eût pu laisser l'Amiral & son armée dans le Piémont, mais il avoit formé un autre plan. Il vouloit que l'Empereur s'avançât encore davantage, afin qu'il ne pût absolument rester aucune équivoque sur l'aggresseur. Le passage de la Sessia, la présence d'Antoine de Leve dans le Piémont, étoit une

préparation aux hostilités plutôt que des hostilités. Le Roi s'attachoit principalement à deux objets, il vouloit conserver ses conquêtes du Piémont, & bien défendre la France si elle étoit attaquée. 1536.

Mais de ces deux objets, c'étoit le second qui attiroit le plus son attention. Il comptoit sur la vanité de l'Empereur pour préférer une descente en France à une guerre dans le Piémont. C'étoit ce que le Roi désiroit, c'étoit sur ses foyers qu'il attendoit l'Empereur. Il levoit, pour le bien recevoir, une armée formidable à laquelle il devoit joindre les restes de son armée du Piémont, que l'Amiral lui ramenoit. Il trouvoit dans la descente des ennemis en France, deux grands avantages pour lui, l'un que l'aggression seroit plus éclatante, l'autre que la honte de Charles-Quint seroit plus complette. Si la guerre se faisoit dans le Piémont, l'Empereur la feroit commodément, il tireroit du Milanès ses vivres & ses munitions; Mém. de Langei, l. 6.

en cas de disgrace, la retraite seroit libre & facile, il n'y avoit point
1536. là pour l'Empereur de grande confusion à essuyer. Si au contraire il portoit la guerre en France, le Roi l'attendoit au passage des Alpes, où il espéroit lui faire perdre une bonne partie de son armée; il devoit ensuite se retirer vers le cœur du royaume, en faisant le dégât, en brûlant les vivres & les fourages, en enfermant l'armée Impériale dans un vaste désert qu'il laisseroit entre lui & les Alpes, après avoir bien approvisionné & fourni de garnisons nombreuses toutes les Places en état d'être défendues; c'étoit par la famine & par les fatigues qu'il vouloit ruiner l'armée de l'Empereur, il ne devoit livrer bataille que s'il y étoit forcé; la maturité de l'âge, l'expérience, le souvenir de Pavie l'avoient fait revenir de la fureur des batailles; il commençoit à préférer une guerre lente & systématique. Or dans cette vue d'attirer l'Empereur en France, & de lui faire négliger

la guerre du Piémont, il étoit essentiel de rappeller l'armée de l'Amiral; 1536.
car si le Roi avoit une armée dans le Piémont, il étoit impossible que la guerre ne s'y fît pas. L'Empereur seroit-il assez imprudent pour laisser derriere lui une armée qui pourroit lui fermer le retour?

Mais d'un autre côté il falloit conserver au moins les principales conquêtes du Piémont, c'est pourquoi le Roi avoit ordonné à l'Amiral de fortifier promptement, avant son départ, les plus considérables Places, & d'y laisser des garnisons suffisantes pour les défendre; il étoit possible que l'Empereur, dans l'empressement d'attaquer la France, ne voulût point s'arrêter devant ces Places, qu'il espérât qu'elles tomberoient d'elles-mêmes, lorsque maître du Milanès, d'un côté, ayant conquis la Provence de l'autre, il les tiendroit enfermées entre deux Etats dont il pourroit réunir contre elles toutes les forces.

Mém. de Langei, l. 6.

Par-là le double objet du Roi se-

roit rempli : pourvu que l'Empereur
1536. s'engageât dans les Alpes, le Roi se croyoit sûr de garder ses conquêtes du Piémont, & d'humilier son ennemi en Provence.

Si pourtant l'Empereur, mieux conseillé, commençoit par faire le siége des Places du Piémont, le Roi se proposoit de passer les Alpes lui-même pour aller défendre ses conquêtes.

Son amour pour la gloire, son application aux affaires reprenoient alors une nouvelle force. *Alexandre*, dit le Maréchal de Tavanes, *voit les femmes quand il n'a point d'affaires, François voit les affaires quand il n'a plus de femmes.*

Mém. de Tavanes.

Phrase de pur bel esprit, où il n'y a pas un mot d'exact. Alexandre ne fut jamais sans affaires ; quand il fut amoureux, ce fut au milieu des affaires même & par délassement. François le fut toute sa vie, les femmes le gouvernerent encore plus dans ses dernieres années que dans les premieres, comme on le verra dans la

guerre de 1542, mais toujours ſans lui faire trop négliger ſes affaires. 1536.
S'il y eut un temps où il fut propre à l'amour, ce fut ſur-tout depuis ſon avénement à la Couronne juſqu'en 1525. Or jamais, à quelques éclipſes près, il ne ſe livra aux affaires avec tant d'ardeur que dans ces premieres années de ſon regne. Il eſt vrai qu'il eut un intervalle de langueur depuis le Traité de Madrid juſqu'au Traité de Cambrai, mais cette langueur venoit moins de ſes amours que de la longue impreſſion de ſes malheurs, qui le portoit au repos.

Ses ſoins s'étendirent à tout dans cette guerre de 1536. La France pouvoit principalement être attaquée du côté des Pays-Bas en Picardie, du côté de l'Allemagne en Champagne, du côté de l'Italie en Dauphiné & en Provence, du côté de l'Eſpagne en Guyenne; il pourvut à tous ces objets, il fit réparer les fortifications des Places frontieres dans toutes ces Provinces, il y fit diſ-

1536. tribuer toutes les troupes, & qui plus eſt tout l'argent néceſſaire Il embraſſoit les moindres détails : il écrivoit à François de Montmorenci, (1) Lieutenant du Duc de Vendôme au Gouvernement de Picardie. » Ravitaillez Thérouanne, viſitez » Montreuil, rendez-moi compte de » l'état de cette Place. «

Le Duc de Guiſe veilloit ſur la Champagne.

Le Roi envoya en Dauphiné d'Humieres dont la bonne conduite, l'intelligence, l'activité juſtifierent ſon choix. Ce brave & vigilant Officier ferma ſoigneuſement tous les paſſages des Alpes du côté du Dauphiné, il mit en état de défenſe toutes les Places, même les plus enfoncées dans ces montagnes.

Quant à la Provence, le Roi n'oublia point que Marſeille, par ſa ſituation & par ſa richeſſe, avoit attiré en 1524, les armes des Impériaux

(1) François de Montmorenci de la Rochepot.

conduits

conduits par le Connétable de Bourbon ; il y envoya Barbésieux, cet Amiral du Levant, qui avoit succédé à André Doria, & qui, dans le poste où on l'envoyoit, pouvoit avoir affaire à ce dangereux Rival.

La garde du reste de la Provence regardoit l'armée que le Roi formoit alors.

Le choix qu'il fit du Défenseur de la Guyenne, étoit excellent par les circonstances, c'étoit le Roi de Navarre : son voisinage allarma beaucoup l'Espagne.

CHAPITRE VII.

Affaires du Piémont. Défection du Marquis de Saluces.

CEPENDANT du côté du Piémont les affaires prenoient une face que toute la prévoyance du Roi n'avoit pu prévenir. L'Amiral en revenant à la Cour, avoit laissé, par ordre du Roi, le commandement des troupes

1536.

Mém. de Langei, l. 6.

qui étoient restées dans le Piémont,
1536. au Marquis de Saluces. (1) L'événement prouva qu'on ne pouvoit faire un plus mauvais choix ; on ne voyoit en lui qu'un Général médiocre, on ne s'attendoit pas à y trouver un traître ; on s'y attendoit d'autant moins, que le Roi l'avoit comblé de bienfaits. Saluces avoit été élevé avec lui, le Roi l'avoit toujours aimé, il avoit pris soin de sa subsistance, lorsque Saluces n'étoit qu'un cadet de sa Maison, sans fortune, sans ressource du côté de ses proches, qui étoient tous ses ennemis ; il lui avoit donné le Marquisat de Saluces, confisqué sur son frere aîné ; (2) pour rebellion & félonie ; il venoit d'ajouter à cet Etat de grands domai-

(1) Le Marquis de Saluces, Michel-Antoine, mort en 1528. dans le royaume de Naples, avoit trois freres qui lui succéderent ; savoir, Jean-Louis qui étoit prisonnier en France dans le tems dont il s'agit à présent, c'est-à-dire, en 1536. François qui alors étoit Marquis de Saluces, & dont il s'agit dans ce Chapitre, enfin Gabriel, Evêque d'Aire, dont on parlera dans la suite.

(2) Jean-Louis, le second des quatre freres.

mes dans le Piémont, il l'avoit dé-
coré du collier de son Ordre, il l'ho- 1536.
noroit alors du commandement de
ses troupes. Des chaînes si puissantes
ne purent retenir l'inconstant Saluces ; mais le principe de sa trahison
devoit lui attirer plus de pitié que de
haine. Il est toujours utile de retracer aux hommes des exemples frappans du pouvoir de la superstition.
Le Marquis de Saluces en est un. L'Italie étoit pleine alors d'Astrologues
& de Prophètes que vraisemblablement la politique de l'Empereur faisoit parler à son gré. On lui prédisoit la conquête de la France, au Roi
la mort, ou une nouvelle captivité
de 1536. On avoit prédit à Antoine
de Leve qu'il mourroit en France,
& qu'il feroit enterré à S. Denis, ce
qu'il entendoit du tombeau des Rois
en France. Il mourut, dit-on, dans
un lieu nommé S. Denis en Provence, & son corps fut transporté dans
l'Eglise de S. Denis de Milan ; car
tout ce qui est oracle & prédiction,
doit s'accomplir par équivoque.

Mém. de Langei, l. 5.

Belcar. l. 21. n. 57.

Quoi qu'il en soit, le Marquis de
1536. Saluces ne voulut point douter de l'accomplissement de ces prédictions, il voyoit déja la France devenue province d'Espagne, il plaignoit tous les amis qu'il avoit en France, & dont le sort alloit si cruellement changer ; il plaignoit tant de braves gens qu'il avoit commandés, & qui alloient s'immoler infructueusement pour la défense d'un pays que le Ciel réprouvoit. Martin du Bellay-Langei étoit un de ses plus intimes amis ; lorsque le Marquis de Saluces eut pris ouvertement le parti de la trahison, il lui en avoua les motifs, « Si tous » ces braves insensés veulent périr, » dit-il, faut-il que je périsse avec » eux ? Irai-je du moins jouer en France le triste personnage du Prin- » ce de Melphe, dépouillé de sa Sou- » veraineté pour n'avoir pas su em- » brasser le parti du plus fort ? Mon » Marquisat de Saluces seroit la pre- » miere proie du vainqueur. »

Il tâchoit ensuite de se déguiser à lui même le crime de sa défection,

en alléguant que le Marquisat de Saluces étoit originairement un Fief 1536.
de l'Empire, qu'il l'étoit donc encore, puisque l'Empire ne connoissoit point de prescription passive; que ses ancêtres l'avoient mal-à-propos possédé comme mouvant du Dauphiné; qu'il ne faisoit que remettre les choses dans l'ordre en se reconnoissant pour vassal de l'Empereur, & en lui consacrant ses services; il finit par offrir à du Bellay ses bons offices auprès de l'Empereur, lorsque la France seroit conquise.

L'Empereur, toujours si habile & si heureux à enlever aux François leurs plus grands Capitaines, se connoissoit trop en hommes pour estimer Saluces au-delà de sa valeur; il ne prétendoit point le mettre à la tête de ses armées, mais il avoit besoin de lui à la tête des troupes Françoises. Saluces devenoit à ses yeux un homme considérable par un commandement qui mettoit, pour ainsi dire, en sa main les clefs de la Fran-

ce. Il traitoit avec lui par le ministere
1536. d'Antoine de Leve, dont le Marquis devoit épouser la fille, il lui promettoit de joindre à son Marquisat de Saluces le Montferrat, sur lequel le Marquis avoit des prétentions; mais il n'avoit garde de permettre qu'il levât si-tôt le masque, il vouloit se servir de lui pour ruiner les affaires de France en Piémont, & pour s'ouvrir une entrée facile en France. Ce n'étoit point une simple défection qu'il lui demandoit, c'étoit une véritable trahison. Aussi le Marquis de Saluces, avant de s'ouvrir à du-Bellay, comme on vient de le voir, mit-il long-temps dans sa conduite la perfidie la plus étudiée; & si l'on eût pu ne la jamais découvrir, il ne se fût jamais déclaré.

Mém. de Langei, l. 6.

Une seule démarche qu'il fit d'abord un peu imprudemment, eût pu le rendre suspect, si les esprits avoient été tournés à la défiance. On voit arriver en poste à la Cour le Marquis de Saluces, non pour aucune

Belcar. l. 21. n. 37.

affaire relative au commandement dont il étoit chargé, mais pour demander la reſtitution de preſque toutes les Places importantes du Piémont, qu'il prétendoit avoir été détachées du Marquiſat de Saluces par les Ducs de Savoie. Si on l'eût voulu croire, ſon petit Etat ſe ſeroit étendu vers le Levant juſqu'au Tanaro; & ſi l'on y eût joint le Montferrat auquel il prétendoit, il n'eût eu pour bornes de ce côté-là, que le Milanès, & le Marquis ſeroit devenu l'une des grandes Puiſſances de l'Italie. On lui fit entendre doucement qu'il avoit déjà reçu aſſez de faveurs, qu'il devoit travailler à les mériter, & ſur-tout ne jamais prétendre à celles qu'il étoit venu demander. Il partit preſque mécontent; mais comme cette démarche ne parut avoir de ſa part aucune ſuite, on l'oublia & on crut qu'il l'avoit oubliée; on connut dans la ſuite qu'il avoit cherché ce refus comme le prétexte ou l'excuſe des projets qu'il méditoit; car il eſt de ces ames également 1536.

mal-honnêtes & superstitieuses, qui
1536. comptent frauduleusement avec elles-mêmes, & qui trompent leur conscience pour l'appaiser. Quand on se représente le Marquis de Saluces s'efforçant de croire que tous ces Etats lui appartenoient, excitant son cœur au mécontentement, s'alléguant à lui-même les décrets du Ciel, toujours ignorés, ou de vieilles maximes féodales, interprétées par l'intérêt; puisant dans ces sources équivoques l'infâme devoir de l'ingratitude & de la perfidie, on sent combien il est nécessaire d'écouter la voix de ce sentiment intérieur qui n'admet rien que de juste, & d'imposer silence au raisonnement, à ce séducteur complaisant & facile, toujours prêt à flatter les penchans, à excuser les torts, à colorer les crimes.

Antoine de Leve étoit exactement instruit de toutes les délibérations du Conseil de guerre, & prenoit toujours ses mesures en conséquence. Le Marquis avoit soin d'ailleurs de s'op-

poser à tous les projets utiles, & d'en empêcher l'exécution.

Il avoit été décidé que pour assurer au Roi les conquêtes du Piémont, on fortifieroit Turin, Fossan & Coni, & qu'on s'attacheroit à défendre ces trois Places. D'Annebaut, chargé de la défense de Turin, s'y enferma avec l'élite de la Noblesse. Les fortifications n'en étoient pas encore entiérement réparées, & l'ennemi approchoit; mais on travailloit sans relâche à les rétablir, & cette généreuse Noblesse étoit résolue à s'ensevelir sous ses ruines. 1536.

A l'égard de Fossan & de Coni, le Marquis de Saluces remettant en délibération ce qui étoit réglé depuis long-temps par les ordres du Roi, tenoit tous les jours des Conseils de guerre, où d'abord il eut soin d'empêcher qu'on ne décidât rien; puis, lorsqu'il fallut décider, il prétendit qu'on devoit se borner à la défense de Turin, & abandonner les deux autres Places. Mais le brave Montpesat, qui avoit visité Fossan, entre-

1536. prenoit de le fortifier & de le défendre, pourvu qu'on ne perdît point de temps ; Saluces s'attacha donc à en perdre. Heureusement pour lui la Roche du Maine, si connu par ses saillies audacieuses, un de ces hommes à qui un courage éprouvé, un tour d'esprit libre, hardi & facile, ont acquis le droit de tout dire, opina pour Coni, si l'on ne vouloit garder qu'une des deux Places. Montpesat, sans disputer, offrit de se jetter dans celle des deux qu'on voudroit choisir, & ne demanda que de la célérité. Ce fut justement ce qu'on lui refusa. Le Marquis, sous prétexte qu'on ne s'accordoit point, remit la délibération à un autre jour, & cependant il écrivit au Roi pour lui proposer de se borner à la défense de Turin, & pour se plaindre du peu de soumission des principaux Officiers. On sent que cette plainte tendoit à décréditer d'avance celles qu'ils pourroient faire avec raison contre lui.

Pour toujours gagner plus de temps,

le Marquis propoſa de viſiter Foſſan de nouveau, dans le deſſein de décider qu'il ne pouvoit être défendu; delà on auroit été viſiter Coni, qui ne ſe ſeroit pas trouvé non plus en état de défenſe : mais ſur la nouvelle viſite de Foſſan, on jugea qu'il pouvoit être fortifié; que les ſoldats, aidésde huit ou neuf cens pionniers, pourroient en peu de temps élever les remparts à une hauteur convenable; Montpeſat avoit déjà fait commencer les travaux. Le cri fut univerſel pour la défenſe de Foſſan, on preſſa le Général de ſe déterminer; il renvoya l'affaire au lendemain, & la nuit tous les pionniers diſparurent. Dès-lors on ne put ſe défendre des plus violens ſoupçons, on examina plus particuliérement la conduite du Marquis, on s'apperçut que le Comte de Pocquepaille, qui étoit attaché à ſon ſervice, & qui avoit toute ſa confiance, alloit & venoit ſans ceſſe du camp François au camp ennemi; mais les prétentions du Marquis ſur le Mont-

1536.

ferrat, prétentions qu'il ne dissimu-
1536. loit point, & pour lesquelles il étoit obligé de s'adresser à l'Empereur, servoient de prétexte à ces allées & venues; cependant les murmures éclatoient, Martin du Bellay auquel il n'avoit pas encore fait ses confidences, osa lui dire en plein Conseil qu'un Courier du Roi, qui venoit de Milan, avoit vu en passant par Ast, le logement de Saluces marqué à côté de celui de l'Empereur. Saluces ne répondit que par un sourire dédaigneux & une plaisanterie effrontée, que du Bellay son ami regarda comme des preuves de son innocence.

Depuis qu'il n'y avoit plus de pionniers, Saluces ne parloit que de la possibilité, de la nécessité de défendre Fossan, & même Coni; il gémissoit de la fuite des pionniers, il alloit en faire venir de ses Etats qui répareroient avantageusement la perte des autres; exercés aux périls comme aux travaux, ce seroit, au besoin, d'excellens soldats aussi-bien

que d'infatigables pionniers. Il ne manquoit à ces admirables travailleurs que d'arriver, on les promettoit pour le lendemain, & ils ne vinrent point en tout. Les murmures redoubloient. Le Roi, dans toutes ses Lettres, insistoit pour qu'on gardât les deux Places; il exhortoit, il prioit, il commandoit qu'on arrêtât les Impériaux un mois, trois semaines, quinze jours du moins; il espéroit, à force de diligence, être en état au bout de ce temps, de faire face aux Impériaux; il écrivoit à Saluces, il écrivoit à Montpesat & aux autres principaux Officiers: » Vous me rendrez, leur » disoit-il, le plus important de » tous les services. « Ceux-ci étoient disposés à obéir, mais Saluces arrêtoit tout; cependant les vivres se consumoient inutilement à Fossan & à Coni, on ne fortifioit ni l'une ni l'autre Place, l'ennemi approchoit; il y eut un moment d'inquiétude où l'on songea sérieusement à mettre l'artillerie en sûreté; le Mar-

1536.

Mém. de Langei, l. 6.

quis feignant beaucoup de zele pour
1536. l'intérêt public, proposa de la conduire à Revel, Place située dans ses Etats, & qu'il disoit être inexpugnable. Pour cette fois il ne fut pas possible d'être sa dupe, l'effronterie de cette demande fit perdre patience; on dissimula moins que jamais au Marquis les soupçons que toute sa conduite inspiroit, les Officiers prirent leur résolution malgré lui. » *Notre zele pour le service du Roi*, s'écrierent-ils tous, *nous tiendra lieu de ce* » *qui nous manque, nous serons nos* » *pionniers nous-mêmes, & dussions-* » *nous tous périr, nous défendrons ou* » *Coni ou Fossan. Et moi*, dit le Marquis, *je prétends les garder tous deux.* » *Monsieur de la Roche du Maine,* » *vous dites que Fossan est la plus foi-* » *ble de ces deux Places, c'est pour cela* » *que je veux la défendre en personne.* » *Oh bien, je connois donc un homme*, » repliqua la Roche du Maine, *qui* » *s'engage bien volontiers à s'y enfer-* » *mer avec vous, & qui se fera un plai-* » *sir de vous obéir, comme son devoir* » *l'ordonne.* «

Le lendemain le Marquis dit à la Roche du Maine : » *La nuit porte* 1536.
» *conseil, & les paroles du matin ne* » *ressemblent pas toujours à celles du* » *soir. Pour moi*, dit la Roche du » Maine, *mes pensées sont toujours les* » *mêmes au soir & au matin. Oh non*, » *pas les miennes, du moins pour cette* » *fois*, repliqua le Marquis, & il déclara qu'il jugeoit plus à propos de confier à Montpesat & à la Roche du Maine la défense de Fossan, & de se retirer à Coni d'où il alloit envoyer à Fossan toutes les munitions nécessaires. Cette idée paroissoit utile ; Saluces partit en effet pour Coni : mais on sut qu'il avoit fait instruire Antoine de Leve de toutes les délibérations du Conseil ; on sut que la veille, lorsqu'il avoit pris le parti de défendre Fossan, il avoit envoyé un Courier au Général Espagnol, pour l'avertir de cette résolution & du dessein où il étoit de lui livrer la Place avec la garnison, mais qu'ensuite, craignant que les autres Officiers n'empêchassent l'exé-

cution de ce projet, il avoit envoyé un second Courier pour avertir de
1536. Leve des raisons de son changement, des mouvemens que se donnoient les Officiers François pour fortifier Fossan, de la nécessité de les prévenir par une extrême diligence, de la facilité de s'emparer de cette Place, tandis qu'elle étoit sans défense ; Saluces assuroit de Leve que dès qu'il paroîtroit devant une porte, la garnison s'enfuiroit par l'autre, & il lui envoyoit un état des vivres qui étoient dans la Place.

Mém. de Langei, l. 6. Les Défenseurs de Fossan ayant acquis ces odieuses lumieres, & ne voyant point arriver de Coni les munitions promises, veillerent de plus près sur les démarches de leur perfide Général. Montpesat alla lui-même à Coni voir pourquoi les munitions n'arrivoient pas ; mais il fut très-surpris & très-content de trouver le Marquis occupé à les faire partir. On chargeoit les voitures, on avoit préparé une longue coulevrine, trois canons, des boulets,

des poudres, douze cens sacs de farine, une grande quantité de tonneaux de vin. Montpesat vit une partie de ces munitions prendre devant lui la route de Fossan, le Marquis l'assura que tout le reste seroit à Fossan avant la nuit. Montpesat ne savoit que penser, il commençoit à regarder comme faux les avis qu'on avoit reçus de l'infidélité du Marquis; il retourne plein de joie & d'espérance à Fossan. A peine est-il arrivé qu'il reçoit deux canons, cinq barils de poudre, quelques boulets, mais tous ces boulets étoient ou trop gros ou trop petits pour les deux canons. Cette circonstance parut indifférente, parce qu'on attendoit d'autres voitures où seroient sans doute les boulets proportionnés à ces deux pieces, & les pieces auxquelles devoient servir les boulets déjà envoyés; mais rien n'arriva. Toutes les autres munitions de guerre, & toutes les munitions de bouche, avoient pris aussi-tôt après le départ de Montpesat, la

route de Revel, le Marquis s'y rendit lui-même la nuit suivante, il passa ensuite à Ast auprès de l'Empereur. Le reste de son histoire n'intéresse plus les affaires Françoises que dans quelques points où l'on le verra reparoître. Il fut un traître obscur comme il avoit été un Général sans gloire.

1536.

De Leve profitant des avis qui lui avoient été donnés, étoit parti de devant Turin, dont il faisoit le siege, (qui fut continué par le Général Scalenghe, Gouverneur d'Ast) & s'étoit avancé vers Fossan, où il arriva cinq ou six jours après la défection de Saluces. Il étoit aisé de voir qu'il avoit eu de bons avis. Son avant-garde, en arrivant, courut s'emparer d'un couvent de S. François, situé hors de la ville, & que les François, se hâtoient de démolir, parce qu'ils ne pouvoient le garder, & qu'il pouvoit nuire à la défense de la Place. Les Assiégés marcherent au secours des travailleurs, & livrerent un combat assez vif. La

Guichenon, Hist. de la Mais. de Sav.

nuit seule sépara les combattans, son obscurité fut favorable à de Leve, 1536.
& il s'empara du couvent.

Ce siege de Fossan est devenu célebre par le courage avec lequel il fut soutenu par les François trahis & sans défense. De Leve, au moyen du poste qu'il avoit forcé, se trouvoit logé à une portée d'arquebuse de la ville. Les remparts n'avoient que six pieds de haut, ce n'étoient que de simples levées de terre, faites à la hâte, & la terre au-dehors les dominoit en beaucoup d'endroits. Les Assiégés n'avoient pour ainsi dire, ni vivres, ni armes, l'eau leur manquoit, ils étoient sans artillerie, il ne leur restoit pas même la ressource de pouvoir cacher leur foiblesse. L'ennemi étoit informé de tout, mais il ne connoissoit pas assez les ressources de leur courage; il n'imaginoit pas qu'il leur tombât dans l'esprit de se défendre; il laissoit libre le quartier de la porte qui mene à Coni, persuadé que la garnison profiteroit avec empressement

de la facilité qu'il lui laissoit de s'y
1536. retirer sans être poursuivie. Elle ne voulut profiter que de la facilité de se pourvoir d'eau à une fontaine qui étoit par-delà la porte de Coni. Il fallut les attaquer dans les regles, ouvrir la tranchée, dresser les batteries. Dès le troisieme jour, une batterie de deux canons avoit détruit toutes les défenses de la Place. Les Assiégés au lieu de se rendre, font une sortie par deux endroits, la cavalerie d'un côté, l'infanterie de l'autre. Celle-ci gagne par un chemin creux une prairie éloignée, où étoit le quartier des Lansquenets, qui, ne pouvant s'attendre à être attaqués, faisoient la garde assez négligemment. L'infanterie Françoise en fait un grand carnage, la cavalerie qui les attaque d'un autre côté, augmente le désordre. L'alarme se répand dans tout le camp. Antoine de Leve envoie ses Espagnols pour soutenir les Lansquenets. Ceux qui étoient de garde à la tranchée, voyant courir aux armes de toutes

parts, quittent leurs postes pour voler au lieu du combat, & laissent leurs travailleurs presque sans défense. La portion de la garnison, qui étoit restée dans la ville, voyant ce mouvement, sort, attaque les tranchées, les comble, taille en pieces ceux qui les gardoient encore. Les différents corps des Assiégés se réunissent, on court au quartier d'Antoine de Leve, qui se voyoit alors presque abandonné, & qui pensa être surpris. La goute lui permettoit à peine de se remuer, on le jette précipitamment dans une chaise, on le porte hors de sa tente, mais les porteurs poursuivis de près par les François, n'imaginerent pas d'autre moyen de le sauver & de se sauver, que de jetter de Leve avec sa chaise au milieu d'une piece de bled, où ce Général resta caché, comme Marius dans les marais de Minturne, jusqu'à la retraite des François qui se fit dans le meilleur ordre, & sans autre perte que de trois ou quatre hommes qui mouru- 1536.

rent au bout de quelque temps, des
1536. suites de leurs blessures.

Belcar. l. 21. n. 41. De Leve s'étant un peu remis des périls imprévus de cette journée, & ayant réfléchi sur ce courage de désespoir que les Assiégés venoient de signaler, tandis qu'il ne tenoit qu'à eux de se retirer, car la porte de Coni restoit toujours ouverte, conclut qu'ils se faisoient un point d'honneur de se défendre, tant qu'il n'y auroit pas de brêche au corps de la Place; il résolut d'en faire une, il dressa une batterie de quatre canons, qui, en très-peu d'heures eut fait une breche où trente hommes pouvoient passer de front. Le canon cessa de tirer pendant deux heures, on crut que les Impériaux se préparoient à l'assaut, & l'on se préparoit à les repousser. Déjà Montpesat (1) avoit rangé ses troupes partie le long des murs, partie dans un retranchement

(1) Beaucaire releve à propos Paul Jove, qui dit que c'étoit le jeune la Palice qui commandoit dans Fossan.

fait à la hâte derriere la brêche ; on n'attendoit que l'instant de combattre & de périr ; mais qui eût pu le croire ? Douze jours se passerent sans qu'on entendît parler d'attaque. Ce fut l'effet naturel du mêlange des Nations & de la mésintelligence des divers corps dans l'armée Impériale. De Leve vouloit ménager ses Espagnols qu'il réservoit pour la conquête de la France ; les Lansquenets prétendoient mériter autant qu'eux d'être ménagés ; les Italiens, qui pouvoient aussi avoir la même prétention, vouloient être payés avant d'agir. De Leve consentoit à les laisser tous dans l'inaction, parce qu'il comptoit sur la famine pour réduire Fossan ; l'état que le Marquis de Saluces lui avoit donné des munitions de la Place, prouvoit qu'elle touchoit au terme de sa résistance. Les Assiégés n'avoient ni vin, ni farine, ni moulins pour moudre ce qui pouvoit leur rester de bled, ni ouvriers pour en construire, ni outils dont pussent se servir les sol- 1536.

dats qui auroient ſu le métier de
1536. Maçons ou de Charpentiers. Le Marquis de Saluces avoit pouſſé ſes perfides précautions juſqu'à faire diſparoître avec les pionniers tous les ouvriers, & juſqu'au moindre outil. Le ſeizieme jour du ſiege, Montpeſat ayant viſité les magaſins, trouva qu'il reſtoit à peine des vivres pour quatre ou cinq jours, & de la poudre autant qu'il en falloit pour ſoutenir un aſſaut. De Leve ne pouvoit concevoir qu'il en reſtât encore; ſouvent il ſoupçonnoit Saluces de s'être trompé, ou de l'avoir trompé : tant d'économie & de frugalité chez des François lui paroiſſoit incroyable. Leur conſtance ne l'étonnoit pas moins; il les voyoit mettre à profit tous les momens qu'il leur laiſſoit, ſoldats, Officiers, tous mettre la main à l'œuvre pour oppoſer de nouvelles défenſes, pour élever de nouveaux remparts, malgré l'artillerie qui détruiſoit ces légeres fortifications à meſure qu'on les conſtruiſoit.

Belcar. l. 21. n. 42.

Le

Le désespoir des François n'étoit point aveugle, ils ne demandoient pas mieux que de capituler. La faim & l'ennemi les pressoient également. L'artillerie seule suffisoit pour les écraser ; les Impériaux, en élevant des plate-formes, pouvoient plonger à loisir dans la Place, mais Montpesat vouloit que la premiere proposition de capituler vînt de la part des ennemis, afin qu'ils fussent disposés à accorder des conditions plus favorables. 1536.

Le hazard le servit bien. Antoine de Leve eut occasion d'envoyer un Trompette pour traiter de la rançon d'un Officier qui avoit été pris dans la sortie dont on vient de parler. La Roche du Maine, à la bataille de Pavie, avoit été prisonnier d'Antoine de Leve, qui avoit conservé de l'estime & de l'amitié pour lui, il lui fit faire des complimens par ce Trompette, & lui fit demander s'il ne s'ennuyoit point de ne pas boire de vin. La Roche du Maine, par une fanfaronnade usitée chez les Assié-

gés, ne manqua pas d'envoyer à de Leve deux flaccons de vin par le
1536. Trompette. Ce Trompette étoit d'ailleurs chargé par de Leve de faire autant qu'il pourroit l'office d'espion dans la Place, il se mit à causer de la défection du Marquis de Saluces avec Montpesat & les autres Officiers. Ceux-ci répondent qu'il n'en est rien, & qu'ils n'en croiront rien à moins que le Marquis ne les en assure de sa propre bouche. Le lendemain de Leve envoie le même Trompette avec ordre de dire à Montpesat que s'il vouloit envoyer au camp un homme d'armes de sa compagnie, on lui fourniroit des preuves de la défection du Marquis, (les Assiégés n'en avoient que trop.) En même tems de Leve envoyoit à la Roche du Maine quelques paniers de fruits en retour de son présent, dont il n'étoit pas la dupe, & lui faisoit dire qu'il avoit une envie extrême de le voir.

Il ne falloit pourtant pas le lui en-

voyer encore, car de Leve eût jugé par cet empressement à le prendre au mot, du besoin extrême qu'on avoit de capituler. On ne parut occupé que du doute qu'on avoit montré sur la défection du Marquis de Saluces. Un jeune Gentilhomme Périgordin, nommé Saint-Martin, fut envoyé au Général Espagnol, sous prétexte de lui demander un saufconduit pour aller à Saluces s'éclaircir avec le Marquis. « Jeune » homme, dit franchement le vieux » de Leve à Saint-Martin, mettons » bas tout artifice, vous n'avez rien » à dire au Marquis, vous savez » qu'il n'est point à Saluces, qu'il » est à Ast auprès de l'Empereur. » Vous venez ici pour me sonder » sur les conditions que j'ai à vous » proposer ; si vous croyez que » j'ignore l'extrémité où vous êtes » réduits, jettez les yeux sur ce pa- » pier, c'est l'état fidele des vivres » de Fossan, signé de la main du » Marquis ; l'économie qui a su les » ménager jusqu'à présent, n'a plus 1536.

» ſur quoi s'exercer. Comment des
» Capitaines auſſi expérimentés que
1536. » les vôtres, ont-ils pu s'enfermer
» avec ſi peu de reſſources dans une
» ſi méchante Place ? C'eſt une té-
» mérité de jeunes fous. Concluons :
» Il ne vous reſte plus d'eſpoir que
» dans cette clémence que l'Empe-
» reur aime ſur-tout à ſignaler en-
» vers de braves gens tels que vous,
» & que je vous promets de ſollici-
» ter vivement. Dites à M. de la
» Roche du Maine, mon ami, que
» je le plains, qu'il m'eſt dur de le
» ſavoir où il eſt ; dites à votre
» Commandant qu'il faſſe prompte-
» ment de ſérieuſes réflexions ſur ce
» que je vous ai dit ».

Saint-Martin balbutia quelques vaines bravades, quelques foibles dénégations, qui valoient des aveux, ſur la fidélité de l'état fourni par le Marquis de Saluces, & il partit ; il revint le lendemain, s'ouvrit davantage, de Leve demanda un Officier qui fût chargé de traiter ; on crut apparemment encore qu'en-

voyer la Roche du Maine, ce seroit avoir trop l'air d'implorer la miséricorde du vainqueur, on envoya Villebon (1). 1536

De Leve, en parlant beaucoup de modération & d'humanité, proposa de laisser à la garnison la liberté de se retirer où elle voudroit; mais sans armes ni bagages. Villebon répondit que quand on savoit mourir, on n'abandonnoit jamais ses armes; il assura d'ailleurs de Leve d'un ton très-ferme qu'il apprendroit à ses dépens combien le traître Saluces l'avoit mal informé de l'état de la Place; puis il partit brusquement sans vouloir rien entendre davantage. Sur son rapport tous les Officiers jurerent de mourir plutôt que d'accepter les indignes conditions qu'on leur proposoit. De Leve qui se souvenoit des périls qu'il avoit courus à ce siège, craignit de réduire les Assiégés au désespoir; le lendemain matin, on

(1) Prevôt de Paris, & Capitaine de cinquante hommes d'armes.

vit arriver son Trompette avec quel-
1536. ques paniers de fruits pour la Roche du Maine, auquel de Leve faisoit faire des reproches de ce qu'il avoit si mal répondu aux invitations qu'il lui avoit faites de le venir voir; il le prioit à dîner pour le lendemain. » Oh! pour cette fois, dit S. Martin à Montpesat & aux Officiers, il n'y » a pas moyen de s'en défendre, ce » ne sera pas vous qui envoyerez la » Roche du Maine à de Leve, ce sera » lui qui ira dîner chez son ami. « On suivit son conseil, on fit dire par le Trompette que la Roche du Maine sentoit ses torts, qu'il les répareroit le lendemain. Au bout d'une demie-heure, le Trompette revint dire qu'il viendroit le lendemain matin à sept heures prendre la Roche du Maine, & il apporta encore quatre petits paniers de poires, présens d'un très-grand prix dans la conjoncture. Le lendemain à sept heures précises le Trompette parut, mais les Assiégés eurent recours encore à un petit artifice. Il étoit clair que de Leve vou-

Mém. de Langei, l. 6.

loit avoir le temps de s'entretenir avec son ami avant le dîner. Les Assiégés, obligés de paroître éviter ce qu'ils désiroient le plus, voulurent que la démarche de la Roche du Maine parût une simple visite de politesse & d'amitié, & non un rendez-vous pour traiter d'affaire. On renvoya le Trompètte avec ordre de ne revenir qu'à midi. Quand il revint, la Roche du Maine partit; il fut reçu avec la plus grande distinction dans le camp ennemi. Une foule d'Officiers vint à sa rencontre, & de Leve se fit porter dans sa chaise au-devant de lui. Après les premiers complimens on parla d'affaire, & la fermeté de la Roche du Maine obtint des conditions honorables. 1536.

Les deux principales étoient entiérement en faveur des Assiégés. L'une fut qu'ils sortiroient enseignes déployées avec armes & bagages, laissant seulement dans la Place l'artillerie & les chevaux d'une certaine taille qui fut exprimée; l'autre qu'ils pourroient rester dans la Place, & y

attendre du ſecours pendant tout le
1536. mois de Juillet, (on n'étoit encore qu'au cinq) & que pour les laiſſer plus libres, l'ennemi mettroit la riviere de Sture entre Foſſan & lui. On convint d'ailleurs que les Aſſiégés pourroient réparer la bréche, mais non pas augmenter les fortifications, & qu'il en ſeroit dreſſé un état.

Les Aſſiégés donnerent trois ôtages, la Roche du Maine, la Palice, fils unique du Maréchal de Chabannes, & d'Aſſier, fils unique du Grand Ecuyer Galiot de Genouillac.

Montpeſat ſigna bien volontiers cette capitulation; elle devoit être nulle, s'il ſe préſentoit une armée pour faire lever le ſiège, & en ce cas les ôtages devoient être rendus.

Mais de ces conditions la plus favorable en apparence, la liberté de reſter un mois dans la place, étoit réellement la plus embarraſſante pour les Aſſiégés. Pour pouvoir reſter dans la place, il falloit des vivres, on n'en avoit point, & on n'avoit pu rien ſtipuler à cet égard, parce qu'il avoit fallu cacher aux ennemis ce

manque de vivres, dont ils se seroient prévalus pour refuser des conditions honorables. Quand tout fut conclu & signé, la Roche du Maine dit à de Leve : « Vous avez accordé à votre » ennemi les conditions que vous » n'avez pu lui refuser; il faut » actuellement accorder à votre ami » une grace qu'il va vous deman- » der, mais avant qu'il la demande, » promettez de l'accorder. Je le pro- » mets, dit de Leve, vous êtes inca- » pable de rien proposer qu'un ami » puisse vous refuser. » La Roche du Maine alors demanda que les Impériaux fournissent, pour de l'argent, aux Assiégés les vivres dont ils auroient besoin jusqu'au terme marqué par la capitulation. De Leve fut surpris & balança : cependant il accorda tout avec la seule restriction de ne fournir chaque fois des vivres que pour vingt-quatre heures, & cet article concernant les vivres, fut ajouté à la capitulation. 1536.

L'Empereur arriva au camp peu de jours après avec une armée for-

midable. Les ôtages lui furent pré-
1536. sentés; il leur fit un accueil obligeant jusqu'à l'affectation, sur-tout à la Roche du Maine; il lui prit la main, l'embrassa, voulut absolument qu'il se couvrît; il donna ordre qu'on lui fît voir le camp. » Je vais, lui » dit-il, vous procurer le plaisir de » voir une belle armée. J'en aurois » bien davantage, répondit la Roche du Maine, à la voir ruinée, ou du » moins employée contre les Turcs.« L'Empereur prit plaisir à sa conversation gaye & hardie. Quand la Roche du Maine eut vu l'armée, il lui demanda ce qu'il en pensoit. » Elle » est très-belle, dit la Roche du Mai- » ne, mais si V. M. passe les Monts, » le Roi mon Maître lui en fera voir » une plus belle encore. «

» Que dit-on de mes projets, & » où croyez-vous que j'aille ? «

» En Provence.

» Sans doute, les Provençaux sont » mes sujets, & je vais les voir. « (1)

(1) Ce propos étoit relatif à de vieilles prétentions, dont on rendra compte dans une Dissertation particuliére.

» Votre Majesté les trouvera bien » désobéissans, j'ose l'en assurer. « 1536.

L'Empereur s'imaginant toujours, ou feignant de s'imaginer qu'il alloit parcourir la France de victoire en victoire, demanda combien il y avoit de journées du lieu où il étoit jusqu'à Paris : » Si par journées, dit » la Roche du Maine, vous entendez » des batailles, il y en a au moins » douze, à moins que vous ne soyez » battu dès la premiere. Vous voyez, » S. M. dit à l'Empereur un de ses » Courtisans, que la Roche du » Maine ne reste jamais court, & je » vous l'avois bien dit. « Le Marquis de Saluces caché alors dans la foule de ces Courtisans, voulant se rendre utile à son nouveau Maître tâchoit de persuader aux ôtages que les François devroient évacuer Fossan, & se retirer en France avant le terme fixé par la capitulation : les ôtages rioient de sa proposition, & admiroient que ce traître espérât les séduire.

C'étoit un spectacle singulier que

cette armée immense de l'Empereur,
1536. arrêtée pendant un mois devant une Place qui ne se défendoit point, & occupée à nourrir son ennemi dans cette Place, en attendant qu'il acquît peut-être les moyens de se défendre. Cette inaction forcée impatientoit l'Empereur, mais il étoit lié par la capitulation, il la respecta : le Roi de son côté n'ayant pu envoyer de secours, trouva bon que Fossan fût évacué au terme convenu; il avoit gagné plus de temps qu'il n'en espéroit, & la Roche du Maine l'avoit bien servi. Au jour marqué, un Commissaire Impérial vint dans la ville mesurer les chevaux pour retenir ceux qui, suivant la capitulation, devoient rester avec l'artillerie. On prétend qu'il usa du droit du plus fort pour commettre quelques injustices dans cette opération. Les Impériaux en commirent encore une autre, ce fut de piller les bagages des François, dont la fiere contenance & les enseignes déployées à leur sortie, sembloient insulter à

ces forces ſupérieures qui n'avoient pu les réduire. 1536.

Quelques Auteurs diſent que les François n'étoient point en reſte avec les Impériaux du côté de l'infidélité, & que par une fraude qui n'étoit pas exempte de cruauté, ils avoient raſſaſié de froment, pendant huit jours, tous les chevaux qu'ils devoient livrer, ſans les laiſſer boire; de ſorte qu'au premier abreuvoir où les Impériaux les menerent, il bûrent avec excès, & creverent preſque tous. Quoi qu'il en ſoit de ce fait que Dupleix rapporte d'après le Feron, les François ne purent ſe retirer ni à Coni, dont Saluces avoit rendu maître les Impériaux, ni à Turin, dont on ne permit pas aux François d'aller augmenter les reſſources, ils furent obligés de gagner Feneſtrelles, la premiere Place frontiere de France du côté des Alpes, toujours inquiétés dans leur route, ſoit par les Gendarmes Impériaux qui ſortoient des différentes garniſons pour faire des

Dupleix; Le Feron, Franciſc. Vales.

Mém. de Langei, l. 6.

courses; soit par les paysans attroupés & armés, qu'on rencontroit dans les montagnes.

1536.

Il ne resta plus aux François en Piémont que Turin, toujours assiégé par Scalenghe, & défendu par d'Annebaut. Il falloit de l'argent pour en payer la garnison, cet argent étoit tout prêt, la difficulté n'étoit que de le faire tenir à Turin. Jean-Paul Cerès fut chargé de cette commission. On lui donna une troupe peu nombreuse & très-leste, avec laquelle il falloit qu'il pénétrât de Suze à Turin par un chemin étroit, resserré entre de hautes montagnes; il falloit aussi qu'il passât par beaucoup de Places où les Impériaux avoient garnison : il sut vaincre tous les obstacles, échapper à tous les périls, il arriva à Turin, n'ayant pas perdu un seul homme, & n'en ayant eu que deux de blessés.

L'Empereur avoit si peu compté que Turin pût tenir, qu'il avoit cru pouvoir le laisser en arriere; cependant le parti du Roi se fortifioit de

ce côté-là par des levées considérables qu'il avoit fait faire en Italie: d'Annebaut faisoit de fréquentes sorties, & rentroit toujours avec du butin & des prisonniers. Les Impériaux avoient un excellent magasin, assez mal gardé, à Ciria, petite ville à sept mille de Turin; d'Annebaut le sut & s'en empara; il commençoit à s'étendre impunément; quoiqu'assiégé, il assiégeoit lui-même, & prenoit des Places: il prit Rivoli, Veillane, & quelques autres Places autour de Turin. De ces petites entreprises il s'élevoit par dégrés à de plus grandes; déja il avoit résolu de reprendre Fossan par surprise. Marc-Antoine Cusano, Capitaine plein de vigilance & de courage, lui proposa une autre expédition plus utile, ce fut de s'emparer de Savillan où l'Empereur avoit un magasin immense d'artillerie, Cusano étoit averti par ses espions que la garnison de Savillan s'écartoit quelquefois dans la campagne pour fourager, & que pendant une de

1536.

ces excursions, il seroit possible de
1536. surprendre la Place. On le chargea de cette entreprise : elle eût réussi, mais malheureusement il prit le change, il s'amusa sur sa route à emporter un château où un détachement ennemi s'étoit retiré avec un riche butin. Les François perdirent un temps précieux au pillage de cette bicoque, le projet sur Savillan fut éventé. Les Impériaux s'y rendirent en foule, leverent les ponts à la hâte, barricaderent les portes, se rangerent sur les remparts, les garnirent d'arquebuses à croc & d'artillerie ; les François arrivant trop tard, ne purent insulter que les fauxbourgs, ils briserent à coups de hache & de marteau deux gros canons, ils emporterent une assez grande quantité d'armes & de harnois ; mais bientôt au malheur de n'avoir pu surprendre Savillan, se joignit le malheur d'être supris par le Général Scalenghe, qui accouroit en forces sur l'alarme que le danger de Savillan avoit répandue

jusqu'aux environs de Turin. Cusano qui, à son retour, le rencontra dans la campagne, rangea promptement sa troupe en bataille, chargea les Impériaux avec vigueur, & les mit en déroute; Scalenghe ayant vainement essayé de les rallier, n'abandonna pourtant point la victoire, il envoya en diligence au camp quelques cavaliers des mieux montés pour avertir le Marquis (1) de Marignan de son danger, & lui demander du secours. Marignan arriva trop tard pour la troupe de Scalenghe, qui avoit déja perdu trois cens hommes, sept enseignes, & qui avoit beaucoup de blessés, mais trop tôt encore pour les François, qui se voyoient arracher les restes de leur victoire, & qui se trouvoient en danger à leur tour. Cusano, pour les sauver, fit sonner la retraite à l'approche de Marignan, & tourna vers Turin par 1536.

(1) Medequin.

un autre chemin, ayant envoyé de
1536. son côté demander du secours à
d'Annebaut. Les coureurs de la troupe de Marignan venoient sans cesser attaquer les François, pour retarder leur marche par leurs décharges, & les attirer sur leurs traces par leur fuite; mais Cusano défendoit de poursuivre, & revenoit toujours à grands pas vers Turin: malgré toute sa diligence, Marignan l'atteignit, déja il étendoit ses bataillons pour envelopper les François, lorsque d'Alegre que d'Annebaut venoit d'envoyer au secours de Cusano, arrivant fort à propos, chargea si vivement les ennemis qu'il les obligea de se retirer, & de respecter la marche des François. Cusano, dans cette rencontre, reçut à la tête un coup d'arquebuse, qui l'obligea de s'arrêter à Pignerol, où il mourut au bout de quelques jours, regretté de toute l'armée.

Belcar. l. 21. n. 53.

Les François continuerent de s'étendre dans le Piémont; & pour punir le Marquis de Saluces, ils con-

Mém. de Du Bellay, liv. 8.

quirent presque tout son petit Etat.
Le Conseil du Roi étoit d'avis qu'il 1536.
restât confisqué pour la félonie du Marquis de Saluces. Le Roi pensa plus généreusement, il ne se permit de punir qu'en goûtant le plaisir de pardonner. La punition du frere aîné du Marquis de Saluces avoit été de voir passer ses Etats au cadet, la punition du cadet fut de les voir retourner à l'aîné. Le Roi se fit un plaisir de tirer ce dernier de la prison où il étoit détenu à Paris, & de lui donner l'investiture du Marquisat de Saluces. Il le fit venir, il reçut son serment, lui donna une somme d'argent considérable, & l'envoya en Italie prendre possession de ses nouveaux Etats avec un équipage proportionné à son rang.

Le Marquis dépouillé, que nous nommerons de son nom, François, pour le distinguer de Jean-Louis son frere aîné, avoit toujours eu le plus grand ascendant sur l'esprit de ce frere. On avertit celui-ci d'être en garde contre les artifices que Fran-

çois alloit mettre en œuvre pour le
1536. séduire, on l'exhorta au nom de la reconnoissance qu'il devoit au Roi, au nom de son propre intérêt, d'éviter tout commerce avec le traître, de ne voir en lui qu'un Compétiteur jaloux, que son ennemi & celui de son bienfaiteur. La foiblesse de Jean-Louis, ou, si l'on veut, la tendresse fraternelle, l'emporta sur tous ces avis. Jean-Louis étant au château de Carmagnole, François s'y rendit, demanda une entrevue, & l'obtint. Les portes du château s'ouvrirent, le traître y entra, & la trahison avec lui. On vit les deux freres se donner les marques de la plus vive tendresse, elles n'étoient sinceres que d'un côté, on ignore par quels artifices François put parvenir à tromper si facilement son aîné; mais le résultat de leur conférence fut que Jean-Louis consentit à sortir de Carmagnole, & à suivre son frere au château de Valfériere, où le perfide François se démasquant, retint

Jean-Louis prisonnier. François espéroit recouvrer par surprise une partie de ses états, & il eût réussi peut-être, si on n'eût pas employé la séduction contre ce séducteur. On gagna un Gentilhomme Gascon, nommé Saint-Julien, qui élevé dans la Maison des Marquis de Saluces, avoit été Guidon de la Compagnie du feu Marquis Michel-Antoine, (1) & depuis Lieutenant du Marquis François, qu'il auroit dû peut-être laisser trahir à d'autres. Saint-Julien fit avorter tous les desseins de François; il fit plus, il gagna le Capitaine d'Aguerres, qui commandoit au nom de François dans Vrezeul, une des plus fortes Places du Marquisat de Saluces; d'Aguerres la remit à Saint Julien, qui la garda au nom du Roi. 1536.

C'est ainsi que de Turin, où ils étoient toujours assiégés, les François étendoient leurs conquêtes dans

(1) C'étoit l'aîné des quatre freres, c'étoit celui qui étoit mort à Naples en 1528.

1536. tout le voisinage, tandis que Scalenghe perdoit son temps devant cette Place. Il n'attendoit qu'un prétexte pour lever le siège, ce prétexte lui fut fourni. Le Comte Rangonè étoit depuis long-temps occupé à faire des levées pour le Roi en Italie, où le Roi l'avoit établi son Lieutenant Général; ces levées faites avec succès, formoient une petite armée avec laquelle Rangonè eût bien voulu faire de grandes choses; mais l'objet principal de sa mission, auquel il auroit peut-être dû tendre plus directement, étoit de faire lever le siège de Turin. Il crut avoir trouvé sur sa route (1) une occasion de surprendre Gênes, de concert avec César Frégose son beau-frere; mais un traître s'étoit détaché de son armée pendant la nuit, & étoit allé avertir les Génois. Rangonè les trouva sur leurs gardes, ceux des habi-

(1) Il venoit des confins du Mantouan & du Ferrarois, par le Parmesan, le Plaisantin & le Tortonese, c'est-à-dire, en traversant tout un pays ennemi.

tans qu'il croyoit avoir mis dans ses intérêts, ne firent aucun mouvement en sa faveur. Il tenta cependant l'assaut; mais les échelles s'étant trouvées trop courtes, toute la valeur des Assaillans devint inutile. Les Génois perdirent peu de monde, Rangonè eut environ cent hommes tués ou blessés. Du nombre des premiers fut Hector Caraccioli, jeune Seigneur Napolitain, qui servoit en qualité de volontaire. L'Histoire a encore oublié le nom d'un Porte-Enseigne, qui se couvrit de gloire à cet assaut. Malgré l'inconvénient d'une échelle trop courte, il trouva le moyen de gagner avec beaucoup d'efforts le haut de la muraille; là il se vit environné d'ennemis, il étoit seul défendant contre tous son enseigne, elle fut mise en pieces, mais elle ne lui fut point arrachée; il eut l'honneur d'en remporter le fer, & même quelques lambeaux de taffetas, qui rendoient témoignage des périls qu'il avoit courus & de la valeur qu'il avoit montrée. Si Gênes ne fut point prise en cette occasion, du moins

1536.

l'Enſeigne françoiſe fut arborée im-
1536. punément ſur ſes murs par ce brave ſoldat. Rangonè, contraint de ſe retirer, brûla & pilla autour de Gênes quelques villages & quelques châteaux, ſans faire beaucoup de butin, les payſans s'étant retirés dans les montagnes avec tout ce qu'ils avoient pu emporter, & l'armée de Rangonè fut long-temps réduite à vivre de châtaignes. Enfin elle arriva à Ceriſoles près de Carmagnole. Son arrivée fut preſque auſſi agréable à Scalenghe qu'à d'Annebaut; charmé d'avoir trouvé le prétexte qu'il attendoit, il ſe hâta de lever le ſiège, en publiant qu'il alloit livrer bataille à la petite armée de Rangonè; il n'en fit rien, & cette armée s'avança impunément juſqu'à Carignan, tandis que d'Annebaut ſortant de Turin à la tête de ſept ou huit cens hommes, inquiétoit l'arriere-garde des ennemis, & prenoit encore quelques places autour de Turin. D'Annebaut & Rangonè uniſſant leurs efforts, ſoumirent ſucceſſivement

ſivement Carignan, Montcallier, Quier. Une circonſtance heureuſe favoriſa la reddition de cette derniere Place. Lorſque le détachement François, chargé de la réduire, y arriva, toutes les maiſons étoient remplies de ſoldats Impériaux, qui, l'épée à main, exigeoient le payement d'une ſomme de vingt-cinq mille écus, à laquelle les habitans avoient été taxés, & qui étoit la ſeule reſſource de l'Empereur pour payer ſes troupes. Les François furent reçus par les habitans comme des Sauveurs que le Ciel envoyoit pour les délivrer de l'oppreſſion: les Impériaux perdirent & la place & l'argent. 1536.

La priſe de Carignan fit naître des diviſions entre le Comte Rangonè & un Seigneur du nom de Gonzague. (1) Celui-ci étoit comme aſſocié

(1) Le Gonzague dont il s'agit ici, n'a de commun avec Frédéric de Gonzague, Duc de Mantoue, & avec Ferdinand de Gonzague, l'un des Généraux de l'Empereur, que d'avoir été de la même Maiſon. Celui-ci ſe nommoit Cagnino. On a dû s'ac-

à Rangonè dans la Lieutenance gé-
1536. nérale en Italie. Il étoit du moins le premier après Rangonè; on avoit recommandé à Rangonè de consulter l'expérience de Gonzague, & de se concerter avec lui. Rangonè avoit fait sommer les défenseurs de Carignan de se rendre, & comme ils n'étoient que soixante, il les avoit menacés de les faire tous pendre, s'ils l'obligeoient de faire venir du canon pour réduire une Place qui étoit hors d'état de se défendre; loix inhumaines que l'intérêt de l'humanité a fait établir, & sans lesquelles la valeur & la fidélité rendroient les guerres trop ruineuses & trop meurtrieres. Les Assiégés demanderent seulement le temps d'envoyer savoir les intentions du Général Scalenghe. Sur cette réponse Rangonè fit venir du canon. Les Assiégés demanderent alors à capituler, Rangonè répon-

Belcar. l. 21. n. 53.

coutumer, dans cette Histoire, à voir des Seigneurs Italiens de même nom & de même Maison, se partager entre les Puissances ennemies.

dit qu'il n'étoit plus temps, qu'ils avoient encouru la peine, & qu'ils la subiroient. Les soldats enfermés dans le château de Carignan étoient tous Napolitains. Un Napolitain attaché au service de Gonzague, entreprit de sauver ses compatriotes, il sut inspirer à son Maître des sentimens plus doux, & il fut décidé entr'eux, sans la participation de Rangonè, que les Assiégés se rendroient à Gonzague. Celui-ci envoya son Lieutenant prendre possession de la Place; on fit sortir les Napolitains à la faveur de la nuit, Gonzague retint pour lui les chevaux qui resterent dans la Place, & l'enseigne Napolitaine; il ne laissa à Rangonè que les provisions de bled, de farine & de vin, que Rangonè, fit transporter à Turin. Cette conduite de Gonzague irrita Rangonè, en lui montrant qu'il n'étoit Général qu'à demi; il voulut l'être entiérement, Gonzague voulut toujours partager le pouvoir. De-là naquit entr'eux une mésintelligence 1536.

qui nuisit beaucoup dans la suite aux
1536. affaires du Roi. Cependant on prit
encore Quiéras, on eut encore quelques petits avantages, & d'Annebaut
ayant remis à Charles de Coucy,
Seigneur de Burie, le commandement de la ville de Turin libre,
paisible & ravitaillée, alla rendre
compte au Roi du succès de ses travaux.

Mém. de Du Bellay, liv. 8.



CHAPITRE VIII.

Expédition de Provence. Mort du Dauphin François.

LE Roi pendant ces mouvemens du Piémont, & pendant les longues négociations dont l'Empereur l'avoit amusé, avoit toujours été à Lyon ou dans le Forez, prêt à se mettre à la tête de ses armées, si la guerre devenoit digne d'occuper son courage. Il s'avançoit alors par degrés au-devant de l'orage qu'il voyoit grossir. La guerre n'étoit point déclarée, mais elle se faisoit, Velly étoit rappellé, Leidekerke, renvoyé. L'Empereur feignoit pourtant toujours de négocier; quand il sut le renvoi de Leidekerke, il lui envoya un plein pouvoir pour traiter de la paix. Le Roi reconnut l'Empereur à cette démarche, & pour ne point paroître s'y refuser, il envoya aussi un plein pouvoir à d'Humieres en Dauphiné,

1536.

Sleidan. Commentar. l. 10.

parce que Leiderkerke étoit alors à Suze. Leidekerke tâcha d'endormir
1536. la vigilance de d'Humieres, & d'Humieres redoubla de vigilance. De Leve tenta vainement le passage des Alpes du côté du Dauphiné, Roquesparviere brava ses sommations, Château-Dauphin repoussa ses attaques.

Mais c'étoit du côté de la Provence que l'Empereur avoit résolu de faire son irruption, il avoit toujours les yeux fixés sur une Carte des Alpes & de la basse Provence, que le Marquis de Saluces, trop voisin de ses Provinces & de ses passages pour ne les pas bien connoître, avoit fait lever avec soin. La foule des Courtisans fatiguoit l'Empereur d'applaudissemens & de cris de victoire; mais on dit que ceux qui avoient plus d'usage de la Cour, & qui savoient mieux l'art de flatter, s'opposoient en public à l'expédition de Provence, & s'attachoient à démontrer l'impossibilité d'un succès qu'ils croyoient infaillible, afin de ménager à l'Empe-

Mém. de Langei. l. 6.

Belcar. l. 21. n. 44.

reur la gloire d'avoir eu plus de lumieres que sa Cour, que son Conseil, & d'avoir vaincu contre l'espérance de ses Capitaines les plus expérimentés. Le vieil Antoine de Leve se distingua parmi ces contradicteurs politiques. On le vit sortir de sa chaise, dont la goute lui rendoit l'usage toujours nécessaire, & comme si le zèle eût suspendu ses infirmités, se jetter aux pieds de l'Empereur, le conjurer les larmes aux yeux de ne point exposer sa gloire aux hasards d'une expédition si téméraire. Cependant on savoit, ou l'on croyoit savoir, qu'il étoit en secret l'instigateur le plus ardent de cette expédition, qu'il s'attendoit à être Viceroi de France, & à mêler un jour ses cendres avec celles des Rois de France à S. Denis. Au reste, quel que fût le langage des divers Courtisans, la même espérance les animoit presque tous; ils comptoient sur la fortune de l'Empereur, ils comptoient sur ses forces, ils le voyoient à la tête d'une

1536.

1536. armée (1) qu'ils estimoient invincible; les soldats ne respiroient que le pillage, ils dévoroient dans leur cœur les plus riches provinces de France, l'Empereur leur en promettoit la conquête. « Je veux, dit-il à » ceux de ses Courtisans qui avoient » l'adroite lâcheté de le contredire, » je veux prendre mes soldats pour » Juges entre vous & moi. Si les foi» bles périls dont nous devons ache» ter les plus immenses conquêtes, » étonnent leur courage, je renon» ce à mon entrepise. » Il fait assembler l'armée, il la fait ranger en bataille, il parcourt tous les rangs d'un œil attentif & encourageant, il les harangue avec chaleur, il leur montre dans une perspective riante & prochaine, la victoire & la fortune; il leur peint le malheur des provinces condamnées à être le théâtre de la guerre, il leur demande s'ils n'aiment

(1) Elle étoit composée de vingt deux mille Allemans, de dix mille Espagnols, de douze mille Italiens, de deux mille cinq cens hommes d'armes de diverses Nations.

pas mieux rejetter ces horreurs ſur des provinces ennemies, que de les attirer au centre de l'Italie ;s'ils n'aiment pas mieux recueillir un butin immenſe dans des terres conquiſes, que d'être réduits à leur ſolde, en défendant avec peine leur propre pays. « Si vous êtes réſolus de me » ſuivre, dit-il, qu'un cri militaire » m'annonce vos généreuſes diſpo- » ſitions & votre juſte impatience » d'être menés à l'ennemi. » Auſſitôt le cri que l'Empereur demandoit, s'éleve dans tout le camp. L'Empereur applaudit au zèle de ſes ſoldats, il leur rappelle leurs victoires, il les loue, il les flatte. » Je l'ai déja » dit devant une auguſte aſſem- » blée, (1) & je le répete ici, ſi le » Roi de France avoit des ſoldats » auſſi braves que vous, ſi j'en avois » d'auſſi mauvais que les ſiens, j'i- » rois tout à l'heure les mains liées, » la corde au col, implorer ſa miſé- » ricorde. » 1536.

(1) A Rome, au Conſiſtoire.

1536. Cet étrange propos pouvoit être bon à tenir devant ses soldats, l'Empereur supposoit que François Premier, malgré tous ses efforts, n'auroit jamais de bonne infanterie nationale, & il se flattoit qu'elle ne seroit point suppléée dans cette guerre par l'infanterie étrangere, il croyoit avoir enlevé aux François toute ressource à cet égard du côté de l'Allemagne & de la Suisse; mais en Allemagne l'actif & sage Langei avoit, comme on l'a vu, changé la disposition des esprits. A l'égard des Suisses, il est vrai qu'une nouvelle délibération du Corps Helvétique, provoquée par les intrigues de l'Empereur, défendoit aux Suisses de porter les armes hors de leur pays; peut-être cette loi eût-elle été exécutée, si François Premier eût été l'aggresseur, & qu'il eût porté d'abord la guerre dans le Milanès; mais quand on sut qu'elle alloit être portée dans la France même, & qu'il s'agissoit seulement de défendre d'anciens Alliés, les Suisses s'enrôlerent en foule

ſous les drapeaux des François, & le Gouvernement Hélvétique ferma les yeux ſur cette violation de ſa loi. Il y en eut près de vingt mille qui s'engagerent au ſervice du Roi. Le Roi voulut les aller voir paſſer à Monluel, il donna de ſa main à chaque Capitaine une chaîne ou collier d'or de cinq cens écus, ils gagnerent enſuite Valence où le Roi ſe rendit, lorſqu'il fut aſſuré que l'Empereur avoit pris la route de Provence. L'armée Impériale, après avoir traverſé le Comté de Nice; arriva à S. Laurent, premier bourg de France du côté de la Provence, ſéparé du Comté de Nice par le Var.

1536.

L'Empereur eut ſoin de faire ſes arrangemens de maniere qu'il arriva ſur les terres de France le 25 Juillet, jour doublement remarquable: 1°. Parce que c'eſt la Fête de S. Jacques, Patron de l'Eſpagne, & particuliérement honoré, même par les Allemans; qui depuis pluſieurs ſiecles s'empreſſoient d'aller à Compoſtelle faire leurs dévotions ſur le tom-

Mém. de Du Bellay-Langei, l. 7.

Dupleix, hiſt. de France.

S vj

beau du Saint : 2°. Parce que c'étoit exactement l'anniversaire du jour où
1536. l'Empereur étoit arrivé en Afrique, lorsqu'il avoit commencé cette expédition de Tunis, si noble & si heureuse. L'Empereur n'avoit pas préparé ces circonstances avec tant d'art pour n'en point tirer parti ; accoutumé à conduire les hommes par la superstition, & connoissant tout le pouvoir de ce grand ressort sur la multitude, il harangua de nouveau son armée, il rendit graces devant elle à la Providence, qui le conduisant comme par la main, & l'opposant tour à tour à tous les ennemis de la Religion, avoit voulu qu'il arrivât sur les terres de France le même jour où un an auparavant, il étoit arrivé sur les terres d'Afrique, & qu'il fît ses premieres hostilités contre un Prince qui n'avoit de Chretien que le nom, le même jour où il les avoit faites contre les Infideles dont ce même Prince étoit l'allié. Quel présage plus favorable ? même cause, celle de Dieu ; mêmes

auſpices, ceux du Patron de l'Eſpagne.
Alors il répeta tout ce qu'il avoit dit 1536.
de plus injurieux contre le Roi dans la harangue qu'il avoit faite à Rome; & comme il avoit moins de ménagemens à obſerver, comme il avoit affaire à une multitude ſur qui les déclamations réuſſiſſent toujours à proportion de leur violence, il n'y eut point d'excès auxquels il ne s'emportât. Guillaume du Bellay prétend que l'armée Impériale, avoit peine à cacher l'ennui que lui cauſoit cette *longue & impertinente* harangue, & que pluſieurs de ceux qui l'avoient entendue le lui avoient avoué; il avoue pourtant lui-même que les acclamations du ſoldat firent connoître à l'Empereur qu'il partageoit ſa haine, ſon ardeur & ſes eſpérances.

Les principaux Capitaines de ſon armée étoient le Marquis du Guaſt, digne parent, digne héritier de la gloire de Peſcaire, mais héritier auſſi de ſon caractere équivoque; il commandoit les bandes Eſpagnoles; Ferdinand de Gonzague, Viceroi de

Naples, commandoit la Cavalerie
1536. légere, le Duc d'Albe la Gendarmerie, Antoine de Leve commandoit l'armée entiere sous l'Empereur.

La confiance que l'Empereur témoignoit, alloit jusqu'à distribuer d'avance le Gouvernement des provinces, des villes, des châteaux de France, & les dignités & offices de

Mém. de Langei, l. 7.

ce royaume; ce furent là les principales affaires qui l'occuperent pendant huit jours qu'il passa au bourg de S. Laurent, en attendant que son armée fût entiérement rassemblée. La flatterie avoit pris alors une autre

Feron, l. 8. rer. Gallic.

tournure; tout à l'heure elle désespéroit de conquérir la France, maintenant elle la voyoit conquise & la partageoit. Ces emplois chimériques étoient ardemment sollicités par tous les Courtisans, c'étoit une marque de zèle que de les demander, c'étoit une marque de faveur que de les obtenir. Quelle grandeur dans les Romains, qui réduits aux abois, resserrés dans l'enceinte de leurs murs,

mettent en vente le champ occupé par l'armée d'Annibal, & trouvent des acheteurs dont la noble confiance n'est point trompée ! Quelle petitesse & quelle fanfaronade dans leurs imitateurs. 1536.

Ce fut dans l'yvresse de ces vastes espérances, que l'Empereur dit à l'Historien Paul Jove de faire provision d'encre & de plumes, *parce qu'il alloit lui tailler de la besogne.*

L'armée Impériale se mit en marche, ne s'éloignant jamais des bords de la Méditerranée, sur laquelle on avoit embarqué les vivres, les bagages, & l'artillerie. Elle s'avançoit du côté de Grace & d'Antibes.

Ce que le Roi avoit prévu & désiré, étoit arrivé ; l'ennemi étoit sur ses terres, il falloit qu'il en fût chassé honteusement.

Le Roi avoit établi son camp à Valence pour être à portée de veiller à la fois sur la Provence & sur le Dauphiné. Quand il vit l'Empereur entrer en Provence, il comprit que

son dessein étoit de se rendre maître
1536. du cours du Rhône, qui lui procureroit l'abondance des vivres. Parmi toutes les Places du Rhône, il n'y en avoit point de plus importante pour ce dessein qu'Avignon. Le Roi se hâta d'y prévenir l'Empereur, & sans quitter son camp de Valence qu'il falloit conserver, parce qu'il donnoit à la fois la main aux deux provinces, & que la marche de l'Empereur pouvoit changer, il envoya le Maréchal de Montmorenci avec le gros de l'armée, pour établir devant Avignon un second camp plus considérable que le sien. Il avoit long-temps concerté avec lui tout le plan de cette campagne, Montmorenci étoit rempli de ses vues comme lui-même. Le Roi, sûr que ce Général avoit parfaitement saisi l'esprit de la nouvelle guerre qu'il s'agissoit de faire, ne voulut point le gêner par des ordres particuliers, il ne mit point de bornes à ses pouvoirs. » Je connois, lui dit-» il, & votre valeur & votre pru-

» dence. Vous avez suffisamment si- » gnalé la premiere de ces qualités, 1536.
» c'est sur-tout de la seconde que j'ai » besoin aujourd'hui. Qu'elle préside » à toutes vos démarches; vous » voyez l'importance des intérêts que » je vous confie, allez, soutenez vo- » tre gloire, sauvez mes Etats. Les » conjonctures vous apprendront ce » que vous aurez à faire. «

Mém. de Guillaume Du Bellay-Langei, l. 7.

Le Maréchal arriva le 4 Août au camp d'Avignon. Son premier soin fut d'assembler un Conseil de guerre, pour connoître les dispositions de l'armée, & la faire entrer dans celles du Roi. On y examina d'abord une question importante, & qui interessoit le plan général de cette campagne. Une grande partie de l'armée Impériale étoit encore engagée dans les défilés des Alpes. Falloit-il aller à sa rencontre pour l'attaquer à la sortie de ces défilés? Falloit-il l'attendre dans le camp d'Avignon? L'un & l'autre parti avoit ses avantages & ses inconvéniens. Si on alloit au-devant des Impériaux, si on

1536.

Belcar. l. 21. n. 48.

les battoit, on les empêchoit de s'établir en France; mais on couroit
1536. les risques d'un échec, qui, au commencement d'une pareille expédition, auroit découragé les François déja trop effrayés des grands armemens de l'Empereur. Si on restoit dans le camp d'Avignon, l'on évitoit ce péril, on se fortifioit dans un poste avantageux, d'où l'on pouvoit suivre, pour ainsi dire de l'œil, toute la marche de l'Empereur; on avoit devant soi la Durance sur laquelle on dominoit, & qui devoit nécessairement arrêter l'ennemi; on étoit appuyé sur le Rhône; on étoit maître ainsi des deux principales rivieres de la province, mais on abandonnoit à l'ennemi tout ce qui étoit entre les Alpes & la Durance.

Montmorenci, en proposant ce grand objet de délibération, eut soin de cacher ses sentimens, il parut ne pas s'éloigner du parti de marcher à l'ennemi. Cet avis sembloit conforme à son caractère, & il prévalut; mais alors Montmorenci se fai-

1536.

ſant mieux connoître, étala tous les dangers, tous les inconvéniens de l'avis qu'on avoit cru le ſien. Quoiqu'il ne voulût l'emporter que par la raiſon, & qu'il en fît valoir toute l'autorité, il ne diſſimula point que l'avis de reſter dans le camp d'Avignon étoit celui du Roi comme le ſien. En effet il avoit été arrêté entre le Roi & le Maréchal, qu'on éviteroit toute occaſion de bataille, qu'on n'en livreroit point ſans une néceſſité abſolue, ou ſans une certitude preſque entière de réuſſir.

Ce parti de reſter dans le camp d'Avignon, ſembloit pourtant contraire au projet que le Roi avoit autrefois annoncé d'arrêter les Impériaux au paſſage des Alpes; mais ſoit que le Roi n'eût formé ce projet qu'en ſuppoſant que les Impériaux entreroient en France par le Dauphiné, ſoit que voyant l'Empereur chercher à faire quelque établiſſement ſur le Rhône ou ſur la Durance, il eût cru devoir borner ſa défenſe à la garde de ces deux fleu-

ves, il eſt certain que ce fut de con-
1536. cert avec lui que Montmorenci fit reſter l'armée dans le camp d'Avignon.

Le plus grand inconvénient de ce parti étoit d'abandonner aux Impériaux une étendue de pays conſidérable; mais ce pays qu'on leur abandonnoit n'étoit d'aucune reſſource pour les vivres, par la cruelle & néceſſaire précaution qu'on prenoit de faire le dégât depuis les Alpes juſqu'à la Durance. L'honneur, qui fait toujours aimer la patrie à la Nobleſſe Françoiſe, engagea pluſieurs Gentilshommes Provençaux à donner en cette occaſion l'exemple des plus genereux ſacrifices. On les voyoit eux-mêmes brûler leurs granges & leurs greniers, abattre leurs moulins, briſer leurs meules, enfoncer leurs tonneaux, prendre plaiſir à faire boire leur vin aux ſoldats François, & ſe priver de tout de peur de laiſſer quelque choſe à l'ennemi. Ils trouvoient du moins la recompenſe de leur zèle dans l'é-

clat même qui le faisoit remarquer. Mais le peuple, les paysans, tous ces citoyens obscurs & malheureux, qui nourrissent & soutiennent l'Etat, mais qui ne peuvent guéres l'aimer qu'à proportion des avantages qu'ils en tirent, présentoient un spectacle bien différent. En vain Bonneval, envoyé à la tête d'un détachement pour exécuter cette rigoureuse commission, parcouroit la partie de la Provence qu'on sacrifioit à la sureté de l'autre, & avertissoit par-tout les habitans de mettre en lieu sûr leurs fourages & leur bétail, sous peine de se voir tout enlever, lorsqu'après avoir fait sa tournée, il repasseroit par les mêmes lieux; soit négligence, soit espérance que ces menaces seroient sans effet, soit impossibilité de trouver tous en si peu de temps le lieu de sureté dont ils avoient besoin, la plûpart furent surpris par Bonneval à son retour, & se virent enlever les provisions qu'ils n'avoient pas pu, ou qu'ils n'avoient pas voulu sauver. Rarement arrête-

1536.

t'on ses regards sur ces détails horribles des malheurs de la guerre ; ils sont si fréquens dans l'Histoire, qu'elle ne les énonce que d'une maniere générale, & sans daigner les peindre ; l'humanité se souleveroit si elle entendoit les cris, si elle voyoit les efforts désespérés & impuissans de ces infortunés qui voient le feu dévorer leurs toits, leurs moissons, tous les fruits de leurs travaux passés, toutes leurs espérances pour l'avenir, qui s'élancent à travers les armes, les soldats & les flammes pour retenir, pour arracher les restes d'une subsistance nécessaire ; qui, réduits aux dernieres extrémités, non par des ennemis, ni par des étrangers, mais par leurs concitoyens, par leurs freres, par leurs défenseurs, n'ont pas même la triste consolation de détester légitimement les auteurs de leur misere. Voilà ce que coûte la gloire des Héros, voilà les fruits des querelles des Princes. Cette réflexion, toute usée qu'elle est, n'a rien perdu de ses

1536.

droits ; elle eſt toujours nouvelle, puiſqu'elle n'eſt point écoutée, & qu'au grand opprobre de la race humaine, la guerre ſe fait encore. 1536.

Les villes, les bourgs, les villages, les égliſes même, tout fut brûlé, ou du moins abandonné après avoir été pillé. Il y eut de petites villes, telles que Treiz & Luc, qui ſe trouverent aſſez fortes pour s'oppoſer au pillage, & pour fermer leurs portes aux ſoldats de Bonneval, leur ſort n'en fut que plus cruel. Bonneval fit venir du renfort, & elles furent ſaccagées avec la derniere rigueur; le ſoldat féroce ne faiſoit que rire de tant de maux, & des Officiers bien plus condamnables, eurent l'indignité de s'enrichir au préjudice même du ſervice de la Patrie, en faiſant racheter aux habitans un pillage jugé néceſſaire ; & en s'attachant plus, dit un Hiſtorien du temps, *à vuider les bourſes que les greniers ou les granges.*

La capitale même de la Provence, Aix, fut compriſe dans cette grande deſtruction, elle fut punie du mal-

heur de n'être située ni sur le Rhône, ni sur la Durance. En vain Montejan, un des plus braves hommes de son temps, & qui ne s'étoit pas moins distingué dans la guerre du Piémont que d'Annebaut & Montpesat, fit les plus fortes instances pour qu'on lui permît de s'enfermer dans cette Place, & promettoit de la défendre jusqu'à l'hiver, qui obligeroit d'en lever le siège ; en vain les habitans, pour éloigner le danger le plus pressant, promettoient de le seconder par des prodiges de valeur & de constance ; ni Bonneval, ni plusieurs autres Officiers expérimentés, qui avoient déja visité cette ville, ni Montmorenci qui ne voulant s'en rapporter qu'à lui, alla la visiter lui-même, ne jugerent qu'elle pût être défendue, étant dominée de deux côtés par des collines sur lesquelles les ennemis auroient pu établir des batteries, dont il auroit été presque impossible de se garantir. Aix fut démentelé, on ne garda de Place importante au-delà du Rhône

1536.

&

& de la Durance, que Marseille. On n'étoit plus dans le Piémont, où l'on 1536.
pouvoit impunément risquer une défense même malheureuse, & où c'étoit vaincre que de gagner du tems. On combattoit désormais pour ses autels & ses foyers, il falloit vaincre ou périr. Toute fausse démarche étoit d'une dangereuse conséquence & rien sur-tout n'étoit plus à craindre qu'un échec dans la disposition où étoient les esprits, plus intimidés encore par ces prophéties politiques, sourdement répandues dans l'Europe, & qui avoient séduit Saluces, que par les ménaces & les forces de l'Empereur. Montmorenci ne songeoit en toute occasion qu'à mettre un frein à la valeur impatiente des Officiers François, qui brûloient de se signaler du moins par des expéditions particulieres.

Montejan fut le plus pressant de tous les braves de l'armée, il ne pouvoit se contenir, il faisoit tous les jours de nouvelles instances pour qu'on lui permît d'en venir aux mains

avec quelque détachement ennemi.
1536. Il avoit appris qu'un Mestre-de-camp de l'avant-garde Impériale alloit souvent à la découverte avec un corps de troupes très-foible, il ignoroit que c'étoit un piége tendu à l'imprudente bravoure des François, & qu'en même-temps qu'on faisoit avancer ainsi quelque petit corps, on faisoit marcher par divers chemins d'autres détachemens plus nombreux qui se tenoient à portée de le secourir.

L'importunité de Montejan l'emporta enfin sur la défiance de Montmorenci, qui, pour ne le pas refuser toujours, lui permit d'aller tâter l'ennemi, en lui recommandant d'observer tout avec la plus grande circonspection, de n'attaquer qu'à son avantage, & de se tenir toujours près de quelque poste sûr où il pût se retirer en cas d'inégalité. C'étoit lui recommander de changer de caractère. Montmorenci le sentit bien; à peine Montejan étoit-il parti, tout enivré du plaisir de pou-

voir combattre, ayant déjà oublié les conſeils de ſon Général, & ne ſongeant qu'à ceux de la gloire, (1) qu'un Exprès fut envoyé pour révoquer la permiſſion, & pour enjoindre à Montejan de revenir. Mais cet Exprès prit un autre chemin, & arriva trop tard. Montejan trouva à Brignoles Bonneval, le Comte de Tende & le jeune Boiſy, (2) qui continuoient le dégât ordonné ; il leur propoſa de l'accompagner, & de joindre à ſa petite troupe une partie des leurs. Bonneval s'oppoſa fortement à cette entrepriſe ; il allégua les intentions connues du Roi & du Maréchal, la ſageſſe de ces intentions, leur convenance avec l'état des affaires, le danger, l'inutilité des expéditions particulieres ; la diſpute fut aigre & vive, Montejan fit beaucoup valoir l'avantage d'acquérir de la gloire, Bonneval la né- 1536.

(1) Cet étourdi ne tarda pas à être Maréchal de France.

(2) Fils de l'Amiral de Bonnivet, & frere de Louis de Gouffier, tué devant Naples en 1528.

cessité de se réserver pour les occa-
1536. sions de servir l'Etat utilement. Les deux Officiers témoins de la dispute, se partagerent; le Comte de Tende resta avec Bonneval, Boisy suivit Montejan. Bonneval mieux servi par ses espions que ces deux braves imprudens, étoit instruit de la manœuvre de l'armée Impériale, & du motif qui faisoit avancer ce Mestre-de-camp de l'avant-garde. Malgré les avis de Bonneval, Montejan se flattoit toujours d'enlever. L'événement ne tarda pas à justifier Bonneval. On apprit le lendemain que Montejan & Boisy étoient prisonniers, nouvelle la plus funeste qu'on pût recevoir dans les conjonctures. Bonneval & le Comte de Tende avoient quitté Brignole pour aller faire le dégât ailleurs, il sembloit qu'ils prévissent que cette Place alloit être le théâtre des malheurs de Montejan & de Boisy. Ceux-ci s'étant avancés jusqu'aux portes de la petite ville du Luc, penserent en effet y surprendre le Mestre de camp Impé-

rial qui venoit marquer les logis pour l'avant-garde ; il s'enfuit précipitamment, & répandit l'alarme dans l'avant-garde entiere. Ferdinand de Gonzague qui la commandoit, la fit avancer pour envelopper les François ; ceux-ci reculerent jusqu'à Brignole, où la fatigue des chevaux les obligea de passer la nuit. Gonzague les ayant poursuivis, avoit investi Brignole, & avoit de plus placé une embuscade sur le chemin par où Montejan & Boisy devoient passer, s'ils sortoient de cette petite Place. Brignole étant une de ces villes qu'on avoit abandonnées, & où l'on avoit fait le dégât, n'avoit pas même de portes. Gonzague, au point du jour, voulut y entrer pour accabler les François, mais la ville avoit été fermée à la hâte par des barrieres contre lesquelles plusieurs Cavaliers Impériaux vinrent heurter avec tant de violence qu'ils furent démontés, ce petit incident mit assez de désordre dans leur troupe, pour que les François soutinssent le premier choc,

1536.

Belcar. l. 21. n. 50.

& entrepriſſent même de ſortir de
1536. ce lieu, où ils ne pouvoient manquer d'être forcés, mais cette démarche néceſſaire ne fit que hâter leur perte, ils allerent tomber dans l'embuſcade, qui les attendoit, & le reſte de la troupe de Gonzague s'avançant par derriere & ſur les aîles pour les envelopper, ils furent accablés par le nombre. Les Impériaux perdirent beaucoup plus de monde, mais tous les François furent tués ou pris, Montejan & Boiſy furent du nombre des derniers.

L'honneur d'avoir pris Montejan, autant que l'intérêt d'avoir un priſonnier de cette importance, excita entre trois Officiers Impériaux une conteſtation qui fut portée au tribunal de Gonzague. L'un avoit ôté à Montejan ſa maſſe de fer, l'autre ſon gand, le troiſieme l'avoit arrêté en ſaiſiſſant la bride de ſon cheval. Gonzague prononça en faveur de ce dernier; il ſe nommoit Marſilio Sola de Breſſe.

Au milieu du déſordre & de la

trépidation que l'extrême inégalité des forces avoit dû mettre dans ce combat, la Chevalerie dont François Premier avoit ranimé l'esprit en Europe, n'avoit pas perdu ses droits; un Capitaine Espagnol, nommé Sanche de Leve, (1) avoit fait un défi à Vassé, Lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Montejan, & Vassé l'avoit accepté, ils avoient d'abord rompu leurs lances, puis ils avoient éprouvé leurs forces avec leurs masses d'armes. L'ascendant des François dans ces combats particuliers n'abandonna point Vassé au milieu du malheur de son parti; il triompha, l'Espagnol s'avoua vaincu & lui donna sa foi. 1536.

L'échec de Montejan produisit l'effet que le Roi & Montmorenci avoient craint. Gonzague par vani- Mém. de Langei, l. 7.

(1) C'étoit vraisemblablement le fils d'Antoine de Leve, du moins il est sûr qu'Antoine de Leve eut un fils nommé Sanche, qui ne fut pas indigne de lui.

té, l'Empereur par politique, enflerent à l'excès cette petite victoire, 1536. les Lettres de Charles-Quint en instruisirent toute l'Italie & toute l'Allemagne. L'Europe retentit du bruit d'une escarmouche qui devoit à peine faire la matiere d'une nouvelle dans les deux camps. C'étoit l'avant-garde entiere des François qui avoit été détruite par une poignée d'Impériaux, c'étoit déjà un accomplissement des prédictions faites à Charles-Quint, c'étoit un glorieux prélude des triomphes qui lui étoient destinés. Ces idées attachoient à son parti ceux qui l'avoient embrassé, y attiroient les Puissances neutres, détachoient du parti de François Premier les foibles, les timides, les superstitieux, les gens peu affectionnés. Mais le plus triste fruit de la défaite de Montejan fut le découragement & l'effroi de tout le camp d'Avignon. Montmorenci dont les soins vigilans se por[illegible] venoit de parcourir [illegible] dans le [illegible] Rhône & de la Durance, de faire

fortifier Arles, de pourvoir même à la sûreté de la côte orientale du Languedoc le long du Rhône, se hâta de retourner au camp pour rassurer les esprits par ses raisons, par son éloquence, par son courage, pour leur faire sentir en même-temps la nécessité de ne rien hasarder, de se borner aux avantages du poste qu'on occupoit, de s'attacher uniquement à en augmenter les fortifications. Tout le camp pensoit alors comme lui sur la prudence, mais il ne partageoit plus le courage de son Général. Troublés par les prédictions, par leur prétendu accomplissement, par les bruits qui exagéroient la défaite des François, les soldats se croyoient encore trop près de l'ennemi, ils se voyoient déja forcés dans leurs retranchemens par l'armée victorieuse. 1536.

La Provence & le Piémont n'étoient pas alors les seuls théâtres de la guerre. Du coté de la Picardie, les
vigilance & [illegible] par le Comte
il restoit à la [illegible] Adrien de Croy,

Comte de Rœux & de Beaurein, (1)
1536. & les François commandés par le Duc de Vendôme, se repoussoient tour à tour en-deçà & au-delà de la Somme, & dans ce flux & reflux tantôt les terres Françoises, tantôt les terres Impériales étoient ravagées. Les Impériaux ayant voulu surprendre saint Riquier, ne firent que rendre célebres les femmes de cette petite ville par le courage avec lequel elles se défendirent, montant sur les remparts avec leurs maris, les unes armées comme eux de piques & d'épées, les autres inondant les Assiégeans d'eau bouillante & de poix fondue; elles leur enleverent deux enseignes, quelques pieces d'artillerie, & les forcerent à la retraite.

Mais les Impériaux ne prirent que trop bien leur revanche sur la ville & le château de Guise, dont les dé-

(1) Celui dont on a tant parlé dans le procès du Connétable de Bourbon. Voir le Chapitre 6. du liv. 2.

fenseurs ayant été surpris, se livrerent à une terreur panique qu'ils ne purent vaincre. Le Commandant & les plus braves Officiers voulurent en vain les engager à résister. Les soldats se précipitoient dans les fossés au lieu de courir aux armes; le plus grand nombre même des Officiers ne parla que de se rendre, & entraîna le Commandant malgré lui. Cette lâcheté ne demeura pas impunie, au moins chez les Nobles, qui furent tous dégradés de noblesse. L'Histoire ne parle point de la punition des Roturiers, peut-être les jugea-t-on moins étroitement obligés que les Nobles d'être braves & fideles.

1536.

Belcar. l. 21. n. 52.

Ces deux funestes nouvelles de la prise de Guise & de la défaite de Montejan, furent portées à la fois au camp de Valence où le Roi commandoit, il n'en fut point ému; il redoubla, comme Montmorenci, de vigilance & de circonspection, mais, il restoit à lui apprendre une nouvelle plus accablante, plus irrépara-

ble, & contre laquelle ni la valeur, ni
1536. la prudence ne pouvoient rien. Le Cardinal de Lorraine qui s'étoit chargé à regret de lui prononcer cette Sentence de douleur, mais qui devoit ce triste ministere aux bontés dont le Roi l'honoroit, se présenta devant lui avec un visage où on lisoit l'expression à demi étouffée de la plus profonde désolation. Le Roi vit venir le coup. Un de ces pressentimens secrets qu'on veut toujours rendre merveilleux, mais qui naissent toujours du concours des circonstances, l'avertit qu'il alloit être frappé dans un endroit bien sensible; il se souvint d'abord de ce qu'il avoit de plus cher, son cœur se tourna de lui-même vers le Dauphin son fils, il en demanda des nouvelles en tremblant. Le Cardinal se tut, puis bégaya avec effort les mots de maladie, de danger, d'espérance. *Ah! mon fils est mort*, s'écria le Roi, *mon fils est mort, vous voulez en vain ménager son pere.* Un morne silence & un torrent de larmes furent la seu-

Mém. de Du Bellay-Langei, l. 7.

le réponse du Cardinal. La chambre retentit à l'instant de cris & de sanglots. Le Roi se traîna mourant jusqu'à une fenêtre, (1) où levant les yeux & les mains au Ciel, il pleura, il pria pour ce fils, pour lui-même, pour son peuple; il offrit à Dieu ce douloureux sacrifice avec la foiblesse d'un pere, la fermeté d'un Héros & la piété d'un Chrétien. Il dut trouver une consolation bien touchante dans la vérité des regrets dont toute la France honora la mémoire de ce jeune Prince. Le cri du cœur se fit entendre même à la Cour. On y vit couler de ces larmes que la douleur seule fait répandre, & que ni la décence, ni le devoir, ni tout l'art du souple courtisan ne peuvent fournir. Le Dauphin étoit aimable & intéressant, il ressembloit à son pere, il en avoit la figure comme le nom, il en promettoit le caractere, il en montroit déjà les douces foiblesses,

1536.

(1) Tous ces détails se trouvent en substance dans les Mémoires de Du Bellay-Langei, l. 7.

il vouloit auſſi en montrer la valeur.
1536. (1) Il alloit faire l'apprentiſſage de la guerre à la ſuite du Roi, il étoit embarqué ſur le Rhône pour l'aller joindre à Valence, lorſqu'il fut attaqué à Tournon d'une maladie ſubite & violente dont il mourut le quatrieme jour. Ce jeune Prince aimoit les femmes, (2) (nous venons de

Sleidan. Commentar. l. 10.

(1) Montmorency écrivoit quatre ans auparavant, (le 3 Juillet 1532.) » Eſt Mr. le Dauphin » très-bien gueri d'une foulleure de jambe qu'il » avoit euë, & croiſt autant de vertu & d'honnêteté que de perſonne, de ſorte qu'il eſt preſque » auſſi grand comme moi, & ne viſtes oncques » homme à qui le harnois fuſt plus ſéant que à lui » ni qui l'aimaſt mieux qu'il faict.

(2) On avoit propoſé de le marier avec la Princeſſe Marie d'Angleterre, & il y avoit eû à ce ſujet, en 1518, un Traité, d'après lequel Marie appelloit toujours le Dauphin, ſon Epoux, ſon conſolateur, ſon unique eſpérance dans les tribulations qu'elle éprouvoit alors, ainſi que ſa Mere. Les femmes que la nouvelle Reine Anne de Boulen avoit miſes auprès d'elle, & qui pour faire leur cour ſe plaiſoient peut être à la contrarier, lui dirent un jour que le Dauphin épouſoit une fille de l'Empereur; *cela ne ſe peut pas*, dit-elle, *il ne ſauroit avoir deux femmes*. Depuis la répudiation de Catherine d'Arragon, ce mariage fut encore propoſé, comme le ſeul moyen de réunir les trois grandes Puiſſances qui donnoient alors le mouvement à l'Europe, & de reconcilier l'Empereur avec Henri VIII, pour les nouveaux accuds qui

le dire) les Historiens lui ont reproché sur cet article des excès capables de nuire à sa santé, on nomme même celle qui le captivoit particuliérement, c'étoit la belle de l'Estranges. Déjà échauffé par les plaisirs, il couroit à la gloire au milieu des ardeurs d'un été si sec & si chaud, que dans des provinces plus froides que celles où il voyageoit, les plus grandes rivieres étoient presque entiérement taries. S'étant arrêté à Tournon, il s'amusa à y jouer à la paume avec cette vivacité qu'il mettoit dans tous ses goûts & dans tous

1536.

Belcar. L. 21. n. 52.

Arnold. Ferron. rer. Gallicar. lib. 8. Francisc. Vales.

la France formeroit avec l'un & l'autre. Le Peuple Anglois faisoit hautement des vœux pour ce mariage, qui pouvoit pourtant le soumettre un jour à la France ; Anne de Boulen, qui eût pû vouloir le traverser, voyoit déjà décliner sa faveur passagere ; Marie ne cessoit de dire que le Ciel lui devoit ce mariage pour dédommagement des chagrins qu'elle avoit soufferts. Elle apprit que les Ambassadeurs François étoient allés rendre visite à sa petite sœur Elisabeth ; elle crut alors tous les droits qu'elle avoit à la Couronne d'Angleterre & au mariage du Dauphin, transportés à sa sœur, elle fut agitée, elle pleura, elle voulut aller parler aux Ambassadeurs, & protester contre ce qui pourroit être fait au préjudice de ses droits ; il fallut employer la force, pour la retenir dans sa chambre.

ses exercices. Excédé de fatigue, de
1536. soif & de chaleur, il but de l'eau fraîche avec intempérance, & il est assez vraisemblable (1) qu'il mourut d'une pleurésie. Jusques-là le deuil de la France étoit naturel, mais peut-être finit-il par être barbare. La douleur seroit trop intéressante, si elle ne se permettoit pas l'injustice. On ne voulut pas croire que les voluptés toujours si meurtrieres, que l'intempérie des saisons, si féconde en contagions & en mortalités, que le combat si dangereux de la fraîcheur & de la chaleur excessive, eussent pu causer la mort d'un jeune Prince; on aima mieux concevoir les plus affreux soupçons, & on parvint bientôt à leur trouver quelque fondement.

Les hommes en général respectent tant les distinctions, véritablement respectables & nécessaires, qu'ils

(1) Je dis vraisemblable & rien de plus, car on va voir que rien n'est moins sûr. Le Ferron (rer. Gallic. l. 8. Francisc. Vales.) parle de cet événement avec beaucoup de raison & de sagesse.

ont établies entr'eux, qu'à peine croient-ils la nature capable de détruire seule les Princes & les Grands. Ils aiment mieux supposer des crimes politiques, que peu s'en faut qu'ils ne respectent encore, en les détestant, parce qu'ils croient y voir de l'habileté jointe à la hardiesse de secouer les préjugés. Le peuple voulut donc absolument que le Dauphin eût été empoisonné, on ne sait ce qu'en pensa la Cour, mais le Roi le crut sans doute. On arrêta le Comte Sébastien de Montécuculi, Italien, & comme une erreur en fortifie une autre, quelques connoissances qu'il avoit en Médecine, sa patrie, tout fut érigé en présomptions contre lui. On l'accusa d'avoir versé dans le vase du Prince un poison mortel, (1) on l'appliqua à la torture, moyen quelquefois assez efficace de faire avouer ce qui est déjà cru, ou ce qu'on veut qui le soit; il y révéla d'étranges choses. Il avoit, disoit-il,

1536.

Mém. de Langei, l. 6. & 7.

Belcar. l. 21, n. 52.

(1) De l'arsenic, du sublimé.

1536. été poussé à ce crime par Antoine de Leve, & par Ferdinand de Gonzague ; il devoit attenter de même à la vie du Roi & des deux autres Princes ses fils. De Leve & Gonzague lui en avoient donné l'ordre après l'avoir présenté à l'Empereur, qui, sans lui rien prescrire, avoit eu avec lui un entretien sur des détails évidemment relatifs à ce projet. Comme Montécuculi avoit déjà été en France, l'Empereur l'avoit beaucoup questionné sur l'ordre que le Roi observoit dans ses repas, & sur tout ce qui se passoit dans sa cuisine ; il l'avoit ensuite renvoyé à de Leve & à Gonzague, qui lui avoient confié le plan de tout le complot, & l'avoient chargé de l'exécution. L'on ajoutoit une autre découverte à l'appui de toutes celles-là, c'est qu'un Ambassadeur de l'Empereur à Venise, nommé Lopès de Sora, faisoit vers ce temps des questions fort indécentes ; il demandoit avec un intérêt marqué, & une curiosité suspecte, quel seroit le successeur à

Sleidan. Commentar. l. 10.

la Couronne de France, & à qui son Maître auroit affaire, si le Roi & tous ses fils venoient à mourir. Assurément cet Ambassadeur étoit trop ignorant. Il prenoit bien son temps pour faire cette question sous le regne de François Premier, qui, en qualité de premier Prince du Sang, avoit succédé au Trône de Louis XII, qui avoit lui-même, au même titre, succédé à Charles VIII. D'ailleurs l'exemple fameux de Philippe de Valois, & tant d'autres qui assuroient d'une maniere invariable l'ordre de la succession collatérale au Trône de France, ne remplissoient-ils pas toute l'Europe? Qui ne voit que cette fable des questions de l'Ambassadeur de l'Empereur à Venise, n'a pu être faite que pour le peuple, qui ne sachant rien, ne réfléchit sur rien, & qui cherche par-tout du merveilleux & des crimes pour être remué? Quant aux questions de l'Empereur, on sent qu'il a pu en faire de très-innocentes sur les usages François relatifs à la cuisine & à la table,

1536.

& on ſent auſſi qu'il peut très-bien
1536. n'en avoir fait aucunes.

La foule des Auteurs tient de la nature du peuple, & voit du poiſon dans la mort de tous les Princes. D'autres Auteurs ſe jettent dans l'excès contraire, & ne croient point, pour ainſi dire, au poiſon. Les premiers calomnient la nature humaine, les autres en ont trop bonne opinion. La regle peut-être la plus ſûre, en matiere de crimes douteux, ſeroit de combiner les mœurs publiques avec les caracteres particuliers. Il faut bien malgré ſoi, croire aux empoiſonnemens & aux aſſaſſinats des Frédégondes & des Brunehauts. C'étoit preſque l'uſage alors, la méchanceté du temps alloit juſques-là, les autres Nations barbares établies alors dans l'Europe, nous fourniſſent les mêmes exemples d'horreur. Si Catherine de Médicis avec les mêmes graces, le même eſprit, les mêmes talens, les mêmes vices que Frédégonde & Brunehaut, a commis moins de crimes, ou en a commis

d'autres, c'eſt parce qu'elle vivoit dans une autre temps; ou ſi même elle en a commis de ſemblables, c'eſt parce que la fureur des diſcordes civiles & des guerres de religion avoit ramené une partie de la férocité des premiers temps. 1536.

Les mœurs du temps de François Premier & de Charles-Quint, étoient celles de la Chevalerie, mœurs romaneſques, mais généreuſes, qui écartent toute idée de baſſeſſe & de crime. Le caractere particulier de l'Empereur ne rend pas plus vraiſemblable le crime qu'on a voulu lui imputer. Ce Prince habile juſqu'à l'artifice, peu ſcrupuleux ſur l'obſervation de ſes promeſſes, héritier de la politique frauduleuſe de ſon aïeul Ferdinand, mais n'ayant point d'autres défauts, ſavoit tromper les Rois, & ne ſavoit ni les aſſaſſiner, ni les empoiſonner. Une erreur aſſez accréditée alors, & dont il reſte encore aujourd'hui des traces, ſembloit permettre de la mauvaiſe foi dans les affaires d'Etat, & rejetter ſur le

trompé la plus grande partie de la
1536. honte qui devoit appartenir toute entiere au trompeur. Charles-Quint ne s'étoit point élevé au-dessus de cette idée, mais il étoit grand, avide de gloire, jaloux de sa réputation, trop ami de la vertu pour concevoir le projet de certains crimes, trop éclairé sur ses intérêts pour se les permettre. Toute l'Espagne le révere encore, autant comme un Prince vertueux, que comme un grand Prince. Eût-elle conservé ces sentimens pour l'empoisonneur d'un Roi son beau-frere, & de trois enfans innocens? La France même lorsqu'elle se rappelle ce Prince, respecte sa mémoire, & ne se le représente point sous ces traits odieux. Qui ne voit d'ailleurs combien toute cette fable est mal ourdie? Qui ne voit qu'on n'a supposé à l'Empereur le projet d'immoler à la fois le pere & tous les fils, qu'afin de lui donner un systême lié & une apparence d'intérêt? car on a senti qu'il n'eût servi de rien de faire périr un des fils en

laissant vivre les deux autres, & surtout leur pere. 1536.

Si Charles-Quint vouloit exterminer à la fois tous ces Princes, il étoit bien mal servi par l'imprudent exécuteur de ses desseins, qui empoisonnant séparément le Dauphin, & avertissant ainsi toute la France de veiller sur les jours du Roi & des deux autres Princes, faisoit échouer le crime par le crime même. Il est vrai qu'il y avoit encore plus d'inconvénient à faire périr les quatre Princes à la fois, parce qu'alors il étoit impossible de cacher à l'Europe indignée la main d'où un coup si éclatant seroit parti, & c'est ce qui acheve de prouver l'impossibilité d'un semblable projet.

Quel intérêt encore suppose-t-on à l'Empereur? Le Roi eût-il manqué de successeurs & de vengeurs? Les droits sur l'Italie, seuls objets de contestation entre lui & François Premier, n'étoient-ils pas devenus des droits de la Couronne, & n'eussent-ils point passé au successeur?

1536. (1) Quel fruit l'Empereur eût-il donc pu attendre d'un crime si monstrueux ? Ne peut-on pas assurer qu'il étoit incapable de risquer ainsi sa réputation pour rien ?

Mais, dira-t-on peut-être, ce n'étoit plus du seul Milanès qu'il s'agissoit, c'étoit de la conquête de la France, grand & difficile ouvrage, pour lequel l'Empereur avoit préparé plus d'une machine. La mort de quatre Princes arrivant à la suite des prédictions & des calomnies répandues dans l'Europe, n'auroit-elle pas été regardée comme un trait de la vengeance divine, qui réprouvoit une race infidele & alliée des Turcs ? Les prédictions, les calomnies n'é-

(1) Les droits sur le Milanès auroient pu passer aux filles de François Premier ; (il en avoit deux alors) à leur défaut à sa belle-sœur, Renée, fille de Louis XII. Duchesse de Ferrare. Il falloit comprendre ces trois Princesses dans les projets exterminateurs de Charles-Quint. Alors toute la Maison d'Orléans, issue de Valentine de Milan, eût été éteinte, mais quel avantage en eût retiré l'Empereur ? Celui de garder le Milanès ? Eh bien, il le gardoit, & il sut le garder jusqu'au bout sans cela.

toient que les moyens, ce crime étoit la fin, & l'Empereur a intérêt de le commettre dans ce système. 1536.

1°. Je réponds qu'aucun Historien n'a présenté nettement cette idée, qu'ainsi on ne peut pas dire qu'elle soit fondée sur le témoignage de l'Histoire. Elle reste dans l'ordre des possibilités vagues qui n'entraînent point l'esprit.

2°. Je répete que la branche régnante n'eût point manqué en France de successeurs & de vengeurs qui n'avoient point traité avec les Turcs.

3°. Je demande qu'on ne perde point de vue, sans que je les répete, toutes les raisons tirées, soit de l'esprit du temps, soit du caractere de l'Empereur, soit de la nature même de l'entreprise, & qui prouvent qu'un tel crime est absolument sans vraisemblance.

Quant à ceux qui ont voulu imputer ce crime à la Reine Eléonore, & dire qu'elle prétendoit par la mort des enfans du premier lit, placer un de ses fils sur le Trône,

ils auroient dû prendre garde qu'elle
1536. n'eut jamais d'enfans de François Premier. D'ailleurs quel autre fondement de cette calomnie, que sa qualité de belle-mere ?

Si l'on veut absolument trouver quelqu'un qui eût intérêt, non à faire périr les trois Princes avec ou sans leur pere, mais à empoisonner le Dauphin, si la maxime, que celui à qui le crime est utile en est présumé l'auteur, doit être adoptée, c'est sur Catherine de Médicis que pourroient tomber des soupçons plus raisonnables, ce seroit elle qui auroit voulu par la mort du Dauphin son beau-frere, ouvrir le Trône au Duc d'Orléans son mari, pour devenir Reine. Cette idée, qui du moins ne présente qu'un seul crime, montre en même-temps un grand intérêt de le commettre. Aussi fut-ce Catherine de Médicis qu'accusa l'indignation des Impériaux, en repoussant le soupçon qui les accusoit eux-mêmes, & le caractere de Médicis n'aide pas à la justifier.

Mais pourquoi promener ainsi ces affreux soupçons sur tant de Princes ? Pourquoi chercher avec tant de soin un coupable, quand le délit même n'est pas certain ? C'est qu'il reste dans cette affaire une difficulté horrible & presque insoluble, le supplice du Comte de Montécuculi, qui fut écartelé à Lyon, comme convaincu, dit l'Arrêt, d'avoir empoisonné le Dauphin, & d'avoir voulu empoisonner le Roi. François Premier, pour venger son fils qu'il pleuroit toujours, voulut qu'on donnât à ce jugement la plus grande solemnité, il y assista lui-même, il y fit assister les Princes du Sang, tous les Prélats qui se trouverent alors à Lyon, tous les Ambassadeurs, tous les Seigneurs, même étrangers, qui l'avoient accompagné, & parmi lesquels il y avoit beaucoup d'Italiens. Faut-il croire que pour donner une victime aux mânes du Dauphin, & à la douleur du Roi, on se soit fait un jeu barbare de faire périr un innocent dans des tourmens auxquels

1536.

Mém. de Langei, l. 7.

Arrêt du 7. Octob. 1536.

Mém. de Du Bellay, liv. 8.

Sleidan. Commentar. l. 10.

on ne peut penſer ſans frémir ? Un
1536. Roi juſte & bon, des Juges, des Evêques, tout ce que l'État a de grand & de reſpectable, ſe ſera-t-il uni pour faire cet outrage à l'humanité ? Se peut-il qu'une politique infernale ait voulu ſaiſir cette occaſion d'exciter par la calomnie une haine univerſelle contre l'Empereur ?

Ou bien faut-il croire que la jeune Médicis au crime horrible d'avoir empoiſonné ſon beau-frere, ait ſu joindre à dix-ſept ans le crime habile de tourner vers l'Empereur les ſoupçons d'un peuple, qui, à la vérité, deſiroit de le trouver coupable ?

Ou bien enfin ce Montécuculi étoit-il un de ces Aventuriers, moitié ſcélérats, moitié fous, qui, ſans complices comme ſans motifs, dans un accès de ſuperſtition religieuſe ou politique, attentent à la vie des Princes qu'ils ne connoiſſent point, & troublent un Etat ſans ſervir perſonne. Cette idée leveroit aſſez les difficultés ; elle n'eſt point démentie

par l'Arrêt de Montécuculi, qui garde le plus profond silence sur l'Empereur, & sur tout autre instigateur du crime. 1536.

Mais presque tous les Auteurs qui ont cru Montécuculi coupable, l'ont regardé comme un instrument employé par de Leve ou par Gonzague sous la direction de l'Empereur; les autres, ou ont accusé Catherine de Médicis, qui ne paroît pas avoir été crue coupable en France, ou ont jugé qu'il n'y avoit ni crime, ni criminel, & que le Dauphin avoit péri d'une mort naturelle; ce qui rendroit l'Arrêt inexpliquable. L'idée qu'on vient de suggérer pour l'expliquer, est absolument nouvelle, ce qui ne prouve pas qu'elle soit fausse.

Des pieces du temps, témoignent que le peuple exerça sur le cadavre déchiré de Montécuculi, toutes ces barbaries, toutes ces horreurs qui lui sont familieres, c'étoit du moins une marque de l'amour qu'il portoit au Dauphin; il n'y a que les

hommes dont l'éducation a poli ſes
1536. mœurs, qui ſachent reſpecter le malheur & la mort juſques dans un ſcélérat.

L'Arrêt nous fournit une circonſtance qui mérite d'être relevée, c'eſt que Montécuculi s'étoit donné un complice, qu'il avoit accuſé le Chevalier Guillaume de Dinteville, Seigneur Deſchenets, d'avoir eu connoiſſance de ſon projet d'empoiſonner le Roi. Il prétendoit le lui avoir confié à Turin & à Suze, mais cette accuſation ayant été reconnue fauſſe, l'Arrêt condamne Montécuculi à faire une réparation publique à Dinteville, & adjuge à celui-ci une amende conſidérable ſur les biens confiſqués de ſon téméraire accuſateur. Des Juges qui répriment ainſi une calomnie contre un particulier, auroient-ils prêté leur miniſtere à autoriſer une calomnie contre l'Empereur, ou auroient-ils calomnié Montécuculi lui-même par l'Arrêt qui lui arrachoit la vie ?

L'Arrêt ne punit & ne nomme

qu'un coupable, il faut au moins n'en pas chercher davantage. C'est ainsi que les faits seroient quelquefois clairs & simples, si on ne consultoit que les actes; ce sont souvent les Historiens qui gâtent & embrouillent tout par des récits ou obscurs, ou infideles, par des conjectures téméraires, par leurs préjugés grossiers, ou par la fausse finesse de leurs vues, & par leur amour pour les ténebres mystérieuses d'une politique chimérique. 1536.

L'Arrêt offre encore une circonstance qui n'est pas indifférente, c'est qu'on trouva un Traité de l'usage des poisons, écrit de la main de Montécuculi.

Quoi qu'il en soit de toute cette funeste aventure, sur laquelle il manque encore bien des lumieres, (1) s'il est vrai que l'Empereur eût fait faire toutes ces prédictions qui annonçoient un grand malheur à Fran-

* Mém. de Langei, liv. 5 & 6.

(1) *Adeò maxima quæque ambigua sunt*, dit Tacite, Annal. l. 3. c. 19.

çois Premier dans l'année 1536, il dut bien reconnoître le danger de ces artifices politiques, qui souvent retombent sur leur auteur ; il étoit justement puni par les injustes soupçons (1) qu'il essuyoit, & qui ne purent être entiérement dissipés par la sincérité de ses regrets sur la mort du Dauphin, qu'il avoit eu long-

1536.

Arnold. Ferron. rer. Gallicar. lib. 8. Francisc. Valef.

(1) Il paroît que la haine de Henri IV. contre l'Espagne, renouvella dans la suite ces soupçons. Malherbe, vers la fin du même siècle, disoit comme un fait reconnu :

François, quand la Castille, inégale à ses armes,
Lui vola son Dauphin,
Sembloit d'un si grand coup devoir jetter des larmes
Qui n'eussent jamais fin.

Il les sécha pourtant, & comme un autre Alcide,
Contre fortune instruit,
Fit qu'à ses ennemis d'un acte si perfide,
La honte fut le fruit.

C'est un Poëte qui parle, & son témoignage, d'ailleurs moderne, ne prouve pas plus pour l'empoisonnement du Dauphin par les Impériaux, que pour l'inégalité des armes de la Castille, si souvent victorieuse sous ce regne.

temps en ôtage, & qu'il se piquoit d'aimer. (1) 1536.

François Premier ne s'étoit jamais montré plus grand que le jour qu'il apprit la mort de son fils. Accablé par le chagrin, soutenu par le devoir, dévorant ses larmes, ranimant son cœur flétri, soulevant le poids immense de sa douleur, on le vit dès le soir même s'efforcer de s'occuper des affaires de l'Etat, tenir Conseil, adresser des dépêches à ses Généraux; ce courage est ou d'un insensible ou d'un Héros, mais jamais on n'accusa François Premier d'insensibilité.

Le lendemain ayant fait venir Henri, Duc d'Orléans, son second fils, devenu Dauphin par la mort du premier, il l'embrassa en pleurant,

(1) « Le Pape, dit Dupleix, honorant la mémoire de ce Prince François, lui fit faire un Service à Rome, tel qu'on le fait aux Cardinaux, nonobstant l'opposition d'aucuns du Consistoire, qui n'étoient pas fort affectionnés aux François, ou qui, par quelque vanité, ne vouloient pas communiquer ce privilége à un Prince fils du premier Monarque de la Chrétienté ».

1536. & lui dit : » Mon fils, vous avez » perdu un modèle, & moi un appui. (1) Le deuil universel justifie » nos larmes, & rend témoignage » de la grandeur de notre perte. » L'exemple de votre frere, leçon » la plus utile pour votre âge, vous » eût guidé dans la carriere de l'honneur, que sa mémoire vous inspire, & vous conduise. Héritier de » son rang soyez-le de ses vertus » naissantes ; elles eussent fait ma » joie, que les vôtres fassent ma consolation ; imitez votre frere, surpassez-le, s'il est possible, vous ne » me le ferez jamais oublier, faites- » m'en toujours souvenir. «

Mém. de Du Bellay-Langei, l. 7.

La Cour étoit présente, & fondoit en larmes, le Prince paroissoit pénétré, le Roi attendri sembla un moment s'abîmer dans sa douleur ; mais bientôt rappellé à lui-même

(1) Les sentimens qu'on s'est permis de mettre ci dans la bouche du Roi, sont exactement ceux que les Mémoires du tems lui attribuent, & la substance de ce discours se trouve dans du Bellay-Langei, l. 7.

par les devoirs sévères de la royauté, il se fit violence pour se livrer tout entier aux soins du Gouvernement, & à la défense du royaume. 1536.

L'Empereur cependant poursuivoit sa route, étalant toujours aux yeux de ses soldats, une confiance qu'il s'exageroit à lui-même. En même tems il ne cessoit de négocier avec les Puissances d'Italie, pour les engager dans une nouvelle Ligue plus étendue contre la France, il leur faisoit valoir la constance avec laquelle il avoit toujours refusé l'investiture du Milanès à tous les Prétendans, parce qu'il attendoit, disoit-il, que l'Italie entiere lui nommât celui sur qui devoit tomber son choix. C'étoit cette persévérance à attendre le choix de l'Italie, qui l'avoit brouillé avec François Premier. Ce rival ambitieux n'aspiroit qu'à troubler l'Italie il étoit donc de l'intérêt de tous ses Princes de s'unir pour la défense de cette contrée si souvent exposée à ses ravages, la nécessité de cette réunion étoit déjà re-

Belcar. L. 21. n. 54.

connue, & il y avoit une Ligue formée en conséquence. Mais c'étoit
1536. pour écarter de l'Italie cet ennemi funeste en l'occupant chez lui, que l'Empereur étoit descendu en Provence, il falloit donc par une conséquence nécessaire, concourir avec lui au succès de cette expédition. C'étoit le Pape qu'il étoit sur-tout important de persuader, parce que c'étoit lui qui donnoit le mouvement au reste de l'Italie, l'Empereur lui offrit l'investiture du Milanès pour son neveu, à ce que dit du Bellay; (n'étoit-ce pas plutôt pour Pierre-Louis Farnese son fils?) Mais le Pape qui condamnoit l'expédition de Provence comme Clément VII. avoit condamné celle de 1524, & qui, par l'éloignement de l'Empereur, & par l'embarras où il prévoyoit que ce Prince alloit se trouver, devenoit plus libre d'observer la neutralité, lui répondit par des vœux pour la paix, & par des exhortations de la procurer, en quoi on ne peut trop louer ou le désintéres-

ſement du Pape, s'il croyoit les offres de l'Empereur ſincères, ou ſa ſageſſe, ſi tout ce qu'il avoit vu lui avoit appris à s'en défier. 1536.

L'Empereur ne s'étoit pas flatté d'engager les Puiſſances d'Italie dans une Ligue offenſive contre la France; il ne demandoit le plus qu'afin d'obtenir plus ſûrement le moins. Il eſpéroit ranimer l'ancienne Ligue défenſive de l'Italie, cette Ligue dont Antoine de Leve s'étoit dit ſi long-temps le Général, & qui étoit cenſée ſubſiſter encore, puiſqu'elle n'avoit pas été rompue. Un avantage qu'il eſpéroit du moins en tirer, étoit d'empêcher les levées que François Premier faiſoit toujours faire en Italie pour la guerre du Piémont. Mais l'Empereur n'y réuſſit pas mieux qu'à empêcher celles qui s'étoient faites en Suiſſe pour la guerre de Provence.

L'Empereur, réduit à ſes propres forces, n'étoit encore que trop à craindre, mais ſa marche à travers les montagnes fut très-pénible, &

presque toujours troublée par une
1536. espece d'ennemi que l'avantage du lieu & le désespoir rendoient très-redoutables. C'étoient ces mêmes paysans que le dégât fait sur leurs terres avoit privés de tout, & qui réfugiés dans les montagnes, tournoient alors leur rage utile contre l'ennemi. Ils fatiguoient l'armée Impériale par des attaques irrégulières, mais continuelles; tantôt ils enlevoient des coureurs, tantôt ils insultoient l'arriere-garde, tantôt ils portoient à loisir, du haut des montagnes, des coups sûrs qui ne pouvoient leur être rendus; tantôt ils accouroient par pelotons à l'embouchure d'un défilé, faisoient leurs décharges d'arquebuse, & se déroboient par une prompte fuite à la vengeance de l'ennemi, qui ne pouvoit les suivre à travers des détours qu'eux seuls connoissoient. L'Empereur, en descendant en Provence, avoit compté pour rien cette petite guerre de montagnes, qui pensa cependant lui être funeste; il y courut risque de la vie.

Que ne peuvent le déſeſpoir & le mépris de la mort ! Cinquante payſans ſe dévouerent pour éteindre l'incendie perpetuel de l'Europe dans le ſang de celui qu'ils en croyoient l'auteur. Sûrs de périr, réſolus de vendre chèrement une vie qu'ils ne pouvoient ſauver, ils s'enfermerent dans une tour, aux pieds de laquelle il falloit que l'Empereur paſſât. Ils devoient tirer tous à la fois ſur lui. La perte de l'Empereur étoit inévitable, ſi ces forcénés l'euſſent mieux connu. Ils eſpéroient le diſtinguer ſûrement à ſes habits, à ſon cortége, à l'appareil de ſa dignité. Ces ſignes les tromperent, ils virent paſſer un grand Seigneur qu'à la richeſſe de ſes vêtemens & aux reſpects qu'on lui témoignoit, ils prirent pour l'Empereur, ils le tuerent ſur la place. Guillaume du Bellay, en rapportant ce fait, auroit dû nommer ce Seigneur, qui d'après ſon recit, paroît avoir été un des principaux Officiers de l'armée Impériale. On ſomma ces Aventuriers de ſe rendre, mais leur

1536.

parti étoit pris, il n'esperoient ni
1536. ne vouloient de grace, il fallut faire venir du canon, la tour fut battue, on les prit presque tous. Porsenna eût fait grace à cette troupe de Scævola; mais une si noble politique étoit oubliée depuis long-temps; l'Empereur les fit tous pendre. Quelque temps après il fit mettre le feu à un grand bois, qui couvroit une montagne sur laquelle une autre troupe de paysans s'étoit retirée avec leurs femmes & leurs enfans. Tout fut misérablement brulé ou massacré par les soldats, entre les mains desquels tomboient ceux qui avoient pu échapper aux flammes. Ces barbares violences restent rarement impunies; elles inspirent trop d'horreur. Les Impériaux en souffrirent, les paysans Provençaux jurerent de ne faire grace à aucuns des ennemis qui tomberoient entre leurs mains, & ils tinrent parole.

Ce fut à travers ces périls & ces cruautés, que l'Empereur pénétra jusqu'à Aix, il lui fut aisé de s'empa-

rer de cette Place, ainsi que de toutes les autres qui avoient été abandonnées ; c'étoit prendre des murs & passer par des rues, mais cela lui fournit un prétexte de publier que rien n'osoit lui résister ; qu'il avoit parcouru en vainqueur toute la Provence ; qu'il en avoit pris toutes les Places, & même la capitale, sans avoir rencontré d'autres ennemis que quelques brigands montagnards dont il avoit sévèrement châtié l'insolence. Nous voyons quelques Auteurs qui font honneur à Charles-Quint de ces conquêtes, & qui supposent que chaque Place traversée par l'Empereur, lui coûta un siège; mais au milieu de toutes ces belles conquêtes que les valets de l'armée Impériale auroient pu faire aussi bien que les soldats, l'Empereur ne trouvant pas sur sa route plus de vivres que d'obstacles, commençoit à sentir les atteintes de la famine. La conduite habile du Roi & de Montmorenci alloit insensiblement triompher. Ce n'étoit pas une petite vic- 1536.

toire qu'ils remportoient sur eux-mêmes que la patience avec laquelle
1536. ils souffroient, paisiblement renfermés, l'un dans le camp de Valence, l'autre dans le camp d'Avignon, les bravades de l'Empereur, qui ne parloit que d'aller forcer ses invisibles ennemis dans l'ombre de leurs retranchemens; c'étoit où on l'attendoit : il falloit qu'il commencât par attaquer le camp d'Avignon devenu inexpugnable par les soins du sage Montmorenci; car ce n'étoit plus ce jeune & léger Courtisan dont les hauteurs avoient aliéné Doria, c'étoit un Ministre; un Général instruit par l'expérience & par le malheur, qui mettoit à profit ses fautes passées. Les Historiens vantent à l'envi l'ordre admirable, l'exacte discipline qu'il faisoit observer dans son camp. Le choix même de l'assiette de ce camp étoit extrêmement heureux. Le Rhône y portoit des vivres en abondance; la Durance en formoit la barriere du côté de l'ennemi. Montmorenci, pour

fortifier cette barriere, avoit rempli de nombreuses garnisons toutes les Places situées sur la rive ultérieure de la Durance. Par-là il mettoit le camp à l'abri de toute insulte, il rendoit le passage de la Durance presque impossible, il empêchoit l'ennemi de s'étendre & de fourager. Non content d'assurer ainsi les entours du camp, il n'avoit rien négligé pour la sûreté, pour la propreté intérieure; il l'avoit environné de tous côtés ou d'eau, ou d'un fossé sec très-profond, & large de vingt-quatre pieds. Un ruisseau qu'il avoit fait couler au milieu du camp, & qu'il avoit distribué en une multitude de canaux recevoit toutes les immondices. Il avoit fait faire en-deçà du fossé des remparts de terre avec des platte-formes, le tout garni d'artillerie. Sa tente, placée dans un endroit élevé, lui ménageoit une inspection facile sur tous ces travaux, mais son activité ne se bornoit pas à cette inspection éloignée & tranquille; il étoit sans cesse à cheval

1536.

Mém. de Langei, l. 7.

parcourant avec ses principaux Offi-
1536. ciers, tantôt tous les dehors, tantôt tous les quartiers du camp, pressant les travailleurs, encourageant les soldats, animant & flattant les Officiers, affable, caressant, cherchant tous les moyens d'être agréable à l'armée, afin d'être utile à son Maître, ayant reconnu que l'affection est le grand principe de l'obeissance. Le mélange ou le trop grand voisinage des diverses Nations dont l'armée étoit composée, pouvoit introduire de la confusion; & faire naître des querelles. L'attentif Général prit soin de les placer dans des quartiers différens, & de leur assigner à chacune leur poste en cas d'alarme; il avoit marqué à chaque Capitaitaine, celui qu'il devoit garder journellement. Il observoit tout & pourvoyoit à tout; il connoissoit son armée, il en étoit aimé & respecté. Ce camp, tous les jours accru & fortifié, sembloit ne renfermer qu'une famille, divisée en différentes branches, gouvernée par un pere sage &

tendre. Il écoutoit tous ses enfans, le moindre soldat trouvoit un libre accès auprès de lui, & pouvoit lui porter ses plaintes. L'autorité qu'il acquéroit plus encore par sa conduite que par son rang, & la sûreté qu'il procuroit au camp, l'aiderent à dissiper les alarmes que les petits succès de l'Empereur avoient fait naître. Le Roi de son côté se fortifioit de plus en plus dans son camp de Valence, & envoyoit sans cesse des secours au camp d'Avignon. 1536.

Les François ne devoient que se défendre, mais il étoit temps que l'Empereur agît; quoi que publiât sa vanité politique, s'être emparé d'un terrein abandonné & de Places démantelées, n'étoit pas un exploit digne d'une armée si formidable. Il voulut enfin attaquer des postes qui se défendissent, il ne parla plus cependant de forcer le camp d'Avignon. Le moment étoit passé, il auroit fallu l'attaquer dans la premiere consternation qu'avoient excité la

prise de Guise, la défaite de Monte-
1536. jan & la mort du Dauphin, avant que Montmorenci eût mis la derniere main aux travaux du camp, & reçu tous les secours que le Roi lui avoit envoyés de Valence. L'Empereur tourna du côté de Marseille, & envoya quelques temps après reconnoître Arles, mais quoiqu'il se bornât à faire reconnoître ces deux Places, (quelques Historiens disent mal à propos qu'il en fit & qu'il en leva le siège) il courut dans cette expédition de nouveaux dangers auxquels il n'échappa que par des affronts. Il s'étoit avancé avec le Marquis du Guast par des chemins creux jusqu'à la portée du canon de Marseille, n'en étant garanti que par une maison ruinée dont il se couvrit, en même temps il envoya le Marquis du Guast reconnoître un endroit par où il espéroit pouvoir attaquer la Place. Mais le hennissement des chevaux & l'éclat des armes qui brilloient au soleil, ayant trahi les Impériaux, on envoya de Marseille divers détache-

Belcar. l. 21. n. 56.

Arnold. Ferrer. Gallicar. l. 8. Francisc. Vales.

mens pour couper celui de du Guaſt. Du Guaſt jugea qu'il n'auroit pas le temps d'aller rejoindre l'Empereur dans l'endroit où il l'avoit laiſſé, & de ſe retirer avec lui, parce que les détachemens ennemis alloient paſſer entre lui & l'endroit où étoit l'Empereur, qui n'auroit pu manquer d'être pris, s'il eût été apperçu; du Guaſt prit la précaution de ſe retirer par des chemins détournés pour attirer l'ennemi ſur ſes traces, & l'éloigner de l'endroit où étoit l'Empereur, puis il revint après un long détour reprendre l'Empereur derriere ſa maſure; mais il fut encore apperçu, on tira de ce côté pluſieurs volées de canon qui acheverent de ruiner la maiſon, & qui tuerent ou bleſſerent quelques perſonnes de l'eſcorte de l'Empereur. Ce Prince précipita ſa retraite à travers un vallon bien couvert. Mais le feu de l'artillerie de Marſeille ayant diſperſé dans la campagne quelques-uns des Impériaux que la frayeur & l'ignorance des chemins empêcherent de rejoin- 1536.

dre leur troupe, ils furent pris par
1536. la garnison de Marseille. On apprit par eux qu'on avoit eu l'occasion de faire l'Empereur lui-même prisonnier, lorsqu'il étoit derriere la masure, très-peu accompagné; on se fit bien désigner ses vêtemens, & son armure, on vouloit courir après lui, on ne pouvoit se consoler de l'avoir laissé échapper, on proposoit de faire sur le champ une vigoureuse sortie, & sans l'exemple recent de la défaite de Montejan, qui avertissoit d'être circonspect, il n'y a point de mouvement témeraire où l'on ne se fût porté. On se borna sagement à employer les ruses de guerre. On mit sur des barques de Pêcheurs un certain nombre de soldats qui devoient être suivis de galeres chargées d'autres soldats, & sur-tout d'artillerie. Ces galeres devoient s'arrêter & se cacher dans une anse où elles attendroient les événemens, tandis que les soldats des barques, descendus dans le vallon par où l'Empereur s'étoit sauvé, affecteroient de montrer leur

leur petit nombre à l'ennemi pour l'attirer sur leurs traces vers l'anse qui receloit les galeres. Tout cela fut exécuté avec succès, mais l'Empereur avoit dejà repris la route d'Aix. Le Duc d'Albe qui assuroit sa retraite avec un gros peloton de Gendarmerie, apperçut les soldats François, & envoya un détachement pour les observer; ce détachement fut chargé par les François qui entretenant toujours l'escarmouche, obligerent le Duc d'Albe d'envoyer un gros de cavalerie au secours de son détachement. Les François se retirerent alors du côté de la mer, & lorsqu'ils eurent attiré l'ennemi jusqu'à la portée de l'artillerie des galeres, ils prirent la fuite avec précipitation, & se jetterent dans une espece de verger bordé de buissons & de hayes, le long desquels ils voyoient avec plaisir les ennemis s'avancer vers la mer, se gardant bien de les attaquer pour lors, & les attendant au retour. Alors les galeres, du fond de leur anse où elles n'étoient point apperçues,

1536.

Mém. de Langei, l. 7.

firent un feu terrible, qui couvrit en
1536. un moment la terre de bras & de jambes fracassés, les Impériaux prirent la fuite en désordre, mais en passant le long du verger, ils essuyerent encore une grande décharge d'arquebuse de la part des François qui s'y étoient cachés. Comme ceux-ci avoient toujours eu l'avantage de surpendre, leur perte fut légere, celle des Impériaux fut horrible ; ils compterent parmi leurs morts plusieurs Officiers distingués, entr'autres le Comte de Horn. Ce tonnerre invisible & continuel qu'on leur avoit lancé de tous côtés, leur avoit inspiré d'autant plus d'effroi qu'il leur avoit persuadé que l'armée entiere de Montmorenci étoit sortie du camp d'Avignon, & s'étoit distribuée en différentes embuscades autour de Marseille. Ils furent désabusés par un des Arquebusiers François qu'ils avoient fait prisonnier, il leur apprit que cet échec étoit l'ouvrage du seul Barbesieux, Gouverneur de Marseille. Le Duc d'Albe en-

frémit de rage, il détesta des lumieres qui augmentoient à ses yeux la honte de sa défaite. Guillaume du Bellay rapporte à ce sujet un trait si incroyable, qu'il a l'air d'une imputation de parti, c'est que le Duc d'Albe eut la barbarie de faire tirer à quatre chevaux le prisonnier qui l'avoit détrompé, sous prétexte qu'étant né Italien, & ayant été auparavant à la solde de l'Empereur, il devoit être regardé comme transfuge. Quand cela eût été vrai, le supplice étoit trop cruel, & c'étoit joindre la honte d'une lâche vengeance à la honte de la fuite. 1536.

Telle fut l'issue de la tentative de l'Empereur sur Marseille. Celle que du Guast fit par son ordre sur Arles, ne réussit pas mieux, malgré des conjonctures très-favorables dont l'ennemi ne sut pas profiter. Cette Place que sa situation sur le Rhône rendoit si importante, & qui pouvoit ouvrir aux Impériaux d'un côté le Languedoc, de l'autre le reste de la Provence, manquoit de provi- Belcar. l. 21. n. 56.

1536. ſions de bouche & de guerre ; les fortifications même n'etoient pas entiérement rétablies, elle avoit penſé être compriſe dans les Places ſacrifiées, & c'étoit contre l'avis des principaux Officiers que Montmorenci avoit pris le parti de la garder, afin d'interdire le cours entier du Rhône aux ennemis. Mais ces inconvéniens n'etoient rien en comparaiſon des ſéditions qui s'élevoient très-ſouvent dans la ville. Deux Italiens, Etienne Colonne & le Prince de Melphe, y commandoient. Tous deux étrangers, ils avoient aſſez de peine à ſe faire entendre au Peuple, ils avoient d'ailleurs un pouvoir égal, par conſéquent partagé & foible ; cependant Bonneval, qui apres avoir fait le dégât de la Provence, s'étoit enfermé dans Arles, où il commandoit ſous le Prince de Melphe & ſous Colonne, faiſoit obſerver la ſubordination en s'y ſoumettant, & l'intelligence de ces trois Chefs affermiſſoit leur autorité ; mais les

diverſes Nations dont la garniſon étoit compoſée, Gaſcons, Champenois, Italiens, avoient bien plus de peine à s'accorder que les Chefs. 1536.
Il y avoit mille fantaſſins Champenois ſous la conduite de d'Anglurre, & mille Gaſcons ſous celle du Comte de Carmain. Cet uſage de ſéparer par provinces les divers corps nationaux, s'il avoit l'avantage d'exciter l'émulation, avoit l'inconvénient de faire naître des querelles. Mais c'étoit ſur-tout entre ces corps nationaux & les étrangers, que les querelles étoient fréquentes. Un ſoldat Champenois s'étant battu contre un arquebuſier Italien, les deux Nations en vinrent aux mains, & il y eut juſqu'à ſoixante ou quatre-vingt hommes qui reſterent ſur la place. Les Italiens n'étant pas aſſez forts pour réſiſter aux Champenois, ſe retirerent dans la maiſon d'Etienne Colonne leur Général, où ils croyoient être en ſûreté; les Champenois pouſſerent l'inſolence juſqu'à vouloir les y forcer.

Le Prince de Melphe étoit allé au
1536. camp d'Avignon demander à Montmorenci des provisions dont Arles avoit besoin en cas de siege. Il n'y avoit pour contenir cette soldatesque séditieuse, qu'Etienne Colonne, dont elle bravoit alors l'autorité, & Bonneval. Cependant les Champenois plus animés que jamais, &
Mém. de marchant Enseignes déployées,
Langei, l. 7. comme s'ils alloient combattre les ennemis de l'Etat, avoient enlevé de force une piece d'artillerie, qu'ils avoient braquée contre la maison d'Etienne Colonne; ils avoient tué quatre ou cinq Officiers Italiens qui avoient paru aux fenêtres pour appaiser le tumulte. Etienne Colonne lui-même n'étoit plus en sûreté. D'Anglurre vouloit en vain faire retirer ses Champenois, leur acharnement méprisoit ses ordres; enfin Bonneval accourut avec quelques Gendarmes rassemblés à la hâte, il fit arracher aux mutins leur piece d'artillerie; sa troupe, d'abord trop foible pour leur en imposer, grossis-

ſant à chaque moment, & Bonneval les menaçant de raſſembler contr'eux toute la garniſon, ſes remontrances, ſon courage, ſa contenance fiere les firent rentrer dans le devoir ; mais Etienne Colonne, outré de tout ce qui s'étoit paſſé, déclara qu'il ne lui convenoit plus de commander dans une Place où lui & les ſiens avoient reçu un ſi ſanglant outrage. Quelques remontrances que pût lui faire Bonneval, il voulut abſolument ſe retirer. » Ces mutins, lui dit-il, » vous obéiront mieux qu'à un » étranger tel que moi. Je remets » entre vos mains le commande- » ment qu'ils m'ont arraché. » Bonneval ne réſiſta plus, il eſcorta Colonne & ſes Italiens avec la Gendarmerie, de peur qu'à leur ſortie ils ne fuſſent inſultés de nouveau par les rebelles Champenois. 1536.

L'inſolence de ceux-ci fut punie par l'infamie, on leur ôta leurs enſeignes, on les caſſa, mais il n'en coûta la vie qu'à deux des plus mu-

tins, qui furent pendus devant l'Hô-
1536. tel-de-ville.

La destruction de ce corps & la retraite des Italiens, ne contribuoient pas à la défense d'Arles, mais Montmorenci eut soin d'y envoyer d'Avignon d'autres troupes, il y envoya aussi toutes les munitions nécessaires, & le Prince de Melphe revint y commander avec Bonneval.

Ce ne fut que pour être témoin d'une nouvelle sédition, celle-ci fut excitée par les Gascons du Comte de Carmain, ou plutôt du Capitaine Arzac qui commandoit sous lui cinq cens de ces Gascons. Des vivandiers passoient sous les murs d'Arles, conduisant des moutons au camp d'Avignon. Deux de ces soldats d'Arzac qui étoient en faction, les virent passer, ils quitterent leur poste, descendirent des remparts, & enleverent cinq ou six moutons. Les vivandiers porterent leurs plaintes au Comte de Carmain qui

Arnold. Ferron. rer. Gallicar. lib. 8. Francisc. Vales.

remit les deux soldats entre les mains du Prince de Melphe & de Bonneval ; on les envoya en prison. Arzac vint audacieusement les redemander à Bonneval qui les refusa, alléguant les ordres du Prince de Melphe, la nécessité de procurer la sûreté des vivandiers, & sur-tout de punir des soldats qui abandonnoient leur poste dans une Place menacée. Arzac rappella la révolte des Champenois, & dit qu'il en prévoyoit une pareille de la part des Gascons, si l'on ne leur rendoit leurs camarades. A ce propos qu'il trouva indécent dans la bouche d'un Officier ; Bonneval s'échauffant, lui ordonna de mettre à l'instant hors de la ville tous ceux de ses soldats qui oseroient s'opposer à l'exécution des Loix militaires. Arzac sortit avec un visage qui respiroit la colere & la désobéissance. La révolte des Gascons, soit qu'elle fût excitée, ou seulement tolérée par Arzac, ne tarda pas à éclater. Les mutins s'étant attrou-

1536.

pés, parcoururent la ville en ordre de bataille, criant *Gascogne*, pour inviter tous ceux de leur Nation à se ranger sous leurs drapeaux. Le Comte de Carmain leur Colonel, se présenta devant eux l'épée à la main pour les retenir ; ils refuserent de l'entendre, & menacerent de le tuer ; ils allerent à l'Hôtel de ville, ils en briserent les portes, brûlerent les regiſtres, mirent les prisonniers en liberté. Ce fut encore Bonneval qui eut l'honneur d'éteindre ce nouvel incendie, mais il fut obligé de joindre l'adresse à la vigueur. Sans irriter les mutins, il négocia secretement avec leurs Officiers ; il mit dans son parti ceux des Gascons qui n'avoient point eu part à la révolte, il les affermit dans leur devoir, il leur fit sentir la nécessité d'un grand exemple dans ce grand renversement de l'ordre. Le Comte de Carmain ayant repris quelque autorité sur sa troupe, la fit sortir le lendemain matin de la ville par ordre du Prince de Melphe

1536.

& de Bonneval, qui ayant rassemblé tout le reste de la garnison, environnerent les Gascons de toutes parts, & ordonnerent à Arzac d'amener les auteurs de la sédition. Arzac présenta les deux qu'il lui importoit le moins de conserver ; le Prevôt de l'armée les fit exécuter sur le champ en présence de toute la garnison. Mais on vouloit une justice plus complette & plus rigoureuse, Arzac eut ordre de présenter de nouveaux coupables. » Oh ! bien, répondit-il avec co- » lere, ils le sont tous, & si vous » êtes si avide de ce spectacle de » supplices, faites donc préparer » des gibets pour la troupe entiere. » Sa désobéissance l'ayant fait juger coupable lui-même, on lui ôta son enseigne, on le cassa ainsi que sa troupe, & on lui donna ordre de la conduire au camp d'Avignon, où le Maréchal ordonneroit de son sort. La garnison contente d'être délivrée de ces rebelles, rentra dans la ville. Arzac se sentit apparemment trop

1536.

coupable pour oſer paroître devant
1536. le ſevère Montmorenci, il prit la fuite, ſa troupe ſe débanda.

Tel étoit alors le défaut de diſcipline en France ; l'indocilité des Chefs s'étendoit juſqu'aux ſoldats, en qui elle devenoit férocité. Cette indocilité funeſte tenoit à l'eſprit de Chevalerie, qui ramenant tout aux expéditions particulieres, & à la gloire perſonnelle, nuiſoit à l'unité de vues & au concert dans l'exécution; mais le même eſprit de Chevalerie fourniſſoit auſſi le contrepoids, c'étoit l'honneur. Telles étoient les mœurs militaires de ce temps ; l'occaſion de les peindre par des traits marqués, & de remonter à leur principe, doit être précieuſe à l'Hiſtoire & à la Philoſophie.

Ce fut au milieu de tous ces troubles que le marquis du Guaſt ſe préſenta pour reconnoître Arles. S'il eût vu l'intérieur de la Place, s'il eût vu le levain de diſcorde qui y fermentoit, il eût ſans doute été d'avis de tenter le ſiége ; mais ne

pouvant obſerver que les dehors, il ne vit que la vigilance des Chefs, 1536.
l'ardeur des ſoldats, ſur-tout l'activité infatigable des travailleurs, qui en treize jours avoient tellement métamorphoſé la Place, que tous les endroits connus pour foibles étoient devenus les plus forts. Caché derriere des moulins à vent, ſur une éminence qu'on lui avoit annoncée comme propre à plonger ſur la ville, il s'aſſura qu'on avoit remédié à cet inconvénient & à tous les autres. Bientôt il vit qu'il étoit découvert, & qu'on avoit pointé contre lui deux piéces d'artillerie auxquelles on alloit mettre le feu; il n'eut que le temps de ſe jetter ſur le côté pour éviter le coup. Son cheval couvert de terre s'effraya, prit le mords aux dents, l'emporta heureuſement pour lui du côté oppoſé à la ville, & il eut peut-être encore à la promptitude de cette fuite l'obligation de n'être point pourſuivi.

L'Empereur voyant l'impoſſibilité d'attaquer aucune des Places de

la Provence, crut que toute l'attention des François s'étoit tournée de
1536. ce côté-là, & qu'ils pouvoient avoir négligé la défense du Languedoc, il résolut d'y pénétrer par le Rhône; ses galeres attaquerent une tour qui défendoit l'embouchure de ce fleuve, mais rien ne lui réussissoit alors, l'artillerie de la tour coula à fond une de ses galeres, & obligea les autres de se retirer. Au reste, il eût peu gagné à forcer la tour, la vigilance du Roi s'étoit étendue sur le Languedoc; Nismes, Béziers, Beaucaire, les deux rives du Rhône, toutes les Places à portée d'être attaquées avoient été mises en état de défense, & les ordres étoient donnés pour lever dans cette Province toutes les troupes nécessaires.

Les bravades sont la ressource de l'impuissance. L'Empereur se remit à publier que sans s'amuser à des sièges inutiles, il alloit marcher droit au camp d'Avignon. La nouvelle de ce dessein, portée au camp de Valence, fit naître dans le cœur

du jeune Dauphin un violent desir de faire ce qu'eût fait son frere, de saisir cette occasion de gloire. Il sollicita vivement la permission de se rendre au camp d'Avignon, il mit dans ses intérêts tous ceux qui avoient quelque crédit sur l'esprit de son pere. Il écrivit au Maréchal de Montmorenci pour le prier de le demander, & de bien faire sentir au Roi que jamais il ne se présenteroit pour son fils une occasion si précieuse de se montrer digne de lui. Le Roi, pour éprouver la constance de ce désir, & mettre au plus haut prix la grace qu'on lui demandoit, parut d'abord la refuser. Les gens que le Dauphin prioit bien secrétement de le servir, le trahissoient utilement; ils rendoient compte au Roi jour par jour des progrès de l'impatience du jeune Prince, & des tentatives qu'il avoit faites pour les séduire; le Roi feignit enfin de se rendre à ses importunités & aux instances de toute sa Cour. » Vous le voulez, » mon fils, lui dit-il en l'embrassant, 1536.

» je ne puis vous résister. Allez
1536. » venger votre pere, allez cueillir
» les lauriers dont le Ciel a été trop
» avare pour votre malheureux
» frere. Mais sachez à quelles con-
» ditions je vous envoie, sachez
Mém. de » que vous ne devez pas moins à
Langei, l. 7. » mes soldats l'exemple de la sou-
» mission que celui de la valeur.
» Comptez votre rang pour rien,
» vous n'êtes qu'un simple volon-
» taire. Consultez l'expérience, res-
» pectez l'autorité du sage Général
» auquel je vous confie, qui vous
» demande, & qui vous aime assez
» pour ne vouloir pas vaincre sans
» vous. Défiez-vous des conseils
» que vous donnera même votre
» courage, lorsqu'ils n'auront pas
» obtenu son approbation. Allez,
» n'oubliez pas que vous avez forcé
» mon consentement, & qu'il faut
» le justifier. «

Le Roi se proposoit de le suivre si l'Empereur paroissoit persister dans le projet d'attaquer le camp d'Avignon; c'étoit une occasion de gloire

qu'il permettoit à son fils de partager, mais qu'il ne vouloit pas lui abandonner toute entiere ; au reste 1536.
tant que la guerre se bornoit à l'observation & à la défensive, il ne pouvoit rien faire de mieux que de rester dans le camp de Valence, d'où il étoit à portée de défendre le Dauphiné, en cas que l'Empereur voulût attaquer cette province, & d'où il veilloit à l'approvisionnement du camp d'Avignon par le Rhône ; il faisoit d'ailleurs fortifier sous ses yeux cette ville de Valence, qu'il vouloit rendre un des plus puissans remparts du Dauphiné.

Le Dauphin partit bien accompagné ; la jeune Noblesse s'étoit empressée de le suivre, celle du camp d'Avignon le vit paroître avec transport, regardant son arrivée comme le présage de quelque grande expédition. Montmorenci, suivi des principaux Officiers de l'armée, alla au-devant du Prince jusqu'au pont de Sorgue, le reçut avec les respects d'un Sujet, & l'autorité d'un Géné-

ral, & se promit bien de mettre un
1536. frein à l'impatiente ardeur de toute cette bouillante jeunesse, qui ne respiroit que les combats & les dangers.

Les hommes passent avec une facilité prodigieuse de la témérité à l'abattement, & de l'abattement à la témérité. Ce camp que la défaite de Montejan avoit tellement découragé que rien ne pouvoit le rassûrer, recommençoit à murmurer de l'inaction où Montmorenci le retenoit ; on ne vouloit plus voir que cette inaction même étoit la source de tous les succès, qu'elle empêchoit l'Empereur de rien entreprendre, qu'elle le tenoit enfermé dans son camp auprès d'Aix sur le débris de ses tristes conquêtes, où il se voyoit assiégé par la faim. Ses fourageurs revenoient toujours battus. Tous les Capitaines, tous les Aventuriers François étoient en campagne pour leur faire la chasse ; des détachemens plus heureux que celui de Montejan, remportoient tous les jours

quelque avantage ſur les détachemens Impériaux qui vouloient ſoutenir leurs Fourageurs. Si les Impériaux parvenoient à s'établir dans quelque eſpece de fort, ils en étoient à l'inſtant chaſſés. 1536.

Mais c'étoit aux payſans Provençaux qu'il étoit réſervé de faire eſſuyer à l'Empereur ſes plus grandes pertes. Ce Prince n'ayant plus dans ſon camp ni farine, ni moulins, ni fours, toute ſon eſpérance conſiſtoit dans une grande quantité de biſcuits qui venoit d'être débarquée à Toulon. Pour tranſporter ce convoi au camp, il avoit raſſemblé toutes les bêtes de ſomme qu'il avoit pû trouver depuis Aix juſqu'à Nice. Les payſans furent avertis de ces préparatifs & de leur objet; ils ſe mirent en embuſcade ſur la route du convoi, couperent les jarrets à toutes les bêtes de ſomme, ou les prirent, & enleverent le convoi.

Alors il ne reſta plus à l'Empereur que le parti glorieux d'une bataille, ou le parti honteux de la fuite.

1536. Quant à la bataille ; il étoit trop dangereux d'attaquer les François dans leur camp ; il essaya de les en faire sortir, il envoya le Duc d'Albe avec des troupes du côté de Marseille, qu'il feignit d'assiéger, espérant que les François sortiroient de leurs retranchemens pour venir au secours de cette Place. En effet, toute la jeune Noblesse bruloit d'impatience de faire cette étourderie, mais Montmorenci n'y voulut jamais consentir. Les espions qu'il entretenoit dans l'armée Impériale, entr'autres un Religieux Franciscain, avec qui Bonneval s'étoit ménagé une correspondance, l'avoient trop bien averti des vues & de l'impuissance de l'ennemi.

Mém. de Du Bellay, liv. 8.

L'Empereur n'ayant plus de nouveaux stratagêmes à imaginer, en renouvella un bien usé ; il publia plus que jamais qu'il alloit attaquer le camp d'Avignon, il le répéta si publiquement & si constamment, il parut faire des démarches si directement tendantes à ce but, que les François

& les Impériaux s'attendirent également à une bataille. François Premier qui consultoit toujours son armée, non pour savoir ce qu'il avoit à faire, mais pour savoir ce qu'elle pensoit, parut mettre en délibération s'il resteroit au camp de Valence, ou s'il se rendroit au camp d'Avignon pour combattre en personne l'Empereur. Ce fut alors qu'on put voir quelle étoit sur les esprits les mieux disposés la force des préjugés superstitieux. Tous sentoient qu'après tant de défis, de cartels & d'outrages, il étoit de la gloire du Roi d'aller faire tête à l'ennemi qui l'avoit tant insulté. Tous s'accorderent cependant à supplier le Roi de ne pas quitter le camp de Valence. Tant les prophéties qui lui annonçoient la mort ou la captivité dans cette année, avoient fait d'impression!

1536.

Le camp d'Avignon joignit ses prieres à celles du camp de Valence. Langei fut envoyé par le Maréchal de Montmorenci pour conjurer le Roi de ne point venir au camp d'A-

vignon rendre la bataille inévitable
1536. par sa présence, & périlleuse par son
courage. » Peut-être, dit Langei,
» l'Empereur ne fait-il encore que
» menacer; s'il vous voit arriver,
» Sire, il se croira obligé par hon-
» neur à vous attaquer, vous vous
» croirez obligé par honneur à sor-
» tir de vos retranchemens, & à le
» combattre en pleine campagne.
» Cette valeur d'un grand Roi, d'un
» vrai Chevalier, jugera indigne
» d'elle de prendre aucun avantage
» sur son ennemi, & de laisser une
» barriere entr'elle & la gloire. Que
» deviendront alors ces projets si sa-
» gement conçus par vous-même, si
» constamment suivis par le Maré-
» chal, & dont la précipitation
» peut seule vous enlever les fruits?
» Je n'ose songer aux malheurs
» qu'on envisage, mais, Sire, souve-
» nez-vous du passé, & condamnez
» nos allarmes, si vous le pouvez. »

» Ce n'est point le passé qui vous
» allarme, répondit le Roi, ce sont
» de vaines prédictions, ouvrage

» de l'artifice de nos ennemis, &
» dont il ne convient ni à des 1536.
» hommes de courage tels que vous,
» ni sur-tout à des Chrétiens de se
» laisser ébranler. Laissons ces fri-
» voles terreurs; vos cœurs me
» sont fidèles, c'est à l'ennemi de
» trembler ; il tremble en effet,
» ces prédictions en sont la preuve ;
» c'est parce qu'il redoute notre
» valeur, qu'il cherche à l'en-
» chaîner par ces ridicules pres-
» tiges. Nous avons assez langui dans
» une utile obscurité, dans une sage
» inaction ; il est temps de nous
» montrer & d'agir. Quant aux dé-
» marches particulieres, elles seront
» dictées par les conjonctures, mais
» si ce fier assaillant, qui m'a tant
» défié du fond de l'Espagne & de
» l'Italie, veut qu'enfin nous exécu-
» tions le duel si long-temps pro-
» posé en vain, j'espere l'approcher
» de si près qu'il ne pourra mécon-
» noître l'occasion. Quoi qu'il en
» soit, je suis las de n'être à Valence
» que le Pourvoyeur de mon armée

» d'Avignon ; il est temps que j'en
1536. » devienne le Chef. «

En effet, au bout de deux jours le Roi arriva au camp d'Avignon.

Les apparences d'une bataille prochaine étoient plus fortes que jamais. L'Empereur qui auparavant avoit fait embarquer son artillerie, comme s'il eût voulu se transporter sur la côte de Languedoc, l'avoit fait depuis peu revenir au camp. Ses troupes avoient ordre de se tenir prêtes, & de se fournir de vivres pour huit ou dix jours. La disette n'étoit plus si grande, la flotte de Doria étoit arrivée, chargée de vivres & d'argent, mais elle ne portoit point de secours d'hommes, & l'Empereur qui venoit de faire la revue de ses troupes, avoit été effrayé de leur diminution. Des cinquante mille hommes qui avoient passé les Alpes, il en restoit à peine vingt-cinq mille, & il n'avoit pas encore vu l'ennemi. Des paysans, les maladies, la faim avoient fait tout ce ravage : ces fléaux n'étoient que trop suffisans pour détruire

truire les reſtes de ſon armée, ſans qu'il les exposât à des périls plus certains. Ces conſidérations le diſpoſerent à la retraite, & l'arrivée du Roi au camp d'Avignon contribua beaucoup ſans doute à l'y déterminer. Ainſi pendant que l'armée Françoiſe, animée par la préſence de ſon Roi, ſe préparoit à repouſſer l'ennemi dont elle eſpéroit à tout moment d'être attaquée, Martin du Bellay qu'on avoit envoyé à la découverte, vint annoncer que l'Empereur reprenoit le chemin des Alpes le long de la mer, qu'on pouvoit ſuivre ſa route à la trace des morts dont elle étoit couverte, & de l'infection que tant de cadavres, ou laiſſés dans le camp, ou ſemés çà & là ſur les chemins, répandoient dans l'air. C'étoit un ſpectacle capable de guérir à jamais de la manie des conquêtes. La mortalité avoit étalé ſes ravages depuis Aix juſqu'à Fréjus, & par-delà. Les hommes, les chevaux, les morts, les mourans, les armes, les harnois, les bagages confuſément entaſſés;

1536.

Belcar. l. 21. n. 55.

les morts portant ſur leurs corps li-
1536. vides le témoignage des longues douleurs qu'ils avoient ſouffertes ; les malades troublant un triſte ſilence par de plus triſtes gémiſſemens, appellant par de pénibles ſoupirs une mort trop lente, attendant de la cruauté de l'ennemi le coup fatal que leur refuſoit la pitié plus cruelle de leurs amis, tandis que l'Empereur, avec quelques débris menacés du même ſort, fuyoit à travers tant de périls devant l'ennemi qu'il avoit bravé : tels étoient les fruits de ſes vaſtes projets.

Que devoit faire alors François Premier? Sortir de ſon camp, accabler les miſérables reſtes d'un ennemi détruit, outrager l'humanité en faveur de la politique, & pourſuivant ſes ſuccès, porter en Italie les mêmes ravages pour finir par y eſſuyer les mêmes déſaſtres? La gloire & la fortune, ces deux grandes ſéductrices des Rois guerriers, l'y appelloient, & François ne les écoutoit que trop. Des cauſes particulié-

res firent manquer ce projet au moment de l'exécution ; mais il faut s'arrêter un peu ici pour considérer quelques faux jugemens des Historiens. 1536.

La plûpart d'entr'eux accusent l'inaction de Montmorenci dans cette retraite de l'Empereur ; ils disent que l'habitude d'être enfermé dans un camp l'avoit rendu trop timide ; qu'il répétoit sans cesse qu'il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit, maxime qui, comme toutes les maximes générales, n'est vraie que quand elle est bien appliquée ; ils ajoutent que l'Empereur insulta par un remerciement ironique à la modération excessive de Montmorenci, à laquelle il s'avouoit redevable de son salut. D'autres excusent Montmorenci par des raisons qui ne sont point la véritable. (1) Un mot seul le justifie,

Belcar. l. 21. n. 58.

Mézerai, abreg. chronolog.

Varillas, hist. de François I. &c.

Paul Jove, Histor. sui tempor. l. 35.

(1) Beaucaire est du nombre de ceux qui condamnent Montmorenci. Paul Jove prétend qu'il demanda un jour au Roi pourquoi Charles-Quint n'avoit pas été poursuivi, & que le Roi lui dit qu'il n'avoit pas voulu le poursuivre pour des raisons qui

il n'avoit plus le commandement, le
1536. Roi étoit au camp, & commandoit en personne.

Mais le Roi comment peut-il consentir à une inaction si éloignee de son caractère? Nous l'apprenons de Martin du Bellay, dont le frere (1) fut envoyé à la poursuite des Impériaux avec le Comte de Tende, & ce Jean Paul Cerès, (fameux pour avoir fait entrer dans Turin un convoi d'argent pendant le siège.) (2) Ce fut l'effet des mauvaises nouvelles que le Roi reçut alors de la Picardie, où Peronne réduite à l'extrémité par les Impériaux, demandoit un prompt secours que le Roi résolut aussi-tôt

Mém. de Du Bellay, liv. 8.

ont paru bien mauvaises à Beaucaire, à Dupleix & à tous les Historiens sensés. C'étoit, disoit-il, pour ne pas commettre ses Suisses avec les Allemans Impériaux, c'étoit de peur que le Comte de Furstemberg ne prît le parti de l'Empereur. Mais Beaucaire soutient que Paul Jove ne fut jamais assez admis à la familiarité du Roi, pour avoir pu s'entretenir avec lui sur ces détails; & il est vrai que Paul Jove cite un peu trop souvent le Roi pour garant d'histoires assez hazardées. Dupleix dit d'après du Bellay, la véritable raison de l'inaction du Roi.

(1) Langei.

(2) Voir le chap. 7. de ce liv. 4.

d'aller porter lui-même. Voilà ce qui sauva l'Empereur. Mais quel salut! 1536.
D'Aix à Fréjus il avoit perdu deux mille hommes moissonnés par la seule maladie. Il en perdit bien davantage, lorsqu'il se fut engagé dans les montagnes, & que d'un côté la cavalerie légere de Langei, de Tende & de Cerès, de l'autre ces inévitables paysans montagnards fondirent sur lui. Ceux-ci ramassant les armes que l'accablement faisoit tomber des mains des Impériaux malades, s'en servoient pour les détruire. Ils s'étoient d'ailleurs emparés des défilés, ils dominoient sur le sommet des rochers, ils avoient abbatu les ponts nécessaires au passage, & les Impériaux arrêtés à chaque pas par des torrens que les pluyes avoient grossis, ne pouvoient avancer qu'à force de pionniers, qui raccommodassent les chemins, & jettassent des ponts à la hâte. Pendant ce temps la cavalerie legere des François, qui tailloit en pieces leur arriere-garde, leur sembloit l'armée Françoise toute

entiere ; les payſans placés par-tout
1536. en embuſcade, les attaquoient en tête, en flanc, de tous côtés, & toujours impunément, du haut de leurs rocs inacceſſibles. Les malades, que les Impériaux par un mouvement d'humanité avoient placés au centre, pour qu'ils ne tombaſſent point entre les mains de l'ennemi, portoient dans cette armée périſſante une contagion funeſte ; eux-mêmes, fatigués des reſtes de leur vie, ils demandoient qu'on les livrât à cet ennemi, dont ils ſavoient bien qu'ils n'avoient point de grace à attendre.

Dans cette ſituation ſi difficile les Impériaux n'auroient pu ſauver ni leur gros bagage, ni leur artillerie, ſi l'Empereur n'eût pris la précaution de faire tranſporter l'un & l'autre à Gênes ſur la flotte de Doria. Ses Courtiſans lui conſeillerent de s'embarquer lui-même ſur cette flotte, mais il ſentit qu'il étoit de ſa gloire de partager avec ſon armée les dangers où il l'avoit expoſée.

C'étoit la seconde fois que Charles-Quint en personne fuyoit devant François Premier. Cette nouvelle retraite étoit bien plus honteuse que celle de Valenciennes, (1) elle valoit une déroute. 1536.

En 1521.

(1) Voir le chap. 3. du liv. 2.





DISSERTATIONS
SUR DIVERS POINTS
DE L'HISTOIRE
DE FRANÇOIS I.

PREMIERE DISSERTATION.

Hiſtoire, Liv. IV. Chap. 1. Tom. 4. Pag. 266 & ſuiv.

Droits de François I. ſur divers Etats du Duc de Savoye.

En 1535, la rupture ayant éclaté entre la France & le Duc de Savoye, François I. revendiqua les droits de ſa Couronne ſur divers Etats de ce Duc.

1°. *Droits ſur le Comté de Nice.*

Il paroît prouvé par des actes autentiques, que de toute ancienneté

le Comté de Nice faisoit partie de la Provence.

Mais en 1388, les Habitans de Nice se donnerent à Amédée VII. Comte de Savoye.

De plus, en 1419, Iolande, mere & tutrice de Louis III. Duc d'Anjou, Comte de Provence, (1) céda au nom de son fils, le Comté de Nice au Duc de Savoye, (2) Amedée VIII. fils d'Amedée VII.

Chopin, L. 1. du Domaine, ch. 9. n. 3.

Enfin depuis que les droits de la Maison d'Anjou eurent été transmis à la Couronne de France, par le Testament du Comte du Maine, (3) Louis XII. en 1499. & François I. en 1523. avoient renoncé à tout droit sur le Comté de Nice.

Dupuy, Traité des droits du Roi. Preuves des droits du Roi sur Nice, &c.

Mais François I. qui avoit fait

---

(1) La Provence appartenoit alors à ces Princes François de la seconde Maison d'Anjou, qui disputoient le Royaume de Naples à la Maison d'Arragon. Ce Louis III. est celui dont il est parlé dans l'Introduction, art. Naples. Tom. 1. pag. 81.

(2) C'est pour Amedée VIII. que le Comté de Savoye a été érigé en Duché le 19 Février 1416. par l'Empereur Sigismond.

(3) Voir l'Introduction, art. Naples.

cette renonciation dans un tems où il étoit content du Duc de Savoye, & où il étoit un peu gouverné par sa mere, soutenoit, dans un tems où il étoit mécontent de ce Prince, & où il regnoit un peu plus par lui-même, que sa renonciation & celle de Louis XII. étoient nulles, parce qu'elles emportoient une aliénation de domaine illicite en elle-même, & qui d'ailleurs avoit été expressément défendue par l'Edit d'Union du Comté de Provence à la Couronne, Edit renouvellé par les mêmes Rois Louis XII. & François I.

La même prohibition d'aliéner ou de démembrer le Comté de Provence, du moins sans le consentement des Etats de ce Comté, avoit été faite par plusieurs Edits des Comtes de Provence, tous antérieurs à l'époque de 1419. par conséquent Louis III. ne pouvoit faire la cession qu'on fit alors en son nom. A plus forte raison sa tutrice ne pouvoit-elle la faire.

Le motif allégué pour cette ces-

ſion prouvoit même qu'elle emportoit une léſion énorme. Amedée VI. Comte de Savoye, avoit fourni pour l'expédition de Naples, à Louis I. Duc d'Anjou, des ſecours qu'on avoit évalués à la ſomme de cent ſoixante-quatre mille francs; c'étoit pour acquitter Louis III. petit-fils de Louis I. envers Amedée VIII. petit-fils d'Amedée VI. que cette ceſſion avoit été faite; mais les Comtes de Savoye étoient plus que payés par la jouiſſance qu'ils avoient eûe depuis 1388. juſqu'en 1419. des revenus du Comté de Nice.

Quant aux droits que la révolte des Habitans du Comté de Nice, en 1388. avoit pu donner aux Comtes de Savoye, il étoit de l'intérêt de tous les Souverains de les regarder comme nuls.

Telles étoient les raiſons alléguées de part & d'autre.

Les Rois de France avoient auſſi des prétentions ſur le Piémont & ſur ſes dépendances, parce que cet Etat avoit été poſſédé par les Rois de

Naples, Comtes de Provence, de la premiere Maison d'Anjou, & usurpé sur la Reine Jeanne Premiere par les Comtes de Savoye, en 1346 & 1347.

Le Duc de Savoye alléguoit la possession de ses prédécesseurs, & les renonciations de quelques-uns des Rois successeurs des Maisons d'Anjou.

2°. *Hommage de Fossigny.*

Dupuy, Traité des droits du Roi.

La Baronie de Fossigny ou Faucigny, située près de Genève entre la Savoye, le Chablais & le Genevois, relevoit anciennement du Dauphiné. Les Comtes de Savoye, qui la possédoient, en rendoient hommage-lige aux Rois de France, ou aux Dauphins. Amedée VI. l'avoit rendu en 1355. au Dauphin Charles, (qui fut depuis le Roi Charles V.) Amedée VIII. l'avoit aussi rendu en 1410. au fils aîné de Charles VI.

Louis XI. étant encore Dauphin, renonça en 1445. & 1446. à la Sou-

veraineté de Faucigny, & Charles VII. ratifia cette renonciation. Les Ducs de Savoye la faisoient valoir; les Rois de France la prétendoient nulle, parce que c'étoit une aliénation du domaine, parce que d'ailleurs, divers Traités antérieurs entre les Rois de France & les Comtes de Savoye & de Genève avoient expressément décidé que ce fief ne pourroit jamais être séparé du Dauphiné, enfin parce que les Traités même, qui avoient assuré le Dauphiné à la France, défendoient l'aliénation de l'hommage de Fossigny.

Mais, disoient les Ducs de Savoye, cette aliénation n'a été rien moins que gratuite de la part de la France, elle lui a même été avantageuse; elle s'est faite par voye d'échange. Louis de Poitiers, en 1419. avoit institué son héritier aux Comtés de Valentinois & de Diois, le Dauphin Charles, fils du Roi Charles VI. & à son refus le Duc de Savoye, tous deux sous la condition de payer ses dettes. Les troubles de

la France n'ayant pas permis au Dauphin de remplir cette condition, les Ducs de Savoye l'avoient remplie ; ainsi les Comtés de Valentinois & de Diois leur appartenoient, ils les ont cédés à la France, qui, en échange, leur a remis l'hommage de Fossigny.

Les Rois de France répondoient que dès l'année 1444. le Duc de Savoye avoit renoncé aux droits qu'il pouvoit prétendre sur les Comtés de Valentinois & de Diois, & qu'il avoit reçu alors le prix de sa renonciation ; c'étoit donc par un vain prétexte qu'on avoit fait revivre ces droits éteints pour les échanger avec l'hommage de Fossigny. Louis XI. alors Dauphin & mauvais François, n'avoit éellement fait cette cession que pour un petit intérêt pécuniaire, mais il n'avoit pas droit de la faire au préjudice des Loix générales & particulières qui défendoient le démembrement du Dauphiné.





SECONDE DISSERTATION.

Histoire, Liv. 4. Chap. 7. Pag. 394.

Droits sur la Provence.

LORSQU'EN 1536, Charles Quint fit son irruption en Provence, il allégua des droits, c'est l'usage.

Les Droits sur la Provence étoient à peu-près les mêmes que sur le Royaume de Naples (1), les Rois de Naples des deux Maisons d'Anjou ayant possédé la Provence.

Il y avoit cependant des différences essentielles.

Charles d'Anjou, frere de Saint Louis, étoit Comte de Provence du chef de sa femme, & il ne fut Roi de Naples qu'en vertu de l'investiture du Pape Urbain IV. Chopin, du Domaine. L. 1.

(1) Voir l'Introduction, chap. 2. Article, Naples.

Dupuy, droits du Roi. Les Droits de la Maison de Suabe transmis par Conradin & par Mainfroy à la Maison d'Arragon, & dont Charles-Quint avoit hérité, étoient étrangers à la Provence.

Mais Charles de Duras ayant privé Jeanne Premiere de la vie & de ses Etats, & Jeanne Seconde, fille de Duras, ayant adopté Alphonse Roi d'Arragon, Charles-Quint prétendoit qu'alors la Maison d'Arragon avoit commencé d'avoir des droits sur la Provence.

On lui répondoit 1°. que Charles de Duras, en dépouillant & en faisant étrangler sa bienfaitrice, n'avoit pu acquérir des droits bien légitimes.

2°. Que Duras n'avoit pris à Jeanne Premiere que le Royaume de Naples & non la Provence, & que ni lui, ni Ladislas son fils, ni Jeanne Seconde sa fille n'avoient possédé la Provence.

3°. Que l'adoption d'Alphonse avoit été révoquée par Jeanne

Seconde en faveur (1) de la seconde Maison d'Anjou.

L'Empereur vouloit aussi faire valoir des droits de l'Empire, fondé sur ce que la Provence avoit fait partie du second Royaume (2) de Bourgogne, qui ayant été une fois possédé par les Empereurs, n'avoit pu être prescrit contre eux, suivant les maximes Impérialistes; mais ces droits de l'Empire étoient si vieux & si vastes, que ceux mêmes qui les alléguoient, n'en faisoient aucun cas.

Des droits plus naturels étoient ceux que réclamoient les Ducs de Lorraine, descendus de René d'Anjou, Roi de Naples, par Ioland d'Anjou sa fille. René avoit institué son héritier le Comte du Maine son neveu (3), au préjudice du Duc de Lorraine son petit-fils. Les mêmes principes qui avoient donné l'exclu-

---

(1) Voir l'Introduction, Tom. I. art. Naples.

(2) Ce Royaume avoit été uni à l'Empire vers l'an 1033, par Contrad II, dit le Salique.

(3) Voir l'Introduction, Tome I. art. Naples.

ſion pour Naples à la Maiſon de Lorraine, la lui donnèrent pour la Provence. Elle défendit cependant ſes droits ſous Louis XI, ſous Charles VIII, ſous Louis XII; ces Princes nommèrent des Juges pour examiner les droits reſpectifs, & les Juges décidèrent toujours en faveur de la France. On a vû que François I. à ſon avénement (1), avoit confirmé la réunion que ſes prédéceſſeurs avoient faite de la Provence à la Couronne.

---

(1) Liv. 3. Chap. 1.





ÉCLAIRCISSEMENT

Sur l'article de la réunion de la Bretagne à la Couronne.

EN parlant de la réunion de la Bretagne à la Couronne, Liv. 3, Ch. 1. j'ai insinué que cette réunion avoit introduit un changement dans les Loix du pays : voyons quel fut ce changement.

Convenons d'abord que la réunion de la Bretagne à la Couronne a évidemment été faite en vertu des Loix de la Bretagne, & en abrogeant des stipulations particulières, contraires à ces Loix générales.

La Loi constante de la Bretagne, Loi à laquelle on ne pouvoit déroger par aucune stipulation particulière, assûroit la succession du Duché à l'aîné des mâles, & au défaut de mâles à l'aînée des Filles.

Anne de Bretagne, légitime héritière du Duché, eut de Louis XII. son second mari, deux filles, Claude & Renée. Claude fut son héritière au Duché, elle épousa François I. dont elle eut trois fils ; l'aîné de ces trois fils étoit son héritier légitime au Duché, & par l'avénement de ce Prince à la Couronne, la réunion devoit se faire de droit.

Tel étoit l'ordre de succession établi par l'usage immémorial & par les Loix de la Bretagne ; mais Anne de Bretagne avoit tenté d'intervertir cet ordre. Son zèle pour les intérêts, (peut-être assez mal entendus) de la Bretagne, lui faisoit souhaiter d'assûrer à cette Province un Duc Particulier.

Pour remplir cet objet, elle avoit stipulé dans son Contrat de mariage avec Louis XII. que la Bretagne appartiendroit, non à l'aîné de leurs fils, mais au second.

On n'avoit pas aussi clairement spécifié à laquelle des filles le Duché passeroit, s'il n'y avoit

que des filles, & s'il y en avoit plusieurs.

Mais lorsque le vœu unanime du Royaume eut fait arrêter le mariage de la Princesse Claude avec le Duc de Valois (depuis François I.) Anne de Bretagne, également aveuglée sur les vrais intérêts de son pays & sur ceux de la France par sa haine pour la Comtesse d'Angoulême, mere du Duc de Valois, affecta d'étendre aux filles la clause de son Contrat de mariage, qui transportoit la Bretagne au second de ses fils; elle voulut marier Renée sa seconde fille au Prince d'Espagne Charles, (depuis l'Empereur Charles-Quint) & lui assûrer la possession de la Bretagne. C'eût été introduire dans la France son plus redoutable ennemi, & armer à jamais la Bretagne contre le reste du Royaume.

On voit par-là dans quels égaremens la passion jettoit cette grande Princesse. Les clauses de son Contrat de Mariage avec Charles VIII,

qui tendoient toutes à la réunion ; étoient d'ailleurs conformes aux Loix de la Bretagne ; les clauses de son Contrat de mariage avec Louis XII, qui tendoient toutes à empêcher la réunion, étoient contraires & aux Loix de la Bretagne & au Droit commun.

Ce fut de ces clauses irrégulières & illégitimes que les Etats de Bretagne demandèrent eux-mêmes en 1532. la révocation, ils reconnurent le Dauphin pour propriétaire du Duché par la mort de la Princesse Claude sa mere ; la réunion qu'ils demandoient par la même Requête, & qui fut consommée par les Lettres-Patentes données sur cette Requête, n'a fait que consacrer les Loix du pays & que les garantir de l'atteinte qu'Anne de Bretagne avoit voulu leur porter.

On peut, sur ce grand & important objet de la réunion de la Bretagne, joindre aux Auteurs que nous avons indiqués (dans la Note de la

page 131. du Tome 4. de cette Histoire.) Dupuy, dans son *Traité des Droits du Roi*; Nicolas Vignier, dans son *Traité du droit de la Couronne de France sur la petite Bretagne.* Mais sur-tout on ne sauroit lire avec trop d'attention les trois Lettres & les deux Mémoires imprimés à Paris en 1765. sous le titre de : *Preuves de la pleine souveraineté du Roi sur la Province de Bretagne.*

Mais quel étoit donc enfin le changement de loi dont j'ai voulu parler, ce changement introduit dans la Bretagne par la réunion? Le voici : La Bretagne, au moyen de la réunion, formant avec le reste du Royaume un tout indivisible, recevoit l'impression de la loi Salique; ce n'étoit plus l'aîné mâle, ou femelle au défaut des mâles, qui étoit appellé à la succession, c'étoit l'aîné mâle, seulement; c'est-à-dire le Roi. C'est en vertu de cette loi, qu'après l'extinction de toute la race masculine de Henri II. le Duché passa, comme le reste de la France, à

Henri IV. quoique ce Prince ne deſcendît point de la Reine Anne de Bretagne, & quoiqu'il reſtât plusieurs deſcendans de cette Reine par les femmes.

Fin du quatrieme Volume.

